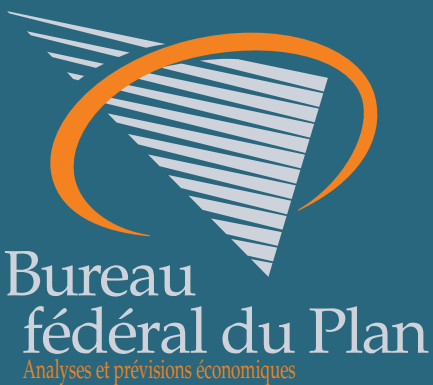


# PERSPECTIVES

## Perspectives économiques 2016-2021

Juin 2016



.be

## Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGS, des *Perspectives démographiques de long terme*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2016/7433/17

PERSPECTIVES



# Perspectives économiques 2016-2021

Juin 2016

# Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Delphine Bassilière et Filip Vanhorebeek.

Ont contribué : Loïc Berger, Ingrid Bracke, Bart De Ketelbutter, Frédérique Denil, Greet De Vil, Ludovic Dobbelaere, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Luc Masure, Thérèse Père, Michel Saintrain, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Marie Vandresse, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon, Miguel Louis et Patricia Van Brussel

Cellule informatique : Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

## **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<http://www.plan.be>

# Table des matières

<b>1. Synthèse</b>	<b>1</b>
<b>2. Évolutions macroéconomiques</b>	<b>11</b>
2.1. Environnement international	11
2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes	16
2.3. Prix et coûts	28
<b>3. Marché du travail</b>	<b>33</b>
3.1. Démographie et offre de travail	33
3.2. Coût du travail et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises	40
3.3. Emploi	44
3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre	52
<b>4. Finances publiques</b>	<b>57</b>
4.1. Ensemble des administrations publiques	57
4.2. Pouvoir fédéral	60
4.3. Sécurité sociale	67
4.4. Communautés et régions	75
4.5. Pouvoirs locaux	79
<b>5. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>81</b>
5.1. Évolution de la demande d'énergie	81
5.2. Émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie : l'intensité en CO <sub>2</sub> de l'économie belge continuerait à se réduire	86
5.3. Légère baisse des émissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres gaz à effet de serre	89
5.4. Émissions totales de gaz à effet de serre	91
<b>6. Annexes</b>	<b>95</b>
6.1. Principales hypothèses de la projection	97
6.2. Résultats macroéconomiques	102
6.3. Comptes sectoriels	108
6.4. Finances publiques	113
6.5. Résultats par branche d'activité	120

## Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie de l'élaboration des hypothèses relatives à l'environnement international	13
ENCADRÉ 2 -	Impact des attentats terroristes sur l'activité économique	18
ENCADRÉ 3 -	Écart d'inflation entre la Belgique et la zone euro	30
ENCADRÉ 4 -	Les conséquences de la crise des réfugiés pour la démographie et l'offre de travail	34
ENCADRÉ 5 -	Mesures liées au coût du facteur travail	42
ENCADRÉ 6 -	Différence de traitement des prestations de soins de santé entre les budgets et les comptes nationaux	69
ENCADRÉ 7 -	Politiques et mesures	84
ENCADRÉ 8 -	Quid après 2020 ?	93

# 1. Synthèse

## Évolutions macroéconomiques

### *Une accélération progressive de la croissance de l'économie mondiale.*

Tout comme l'an dernier, la croissance de l'économie mondiale serait cette année modérée, proche de 3 %, du fait notamment du ralentissement persistant de la croissance en Chine et de la baisse du prix du pétrole brut et d'autres matières premières, qui affectent les économies émergentes productrices de matières premières. Ces facteurs mènent, de plus, à un ralentissement de l'économie américaine. La remontée progressive des prix des matières premières dans les économies émergentes – à laquelle s'ajoutent, dans certaines d'entre elles, des mesures de relance – devrait permettre une reprise de la croissance de l'économie mondiale, laquelle atteindrait près de 4 % à moyen terme.

Durant la période de projection, les économies avancées dans leur ensemble enregistreraient, tout comme en 2014 et 2015, une croissance constante mais relativement modérée de près de 2 % par an. À court terme, l'activité économique dans la plupart des pays industrialisés est, certes, soutenue par la faiblesse des prix pétroliers et par une politique monétaire particulièrement accommodante, mais est également bridée par des débouchés plus limités dans les pays émergents. La croissance américaine, pour sa part, est freinée par la baisse des investissements liés à l'extraction du pétrole de schiste. À moyen terme, la croissance économique des économies avancées ralentit légèrement, la croissance de l'offre de travail étant freinée par le vieillissement de la population.

### *Une croissance économique modérée mais continue dans la zone euro...*

La croissance économique de la zone euro devrait s'établir à 1,6 % cette année et serait principalement portée par la consommation des particuliers. Cette dernière est soutenue par la progression de l'emploi et la baisse des prix de l'énergie. En 2017, la croissance du PIB de la zone euro devrait se stabiliser à 1,6 %, pour ensuite s'établir à 1,5 à 1,6 % par an au cours de la période 2018-2021. Cette croissance reste somme toute modeste, même en comparaison avec d'autres économies avancées, et est aussi moins soutenue que celle enregistrée durant les années qui ont précédé l'éclatement de la crise financière.

### *... et donc des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique.*

À l'instar du ralentissement conjoncturel en dehors de la zone euro, la croissance des marchés belges à l'exportation devrait passer de 4,5 % en 2015 à 3,8 % en 2016. Elle grimperait ensuite à 4,3 % par an en moyenne à partir de 2017, sous l'impulsion d'une accélération de la croissance des importations des pays émergents. Ce rythme est nettement inférieur à celui enregistré avant l'éclatement de la crise financière (6,7 % en moyenne au cours de la période 1990-2007). Cette évolution s'explique non seulement par des perspectives de croissance moins favorables pour l'économie mondiale, mais également par une diminution de l'élasticité entre le commerce extérieur et l'activité économique.

Les principales incertitudes qui entourent ce scénario international tiennent notamment aux risques d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise et d'une flambée du prix du pétrole induite par l'offre, ainsi qu'à l'impact de la normalisation progressive de la politique monétaire américaine (pouvant provoquer une nouvelle fuite de capitaux des économies émergentes et des turbulences sur les marchés financiers) et à de nouvelles tensions au sein de l'Europe (suite à une recrudescence de la crise de la dette ou d'un Brexit).

*La croissance du PIB belge fléchirait de 1,4 % en 2015 à 1,2 % en 2016...*

En 2015, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,4 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui de 2014, grâce au dynamisme de la consommation privée (1,3 % contre 0,4 % en 2014). Compte tenu de la faiblesse des prix de l'énergie, le revenu disponible réel a encore progressé de 1,3 % en 2015, et ce en dépit du saut d'index. Le taux d'épargne des ménages s'est stabilisé. La progression des exportations (4,9 %) a été inférieure à celle de l'année précédente, malgré une évolution favorable des débouchés extérieurs.

La croissance du PIB belge ralentirait à 1,2 % cette année. Il est supposé que les attentats du 22 mars à Bruxelles devraient avoir un impact négatif de courte durée et assez limité sur l'activité économique en 2016, via les exportations et la consommation des particuliers : ils réduiraient la croissance du PIB de 0,1 point de pourcentage en 2016 ; celle-ci ne serait plus affectée en 2017. Toutefois, nous ne pouvons pas exclure qu'à court terme, les effets sur la confiance ne dépriment l'activité économique plus avant, ni que l'image écornée de la Belgique ne décourage les investissements étrangers à moyen terme.

En 2016, les exportations belges sont soutenues par l'évolution favorable des coûts intérieurs suite aux mesures prises pour limiter le coût du travail et par la forte dépréciation de l'euro intervenue l'an dernier. Néanmoins, la croissance des exportations en volume se limiterait à 4,1 % cette année, principalement en raison du ralentissement de la croissance des marchés potentiels d'exportation mais également, quoique dans une mesure limitée, des récents attentats.

La croissance en volume des investissements des entreprises ne dépasserait pas 0,2 % cette année en raison du contrecoup d'opérations exceptionnelles intervenues en 2014 et 2015, en l'occurrence des acquisitions qui avaient dynamisé les investissements des entreprises mais sans influencer la croissance économique, vu qu'il s'agissait d'importations. Abstraction faite de ces opérations, les investissements des entreprises augmenteraient cette année de 4 %, soutenus par une hausse de la rentabilité et par des taux d'intérêts bas.

Le revenu disponible réel des particuliers devrait augmenter de 1 % en 2016. Un certain nombre de mesures ont un impact positif sur le pouvoir d'achat, partiellement neutralisé, entre autres, par la hausse de la TVA sur l'électricité à usage domestique, le relèvement d'autres prélèvements indirects et le saut d'index. La croissance de la consommation des particuliers ralentirait cependant au premier semestre 2016 (en partie suite aux attentats). Sur l'ensemble de l'année 2016, la consommation des particuliers ne devrait donc progresser que de 0,7 % et le taux d'épargne des ménages serait temporairement en hausse. La forte croissance en volume (5 %) des investissements en logements en 2016 s'explique par une situation de départ favorable, compte tenu de la très nette augmentation de l'activité dans la construction au deuxième semestre de 2015.

*... mais atteindrait 1,5 % en 2017, un rythme qui se maintiendrait jusqu'à 2021.*

En 2017, la croissance du PIB belge s'accélélerait jusqu'à 1,5 %, sous l'impulsion d'une demande intérieure plus dynamique, tandis que la croissance des exportations se maintiendrait à 4,1 %. La croissance de la consommation des particuliers connaîtrait un rebond (1,3 %) ; les investissements des entreprises continueraient de progresser à un tempo élevé (3,7 %). Au cours de la période 2018-2021, l'activité économique serait également alimentée tant par les dépenses intérieures que par les dépenses extérieures. La croissance annuelle du PIB se stabiliserait à 1,5 % (à l'exception d'une croissance légèrement plus soutenue en 2020 (1,6 %)). L'économie belge afficherait dès lors, à partir de 2017, des performances semblables à celles de la zone euro dans son ensemble.

À moyen terme également, les exportations belges seraient soutenues par des mesures qui freinent la progression du coût du travail. Leur croissance (3,6 % par an en moyenne à partir de 2018) resterait néanmoins en deçà de celle des marchés potentiels d'exportation. La contribution des exportations nettes à la croissance éco-



nomique serait légèrement positive mais la détérioration des termes de l'échange suite à la remontée des prix pétroliers ferait un peu baisser le solde des opérations courantes avec le reste du monde (concept comptes nationaux) qui reviendrait à 1,6 % du PIB en fin de période de projection.

À partir de 2018, la consommation des particuliers augmenterait de 1,4 % par an en moyenne, ce qui est semblable au rythme de la croissance du revenu disponible réel des ménages. Le pouvoir d'achat serait soutenu par une augmentation plus marquée des salaires (dans un scénario où n'interviendraient pas de nouvelles mesures de modération salariale), les créations d'emplois et une contribution positive des revenus nets de la propriété. L'évolution du revenu disponible soutiendrait également les investissements en logements. La croissance de ces derniers resterait toutefois limitée (inférieure à 1 % par an à partir de 2018), dans un contexte caractérisé par une remontée progressive des taux d'intérêt. La hausse des taux freinerait également les investissements des entreprises mais, compte tenu d'une rentabilité demeurant à un niveau élevé et des perspectives de débouchés favorables, ces derniers progresseraient en moyenne de 2,7 % par an et demeureraient ainsi un moteur de croissance important.

Compte tenu de l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer ces perspectives, la consommation publique en volume augmenterait de 0,6 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2021, tandis que les investissements publics en volume progresseraient de 1,1 %.

#### *L'inflation belge atteint 1,9 % en 2016 ...*

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, est tombée à 0,3 % en 2014 et 0,6 % en 2015, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et de la faiblesse de l'inflation sous-jacente. En dépit de leur augmentation progressive, les prix du pétrole devraient, cette année, rester en moyenne inférieurs à leur niveau de 2015 ; simultanément, les cotations du gaz naturel et de l'électricité seraient en baisse par rapport à l'an dernier. L'inflation devrait cependant atteindre 1,9 % en 2016. En effet, la contribution négative du prix du gaz naturel et des produits pétroliers à l'inflation est totalement neutralisée par la contribution positive du prix à la consommation de l'électricité. Ce dernier augmente sensiblement suite à la hausse de composantes non énergétiques du prix (introduction ou augmentation de certains prélèvements et taxes). En outre, l'inflation sous-jacente devrait être plus élevée en 2016 qu'en 2015.

#### *.... et se tasse légèrement les années suivantes.*

En 2017, l'inflation devrait se tasser pour atteindre 1,6 %, en raison de plusieurs facteurs qui se compensent partiellement. D'une part, le prix du pétrole brut augmenterait pour la première fois depuis 2012 et alimenterait l'inflation. D'autre part, l'inflation sous-jacente ralentirait – sous l'effet, notamment, de mesures de réduction du coût du travail – et les pressions à la hausse qui découlent des mesures qui affectent le prix de l'électricité devraient en grande partie disparaître. À partir de 2018, l'inflation belge atteindrait 1,7 % par an en moyenne, alimentée par des prix pétroliers plus élevés et par une augmentation plus soutenue des coûts salariaux par unité produite, ce qui pousse à nouveau l'inflation sous-jacente progressivement à la hausse.

## Marché du travail

### *Après une poussée très temporaire, la population d'âge actif amorce une tendance décroissante...*

La population d'âge actif progresse (+69 900 personnes) au cours de la période 2016-2018, principalement sous l'effet de la crise des réfugiés, pour se contracter ensuite durant la seconde moitié de la période de projection (-14 500 personnes). À partir de 2019, la contribution positive du solde migratoire ne compense plus l'évolution " naturelle " négative de la population d'âge actif due au vieillissement des cohortes du baby-boom. Puisqu'en outre la structure de la population d'âge actif vieillit, la démographie ne soutient plus, à moyen terme,

le développement de l'offre de travail. Cette évolution contraste fortement par rapport à celle enregistrée au cours de la dernière décennie.

*...dont l'impact sur la population active est contrecarré par les mesures de fin de carrière.*

Si néanmoins la population active augmente de façon aussi soutenue (+129 300 personnes) qu'au cours des six dernières années, elle le doit à une évolution plus dynamique des taux d'activité. Les fluctuations des taux d'activité n'avaient contribué ces dernières années que faiblement à la croissance de l'offre de travail et elles sont, de plus, influencées à court terme par la lenteur de l'insertion des réfugiés sur le marché du travail. En revanche, l'évolution des taux d'activité devient à moyen terme le moteur de la croissance de l'offre de travail, principalement sous l'impulsion des mesures de fin de carrière prises par les deux derniers gouvernements. L'augmentation de la population active en 2016 (+14 300 personnes) est comparable à celle observée en 2015 et s'accélère sur la période 2017-2018 (+32 400 personnes par an), pour ensuite fléchir jusqu'à +19 400 personnes en 2020 en raison de l'absence de nouvelles impulsions démographiques et finalement chuter en 2021 (+5 300 personnes), lorsque les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière.

*Baisse du coût réel et nominal du travail en 2016, suivie d'une croissance modérée du coût nominal du travail à moyen terme.*

En 2016, le coût horaire du travail dans le secteur des entreprises diminuerait de 0,4 % en termes nominaux et de 1,5 % en termes réels (après déduction de l'inflation mesurée sur base des prix de la valeur ajoutée). Au cours de la période 2017-2021, le coût nominal du travail augmenterait de 2,1 % par an en moyenne et le coût réel du travail de 0,8 % par an en moyenne, soit légèrement plus rapidement que la croissance réelle de la productivité (0,7 % par an en moyenne). La croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation devrait dès lors s'établir à 0,9 %. La croissance moyenne du coût du travail nominal et des salaires bruts avant indexation au cours de la période 2017-2021 est le résultat d'accélération en début de période, suivies de ralentissements vers la fin de la période.

La reprise de la croissance de la productivité du travail (en termes nominaux : 1,7 % en 2017, plus de 2 % à partir de 2019 ; en termes réels : entre 0,6 % et 0,8 % par an entre 2017 et 2021) devrait de facto être le moteur principal et le plus stable de la croissance du taux de salaire brut. Par le passé, les salaires bruts sont restés en deçà de l'évolution dictée à long terme par la productivité du travail, le taux de chômage et le coin salarial. De ce fait, la croissance des salaires bruts devrait s'accélérer en début de période, mouvement qui devrait néanmoins prendre fin à l'horizon 2020. La contribution du taux de chômage serait fluctuante : ce n'est qu'en 2021 que la diminution du taux de chômage (voir ci-dessous) contribuerait sensiblement à la croissance du taux de salaire brut. Sous l'effet du tax shift, la pression fiscale, tant sur l'offre (cotisations personnelles, impôt des personnes physiques) que sur la demande (cotisations patronales moins subventions salariales) de travail, baissera progressivement. Même si les réductions de cotisations et les hausses de subventions salariales devraient alimenter la hausse des salaires bruts, la réduction du coin salarial devrait au final contribuer à une croissance ralentie du coût du travail. Compte tenu de la dégradation des termes de l'échange, l'indice santé progresserait temporairement à un rythme plus rapide que les prix de la valeur ajoutée, surtout en 2018.

*Croissance soutenue de l'emploi, qui s'accélère en fin de période de projection.*

L'emploi intérieur a fortement progressé l'an dernier (+41 400 personnes), sous l'impulsion d'une accélération de la croissance de l'activité dans le secteur marchand et de la baisse du coût horaire réel du facteur travail. La croissance économique étant relativement stable à moyen terme, la dynamique de croissance de l'emploi est principalement déterminée par l'évolution de la productivité, qui elle-même est fortement influencée par le profil de l'évolution du coût salarial. Les mesures de réduction du coût du travail soutiennent la croissance

de l'emploi au cours de la période 2016-2017 (+37 000 personnes par an), laquelle ralentit quelque peu sur la période 2018-2019 (+31 700 personnes par an), à mesure que les salaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et que la croissance de la productivité s'accélère. Ensuite, la croissance des salaires bruts avant indexation ralentit et une nouvelle série de réductions de cotisations patronales entre en vigueur. Par conséquent, la croissance dans le secteur marchand devient à nouveau plus intensive en emploi, tandis que l'emploi public ne se contracte plus. La création d'emplois s'accélère donc au cours de la période 2020-2021 (+46 100 personnes par an).

Sur l'ensemble de la période 2016-2021, l'emploi intérieur augmente de 229 700 personnes, soit à un rythme sensiblement plus rapide que durant les années qui ont suivi l'éclatement de la crise financière (période 2009-2015 : +137 800 personnes). Dans les services marchands, la progression de l'emploi à moyen terme (+242 500 personnes) serait plus élevée que celle observée au cours de la période qui a suivi la crise (+214 100 personnes). Cette progression est à nouveau principalement attribuable aux créations d'emploi dans les branches " santé et action sociale " et " autres services marchands " (+200 000 personnes pour ces deux branches, contre +190 600 personnes depuis 2008). L'essoufflement observé dans la branche des titres-services (+9 400 personnes contre +67 500 personnes depuis 2008) est compensé par une amélioration des perspectives d'emploi dans les segments des branches " transports et communication " et " commerce et horeca " sensibles à la conjoncture (+37 300 personnes contre - 29 900 personnes). La différence la plus nette par rapport au passé récent se situe dans les branches industrielles où 83 100 emplois ont été perdus depuis 2008, alors qu'à moyen terme les pertes dans ces branches se limiteraient à 4 400 emplois. Dans les services non marchands, l'emploi diminue (-5 500 personnes) en raison des mesures d'économie affectant la branche " administration publique et enseignement ", alors qu'il avait augmenté depuis 2008 (+16 000 personnes).

*L'objectif EU 2020 de taux d'emploi est hors d'atteinte.*

Le taux d'emploi (selon le concept "EU2020 " : source enquête sur les forces du travail, catégorie d'âge 20-64 ans) progresse de 67,2 % en 2015 à 68,0 % en 2018. Au cours de cette période, sa croissance est freinée par l'impact démographique de la crise de l'asile. Au cours de la seconde moitié de la période de projection, son rythme de croissance double, à mesure que la population d'âge actif commence à décroître et que la progression de l'emploi s'accélère. Le taux d'emploi atteint 69,2 % en 2020, ce qui est sensiblement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, et 70,0 % en 2021.

*Dans un premier temps, la baisse du chômage est encore freinée par la dynamique de l'offre de travail, mais elle redevient forte en fin de période de projection.*

Le chômage a fortement baissé l'an dernier (-28 300 personnes), notamment parce que les mesures relatives aux allocations d'insertion ont freiné la croissance de la population active. Cette baisse serait toutefois moins marquée cette année (-23 400 personnes) pour finalement marquer le pas au cours de la période 2017-2019 (-9 500 personnes en trois ans), à mesure que l'offre de travail progresse plus rapidement et que la croissance de l'emploi ralentit quelque peu. Vers la fin de la période, la baisse du chômage redeviendrait significative (-67 500 personnes en deux ans) sous l'effet conjugué d'une accélération de la croissance de l'emploi et de l'essoufflement de la croissance de l'offre de travail. Ainsi, le taux de chômage baisserait de 11,9 % en 2015 à 11,0 % en 2019 pour atteindre 9,7 % en 2021, soit un plancher jamais atteint depuis le début des années quatre-vingt.

## Finances publiques

### *La Belgique s'est engagée à rétablir l'équilibre structurel des finances publiques en 2018...*

La Belgique s'est engagée à l'égard des autorités européennes à un retour à l'équilibre structurel des finances publiques en 2018. Dès sa formation, le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme d'économies budgétaires à l'horizon 2019 et de réformes structurelles. Depuis plusieurs années, les autres niveaux de pouvoir ont également orienté leur politique budgétaire dans un sens restrictif pour combler les déficits apparus suite à la crise économique et financière et, pour les entités fédérées, compenser leurs contributions à l'assainissement des finances publiques prévues par la réforme de l'État sous forme de réductions forfaitaires de leurs dotations. Cependant, à l'été 2015, le gouvernement fédéral a décidé d'un programme d'allègement supplémentaire de la taxation sur les revenus du travail à l'horizon 2020 sans encore en définir le financement intégral après 2017. La situation migratoire et sécuritaire a entraîné des dépenses nouvelles dès fin 2015. Enfin, il est apparu à l'occasion de la préparation du programme de stabilité de 2016 une réticence de plusieurs entités fédérées à compenser dans leurs trajectoires budgétaires certains facteurs défavorables découlant de la réforme de l'État, des normes SEC ou d'externalités verticales de mesures fiscales fédérales.

### *...ce qui requerrait des mesures budgétaires additionnelles.*

Dans ce contexte et vu la croissance économique potentielle toujours trop faible pour soutenir significativement une amélioration des finances publiques, les objectifs du programme de stabilité de 2016 ne pourraient être rencontrés que moyennant des mesures de consolidation budgétaire additionnelles non encore décidées. Dans les présentes Perspectives, le solde structurel (calculé selon la méthode conventionnelle de la CE) s'améliore de 0,4 % du PIB potentiel sur la période 2016-2018 (pour atteindre -1,8 % du PIB en 2018) alors que le programme de stabilité prévoit une amélioration de 2,3 % du PIB en vue du retour à l'équilibre. De plus, l'amélioration structurelle est entièrement logée en 2017 vu notamment le recul supposé des dépenses liées à la situation migratoire et sécuritaire et l'absence cette année-là de réduction supplémentaire d'IPP.

### *Le déficit des administrations publiques est néanmoins en recul.*

Depuis que la Belgique est sortie en 2014 de la procédure de déficit excessif, le déficit public nominal n'a pu être porté à une distance sûre de la limite de 3 % du PIB du traité sur l'UE, qu'il frôle à nouveau en 2016 après une amélioration en 2015. Le déficit recule sensiblement en 2017, s'accroît légèrement en 2018-2019 puis se tasse quelque peu en 2020-2021. À l'horizon de cinq ans de la projection, il excède toujours 2 % du PIB.

La taille du budget des administrations publiques exprimée en pourcentage du PIB s'est sensiblement réduite sur la période 2014-2016. Une partie non négligeable de cette réduction est imputable à des effets nominaux liés à la baisse spectaculaire des prix de l'énergie : les prix intérieurs et les facteurs d'indexation qui influencent l'évolution de la plupart des postes budgétaires hors charges d'intérêt – et davantage les dépenses que les recettes – furent systématiquement inférieurs à la croissance du déflateur du PIB.

À moyen terme, le recul des dépenses primaires se poursuit toutefois à un rythme modéré, hormis le contre-coup des dépenses liées à la situation migratoire et sécuritaire particulièrement importantes en 2016. Ce recul des dépenses primaires, qui suppose la poursuite des restrictions en matière de frais de fonctionnement des administrations publiques, résulte également d'un tassement de certains transferts non sociaux et des dépenses de chômage, alors que les autres prestations sociales augmentent plus vite que le PIB.

Le recul des recettes est surtout marqué en première partie de période et concerne spécifiquement les prélèvements sur les revenus du travail. Le contexte de modération salariale jusqu'en 2016 et les mesures de réduction d'IPP et de cotisations sociales programmées sur la période 2015-2020 conduisent à un recul significatif de ces

prélèvements compensé partiellement par des hausses d'impôts sur les produits, sur la production, en capital ou sur les revenus du capital et, à moyen terme, par les effets induits de la progression des salaires sur les recettes.

En pourcent du PIB, de 2015 à 2021, les dépenses primaires passent de 51,0 % à 50,2 % et les recettes de 51,4 % à 50,2 %.

#### *Décruce insuffisante du taux d'endettement.*

Les appels au marché des capitaux pour les besoins de refinancement annuels d'une dette élevée et le financement des déficits ont permis à l'État de tirer largement profit des taux d'intérêt historiquement très bas qui prévalent depuis plusieurs années. La baisse des charges d'intérêt contribue ainsi annuellement à amoindrir le déficit, quoiqu'elle s'éteigne en fin de période.

Encore en augmentation en 2016, la dette publique connaît une légère décroissance en pourcent du PIB à l'horizon de la projection, toutefois ni suffisante pour repasser en-dessous de 100 % du PIB ni pour rencontrer le critère de réduction du taux d'endettement du pacte de stabilité et de croissance. La dette publique brute consolidée passe ainsi de 107,1 % du PIB en 2016 à 104,8 % en 2021.

#### *La tendance à la baisse du déficit du pouvoir fédéral reflète incomplètement la compression de certaines de ses dépenses...*

La répartition des déficits par sous-secteur des administrations publiques est marquée par des effets non récurrents liés à la mise en place de l'IPP régional conformément à la réforme de l'État. D'une part, compte tenu de son entrée en vigueur en 2015, l'IPP régional ne couvre cette année-là qu'une année partielle de recettes enrôlées. D'autre part, le passage au régime définitif prévu dans la loi spéciale de financement implique, dans les hypothèses de la projection, une réduction structurelle du facteur d'autonomie régionale et de certaines dotations en 2018 ainsi qu'une correction du trop perçu par les régions en 2015-2017. Il s'ensuit que le déficit du pouvoir fédéral est fortement mais temporairement réduit en 2015 et 2018, tandis que celui des régions subit l'effet inverse.

En dehors de ces phénomènes, le déficit du pouvoir fédéral présente une amélioration à moyen terme très limitée, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,1 % en 2021. Les frais de fonctionnement et transferts non sociaux du pouvoir fédéral exprimés en pourcentage du PIB sont certes en net recul à moyen terme, mais le financement de la sécurité sociale augmente pratiquement dans la même mesure sous l'hypothèse d'un maintien de la politique d'équilibrage de comptes de la sécurité sociale par des transferts du pouvoir fédéral.

#### *...vu l'accroissement des transferts à la sécurité sociale pour équilibrer les comptes de celle-ci.*

En effet, malgré la baisse des dépenses de chômage, le déficit des opérations propres de la sécurité sociale (i.e. hors tous transferts du pouvoir fédéral) reste en augmentation en raison de la hausse des dépenses de pensions – sous la pression démographique et malgré les réformes en la matière –, de soins de santé et d'indemnités de maladie-invalidité, et suite aux réductions successives des cotisations sociales décidées jusqu'en 2020, même si la progression de l'assiette des cotisations sociales permet toutefois une stabilisation de ces recettes en fin de période.

#### *Le compte des communautés et régions revient à l'équilibre en fin de période.*

Hormis l'impact ponctuel en 2015 et 2018 de la mise en place de l'IPP régional mentionné ci-dessus, le déficit des communautés et régions tend à se résorber à l'horizon de la projection malgré la révision à la baisse du

facteur d'autonomie régionale à l'IPP et de certaines dotations en 2018 et la participation implicite des régions, via les additionnels régionaux à l'IPP, à la politique fédérale de réduction de la taxation des revenus du travail. Ce retour à l'équilibre en fin de période suppose la poursuite de leur politique restrictive décidée dès 2010 et prend en compte les mesures de consolidation budgétaire décidées plus récemment, comme l'introduction d'une redevance kilométrique.

Les pouvoirs locaux ont pratiquement résorbé leur déficit en 2015 et restent, dans les hypothèses de la projection, proches de l'équilibre budgétaire à moyen terme. Ce résultat suppose la prolongation des tendances restrictives des dernières années en matière d'évolution des dépenses, alors que les recettes n'augmentent pas plus vite que le PIB vu notamment le contrecoup sur les additionnels communaux des mesures fédérales d'allègement de l'IPP.

## Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

### *Baisse tendancielle de l'intensité en énergie du PIB.*

Grâce à un recours continu aux technologies peu énergivores stimulé par des mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie n'augmenterait que légèrement au cours de la période 2016-2021 (de 0,2 % par an en moyenne) en regard de l'évolution de l'activité générale. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB serait ainsi prolongée.

### *Les émissions de gaz à effet de serre baissent à nouveau ...*

Les émissions de gaz à effet de serre baisseraient de 113,9 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> en 2014 à 105,5 millions de tonnes en 2021, soit de plus de 25 % par rapport à leur niveau de 2005. Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) d'origine énergétique, suite aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et/ou d'énergies renouvelables. En outre, les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique, les émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et les gaz fluorés seraient également en baisse, tandis que les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) seraient stabilisées.

### *...mais des efforts supplémentaires devront être consentis en matière d'énergie renouvelable pour atteindre les objectifs à l'horizon 2020.*

À l'horizon 2020, la Belgique devra rencontrer une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Pour les secteurs ne participant pas au système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS), l'objectif de réduction de 15 % par rapport à 2005 serait atteint. En revanche, pour atteindre la part de 13 % du renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie, de nouveaux efforts devront être consentis.

*Les " Perspectives économiques 2016-2021 " ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 31 mai 2016 (26 mai pour les finances publiques).*

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyennes de période 2010-2015 2016-2021	
<b>Demande et production</b> (euros chaînés, année de référence 2005) <sup>(*)</sup>									
- Dépenses de consommation finale privée <sup>a</sup>	1,3	0,7	1,3	1,3	1,4	1,5	1,4	1,0	1,3
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,5	0,3	0,5	0,6	0,6	0,9	0,9	0,8	0,6
- Formation brute de capital fixe	2,3	1,5	3,1	2,4	2,1	1,8	1,8	1,9	2,1
. Entreprises <sup>b</sup>	3,3	0,2	3,7	2,6	2,9	2,6	2,6	2,5	2,4
. Administrations publiques	-1,6	2,5	2,8	4,7	-0,5	-1,1	-2,0	1,3	1,1
. Logements	1,2	5,0	1,4	0,8	0,8	0,8	0,8	0,3	1,6
- Variations de stocks <sup>c</sup>	0,3	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
- Dépenses intérieures totales	1,6	0,8	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,1	1,3
- Exportations de biens et services	4,9	4,1	4,1	3,6	3,5	3,7	3,7	5,1	3,8
- Total des utilisations finales	3,1	2,3	2,7	2,4	2,4	2,5	2,5	2,9	2,5
- Importations de biens et services	5,2	3,7	4,2	3,5	3,5	3,6	3,7	5,0	3,7
- PIB	1,4	1,2	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,2	1,5
- PIB (prix courants)	2,2	2,6	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	2,7	2,9
- PIB par tête (réel)	0,9	0,6	0,8	1,0	1,1	1,2	1,1	0,6	0,9
- Revenu national brut réel	1,4	1,8	1,5	1,3	1,3	1,4	1,3	1,1	1,4
<b>Prix et taux d'intérêt</b> <sup>(*)</sup>									
- Dépenses de consommation finale privée	0,5	1,9	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7	1,5	1,7
- Indice santé	1,0	2,0	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6
- Formation brute de capital fixe	0,1	0,5	1,4	1,4	1,5	1,3	1,6	1,4	1,3
- Exportations de biens et services	-1,9	-0,3	1,4	1,9	1,9	2,0	2,0	1,1	1,5
- Importations de biens et services	-3,1	-0,9	1,4	2,1	2,1	2,2	2,2	1,4	1,5
- Termes de l'échange	1,2	0,7	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,0
- Déflateur du PIB	0,8	1,3	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	0,8	0,6	0,7	1,2	1,8	2,4	3,0	2,6	1,6
. Réel	0,4	-1,3	-0,9	-0,5	0,2	0,7	1,3	1,1	-0,1
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	-0,2	-0,5	-0,5	0,0	0,6	1,1	1,7	0,2	0,4
. Réel	-0,7	-2,4	-2,1	-1,7	-1,1	-0,5	-0,0	-1,2	-1,3
<b>Emploi et chômage</b>									
- Emploi total, en milliers	4590,7	4628,3	4664,7	4696,5	4728,1	4774,5	4820,3	4539,0	4718,7
. Différence, en milliers	41,4	37,7	36,4	31,8	31,6	46,4	45,8	24,2	38,3
. Variation en %	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	1,0	1,0	0,5	0,8
- Chômage total, définition BFP, en milliers	627,8	604,4	600,4	601,0	594,9	567,9	527,4	642,7	582,7
. Différence, en milliers	-28,3	-23,4	-4,0	0,6	-6,1	-27,0	-40,6	-3,0	-16,7
- Taux de chômage, définition BFP	11,9	11,4	11,2	11,2	11,0	10,5	9,7	12,2	10,8
- Demandeurs d'emploi, en milliers	578,7	560,2	564,7	573,9	577,0	555,5	515,7	571,4	557,8
. Différence, en milliers	-19,0	-18,4	4,4	9,3	3,1	-21,6	-39,8	4,6	-10,5
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	0,8	0,3	0,6	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyennes de période 2010-2015 2016-2021	
<b>Revenus</b>									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	0,0	-1,0	0,5	1,0	0,8	0,7	0,4	0,2	0,4
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	-0,5	-0,7	1,3	1,7	1,6	1,4	1,7	0,7	1,2
- Revenu disponible réel des particuliers <sup>(*)</sup>	1,3	1,0	1,1	1,9	1,8	1,3	1,1	-0,0	1,4
- Taux d'épargne des particuliers <sup>a</sup>	12,6	12,8	12,6	13,1	13,4	13,2	12,9	13,2	13,0
- Masse salariale en % du revenu national	48,1	47,4	47,2	47,2	47,2	47,2	47,3	48,0	47,3
- Taux de marge des entreprises <sup>d</sup>	33,4	34,2	34,5	34,5	34,6	34,7	34,7	32,8	34,5
- Taux de rentabilité brute du capital <sup>e</sup>	18,6	19,2	19,5	19,6	19,7	19,9	19,9	18,1	19,6
<b>Finances publiques</b>									
- Taux de prélèvement obligatoire <sup>(**)</sup>	44,7	44,2	44,0	43,7	43,5	43,4	43,6	44,1	43,7
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-10,4	-12,0	-9,4	-10,3	-10,8	-10,9	-10,8	-13,4	-10,7
. en % du PIB	-2,5	-2,8	-2,2	-2,3	-2,4	-2,3	-2,2	-3,5	-2,4
- Dette publique totale									
. en % du PIB	106,1	107,1	106,5	106,1	105,8	105,4	104,8	104,0	106,0
<b>Balance extérieure</b>									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	6,7	10,7	11,1	11,1	11,3	11,4	11,5	4,4	11,2
. en % du PIB	1,6	2,5	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	1,1	2,5
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	3,3	6,3	7,6	7,6	7,7	7,8	7,8	4,9	7,5
. en % du PIB	0,8	1,5	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6	1,3	1,7
<b>Croissance des branches d'activité<sup>(*)</sup> (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)</b>									
- Industrie (total), dont :	1,2	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3	1,2	1,6	1,3
. Industries manufacturières	1,5	0,7	0,9	1,2	1,3	1,3	1,2	1,6	1,1
. Construction	2,1	2,0	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,8	1,6
- Services marchands, dont :	1,8	1,5	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	1,3	1,8
. Transports et communication	0,8	1,2	1,7	1,5	1,3	1,2	1,1	-0,6	1,3
. Autres services marchands <sup>f</sup>	1,9	1,5	1,9	1,8	1,9	2,0	1,9	1,5	1,8
- Services non marchands	0,2	-0,2	0,2	0,3	0,3	0,7	0,8	0,7	0,4

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(\*) Taux de croissance en %.

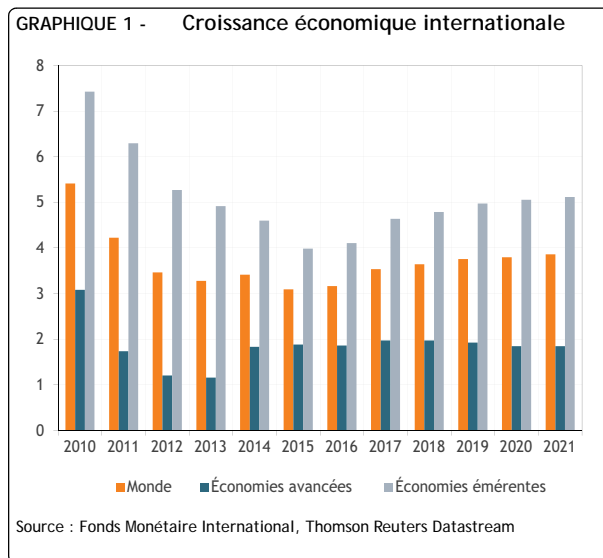
(\*\*) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



## 2. Évolutions macroéconomiques

### 2.1. Environnement international

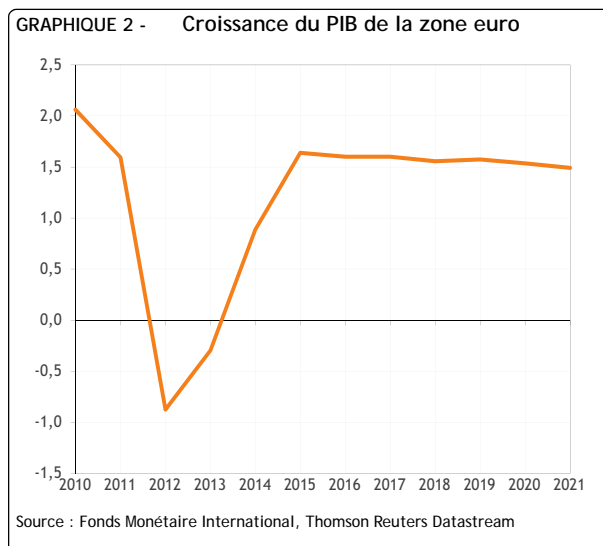
#### Accélération progressive de la croissance mondiale



En 2015, la croissance de l'économie mondiale a fléchi à 3,1 % (contre 3,4 % en 2014), étant donné que le nouveau ralentissement de la croissance dans les pays émergents n'a été que partiellement compensé par une accélération de la croissance en Europe et au Japon. En 2016, la croissance mondiale resterait pratiquement inchangée ; elle devrait légèrement s'accroître en 2017, soutenue à la fois par les économies émergentes et par les économies développées. Dans ces dernières, l'activité économique est stimulée par la faiblesse des prix du pétrole, une politique budgétaire moins restrictive (en comparaison avec les années précédentes) et une politique monétaire extrêmement accommodante. À partir de 2018, la croissance économique mondiale devrait s'établir, en moyenne, à 3,8 % par an. Dans ce

scénario, les output gaps de la plupart des économies devraient être pratiquement résorbés à la fin de la période de projection.

#### Zone euro : Croissance modérée mais continue



Après un timide redressement en 2014, la croissance économique de la zone euro a atteint 1,5 % l'an dernier et devrait s'élever à 1,6 % cette année, principalement grâce à la consommation des particuliers, laquelle est soutenue par les créations d'emplois et la baisse des prix de l'énergie. La croissance du PIB se stabiliserait en 2017 pour ensuite s'établir à 1,5 à 1,6 % par an au cours de la période 2018-2021. Ce rythme de croissance est inférieur à celui de la période précédant la crise financière<sup>1</sup> et demeure relativement modeste au sein des économies avancées.

Le ralentissement de la croissance potentielle dans la zone euro a débuté avant la crise financière en raison d'une baisse de la croissance de la productivité

totale des facteurs, laquelle s'explique notamment par un poids croissant des branches d'activité caractérisées par une croissance relativement plus faible de la productivité (services). Depuis la crise financière, la croissance potentielle continue de s'effriter compte tenu de la faiblesse de la croissance du stock de capital et du vieillissement de la population qui freine la croissance de la population d'âge actif.

1. Au cours de la période 1998-2007, la croissance moyenne dans la zone euro a atteint 2,4 %.

### *États-Unis : croissance stable avec un léger tassement en fin de période de projection*

En 2015, la croissance du PIB américain (2,4 %) a été identique à celle de 2014. Les exportations ont pâti de la baisse de la demande dans les pays émergents et de l'appréciation du dollar, tandis que les investissements dans le secteur énergétique ont baissé. Toutefois, ceci a été compensé par le dynamisme de la consommation privée. En 2016, la croissance du PIB américain devrait ralentir à 1,8 % (en raison de la faible activité économique du début de l'année) et s'établir à 2,1 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2021. Ce rythme de croissance plus modéré s'explique, tout comme en Europe, par une baisse de la croissance de la productivité et par le vieillissement de la population.

### *Économies émergentes : fin du ralentissement de la croissance en vue*

Sous l'effet de la perte de dynamisme de l'économie chinoise, qui se trouve dans une phase de transition entre une économie industrielle et une économie tertiaire davantage axée sur la consommation, la croissance des économies émergentes est passée de 4,6 % en 2014 à 4 % en 2015. Ce groupe de pays a souffert de la baisse des prix des matières premières, lesquelles représentent une part importante de leurs exportations. En outre, la normalisation progressive de la politique monétaire des États-Unis a entraîné, dans ces pays, une fuite des capitaux et un resserrement des conditions de financement. En 2016 et 2017, la croissance des pays émergents dans leur ensemble repartirait à la hausse, soutenue par une politique budgétaire et monétaire plus stimulante, notamment en Chine, et dépasserait même 5 % à moyen terme (2018-2021).

### *Une croissance continue des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique*

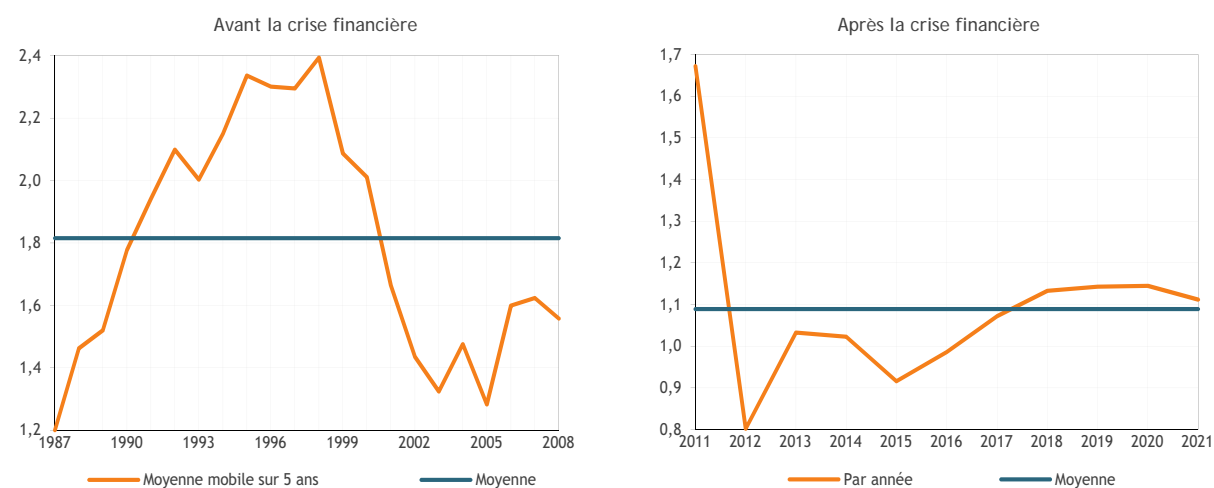
À l'instar de la croissance économique plus faible au Royaume-Uni et aux États-Unis, la croissance des marchés belges à l'exportation<sup>1</sup> devrait fléchir légèrement en 2016 (3,8 %) par rapport à 2015 (4,5 %). Sous l'effet d'une augmentation de la croissance des importations des pays émergents et d'une accélération de la croissance du PIB américain, la croissance des échanges mondiaux pertinents pour la Belgique s'accélérerait à 4,3 % en moyenne au cours de la période 2017-2021. Ce rythme est sensiblement plus faible que dans les années nonante et deux mille avant l'éclatement de la crise financière (6,5 % en moyenne). Cette évolution est due non seulement à des perspectives de croissance moins favorables pour l'économie mondiale, mais également à une baisse de l'élasticité entre le commerce extérieur et l'activité économique.

L'intégration des anciens pays communistes dans l'économie mondiale et l'innovation technologique ont débouché, dans les années nonante, sur une croissance des échanges mondiaux qui était plus de deux fois supérieure à la croissance du PIB mondial (voir graphique 3). Juste avant la crise financière, l'élasticité était encore de 1,5. Plus récemment, les échanges mondiaux et l'économie mondiale ont même progressé à un rythme quasiment identique. Cette évolution s'explique par le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes, dans lesquelles l'activité économique dépend généralement plus fortement (que dans les économies développées) du commerce extérieur. En outre, les économies émergentes – la Chine en particulier – évoluent vers un modèle économique qui est davantage axé sur les dépenses de consommation que sur les investissements (plus intensifs en importations). Grâce à la reprise de la croissance dans les économies émergentes, l'élasticité des échanges mondiaux à la croissance du PIB mondial augmenterait quelque peu en projection, sans toutefois revenir aux niveaux observés avant la crise financière.

---

1. La croissance des marchés potentiels à l'exportation équivaut à la croissance moyenne pondérée des importations des partenaires commerciaux de la Belgique.

GRAPHIQUE 3 - Élasticité croissance du commerce mondial/croissance économique mondiale



Source : Fonds Monétaire International, Thomson Reuters Datastream, Bureau Fédéral de Plan

#### ENCADRÉ 1 - Méthodologie de l'élaboration des hypothèses relatives à l'environnement international

L'environnement international des perspectives de moyen terme repose sur un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2016 et 2017, les perspectives de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont essentiellement basées sur les prévisions de printemps de la Commission européenne, lesquelles ont été adaptées sur la base du Consensus Economics de mai 2016 afin de tenir compte des évolutions les plus récentes.

Pour la période 2018-2021, c'est le scénario du FMI d'avril 2016 ("World Economic Outlook") qui constitue la source principale de nos informations.

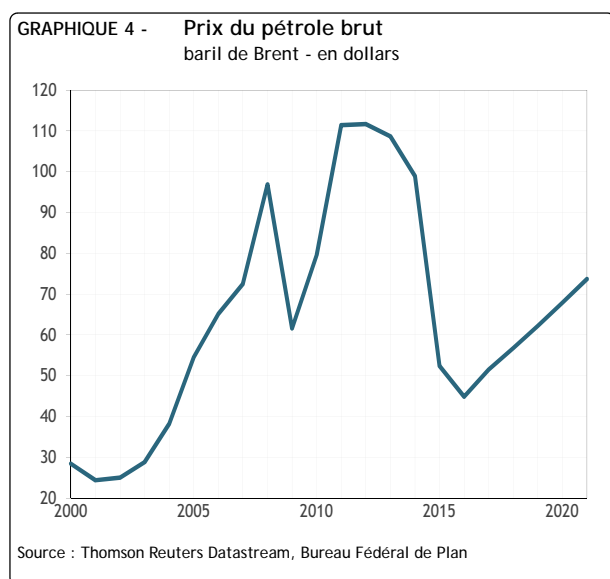
Les hypothèses relatives aux cours du pétrole, taux de change et taux d'intérêt en 2016 et 2017 sont basées sur les cotations sur les marchés à terme de mi-mai 2016. À partir de 2018, les hypothèses techniques suivantes ont été posées :

- Le prix du Brent évolue conformément au nouveau scénario de référence de la Commission européenne élaboré dans le cadre des perspectives énergétiques, d'émissions de GES et de transport à l'horizon 2050.
- À partir de 2018, les taux de change se stabilisent à leur niveau de 2017.
- Les taux d'intérêt à court terme évoluent progressivement pour atteindre en 2021 des valeurs d'équilibre fondées sur la règle de Taylor (sur base de l'output gap et de l'inflation prévus cette année-là).
- Les taux d'intérêt à long terme se normalisent progressivement. Dans chaque pays, les taux d'intérêt nominaux à long terme approchent, à moyen terme, la croissance nominale du PIB.

**TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers**  
 taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne	
								2010-2015	2016-2021
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	4,5	3,8	4,3	4,3	4,3	4,4	4,4	4,5	4,2
PIB zone euro	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	0,8	1,6
PIB États-Unis	2,4	1,8	2,3	2,4	2,1	2,0	2,0	2,1	2,1
Prix à la consommation zone euro	0,0	0,2	1,3	1,3	1,5	1,6	1,7	1,4	1,3
Prix mondiaux à l'importation, biens et services hors énergie en EUR	8,4	1,8	-1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	1,4
Prix du baril (Brent, USD)	52,5	44,9	51,5	56,8	62,2	67,9	73,7	93,8	59,5
Prix du baril (Brent, EUR)	47,3	39,8	44,7	49,3	54,0	59,0	64,0	71,7	51,8
Taux de change : EUR en USD (x 100)	111,0	112,9	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	129,5	114,7
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)									
Zone euro	-0,0	-0,2	-0,3	0,3	0,8	1,4	2,0	0,5	0,7
États-Unis	0,3	0,7	1,0	1,2	1,5	1,8	2,0	0,3	1,4
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)									
Zone euro	1,0	0,8	0,9	1,5	2,1	2,6	3,2	2,7	1,9
États-Unis	2,1	1,8	1,9	2,5	3,0	3,5	4,1	2,5	2,8
Taux d'intérêt belges									
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	-0,2	-0,5	-0,5	0,0	0,6	1,1	1,7	0,2	0,4
Long terme (OLO 10 ans)	0,8	0,6	0,7	1,2	1,8	2,4	3,0	2,6	1,6

### Reprise progressive des prix de l'énergie à partir de 2017 ...



Le prix du baril de Brent s'établissait encore à 110 dollars en moyenne au cours du premier semestre 2014, mais a ensuite baissé à 31 dollars en moyenne en janvier 2016. Cette évolution à la baisse était surtout la conséquence d'une offre excédentaire. En effet, les pays de l'OPEP maintiennent durablement une production élevée afin de défendre leurs parts de marché vis-à-vis des producteurs américains de pétrole de schiste, dans un contexte de faiblesse de la demande de pétrole due au ralentissement de la croissance des pays émergents. Le prix du baril de Brent est reparti à la hausse au cours des derniers mois, en réponse aux anticipations d'une baisse de l'offre. En 2016, le prix du baril de pétrole brut s'établirait en moyenne à 45 dollars (contre 52 dollars en 2015), augmenterait jusqu'à 52 dollars en 2017 pour

finalement atteindre 74 dollars en 2021 (voir encadré 1). Cette évolution correspond à une hausse du prix du pétrole de 8 à 10 % par an à partir de 2018.

### ... et par conséquent de l'inflation dans la zone euro.

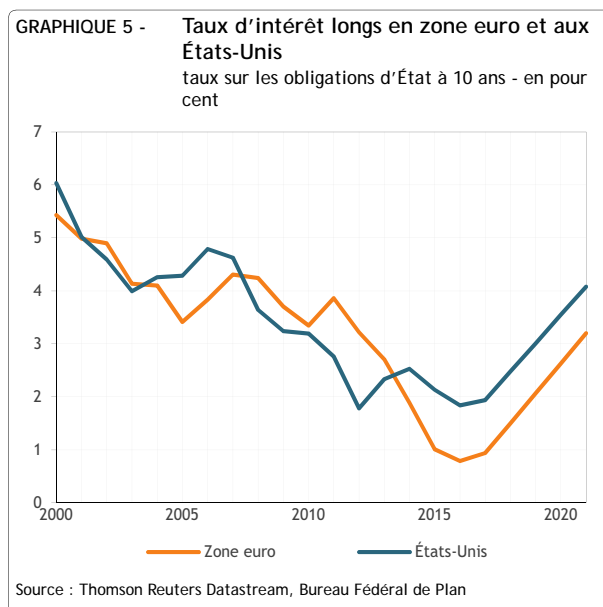
L'inflation dans la zone euro est retombée à 0 % en 2015, principalement sous l'effet de la forte baisse des prix du pétrole et d'autres matières premières. La dépréciation de l'euro (-16 % par rapport au dollar) n'a que partiellement compensé cette évolution à la baisse. L'inflation sous-jacente (qui ne tient pas compte de l'évolution des prix de l'énergie et des aliments frais) est restée pratiquement stable à 0,8 %.

Si l'inflation était négative au début de cette année, elle serait néanmoins positive en moyenne en 2016 (l'impact à la baisse des diminutions récentes des prix de l'énergie disparaît en effet progressivement). À partir de

2017, elle s'accélérait sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie, qui pousse aussi progressivement à la hausse l'inflation sous-jacente. Au cours de la période 2018-2021, l'inflation dans la zone euro s'établirait en moyenne à 1,5 % et demeurerait ainsi en deçà de l'objectif de la BCE (une inflation légèrement inférieure à 2 %).

### Taux d'intérêt

La Banque centrale européenne a abaissé son taux de financement jusqu'à 0 % ; le taux de dépôt a même chuté à -0,4 %. En outre, elle a lancé en mars 2015 l'opération d'engorgement d'achat d'obligations d'État dans le but de dynamiser la croissance économique et de stopper la baisse de l'inflation. La BCE devrait maintenir sa politique jusqu'en 2017. En ce qui concerne les taux interbancaires européens, les marchés anticipent un taux à trois mois négatif en 2016 et en 2017. À partir de 2018, on s'attend à ce que le taux à court terme dans la zone euro (Euribor) augmente progressivement jusqu'à 2 % en 2021 (voir encadré 1). La Banque centrale américaine a relevé son taux directeur pour la première fois en dix ans en décembre 2015. Ce premier pas vers une normalisation de la politique monétaire a principalement été rendu possible par la forte baisse du taux de chômage. À moyen terme, les taux à court terme américains aussi progresseraient jusqu'à 2 %.



Le taux moyen sur les obligations d'État à dix ans dans la zone euro a atteint le plancher de 0,6 % en avril 2015. Ensuite, il a quelque peu augmenté mais, compte tenu de la baisse de la croissance mondiale et de l'agitation sur les marchés financiers, les taux nominaux sont actuellement à nouveau particulièrement bas. Dans l'hypothèse où les taux longs se normaliseraient progressivement (voir encadré 1), les taux à 10 ans européens devraient en moyenne atteindre 3,2 % en 2021 et les taux longs américains 4,1 %.

### Risques et incertitudes

Les principales incertitudes qui entourent ce scénario international concernent le risque d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise, l'impact de la normalisation progressive de la politique monétaire américaine (pouvant provoquer une nouvelle fuite de capitaux des économies émergentes et des turbulences sur les marchés financiers), de nouvelles tensions au sein de l'Europe (suite à une recrudescence de la crise de la dette ou à un Brexit) et une flambée du prix du pétrole induite par l'offre.

## 2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes

### 2.2.1. Évaluation de la croissance potentielle pour la Belgique

*La croissance potentielle belge atteindrait, en moyenne, 1,3 % durant la période de projection.*

La croissance potentielle belge atteindrait, en moyenne, 1,3 % durant la période de projection, soit un rythme semblable à celui de la période 2008-2015. Ce résultat est nettement en deçà de celui enregistré durant les années qui ont précédé la crise financière.

La baisse du niveau de la croissance potentielle s'explique surtout par le ralentissement de la croissance de la productivité horaire structurelle du travail. Cette dernière s'élevait, en moyenne, à 1,2 % durant les années qui ont précédé la crise financière. Elle a ensuite chuté à 0,6 % et ne se redresserait que très légèrement durant la période de projection (0,8 %). Le repli de la croissance de la productivité résulte, en partie, d'une contribution moindre de l'intensité capitalistique (croissance du stock de capital par heure travaillée) mais également, et surtout, d'une contribution nettement plus faible de la productivité totale des facteurs.

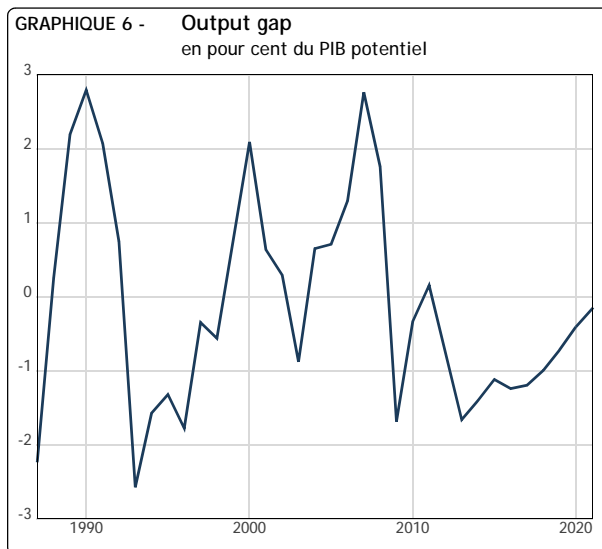
TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants  
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1990-1999	2000-2007	2008-2015	2016-2021
PIB effectif	2,2	2,3	0,7	1,5
PIB potentiel	2,4	2,1	1,2	1,3
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,8	1,2	0,6	0,8
dont :				
intensité capitalistique	0,6	0,3	0,1	0,2
productivité totale des facteurs	1,2	0,9	0,4	0,5
- Emploi potentiel (en heures)	0,6	0,8	0,6	0,5
dont :				
population en âge de travailler (15-74 ans)	0,3	0,4	0,6	0,5
taux d'activité (15-74 ans)	0,5	0,5	-0,1	-0,1
taux de chômage non-inflationniste	-0,1	0,1	0,2	0,3
durée du travail	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0

Jusqu'en 2011, la contribution de l'emploi à la croissance potentielle n'a pas semblé être affectée par la crise financière. Ceci résulte de l'évolution de la population d'âge actif<sup>1</sup> et d'un taux de chômage non-inflationniste qui n'a cessé de baisser depuis le début des années deux mille. À partir de 2012, cependant, le rythme de progression de la population d'âge actif a commencé à se tasser. Ce tassement se poursuivrait jusqu'en 2021, tout en étant toutefois interrompu temporairement en 2016-2017. Ceci s'accompagne d'une légère baisse de la contribution du taux d'activité tendanciel.

1. Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans. Les analyses sur les déterminants de l'offre de travail présentées dans le chapitre 4 sont, elles, basées sur la classe d'âge 15-64 ans, ce qui peut affecter les conclusions.

*L'output gap actuellement négatif devrait se résorber d'ici 2021.*



L'output gap est l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel, exprimé en pour cent de ce dernier. L'économie belge a atteint le sommet d'une phase de haute conjoncture en 2007. Suite à la crise, elle est tombée dans un creux en 2009. Elle s'est cependant redressée assez rapidement puisque l'output gap était déjà à nouveau (légèrement) positif en 2011. Un nouveau ralentissement conjoncturel est apparu à partir de 2012. Cet output gap se résorbe durant la période de projection, ce qui implique que la croissance effective du PIB soit supérieure à sa croissance potentielle. L'économie belge retrouverait une position conjoncturelle quasiment neutre en 2021.

### 2.2.2. Évolution du produit intérieur brut en volume

En 2015, l'économie belge a crû de 1,4 %, soit à un rythme légèrement supérieur à celui de 2014, grâce au dynamisme de la consommation privée. En 2016, la croissance du PIB fléchirait jusqu'à 1,2 %. En effet, le contexte international moins dynamique freine les exportations, et partant, pèse sur les dépenses intérieures. La croissance de l'économie belge devrait ensuite s'établir à 1,5 % chaque année de la période 2017-2021, à l'exception d'une croissance légèrement supérieure en 2020 (1,6 %). Ce profil "plat" de la croissance économique belge s'explique par la croissance économique stable de la zone euro et, en conséquence, des marchés belges d'exportation. Au cours de cette période, la contribution à la croissance économique belge de la demande intérieure serait stabilisée (à hauteur de 1,4 point de pourcentage), tout comme celle des exportations nettes (à hauteur de 0,1 point de pourcentage).

Conformément à ce que suggèrent la plupart des études relatives aux conséquences économiques des attentats commis à l'étranger, nous supposons que les attentats récents commis à Bruxelles auront un impact limité et de courte durée sur l'activité économique (cf. encadré 2). Toutefois, nous ne pouvons pas exclure qu'à court terme les effets sur la confiance dépriment l'activité économique et que l'image écornée de la Belgique puisse à moyen terme décourager les investissements étrangers.

## ENCADRÉ 2 - Impact des attentats terroristes sur l'activité économique

Les attentats terroristes de Paris (novembre 2015) et de Bruxelles (mars 2016) ont engendré d'indescriptibles souffrances sur le plan humain, mais ont également eu un impact sur l'activité économique en Belgique. Les attentats de Paris ont donné lieu à un lockdown en Région de Bruxelles-Capitale, suite auquel les écoles, cafés et restaurants, une partie des transports en commun, des salles de concerts, ... ont été à l'arrêt pendant plusieurs jours. De plus, les attentats de Bruxelles ont entraîné la fermeture de Brussels Airport pendant près de deux semaines.

En outre, les attentats ont également flétri la réputation de la Belgique à l'étranger. Une conséquence directe de cette image ternie est que le nombre de nuitées en Belgique a lourdement chuté depuis les attentats de Paris, et ce aussi bien pour les voyages de loisirs que pour les voyages d'affaires. Il se peut donc qu'un ébranlement de la confiance affecte les dépenses intérieures et que l'image écornée de notre pays (amplifiée par les informations relayées dans les médias) effraie les investisseurs étrangers.

Toutefois, la menace terroriste a également entraîné des dépenses accrues en sécurisation du domaine public. Dans la mesure où ces dépenses ne sont pas compensées par des économies dans d'autres départements, elles contrebalancent quelque peu la perte d'activité économique.

L'analyse des effets économiques des attentats perpétrés antérieurement dans les pays d'Europe occidentale et aux États-Unis montre que le recul de l'activité est généralement limité et de courte durée. Ainsi, les attentats précédents ne semblent guère avoir sapé la confiance des consommateurs. Il en va de même en Belgique, où la confiance des consommateurs n'a quasiment pas fléchi en avril. Quant à la confiance des entrepreneurs, elle s'est raffermie en avril, même si un fléchissement a été constaté dans le commerce. Il n'y a donc - pour le moment - aucune indication que la Belgique traverse une crise de confiance suite aux attentats.

Compte tenu de ces éléments et du fait que le lockdown décrété à Bruxelles n'a pas ralenti la croissance du PIB au quatrième trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent, une correction n'a été apportée aux présentes perspectives que pour tenir compte de l'effet des attentats sur les dépenses touristiques<sup>1</sup> et sur l'activité de Brussels Airport et des compagnies aériennes<sup>2</sup>. Sur la base d'un certain nombre d'hypothèses techniques appliquées aux informations issues des tableaux entrées-sorties belges, nous avons réduit les dépenses touristiques des étrangers en Belgique de 5 % et la production de la branche "transports et communication" de 1 % en 2016 par rapport à un scénario ne tenant pas compte de l'impact économique des attentats.

Dès lors que la diminution de la consommation et des exportations entraîne également un repli des importations et de la consommation intermédiaire, l'impact sur le PIB belge est inférieur à l'impact initial sur les dépenses touristiques et de transport. En définitive, la baisse de valeur ajoutée pouvant être imputée aux attentats est estimée à 0,1 % du PIB. Comme cet effet est supposé n'être que temporaire, le (niveau du) PIB en 2017 ne diffère pas du PIB obtenu dans un scénario ne tenant pas compte des attentats terroristes.

---

1. Dans les comptes nationaux, les dépenses touristiques des étrangers font partie des exportations.

2. Cette baisse de l'activité entraîne aussi bien une diminution des exportations qu'un recul de la consommation.



### 2.2.3. Exportations et importations

*En 2015, et pour la deuxième année consécutive, les exportateurs belges ont gagné des parts de marché ; d'importants gains de termes de l'échange ont également été enregistrés.*

Dans le sillage du redressement de la croissance économique de la zone euro, la croissance des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique s'est accélérée pour atteindre 4,5 % en 2015 (cf. section 2.1). Les exportations belges, par contre, ont enregistré un ralentissement de leur croissance en volume (laquelle n'a plus atteint que 4,9 %, alors qu'elle s'était encore élevée à 5,4 % en 2014) ; des gains de parts de marché ont toutefois été enregistrés, et ce pour la deuxième année d'affilée. Le ralentissement de la croissance des exportations combiné à la quasi-stabilisation de la croissance de la demande intérieure ont limité la croissance du volume des importations à 5,2 % en 2015 (contre 5,9 % en 2014). Les exportations nettes ont contribué négativement, à hauteur de -0,2 point de pourcentage, à la croissance économique.

Les prix internationaux exprimés en dollars ont diminué en 2015, tant dans leur composante non-énergétique (-9,4 %) qu'énergétique (baisse du prix du baril de Brent exprimé en dollars de 47 %). Cette forte baisse a été partiellement compensée par l'importante dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain (-16 %). Les prix belges à l'importation (exprimés en euros) ayant diminué davantage que les prix à l'exportation, les termes de l'échange se sont améliorés de 1,2 %. Malgré une nette amélioration de sa composante "commerce extérieur" (l'effet des importants gains de termes de l'échange compensant largement l'effet de la contribution négative du volume des exportations nettes à la croissance), le solde des opérations courantes avec le reste du monde est resté stable, à 0,8 % du PIB, en 2015, et ce en raison d'une importante baisse des revenus nets de la propriété du reste du monde.

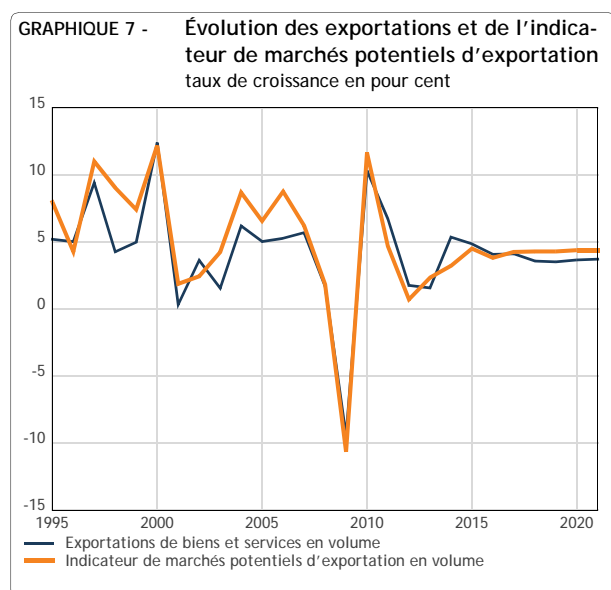
*Contribution élevée des exportations nettes à la croissance du PIB (en raison d'éléments exceptionnels) et importants gains de termes de l'échange en 2016.*

Cette année, le contexte extérieur pertinent pour la Belgique serait moins favorable que celui de 2015, la croissance des marchés potentiels d'exportation ralentissant à 3,8 %. Les exportations belges en volume devraient cependant croître un peu plus rapidement (4,1 %) que les marchés potentiels d'exportation, soutenues par l'évolution favorable des coûts intérieurs sous l'impulsion des mesures prises pour limiter le coût du travail. La croissance des exportations belges serait toutefois (légèrement) freinée par l'impact négatif des attentats du 22 mars 2016 sur les dépenses des touristes étrangers en Belgique et sur les exportations de la branche "transports et communication" (cf. encadré 2).

La croissance des importations en volume serait nettement plus faible cette année (3,7 %) qu'en 2015. Cela résulte, à la fois, du ralentissement de la croissance des demandes intérieure et extérieure mais également de la quasi disparition en 2016 d'achats exceptionnels de biens d'investissement complètement importés (cf. section 2.2.5). Les importations des années 2014 et 2015 ont en effet été gonflées par d'importants achats de tankers et de licences à l'étranger (pour un total d'environ 2,5 milliards d'euros chaque année). La contribution des exportations nettes à la croissance économique serait donc particulièrement élevée cette année (0,4 point de pourcentage).

Les faibles prix du pétrole et la légère appréciation de l'euro par rapport au dollar américain devraient donner lieu à une nouvelle amélioration des termes de l'échange (0,7 %). Cette dernière, associée à la contribution positive des exportations nettes en volume à la croissance du PIB, se traduit par une hausse du solde des opérations courantes avec le reste du monde, lequel atteindrait 1,5 % du PIB.

*Les années 2017-2021 se caractérisent par une contribution légèrement positive des exportations nettes à la croissance.*



Au cours de la période 2017-2021, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique progresseraient à un rythme annuel moyen de 4,3 %, semblable à celui enregistré, en moyenne, au cours de la période 2000-2014 (4,2 %) mais inférieur à celui enregistré avant la crise (6,3 % en moyenne pour la période 2000-2007). Cette progression tendancielle des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite<sup>1</sup> se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,7 % par an en moyenne (contre 3,8 % au cours de la période 2000-2014). Des pertes de parts de marché de l'ordre de 0,6 point de pourcentage par an en moyenne seraient dès lors de mise à partir de 2017, nettement inférieures toutefois à celles enregistrées

durant les années qui ont précédé la crise (1,3 point de pourcentage au cours de la période 2000-2007) (cf. graphique 7)<sup>2</sup>.

Sous l'impulsion d'une demande finale<sup>3</sup> qui évoluerait selon une croissance annuelle moyenne de 2,5 %, les importations devraient atteindre un rythme moyen de progression de 3,7 % au cours de la période 2017-2021, soit des chiffres comparables à ceux observés durant la période 2000-2014. Les exportations nettes exprimées en volume devraient néanmoins fournir une contribution légèrement positive (0,1 point de pourcentage en moyenne) à la croissance économique. Les termes de l'échange devraient être légèrement dégradés, à hauteur de -0,2 % par an à partir de 2018. Le solde des opérations courantes avec le reste du monde grimperait à 1,8 % du PIB en 2017, avant de reculer très légèrement à moyen terme (1,6 %).

#### 2.2.4. Dépenses de consommation finale des particuliers<sup>4</sup>

*En 2015, la croissance des dépenses de consommation des particuliers a égalé celle de leur revenu disponible réel.*

Le revenu disponible réel des particuliers a augmenté de 1,3 % en 2015 (contre 0,5 % en 2014), et ce malgré le blocage des salaires bruts horaires avant indexation dans le secteur privé, le nouveau recul des revenus nets de la propriété exprimés en termes réels et les effets du saut d'index. Le pouvoir d'achat a notamment été soutenu par le niveau particulièrement bas des prix de l'énergie. Les dépenses de consommation des particuliers se sont également montrées nettement plus dynamiques en 2015 (1,3 %) qu'en 2014 (0,4 %). Le taux d'épargne des particuliers<sup>5</sup> s'est, par conséquent, stabilisé à 12,6 % (cf. graphique 8).

1. L'évolution des coûts salariaux par unité produite est influencée à la baisse par les mesures visant à limiter le coût du facteur travail (réductions de cotisations sociales patronales). La formation des salaires, à partir de 2017, est modélisée sur base des déterminants que la théorie économique retient classiquement, selon laquelle l'évolution des salaires bruts nominaux serait fonction de la productivité nominale du travail, du taux de chômage et du coin salarial.

2. Par le passé, les pertes structurelles de parts de marché de la Belgique ont été, à la fois, le résultat de pertes de compétitivité-coût mais également d'une spécialisation (défavorable) de notre pays dans des produits à faible croissance. Pour plus de détails à ce sujet, voir Bogaert, H. et Kegels, C., "Compétitivité de la Belgique - Défis et pistes de croissance", Planning Paper 112, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2012.

3. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

4. Ménages et ISBL au service des ménages.

5. Épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

*Nouvelle hausse du pouvoir d'achat des particuliers en 2016, malgré les effets du saut d'index.*

En 2016, le revenu disponible réel des particuliers devrait augmenter (1,0 %) à un rythme inférieur à celui de l'année passée, la croissance de la principale composante du revenu primaire, les salaires perçus par les particuliers, étant en recul (-0,8 % en termes réels). Étant donné que tant l'emploi salarié que le salaire brut horaire avant indexation seraient en hausse, cette croissance négative de la masse totale des salaires perçue par les particuliers s'explique exclusivement par les effets du saut d'index. En effet, bien que l'indice pivot ait été dépassé en mai 2016 (et ce, pour la première fois depuis novembre 2012), l'indexation des salaires du secteur public, des allocations sociales et, surtout, des salaires du secteur privé restera néanmoins nettement inférieure à l'inflation en 2016. Cette dernière est gonflée par la hausse de la TVA sur l'électricité à usage domestique et l'augmentation d'autres impôts indirects. En outre, les revenus nets de la propriété exprimés en termes réels se stabiliseraient, après sept années de baisse.

La croissance néanmoins soutenue du revenu disponible réel en 2016 provient donc exclusivement des composantes du compte de distribution secondaire du revenu. Suite à l'entrée en vigueur de plusieurs mesures fiscales (notamment la mesure d'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'impôt des personnes physiques, cf. chapitre 4), l'impôt sur le revenu payé par les ménages exprimé en termes réels serait en effet en nette baisse. Il en irait de même pour les cotisations sociales alors que les prestations sociales enregistreraient une croissance réelle légèrement positive.

Les attentats ont un impact négatif sur la consommation des particuliers durant le premier semestre de 2016. Sur l'ensemble de l'année 2016, la consommation des particuliers ne progresserait que de 0,7 % et le taux d'épargne des ménages serait temporairement en hausse (12,8 %).

*La consommation des particuliers opère un mouvement de rattrapage en 2017.*

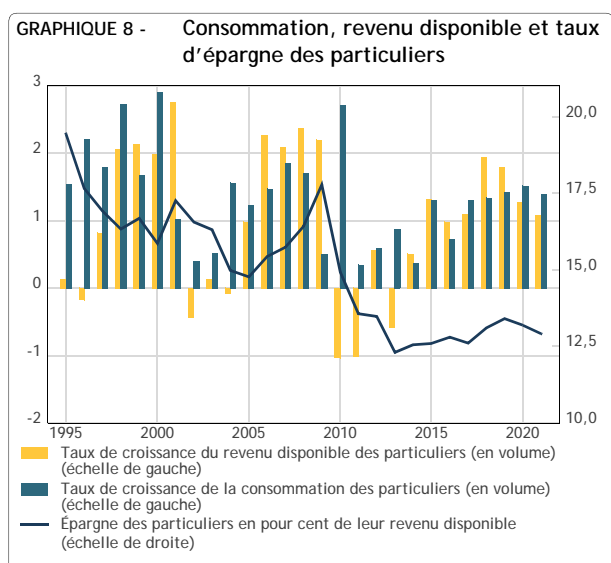
L'année prochaine, le pouvoir d'achat des particuliers enregistrerait une progression (1,1 %) semblable à celle de 2016. D'une part, les revenus nets de la propriété apporteraient une contribution positive à la croissance du revenu disponible réel des particuliers. De plus, le pouvoir d'achat recommencerait à être soutenu par l'augmentation, en termes réels, de la masse salariale, et ce grâce à une progression plus marquée de l'emploi mais, surtout, grâce à un impact nettement moins important du saut d'index. Le différentiel de croissance entre l'indexation des salaires du secteur privé et l'inflation serait en effet fortement réduit (par rapport à 2016). D'autre part, les impôts sur le revenu et les cotisations sociales retrouveraient une croissance réelle positive, freinant la progression du revenu disponible réel des particuliers.

Confortée par deux années successives de croissance relativement soutenue du pouvoir d'achat, la consommation des particuliers opérerait un mouvement de rattrapage en 2017 et croîtrait de 1,3 %, entraînant dans son sillage un léger recul du taux d'épargne (12,6 %).

*Progression soutenue du pouvoir d'achat des particuliers en 2018.*

En 2018, la croissance du revenu disponible réel des particuliers enregistrerait une nette accélération (1,9 %). Le pouvoir d'achat serait porté par une accélération de la croissance du salaire brut horaire avant indexation, par une contribution positive des revenus nets de la propriété et par la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales réduisant l'impôt sur le revenu. L'augmentation de la consommation des particuliers demeurerait toutefois moins dynamique (1,3 %), induisant une remontée du taux d'épargne à 13,1 %. L'adaptation du taux d'épargne permet en effet aux particuliers de lisser quelque peu la croissance de leurs dépenses de consommation afin d'éviter que celle-ci ne fluctue autant que leur pouvoir d'achat. Notons en outre que la propension à consommer des revenus de la propriété est en général plus faible que celle des revenus du travail.

À partir de 2019, la croissance de la consommation des particuliers se stabilise autour de 1,4 %.



Au cours de la période 2019-2021, les particuliers ajusteraient, en moyenne, la croissance réelle de leur consommation (1,4 % par an) à celle de leur revenu disponible (1,4 %). Cette dernière serait portée par une progression significativement positive du salaire brut horaire avant indexation (0,7 % en moyenne) qui, combinée à une augmentation de 0,9 %, en moyenne, de l'emploi, permettrait au total des salaires<sup>1</sup> perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,4 % en moyenne. Les revenus nets de la propriété, eux, afficheraient une croissance moyenne de 1,7 %. Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu à charge des ménages seraient en hausse de 1,7 % par an en moyenne<sup>2</sup>, tout comme les prestations sociales.

### 2.2.5. Investissements des entreprises

Les investissements des entreprises demeurent un moteur important de la croissance.

Après avoir stagné en 2012 et reculé en 2013, les investissements des entreprises, exprimés en termes réels, sont repartis à la hausse en 2014 et 2015, enregistrant une croissance de, respectivement, 8 % et 3,3 %. L'amélioration du climat économique général (après deux années consécutives de quasi stagnation du PIB belge et de recul du PIB de la zone euro), la nouvelle baisse des taux d'intérêt de long terme et la nette progression de la rentabilité des entreprises<sup>3</sup> (suite, notamment, au blocage des salaires bruts horaires avant indexation) sont autant d'éléments qui ont favorisé la croissance des investissements des entreprises. Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence car ils intègrent plusieurs achats importants à l'étranger, lesquels se sont traduits par une augmentation – d'un montant identique – des importations avec, pour conséquence, un impact nul sur le PIB. Ces investissements exceptionnels concernent l'achat de tankers (dans la branche d'activité "transports et communication") ainsi que l'achat de brevets (dans la branche d'activité "biens intermédiaires"). Corrigée pour ces transactions exceptionnelles, la croissance réelle des investissements des entreprises a atteint 3,8 % en 2014 et 3,2 % en 2015<sup>4</sup>.

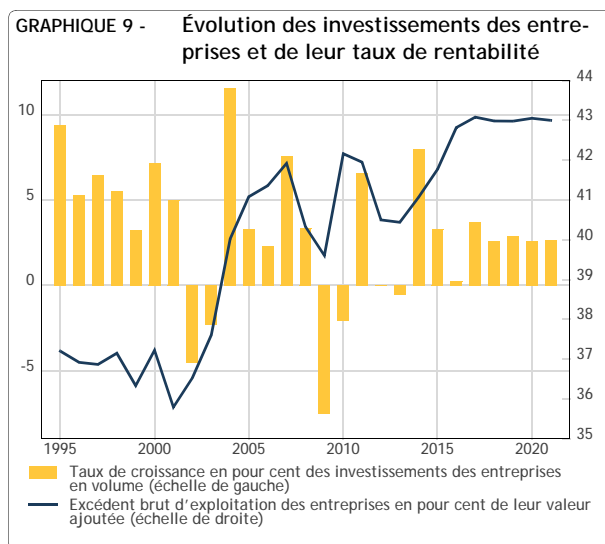
En 2016, la croissance du volume des investissements des entreprises n'atteindrait que 0,2 %, ceci étant toutefois exclusivement imputable à un effet de niveau négatif lié aux transactions mentionnées ci-dessus. Abstraction faite des achats exceptionnels susmentionnés, les investissements des entreprises exprimés en termes réels seraient en effet en augmentation de 4 %. Ils sont stimulés par la reprise économique qui se confirme au niveau de la zone euro, par une baisse des taux d'intérêt et par la poursuite du relèvement de la rentabilité des entreprises (résultant, notamment, de la chute des prix de l'énergie et du saut d'index).

1. Le chapitre 3 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

2. Ce taux de croissance moyen masque toutefois un profil année par année très marqué et déterminé par la mise en œuvre de mesures (cf. chapitre 4) : -0,5 % en 2019, 2,7 % en 2020 et 2,8 % en 2021.

3. Défini comme l'excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises exprimée à prix courants.

4. La croissance 2015 corrigée est semblable à la croissance non corrigée car le montant total des achats exceptionnels a été tout aussi élevé en 2015 qu'en 2014. Il s'effondre par contre en 2016.

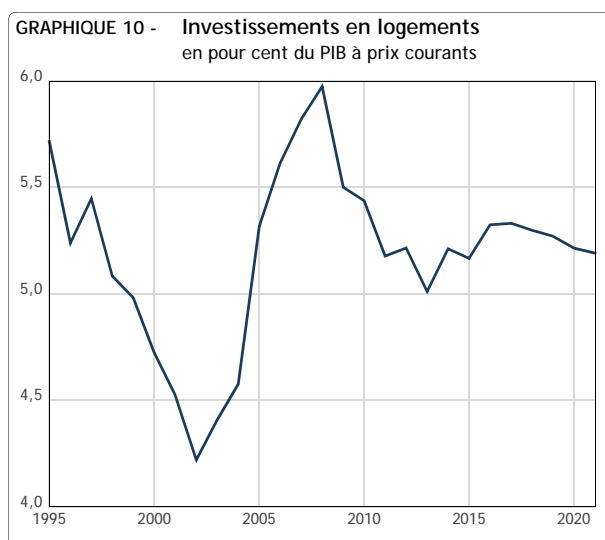


En 2017, les perspectives de débouchés, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, évolueraient favorablement. La rentabilité des entreprises, pour sa part, se stabiliserait au niveau élevé atteint en 2016. Les taux d'intérêt se maintiendraient, eux aussi, à des niveaux historiquement bas. Dans ce contexte, la croissance du volume des investissements des entreprises atteindrait 3,7 % l'année prochaine. Au cours de la période 2018-2021, cette croissance serait un peu moins dynamique (2,7 % en moyenne) et ce, dans un contexte de croissance stable des perspectives de débouchés, de remontée progressive des taux d'intérêt de long terme et d'une rentabilité des entreprises demeurant à un niveau élevé. Le taux d'investissement des entreprises<sup>1</sup> atteindrait ainsi un niveau historiquement élevé de 16,6 % (cf. graphique 9).

## 2.2.6. Investissements en logements

*Croissance des investissements en logements très soutenue en 2016, relativement modeste par la suite dans un contexte de remontée progressive des taux d'intérêt.*

Après trois années d'évolution volatile (recul de 4,1 % en 2013, hausse de 5,7 % en 2014 et ralentissement de la croissance à 1,2 % en 2015), les investissements en logements des ménages exprimés en volume devraient fortement augmenter en 2016 (croissance de 5 %). Ils sont soutenus par la hausse du pouvoir d'achat des particuliers et le niveau extrêmement bas des taux hypothécaires.



Au cours de la période 2017-2021, les investissements résidentiels exprimés en volume devraient croître de 0,9 % par an en moyenne. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de remontée progressive des taux d'intérêt à long terme. En 2017-2019, la croissance des investissements résidentiels serait surtout soutenue par l'augmentation du revenu disponible réel des particuliers (le taux de chômage étant, dans le même temps, quasiment stabilisé) alors qu'en 2020-2021, c'est la forte baisse du taux de chômage qui joue un rôle important. La part nominale des investissements en logements en pour cent du PIB s'élèverait à 5,2 % en 2021, tout comme en 2015 (cf. graphique 10).

1. Défini comme les investissements des entreprises en pour cent du PIB exprimés à prix courants. Le taux d'investissement des entreprises s'élevait, en moyenne, à 14,2 % dans les années nonante et à 15,0 % dans les années deux mille ainsi que dans la première moitié des années deux mille dix.

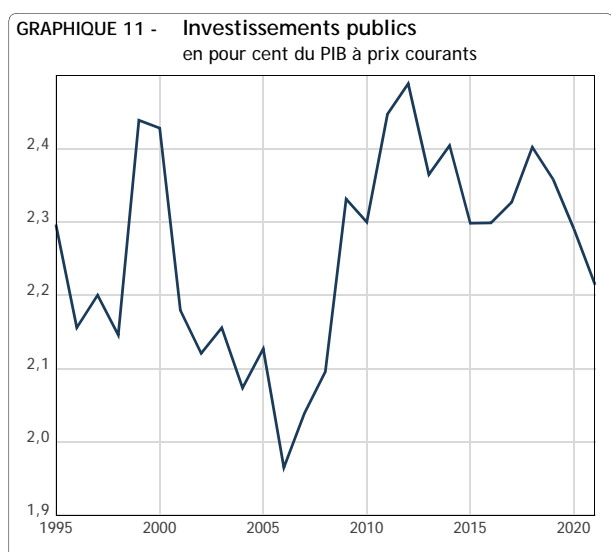
## 2.2.7. Investissements des administrations publiques

*Les investissements des administrations publiques sont soutenus en 2016 par les régions et communautés, ensuite par les pouvoirs locaux en vue des élections communales de 2018 et, enfin, par le pouvoir fédéral.*

Les investissements des administrations publiques en volume ont augmenté de 4 % en 2014, portés surtout par les régions et communautés, avant de reculer de 1,6 % en 2015, principalement en raison de mesures du pouvoir fédéral et des pouvoirs locaux<sup>1</sup>. Les régions et communautés, en revanche, ont poursuivi leur effort d'investissement en 2015 et cela devrait encore être le cas en 2016. Cette dynamique régionale est en grande partie attribuable à la construction de bâtiments scolaires en Région flamande, réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé ("Scholen van morgen"). En conséquence, la croissance réelle du total des investissements publics devrait atteindre 2,5 % cette année.

À l'approche des élections communales de 2018, et conformément à ce qui a été observé par le passé, les pouvoirs locaux devraient intensifier leurs dépenses d'investissement en 2017 et en 2018. Cela constituerait le principal moteur de croissance du total des investissements publics dont la croissance réelle atteindrait 2,8 % en 2017 et 4,7 % en 2018, même si les investissements des régions et communautés fourniraient encore, sur l'ensemble des deux années, une contribution positive.

Les investissements des pouvoirs locaux seraient en net recul en 2019, l'année suivant les élections communales. Le recul du total des investissements publics en volume resterait cependant limité (-0,5 %) en raison d'importants investissements du pouvoir fédéral dans la Défense nationale. Ces derniers se replieraient par la suite, entraînant un recul du total des investissements publics de 1,1 % en 2020 et de 2 % en 2021.



En moyenne au cours de la période 2012-2014, la part nominale belge des investissements publics dans le PIB a atteint 2,4 %, soit 0,4 point de pourcentage de moins que la part moyenne observée pour la zone euro. Le taux d'investissement public belge passerait de 2,3 % en 2016 à 2,4 % en 2018, avant de reculer pour atteindre 2,2 % en 2021 (cf. graphique 11).

1. Notons que les présentes Perspectives reprennent, pour l'année 2015, les comptes publics publiés le 20 avril 2016 par l'ICN (publication sur NBB.Stat des tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs). Pour les années antérieures, toutefois, nos Perspectives respectent les comptes nationaux détaillés publiés en octobre 2015 (ICN, Comptes nationaux 2014 Partie 2 - Comptes détaillés et tableaux, Octobre 2015). Il en résulte une possible rupture de série entre les niveaux de 2014 et ceux de 2015.

## 2.2.8. Consommation publique

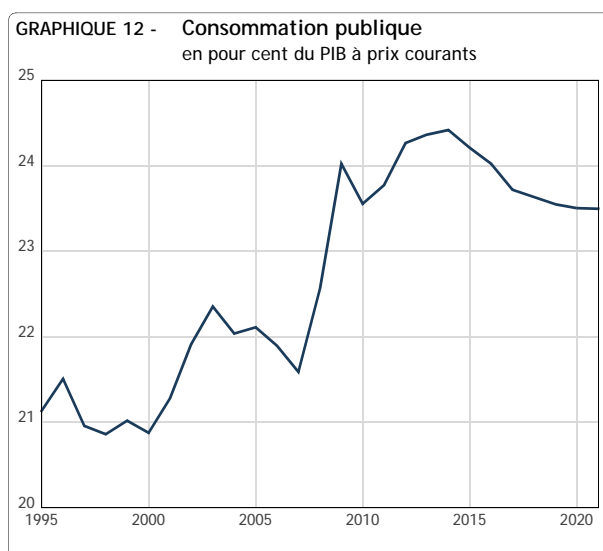
### *Croissance historiquement faible de la consommation publique en projection.*

Au cours de la période de projection (2016-2021) et, compte tenu de l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer les présentes perspectives, la croissance de la consommation publique exprimée en volume serait historiquement faible, puisqu'elle n'atteindrait que 0,6 % par an en moyenne alors qu'elle s'élevait encore à 1,4 % au cours de la période 2000-2014. Ce ralentissement de la croissance en projection est le reflet des nombreuses mesures d'économie planifiées à tous les niveaux de pouvoir. En 2016 et 2017, la croissance réelle de la consommation publique atteindrait, respectivement, 0,3 % et 0,5 % ; par la suite, elle s'élèverait à 0,8 % par an en moyenne.

La croissance de la consommation publique serait presque exclusivement portée par celle des dépenses publiques de soins de santé<sup>1</sup>, lesquelles constituaient un tiers du total de la consommation publique en 2014. Ainsi, en moyenne, le volume des dépenses publiques de soins de santé progresserait de 2,2 % par an au cours de la période de projection, tout comme au cours de la période 2000-2014.

Les rémunérations du secteur des administrations publiques<sup>2</sup>, qui représentaient un peu plus de la moitié de la consommation publique totale en 2014, stagneraient en termes réels en projection, alors qu'elles avaient encore progressé de 1,3 % au cours de la période 2000-2014. Ce net ralentissement est parallèle à celui de l'emploi public, dont la croissance serait légèrement négative en projection (-0,1 % par an en moyenne ; cf. chapitre 3) tandis qu'elle atteignait encore 1 % au cours de la période 2000-2014.

Alors qu'il a déjà enregistré un important recul depuis 2010, le volume des achats nets de biens et services poursuivrait sa contraction au cours de la période 2016-2021 (-2,5 % en moyenne par an contre -0,4 % au cours de la période 2000-2014). Ce recul est particulièrement important à court terme, en raison de l'introduction, en 2016, de la redevance kilométrique pour les camions<sup>3</sup>.



En moyenne au cours de la période 2012-2014, la part de la consommation publique dans le PIB de la Belgique (évaluée en termes nominaux) a atteint 24,3 %, soit 3,3 points de pourcentage de plus que la moyenne observée pour la zone euro. Cette part serait en baisse dans le cas belge, surtout en début de période de projection, passant de 24,2 % en 2015 à 23,7 % en 2017 et à 23,5 % en 2021. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 4.

1. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.
2. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives, lesquelles recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires).
3. Celle-ci est comptabilisée comme une vente de services, ce qui diminue les achats nets de biens et services.



## 2.2.9. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité

*Poids toujours plus important des services marchands dans la valeur ajoutée.*

La reprise enregistrée en 2014-2015 s'est soldée par une progression du volume de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches d'activité de l'économie belge de, respectivement, 1,3 % et 1,4 % (après deux années de stagnation). La valeur ajoutée en volume aurait, en moyenne sur ces deux années, crû dans toutes les branches d'activité, à l'exception des "transports et communication" et des "biens d'équipement". La progression aurait été particulièrement dynamique dans les branches "construction", "crédit et assurances", "biens intermédiaires" et "autres services marchands".

Cette année, le ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée totale (1,1 %) serait assez généralisé. Il se ferait ressentir tant dans l'industrie manufacturière (dont la croissance n'atteindrait que 0,7 %) que dans les services marchands (1,4 %). La valeur ajoutée brute en volume des services non marchands serait, pour sa part, en léger recul (-0,2 %), reflétant les politiques de restriction budgétaire.

Au cours de la période 2017-2021, dans un contexte d'évolution semblable, en moyenne, à celle de la période 2000-2014 des principales composantes du PIB (à l'exception de la consommation publique), la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,5 % par an en moyenne (cf. tableau 4), soit 0,1 point de pourcentage de moins, en moyenne, qu'au cours de la période 2000-2014.

Les branches de l'industrie progresseraient à un rythme semblable ou inférieur à cette moyenne, à l'exception cependant des "biens d'équipement" (1,7 %)<sup>1</sup> et de la "construction" (1,6 %). En ce qui concerne les services, leur progression serait semblable ou supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie, à l'exception toutefois des branches "transports et communication" (1,3 %) et des "services non marchands" (0,5 %). Ces derniers, contraints par le contexte d'assainissement budgétaire, évolueraient à un rythme nettement inférieur à celui du passé récent (1,1 % en moyenne au cours de la période 2000-2014).

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Au cours des vingt dernières années, le poids économique des services marchands dans la valeur ajoutée nominale a nettement progressé, passant de 55,6 % en 1995 à 62,0 % en 2014. La tertiarisation se poursuivrait à moyen terme : le poids des services marchands atteindrait 64,1 % en 2021 (cf. tableau 4). La part nominale de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée s'est contractée de façon importante entre 1995 et 2014, passant de 20,2 % en 1995 à 13,6 % en 2014. En projection, ce recul serait toujours de mise mais de manière moins marquée, sa part atteignant 12,8 % en 2021. Enfin, le poids des services non marchands a augmenté entre 1995 (14,0 %) et 2014 (15,2 %) mais diminuerait en projection (14,6 % en 2021).

L'évolution de l'emploi par branche d'activité est présentée au chapitre 3.

---

1. Le recul de 25 % de la valeur ajoutée de cette branche en 2009 pèse toutefois lourdement sur la moyenne 2000-2014.



TABLEAU 4 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base  
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2014	2021	2000-2014	2014-2016	2017-2021
Agriculture	1,4	0,9	0,7	0,4	0,4	0,8	1,5
Énergie	3,5	3,1	2,9	2,6	2,5	1,6	1,2
Industries manufacturières	20,2	17,1	13,6	12,8	0,9	1,0	1,2
- Biens intermédiaires	9,4	8,6	6,8	6,2	1,4	1,9	0,8
- Biens d'équipement	4,8	3,6	2,7	2,5	-0,9	-0,6	1,7
- Biens de consommation	6,0	4,8	4,1	4,1	1,4	0,7	1,5
Construction	5,3	4,9	5,7	5,4	2,7	2,5	1,6
Services marchands	55,6	59,9	62,0	64,1	1,7	1,5	1,8
- Transports et communication	7,9	8,0	6,8	6,6	1,0	-0,2	1,3
. Transports terrestres	2,7	2,1	1,9	1,9	-0,4	-0,2	1,0
. Transports par eau et aériens	0,5	0,5	0,2	0,2	1,0	-2,5	1,9
. Services auxiliaires de transports et communication	4,7	5,5	4,7	4,5	1,8	-0,1	1,5
- Commerce et horeca	13,6	15,2	14,3	14,9	1,2	1,4	1,6
- Crédit et assurances	6,1	5,6	6,2	5,9	1,5	2,1	2,4
- Santé et action sociale (hors titres-services)	6,0	6,5	7,5	7,8	1,2	0,9	1,8
- Autres services marchands (hors titres-services)	22,0	24,5	26,8	28,6	2,3	1,9	1,9
- Titres-services	0,0	0,0	0,3	0,3	-	3,4	1,2
Services non marchands	14,0	14,1	15,2	14,6	1,1	0,3	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,6	1,3	1,5

## 2.3. Prix et coûts

Au cours des deux dernières années, l'inflation en Belgique s'est établie à un niveau très bas (0,3 % en 2014 et 0,6 % en 2015) en raison de la baisse des prix pétroliers et de la faiblesse de l'inflation sous-jacente. En 2016, la croissance de l'indice national des prix à la consommation atteindrait 1,9 %, sous l'effet de plusieurs mesures et d'une inflation sous-jacente plus élevée. L'inflation belge fléchirait à 1,6 % en 2017 et connaîtrait par la suite une évolution assez stable.

### *En 2015, l'inflation n'a pas dépassé 0,6 %...*

La faiblesse de l'inflation en 2015 s'explique principalement par la nouvelle baisse des prix du pétrole. Le prix du baril de Brent était de 52 dollars en moyenne l'an dernier, contre 99 dollars en 2014. Exprimée en euros, la baisse du prix du pétrole était cependant moins prononcée, compte tenu de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar. La baisse du prix du pétrole a débouché sur une diminution sensible des prix à la consommation de l'essence, du diesel et du mazout de chauffage.

Dans la région de l'Europe du Centre-Ouest (CWE)<sup>1</sup>, les cotations du gaz naturel sur les marchés internationaux ont également baissé. Cela a par contre été moins le cas pour l'électricité dès lors que la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires belges a alimenté les craintes de pénurie. En outre, des taxes et prélèvements sur l'électricité ont été introduits ou relevés (le tarif prosommateur<sup>2</sup> a été introduit en juillet 2015 et le taux de TVA a été relevé à 21 % en septembre 2015). Par conséquent, le prix à la consommation de l'électricité a augmenté de plus de 10 %.

L'inflation sous-jacente est restée limitée en 2015, mais s'est toutefois accélérée dans le courant de l'année. Si plusieurs mesures y ont contribué (comme la hausse du droit d'inscription dans les universités et les écoles supérieures en Flandre), une partie de cette hausse peut également s'expliquer par des marges bénéficiaires plus élevées des entreprises.

### *... mais grimpe à 1,9 % en 2016 en dépit d'une nouvelle baisse des prix du pétrole.*

Depuis le début de 2016, les prix du pétrole augmentent progressivement et les cotations sur le marché à terme laissent supposer que cette augmentation se poursuivra. En raison de la forte baisse enregistrée dans le courant de l'année passée, les prix du pétrole devraient, cette année, rester en moyenne inférieurs à leur niveau de 2015 ; simultanément, les cotations du gaz naturel et de l'électricité seraient en baisse par rapport à l'an dernier.

Bien que les prix de l'énergie baissent clairement cette année, le prix à la consommation de l'électricité devrait encore augmenter fortement en raison de hausses des composantes non énergétiques du prix. Ainsi, les kWh gratuits auxquels chaque ménage de Flandre avait droit sont supprimés et la "contribution au Fonds Énergie" en Région flamande a, depuis mars 2016, été relevée de 3 euros à 100 euros ou plus par an par point de raccordement. Globalement, la contribution négative du prix du gaz naturel et des produits pétroliers<sup>3</sup> à l'inflation serait totalement compensée par la contribution positive du prix de l'électricité.

Grâce aux mesures visant à limiter les coûts salariaux, l'inflation sous-jacente devrait toutefois baisser progressivement dans le courant de cette année. En raison d'un niveau de départ élevé, l'inflation sous-jacente en 2016 devrait cependant être plus élevée, en moyenne, qu'en 2015 et par conséquent contribuer à l'accélération de l'inflation.

1. CWE est l'abréviation anglaise de l'Europe du Centre-Ouest et correspond au territoire formé par la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

2. Depuis lors, les consommateurs de la Région flamande qui produisent de l'électricité paient pour l'utilisation du réseau.

3. Notons toutefois que la baisse des prix des produits pétroliers est quelque peu tempérée par la hausse des accises sur le diesel. L'impact de cette hausse sur l'inflation n'est que partiellement compensé par une baisse des accises sur l'essence.

*En 2017, l'inflation devrait se tasser...*

En 2017, l'inflation devrait baisser à 1,6 %, en raison de plusieurs facteurs qui se compensent partiellement. D'une part, le prix du pétrole brut devrait augmenter pour la première fois depuis 2012, ce qui pousse l'inflation à la hausse. D'autre part, l'inflation sous-jacente devrait fléchir par rapport à 2016 et les pressions à la hausse qui découlent des mesures qui affectent le prix de l'électricité devraient en grande partie disparaître.

*... et ensuite se stabiliser autour de 1,7 %.*

Sur la période 2018-2021, la croissance de l'indice national des prix à la consommation (comme la croissance du déflateur de la consommation privée) atteindrait, en moyenne, 1,7 % par an. Alors que la croissance des prix à la consommation de l'énergie fléchirait légèrement à moyen terme, l'inflation sous-jacente progresserait en raison d'une accélération de la croissance des coûts salariaux par unité produite. Après plusieurs années de modération salariale, il est en effet supposé qu'à partir de 2017, les salaires évolueront davantage en ligne avec leurs déterminants économiques (voir chapitre 3).

*L'évolution du déflateur de la demande finale est surtout déterminée par la croissance des prix à l'importation.*

La ventilation du déflateur de la demande finale laisse clairement apparaître que la croissance moyenne du déflateur des dépenses finales s'est nettement ralentie au cours des cinq dernières années par rapport à la décennie précédente. Ce ralentissement s'explique surtout par la contribution plus limitée des prix à l'importation, mais aussi par une croissance plus faible des coûts salariaux et de l'excédent d'exploitation. Cette année et l'année prochaine, la croissance moyenne du déflateur de la demande finale devrait se stabiliser. Bien que la contribution des coûts intérieurs reste similaire en projection à celle observée ces cinq dernières années, sa composition évolue : la contribution des coûts salariaux diminue, contrairement à celle de l'excédent brut d'exploitation. Au cours de la période 2018-2021, la croissance moyenne du déflateur de la demande finale devrait s'accélérer du fait des prix à l'importation. En outre, la contribution moyenne des coûts intérieurs demeurerait stable. La croissance salariale plus rapide déboucherait sur une contribution plus élevée des coûts salariaux, au détriment de la contribution de l'excédent brut d'exploitation.

TABLEAU 5 - Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale en point de pourcentage

	2001-2010	2011-2015	2016-2017	2018-2021
Coûts intérieurs	1,1	0,8	0,8	0,8
a. Coûts salariaux	0,6	0,4	0,1	0,4
b. Impôts indirects nets	0,0	0,1	0,1	0,0
c. Excédent brut d'exploitation	0,5	0,3	0,5	0,3
Coûts d'importation	0,7	0,2	0,1	1,0
Déflateur de la demande finale	1,8	0,9	0,9	1,8

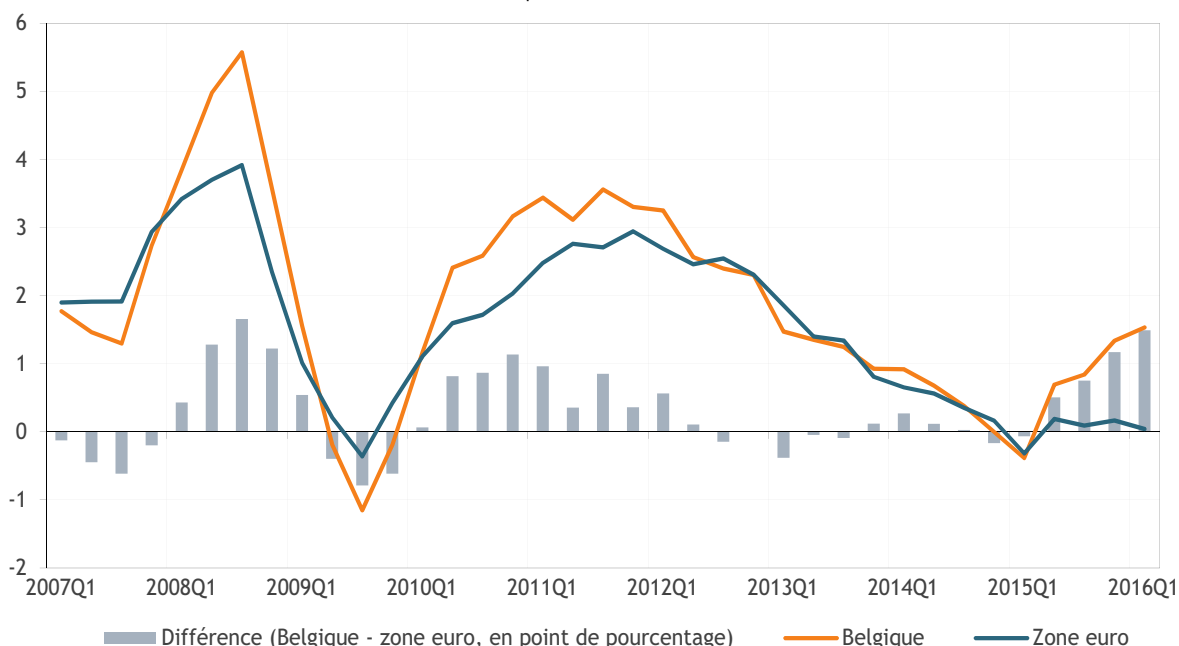
### ENCADRÉ 3 - Écart d'inflation entre la Belgique et la zone euro

L'inflation joue un rôle important dans la politique économique. Au niveau de la zone euro, l'inflation (attendue) indique l'orientation à donner à la politique monétaire de la Banque centrale européenne. Pour la Belgique elle-même, l'importance de l'inflation est étroitement liée à l'indexation automatique qui s'applique à presque tous les salaires et toutes les prestations sociales. En effet, la Belgique et le Luxembourg sont les seuls pays européens où l'indexation automatique est largement généralisée. La liaison des salaires aux prix à la consommation rend ces pays sensibles aux différentiels d'inflation avec d'autres pays, car ces derniers sont susceptibles d'affecter la compétitivité.

Dans le graphique ci-dessous, l'inflation belge est comparée à celle de la zone euro. Tant en 2008 que durant les années 2010 et 2011, l'inflation belge a été nettement supérieure à celle de la zone euro, mais cet écart a disparu à partir de 2012. Depuis le deuxième trimestre 2015, toutefois, l'inflation belge est, de nouveau, supérieure à celle de la zone euro, et l'écart s'est accentué.

GRAPHIQUE 3A - Inflation en Belgique et dans la zone euro

Croissance à un an d'intervalle de l'indice des prix à la consommation harmonisé en %



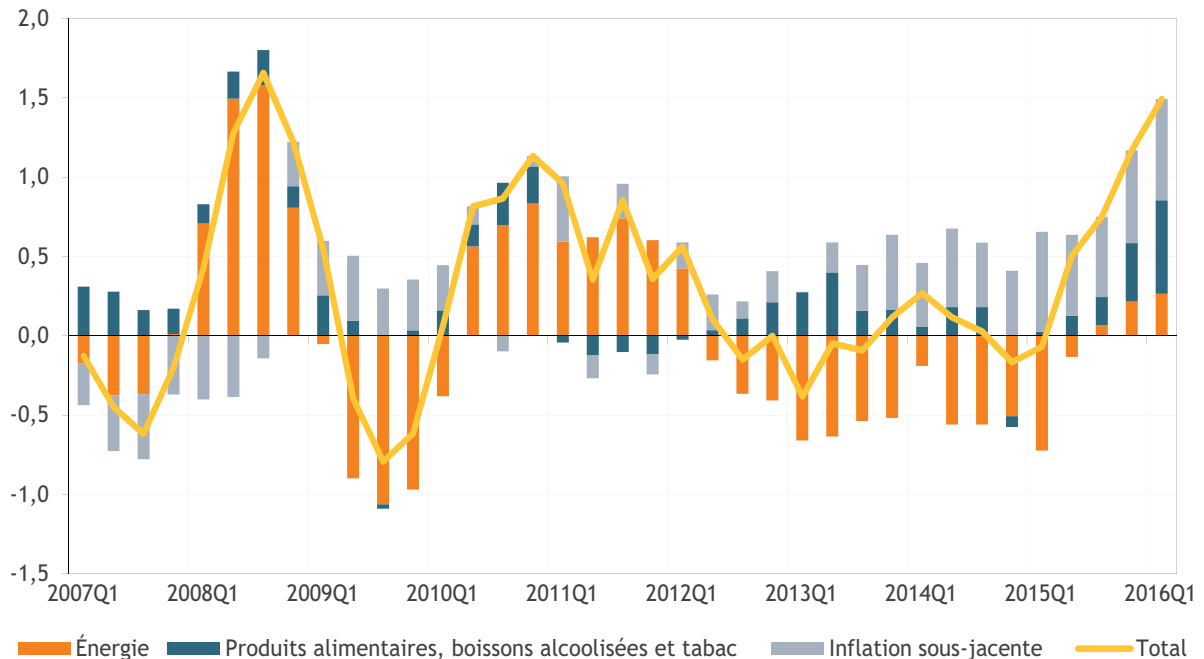
Source : Eurostat, BFP

Une ventilation de l'écart d'inflation en plusieurs grandes catégories (voir graphique 3B) indique clairement que les prix de l'énergie ont toujours joué un rôle déterminant. Un écart d'inflation positif s'est presque toujours accompagné d'une inflation relativement plus élevée des produits énergétiques en Belgique. Les prix belges de l'énergie semblent en effet réagir de manière relativement plus sensible aux fluctuations des prix pétroliers. Le fait qu'il n'y ait pas d'accises sur le mazout de chauffage en Belgique n'y est certainement pas étranger. Jusqu'en 2012 inclus, les tarifs de la plupart des fournisseurs de gaz naturel et d'électricité étaient étroitement liés à l'évolution des prix pétroliers ; c'est cependant moins le cas depuis 2013 suite à une initiative prise sur le plan législatif. Depuis fin 2012, la concurrence sur le marché du gaz et de l'électricité a en effet été stimulée et en avril 2014, le taux de TVA sur l'électricité à usage domestique a été réduit de 21 % à 6 %. Ces facteurs ont quelque peu modéré les prix à la consommation de l'énergie en Belgique.

De 2013 à début 2015, l'écart d'inflation négatif pour l'énergie a compensé l'écart positif observé pour l'inflation sous-jacente et pour l'alimentation, l'alcool et le tabac. Depuis peu, toutefois, toutes les catégories de produits contribuent à creuser le différentiel d'inflation.

## Suite encadré 3

GRAPHIQUE 3B - Ventilation de l'écart d'inflation entre la Belgique et la zone euro  
Contributions à l'écart d'inflation en points de pourcentage



L'accroissement du différentiel d'inflation peut s'expliquer en partie par certaines mesures. Ainsi, le taux de TVA sur l'électricité a, de nouveau, été relevé à 21 % en septembre 2015 et il a été décidé, dans le cadre du tax-shift, d'augmenter les accises sur les boissons alcoolisées, le tabac et le diesel et d'en introduire sur les boissons sucrées. En outre, le prix à la consommation de l'électricité en Région flamande a encore été revu à la hausse à la suite de l'introduction du tarif prosommateurs en juillet 2015 et de la nette augmentation de la "contribution au Fonds Énergie" en mars 2016. On peut facilement illustrer l'effet de ces mesures sur le différentiel d'inflation en comparant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et l'IPCH à taux de taxation constants (tous deux publiés par Eurostat). Alors que les modifications fiscales avaient amoindri l'écart d'inflation entre la Belgique et la zone euro au cours du premier semestre 2015, elles ont creusé cet écart à hauteur de 0,6 point de pourcentage au premier trimestre 2016. En mars 2016, l'effet haussier des mesures fiscales s'est même élevé à 0,8 point de pourcentage.

En principe, les mesures fiscales ne devraient affecter la compétitivité de l'économie belge que dans une mesure limitée. En effet, une partie de ces mesures portent sur des produits qui ne sont pas inclus dans l'indice santé (comme les boissons alcoolisées et le tabac) et n'ont donc pas un impact direct sur les salaires. Toutefois, des études ont montré qu'en Belgique, de nombreux prix (surtout des services) sont indexés sur l'inflation du passé. Ainsi, une inflation plus forte pour, par exemple, le tabac et les boissons alcoolisées peut quand même se traduire par une inflation sous-jacente plus élevée et donc une hausse plus sensible des salaires. Le fait que l'inflation sous-jacente soit plus forte en Belgique que dans la zone euro depuis 2012 pourrait, à terme, nuire à la compétitivité de l'économie belge. Même si la politique de modération salariale de ces dernières années (notamment via le saut d'index) préserve quelque peu notre pays d'une telle perte de compétitivité, son influence s'estompera rapidement si l'écart d'inflation sous-jacente en défaveur de la Belgique perdure.

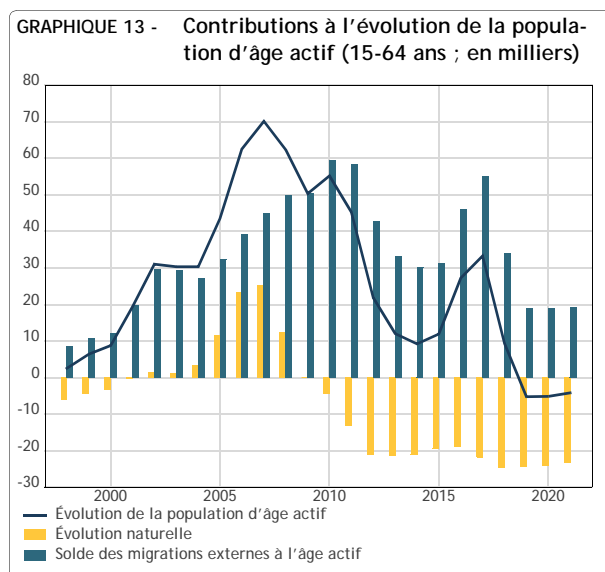


## 3. Marché du travail

### 3.1. Démographie et offre de travail

*La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail continue de fléchir, évolution certes interrompue temporairement par la crise des réfugiés...*

La croissance de la population d'âge actif s'est sensiblement ralentie au cours de la première moitié de cette décennie. Ainsi, cette population a augmenté de 12 000 personnes en 2015, contre 55 300 en 2010 (graphique 13).



D'une part, son évolution naturelle<sup>1</sup> a été négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe dans la population d'âge actif a fléchi, essentiellement en raison de la baisse sensible de l'immigration en provenance des pays non-membres de l'UE. À moyen terme, l'évolution naturelle de la population d'âge actif devient encore plus négative, au fur et à mesure que les cohortes atteignant l'âge de 65 ans deviennent plus denses. Selon les dernières perspectives démographiques<sup>2</sup>, le solde migratoire externe devrait augmenter cette année et l'année prochaine sous l'impulsion de la crise des réfugiés (voir encadré) jusqu'à atteindre un niveau comparable aux pics du début de la dé-

cadence. Par conséquent, la croissance de la population d'âge actif s'accélère sensiblement au début de la période de projection (de 0,16 % en 2015 à 0,37 % en 2016 et 0,46 % en 2017), retombe à 0,13 % en 2018 et devient même négative par la suite (-0,07 % en moyenne sur la période 2019-2021). À partir de 2019, le solde migratoire externe devrait se replier sensiblement et ne compensera plus l'impact négatif du vieillissement des cohortes du baby-boom sur l'évolution de la population d'âge actif.

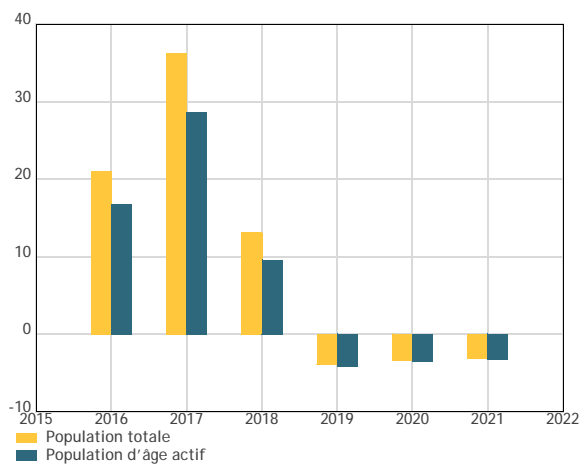
Sur l'ensemble de la période 2016-2021, la population d'âge actif augmente de 55 400 personnes (voir tableau 7 en fin de section). En dépit de l'impulsion enregistrée au cours de la période 2016-2018, cette augmentation apparaît modérée par rapport à celle enregistrée ces six dernières années (+155 700 personnes) et même modeste par comparaison avec celle des six années précédentes (+319 700 personnes). En outre, la part des classes d'âge plus âgées (55-64 ans) augmente sensiblement, précisément celles où les taux d'activité (en dépit de la forte hausse observée au cours des dix dernières années) se situent encore sensiblement en deçà du taux moyen pour l'ensemble de la population d'âge actif.

1. Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète « l'évolution naturelle » de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre les entrées dans cette classe d'âge (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et les sorties (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès au sein de la population d'âge actif.

2. Perspectives démographiques 2015-2060. Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs. BFP, DGSIE, mars 2016.

**ENCADRÉ 4 - Les conséquences de la crise des réfugiés pour la démographie et l'offre de travail**

**GRAPHIQUE 4A - Impact de la crise des réfugiés sur la croissance annuelle de la population en milliers**



La projection 2016-2021 tient compte des dernières perspectives démographiques publiées en mars. Ces perspectives incluent une projection de l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus (ou personnes bénéficiant de la protection subsidiaire) suite à la crise de l'asile. La projection repose sur trois hypothèses. Premièrement, l'afflux de demandeurs d'asile se maintient sur l'ensemble de l'année 2016 au niveau observé à la fin de 2015, mais fléchit ensuite et retombe à la mi-2017 au niveau observé avant la crise de l'asile. Deuxièmement, le délai moyen de traitement d'un dossier de demande de reconnaissance du statut de réfugié est de six mois. Troisièmement, le taux de reconnaissance est de 75 %.

Partant de ces hypothèses - et en comparaison avec une situation hors crise des réfugiés - la croissance de la population belge totale serait augmentée (en moyenne annuelle et en termes de personnes supplé-

mentaires) de 21 000 unités en 2016, de 36 200 unités en 2017 et de 13 100 unités en 2018 (voir graphique 4a). Pour la population d'âge actif, ces augmentations supplémentaires représenteraient respectivement 16 700 personnes en 2016, 28 500 personnes en 2017 et 9 600 personnes en 2018. L'impact de l'afflux de réfugiés sur la population d'âge actif est proportionnellement plus marqué que sur la population totale étant donné que la structure d'âge des réfugiés reconnus est plus jeune que celle de la population belge dans son ensemble. Au delà de 2018, l'impact sur l'évolution de la population belge est négatif étant donné qu'une partie de la population des demandeurs d'asile reconnus émigre à nouveau.

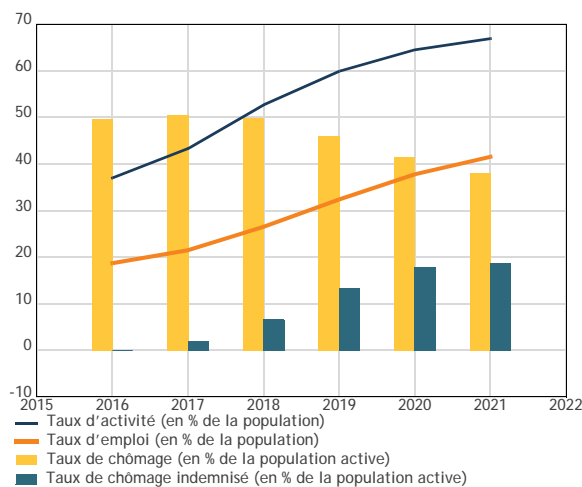
Les statistiques les plus récentes semblent indiquer une baisse sensible du nombre de demandeurs d'asile arrivant en Belgique. Cette diminution s'explique par différents éléments dont la période hivernale qui rend les conditions de voyage plus difficiles, des mesures prises par certains pays afin de bloquer les routes migratoires les plus fréquentées entre juillet et décembre 2015 ou encore l'accord conclu mi-mars entre l'Union européenne et la Turquie. Ces deux derniers éléments n'ont pas pu être intégrés dans les perspectives démographiques finalisées en janvier 2016. Soulignons que l'impact à court et moyen termes des fermetures de routes migratoires est extrêmement difficile à mesurer. L'expérience du passé semble indiquer que de nouvelles routes migratoires pourraient se créer afin de contourner les routes actuellement bloquées.

S'agissant des hypothèses sur la situation future de cette population sur le marché du travail, nous nous sommes basés sur deux sources. Premièrement, le "monitoring socioéconomique 2015"<sup>1</sup> du SPF ETCS/UNIA présente des chiffres sur les taux d'activité (à l'exclusion toutefois des demandeurs d'emploi sans allocation de l'ONEM) de personnes originaires du Proche/Moyen Orient et ayant séjourné au minimum cinq ans en Belgique. En 2012 (année la plus récente pour laquelle des informations sont disponibles dans la base des données de la BCSS), ces taux étaient sensiblement inférieurs par rapport à la moyenne de la population belge d'âge actif, davantage encore chez les femmes que chez les hommes. Nous supposons qu'à moyen terme la situation sera similaire pour les cohortes actuelles de réfugiés reconnus arrivant en Belgique. Deuxièmement, pour formuler notre hypothèse sur le moyen terme, nous nous sommes également fondés sur une étude menée par l'ULB et la KULEUVEN pour le compte de BELSPO<sup>2</sup>. Cette étude met en évidence les trajectoires d'intégration sur le marché du travail des générations précédentes de demandeurs d'asile (sans distinction de leur origine). Partant de cette étude, nous avons réparti la population "active" entre les actifs occupés et les demandeurs d'emploi percevant une allocation de l'ONEM et la population "inactive" entre les bénéficiaires du revenu d'intégration (voir chapitre 4) et une catégorie résiduelle. Toutes ces hypothèses sont basées exclusivement sur des observations du passé et ne tiennent pas compte d'éventuelles différences qualitatives (par exemple selon le niveau d'étude) entre la génération actuelle de demandeurs d'asile et les populations précédentes ou de changements, par rapport au passé récent, au niveau de la politique des groupes cibles ou de l'accompagnement sur le marché du travail. Enfin, nous avons supposé que les services régionaux de l'emploi inscrivent 30 % des bénéficiaires du revenu d'intégration comme demandeurs d'emploi (sans allocation de l'ONEM) l'année de leur arrivée, contre 50 % par la suite. Ces personnes relèvent donc de l'offre de travail telle qu'estimée selon les concepts administratifs habituellement utilisés, ce qui n'est pas le cas dans les deux sources précédemment citées.

1. Monitoring socioéconomique 2015. Marché du travail et origine. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre interfédéral pour l'égalité des chances, novembre 2015.  
 2. The long and winding road to employment. An analysis of the labour market careers of asylum seekers and refugees in Belgium. Johan WETS et Andrea REA eds. Gent, Academia Press, 2014.

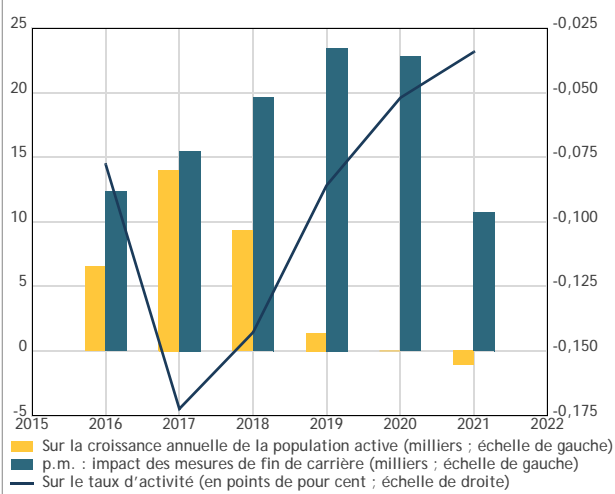


## Suite encadré 4

**GRAPHIQUE 4B - Hypothèses sur les taux du marché du travail - réfugiés reconnus en pour cent**


Le graphique 4b synthétise les hypothèses relatives au segment de population que constituent les nouveaux réfugiés reconnus arrivant en Belgique. En 2016, 37 % des réfugiés reconnus seraient actifs sur le marché du travail. Une moitié travaillerait, l'autre moitié serait demandeuse d'emploi (percevant un revenu d'intégration, mais pas d'allocation de l'ONEM). Le taux d'emploi s'élèverait donc à 19 %, le taux de chômage à 50 %. Au cours des années suivantes, le taux d'activité augmenterait sensiblement (jusqu'à 68 % à moyen terme) au fur et à mesure qu'un nombre plus important de bénéficiaires du revenu d'intégration s'inscriraient comme demandeurs d'emploi, trouveraient un emploi ou, après avoir travaillé, ouvriraient le droit à une allocation de l'ONEM. Néanmoins, le taux d'activité s'écarterait toujours de 5 points de pourcentage de la moyenne du pays (2 points pour les hommes, 13 points pour les femmes). À moyen terme, le taux d'emploi de cette population ne dépasserait pas 42 % puisque le taux de chômage ne diminuerait que très lentement au cours de cette période (jusqu'à 38 % en 2021). Parmi le groupe des demandeurs d'emploi, la proportion des bénéficiaires d'une allocation de l'ONEM augmenterait fortement (jusqu'à pratiquement 50 % en 2021).

Le graphique 4c présente l'impact macroéconomique de la crise des réfugiés sur l'évolution de l'offre de travail (population active selon la définition du BFP) et sur le taux d'activité global. À titre de comparaison, le graphique présente aussi une estimation des effets de l'ensemble des mesures relatives aux fins de carrière prises par les deux derniers gouvernements sur l'évolution de l'offre de travail.

**GRAPHIQUE 4C - Impact de la crise des réfugiés sur l'offre de travail**


C'est surtout au début de la période de projection que l'impulsion démographique donnée a priori par la crise des réfugiés à la croissance de l'offre de travail se dilue au travers de taux d'activité plus faibles. L'impact négatif sur les taux d'activité est de loin le plus important dans les classes d'âge de moins de 40 ans. L'impact négatif sur le taux d'activité macroéconomique atteint aussi 0,17 point de pourcentage en 2017. Ensuite, il s'atténue (jusqu'à 0,03 point de pourcentage en 2021), conformément aux hypothèses susmentionnées quant à l'évolution du comportement d'offre des réfugiés reconnus.

Sous l'effet de la crise des réfugiés, l'offre de travail augmenterait de 6 500 personnes supplémentaires cette année (en moyenne annuelle), de 14 000 personnes supplémentaires l'année prochaine (soit dans les mêmes proportions qu'à la suite des mesures de fin de carrière) et gagnerait encore 9 400 personnes supplémentaires en 2018. Durant le reste de la période de projection, les effets de la crise sur l'évolution de l'offre de travail sont pratiquement neutres dès lors que la moindre densité de la cohorte est compensée par une hausse des taux d'activité chez les réfugiés qui restent en Belgique.

Du point de vue de l'impact macroéconomique de la crise sur l'emploi, le modèle Hermes montre que les mesures et événements qui élargissent l'offre de travail freinent l'évolution des coûts salariaux (voir aussi section 2). Un choc sur l'offre se traduirait à moyen terme, via ce canal, pour un tiers par des emplois supplémentaires. Il est à remarquer à cet égard que les aspects qualitatifs du choc comme le niveau d'instruction inférieur à la moyenne des réfugiés reconnus ou d'éventuels problèmes d'employabilité des travailleurs âgés ne sont pas pris en compte.

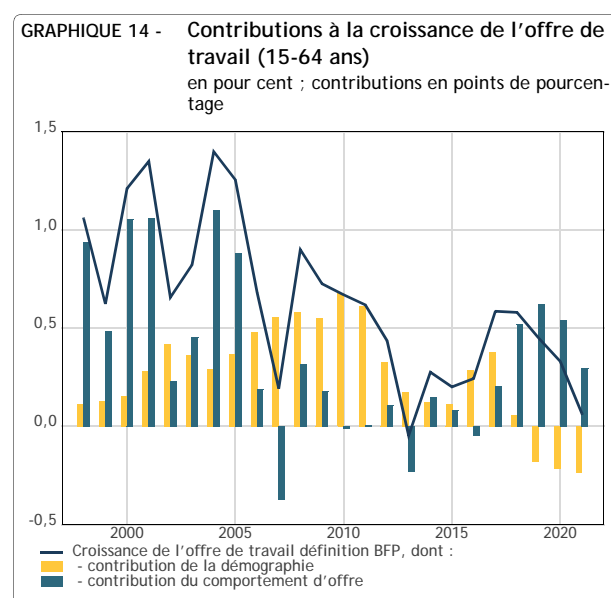
Cette évolution freine la croissance du taux d'activité macroéconomique<sup>1</sup> (tableau 6, ligne 2A : en moyenne de 0,11 point de pourcentage par an), et ce d'autant plus fortement que l'on progresse dans la période de projection. La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail se renforce au cours de la période 2016-2017 en raison de la crise des réfugiés, mais se replie nettement en 2018 et devient même négative à partir de 2019 pour finalement s'établir à -0,23 point à la fin de la période (graphique 14). Sur l'ensemble de la période, la contribution de la démographie est en moyenne à peine positive (tableau 6, ligne 3A : 0,02 point par an), alors qu'elle atteignait encore 0,34 point au cours des six dernières années.

**TABLEAU 6 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)<sup>1</sup>**  
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2004- 2009	2010- 2015	2013	2014	2015	2016	2017- 2020	2021	2016- 2021
1. Croissance de la population d'âge actif	0,77	0,36	0,17	0,13	0,16	0,37	0,11	-0,06	0,13
2. Croissance du taux d'activité	0,09	0,00	-0,21	0,15	0,04	-0,13	0,38	0,12	0,25
2A. Contribution de la démographie	-0,30	-0,02	0,01	0,00	-0,05	-0,09	-0,10	-0,18	-0,11
2B. Contribution du comportement d'offre	0,38	0,02	-0,23	0,15	0,08	-0,05	0,47	0,30	0,36
15-24 ans	-0,16	-0,24	-0,33	-0,23	-0,22	-0,25	-0,04	-0,01	-0,07
25-49 ans ; femmes	0,13	0,00	-0,10	0,05	-0,01	-0,04	0,02	0,02	0,01
25-49 ans ; hommes	-0,04	-0,10	-0,11	-0,04	-0,11	-0,13	-0,01	0,01	-0,03
50-64 ans ; femmes	0,34	0,26	0,21	0,25	0,30	0,26	0,28	0,16	0,26
50-64 ans ; hommes	0,11	0,09	0,09	0,11	0,13	0,12	0,23	0,12	0,19
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,86	0,36	-0,05	0,28	0,20	0,24	0,49	0,07	0,38
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,47	0,34	0,18	0,12	0,11	0,28	0,01	-0,23	0,02
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,38	0,02	-0,23	0,15	0,08	-0,05	0,47	0,30	0,36

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c'est-à-dire y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

...mais, alors que les changements dans le comportement d'offre ont dans le passé récent, à peine contribué à l'offre...



En ce qui concerne l'évolution du comportement d'offre<sup>2</sup>, sa contribution à la croissance de l'offre de travail s'était effondrée depuis le milieu de la dernière décennie (graphique 14). Durant cette période, les contributions positives dans la classe d'âge 50-64 ans (recul de l'importance relative de la pré-pension, participation croissante des cohortes successives de femmes) avaient été totalement compensées par des contributions négatives ou en repli dans les autres classes d'âge (tableau 6 ; graphique 15). Ainsi, les réformes de l'enseignement supérieur avaient débouché tant sur un allongement de la durée moyenne des études que sur une augmentation de la proportion de jeunes qui mènent des études supérieures, ce qui contribue à expliquer la baisse structurelle des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes. De plus, dans la classe d'âge

25-49 ans, la dynamique à la hausse des taux d'activité féminins liée à la succession des générations s'est lentement essoufflée. Par ailleurs, le renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés a également pesé sur l'évolution des taux d'activité (mesurés sur la base de données admi-

1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

2. Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

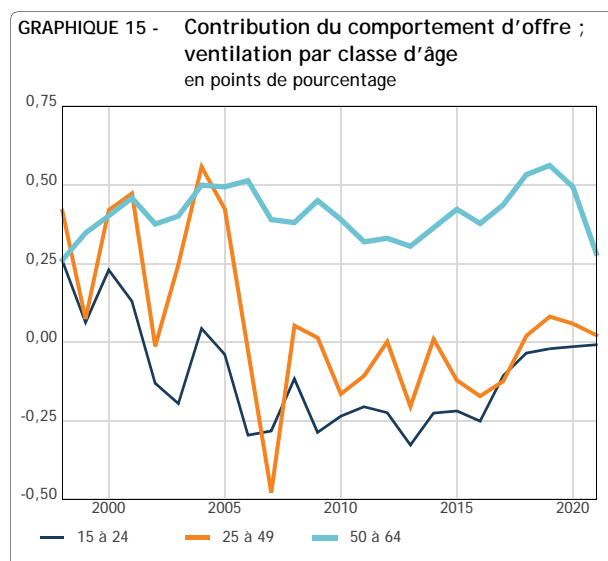
nistratives). Enfin, on observe depuis le milieu de la dernière décennie, une augmentation des taux d'invalidité dans cette classe d'âge.

En 2014, la tendance à la baisse de l'évolution des taux d'activité parmi les moins de 50 ans s'est affaiblie, surtout chez les jeunes et les femmes âgées entre 25 et 49 ans. Dans un même temps, la progression des taux d'activité s'est accélérée dans les classes plus âgées, mais dans une mesure moindre qu'escompté sur base de notre estimation initiale des effets des mesures relatives aux fins de carrière prises par le gouvernement précédent (réforme du système de mise en disponibilité dans l'enseignement et du régime de chômage avec complément d'entreprise dans le secteur privé, durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée). Globalement, ces évolutions de taux d'activité contribuent positivement (0,15 point) à la croissance de l'offre de travail en 2014. En dépit d'un léger repli de la contribution de la démographie, la croissance de l'offre de travail a été portée cette année-là à 0,28 % (-0,05 % en 2013).

En 2015, la contribution des évolutions des taux d'activité dans la classe des 25-49 ans est à nouveau devenue nettement négative ; simultanément, la baisse des taux d'activité parmi les jeunes s'est poursuivie. Cette évolution est notamment liée aux réformes du régime des allocations d'insertion des jeunes diplômés au chômage (introduction d'une durée maximale dans le régime ; contrôles plus sévères de la recherche active d'un emploi à la fois chez les allocataires et les personnes en période d'insertion professionnelle ; abaissement de l'âge maximum pour une demande d'allocation d'insertion ; exigence de diplôme pour les demandes introduites par des jeunes de moins de 21 ans). Depuis le début de 2015, plus de 20 000 personnes ont perdu le droit à une allocation dès lors qu'elles dépassaient la durée maximale autorisée de trois ans dans le régime. Cette évolution a eu un impact négatif important sur l'offre de travail mesurée sur base des concepts administratifs puisqu'une partie importante de ce groupe s'est retrouvée sans emploi tout au moins à court terme, sans être réinscrite comme demandeur d'emploi (non indemnisé).

L'an dernier, la contribution des évolutions des taux d'activité dans les classes plus âgées à la croissance de l'offre de travail a augmenté jusqu'à 0,43 point. Cette augmentation s'est à nouveau révélée inférieure aux attentes, les effets (tout au moins à court terme) de certaines des réformes portant sur les fins de carrière ayant été apparemment surestimés. Ainsi, la réforme de la réglementation relative aux pensions anticipées n'a pas permis jusqu'à présent de maintenir en activité au-delà de 60 ans autant de personnes que prévu initialement. C'est surtout le cas dans la fonction publique, où l'on escomptait les effets les plus importants. De plus, parmi les nouveaux bénéficiaires du RCC, le nombre de personnes devant rester en 'disponibilité adaptée' sur le marché du travail a progressé beaucoup moins rapidement que prévu. En comparaison avec nos estimations précédentes, ces deux phénomènes freinent la progression des taux d'activité dans les classes plus âgées. Dès lors, pour une contribution pratiquement stable de la démographie, la croissance de la population active a fléchi jusqu'à 0,20 % l'an dernier.

*... et sont encore freinés à court terme puisque les réfugiés reconnus s'insèrent habituellement plus difficilement sur le marché du travail...*



Cette année, les réformes des allocations d'insertion (sévérité accrue des contrôles de la recherche d'emploi, exigences en matière de diplôme et abaissement de l'âge maximum) influencent encore négativement l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes, quoique dans une moindre mesure que l'an passé. En outre, la forte hausse du nombre de réfugiés reconnus devrait s'accompagner, surtout en 2016 et 2017, d'effets négatifs sur les taux d'activité (voir encadré), presque exclusivement parmi les moins de 40 ans. Ces éléments expliquent que la contribution des modifications de taux d'activité de la classe des 15-49 ans devient encore plus négative. À partir de 2018, la participation des jeunes au marché du travail devrait pratiquement cesser de reculer, tandis que la contribution de la

classe des 25-49 ans redeviendrait légèrement positive du fait de la persistance de faibles effets de cohorte au niveau des générations successives de femmes dans cette classe d'âge et, à moyen terme, du rattrapage d'une partie importante de l'impact négatif sur les taux d'activité de l'intégration dans la population des réfugiés reconnus (voir encadré). Ce dernier phénomène joue principalement pour les hommes qui sont surreprésentés dans le groupe des réfugiés reconnus.

*... Ils constituent à moyen terme le principal moteur de la croissance de l'offre de travail sous l'impulsion des mesures de fin de carrière ...*

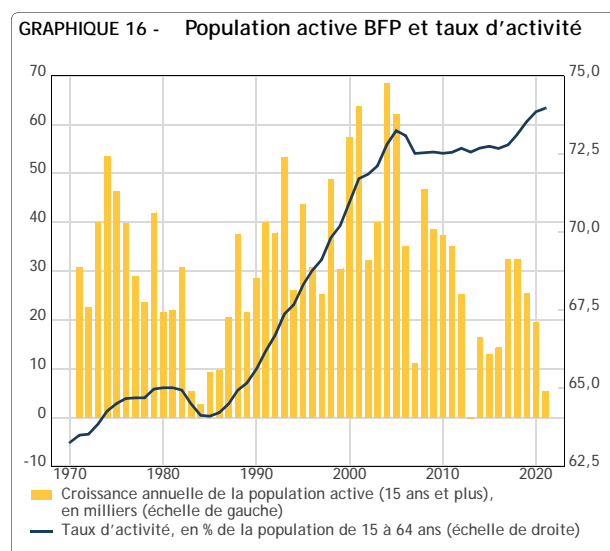
La contribution des changements dans les taux d'activité des classes plus âgées augmente légèrement mais régulièrement durant la période 2016-2019 (jusqu'à 0,56 point en 2019) sous l'effet des mesures de fin de carrière qui touchent à la pension anticipée et au régime du chômage avec complément d'entreprise (RCC) ; elle plafonne en 2020 (à 0,49 point) pour ensuite diminuer nettement en 2021 (à 0,28 point) lorsque ces mesures atteignent leur vitesse de croisière. Dans le RCC (qui a succédé au régime de la prépension), les conditions d'accès au régime en termes d'âge et de durée de carrière sont à nouveau renforcées et les nouveaux bénéficiaires doivent en principe répondre à la condition de « disponibilité adaptée » sur le marché du travail. Par conséquent, les bénéficiaires sont considérés comme des demandeurs d'emploi inoccupés et sont comptabilisés dans le chômage et la population active (concept administratif). Cependant, depuis notre projection de l'an dernier, la réglementation en la matière est quelque peu assouplie : sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, il est en effet possible pour les nouveaux bénéficiaires d'être exemptés de l'obligation de « disponibilité adaptée ». L'impact de la mesure sur les taux d'activité est donc revu à la baisse. Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise a déjà nettement baissé au cours des quatre dernières années (-17 400 personnes au total) et devrait même, suite aux mesures prises, encore diminuer de moitié à moyen terme pour ne plus représenter que 53 700 personnes en fin de période, dont environ un tiers devrait répondre à la condition de « disponibilité adaptée » sur le marché du travail et serait ainsi assimilée à l'offre de travail<sup>1</sup>.

La contribution totale de l'ensemble des modifications de taux d'activité à la croissance de l'offre de travail serait encore légèrement négative cette année (-0,05 point), grimperait à un maximum de 0,62 point en 2019

1. Il est à remarquer que le démantèlement du régime des chômeurs âgés se poursuit (limitation des nouvelles entrées dans le statut) si bien qu'un glissement s'opère dans la population active (définition BFP) de non demandeurs d'emploi à chômeurs devant répondre à une 'disponibilité adaptée' sur le marché du travail (voir section 4).

pour ensuite retomber à 0,30 point en fin de période de projection. Sur l'ensemble de la période, la contribution annuelle moyenne des changements de comportement serait de 0,36 point. Cette évolution compense la disparition de la contribution de la démographie si bien que la croissance actuelle moyenne de la population active (0,38 % par an) se maintient pratiquement au même niveau qu'auparavant (0,36 % par an), mais est maintenant exclusivement soutenue par les modifications de taux d'activité.

*...si bien que le taux d'activité global augmente fortement et la croissance de la population active reste considérable.*



La croissance de la population active en 2016 est comparable à celle de l'an dernier (+14 300 personnes ; graphique 16), mais s'accélère au cours de la période 2017-2018 (+32 400 personnes par an). En l'absence de nouvelles impulsions démographiques, la croissance de la population active s'essouffle progressivement pour ne plus représenter que 19 400 personnes en 2020. En 2021, elle serait de 5 300 personnes seulement, étant donné que les réformes des fins de carrière ont produit l'essentiel de leurs effets. Le taux d'activité macroéconomique, qui a à peine augmenté depuis le milieu de la dernière décennie, progresserait fortement à moyen terme (de 72,7 % en 2015 à 74,0 % en 2021), même si, sur l'ensemble de la période de projection, les chan-

gements dans la structure d'âge de la population d'âge actif freinent cette évolution. L'augmentation du taux d'activité macroéconomique est fortement ralentie en 2016 et 2017 par la prise en compte différée des réfugiés reconnus dans la population active ; elle s'accélère sur la période 2018-2020 (+0,35 point par an en moyenne) pour fléchir nettement en fin de période.

**TABLEAU 7 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)**  
Moyennes annuelles ; écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	09-03	15-09	21-15	09-03	15-09	21-15
15-24 ans	55	9	-9	-37	-53	-37
25-49 ans	5	-27	-4	24	-61	-12
50 ans et plus	260	174	69	275	240	179
<b>Hommes</b>	<b>155</b>	<b>75</b>	<b>27</b>	<b>80</b>	<b>27</b>	<b>49</b>
<b>Femmes</b>	<b>165</b>	<b>81</b>	<b>29</b>	<b>182</b>	<b>100</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>156</b>	<b>55</b>	<b>262</b>	<b>127</b>	<b>129</b>

Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance cumulée de la population active représenterait quelque 129 300 personnes (tableau 7), soit une évolution comparable à celle enregistrée au cours des six dernières années (126 600 personnes). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que chez les hommes et continuerait à vieillir sous le double effet du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures. La part des femmes dans la population active totale progresse de 46,7 % en 2015 à 47,1 % en 2021, celle de la classe des 50 ans et plus de 29,6 % à 32,2 %. L'âge moyen de la population active, qui avait déjà progressé de 38,4 ans en 1997 à 41,7 ans en 2015, atteindrait 42,3 ans en 2021.

## 3.2. Coût du travail et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises

*Les mesures fédérales relatives au coût du travail induisent une baisse du coût réel du travail sur la période 2015-2016...*

Le coût horaire nominal du travail<sup>1</sup> dans le secteur des entreprises a augmenté de 0,3 % en 2015, mais il devrait diminuer de 0,4 % en 2016 (tableau 8). Compte tenu des prix de la valeur ajoutée, le coût réel du travail a baissé de 0,5 % en 2015 et baisserait de 1,5 % en 2016.

En 2015, cette évolution a résulté de la suppression temporaire de la liaison automatique des salaires bruts à l'indice santé (le "saut d'index")<sup>2</sup>, des limitations à l'augmentation des salaires bruts avant indexation (le "blocage des salaires")<sup>3</sup>, de la baisse des primes de licenciement et de la réduction des taux de cotisations au Fonds de fermeture des entreprises.

En outre, un ensemble de réductions de charges salariales ont été octroyées en 2016 dans le cadre du tax-shift sous la forme de réductions générales et groupes cibles fédérales de cotisations patronales, de subventions du Maribel social et de subventions au travail de nuit et en équipe. Une partie de ces réductions de charges est financée par la suppression de la subvention salariale générale pour les entreprises ne relevant pas du Maribel social. Au niveau régional, des glissements au sein des réductions de charges salariales sont annoncées, mais pas de nouvelles réductions supplémentaires importantes (voir encadré 5).

*...qui sera suivie à moyen terme d'une croissance modérée du coût nominal du travail ...*

Le cadre méthodologique général des 'Perspectives économiques' suppose la prise en compte des dispositions en place et des mesures décidées. Or, il n'existe pas encore, à ce jour, de nouvel AIP 2017-2018 ; en particulier, la norme salariale à fixer dans le cadre de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité n'a pas encore été négociée. De plus, aucune information prospective relative à l'évolution du coût salarial horaire nominal à moyen terme dans les trois pays de référence retenus dans cette loi n'est actuellement disponible. Seules les dernières prévisions de la Commission européenne permettent d'évaluer, de façon approximative et seulement jusqu'en 2017, la hausse attendue du coût salarial horaire nominal pour ces trois pays, hausse dont la moyenne pondérée s'établirait à 2,3 % en 2017<sup>4</sup>. L'on a donc eu recours à une modélisation de l'évolution des salaires guidée par les déterminants que la théorie économique retient classiquement. Dans un scénario où les autorités n'interviennent pas dans les négociations salariales et dans l'hypothèse où les mécanismes et facteurs qui ont guidé la formation moyenne des salaires par le passé restent déterminants à l'avenir, les salaires bruts nominaux devraient, à partir de 2017,

- 
1. Le coût du travail se définit comme le salaire brut augmenté des cotisations patronales, déduction faite des réductions générales et ciblées de cotisations et des autres réductions de charges salariales au profit des employeurs. Le concept de coût du travail, utile pour le calcul économique des entreprises, ne correspond pas nécessairement au concept de coût salarial pour l'application de la loi relative à la norme salariale de 1996 - voir infra.
  2. L'indexation des salaires dans le secteur privé ne sera réactivée que lorsque l'indice concerné aura augmenté de 2 %, autrement dit après que le saut d'index se sera traduit par une ponction de 2 % sur les salaires.
  3. La concertation interprofessionnelle pour la période 2015-2016 a débouché sur un projet d'accord qui n'a été signé que par huit membres du Groupe des dix. Les dispositions de ce projet d'accord relatives à l'évolution des salaires ont été coulées dans la loi du 28 avril 2015 instaurant la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour les années 2015 et 2016.
  4. Bien qu'elle ne soit pas imposée en tant que telle par la loi relative à la norme salariale de 1996, la notion de coût salarial a, dans la pratique, été interprétée par les partenaires sociaux et le gouvernement comme étant le coût salarial dans les comptes nationaux de l'époque, c'est-à-dire les salaires bruts plus toutes les cotisations patronales moins toutes les réductions de cotisations patronales, sachant que les réductions de charges salariales sous la forme de subventions salariales n'ont pas été prises en compte. Dès lors que la méthodologie actuelle des comptes nationaux (SEC 2010) définit le coût salarial comme étant les salaires bruts plus les cotisations patronales moins les réductions générales de cotisations patronales, l'application de cette règle impliquerait que les subventions salariales sous la forme de réductions ciblées de cotisations patronales ne seraient plus prises en considération. Bien que l'accord de gouvernement le prévoie, il n'a pas encore été précisé quelles subventions salariales entrent en ligne de compte pour la détermination l'écart en termes de coût du travail avec l'étranger.

graduellement évoluer en fonction de la productivité nominale du travail, du taux de chômage et du coin salarial.

À partir de 2017, le coût horaire nominal du travail progresserait de 2,1 % par an en moyenne, soit à un rythme légèrement supérieur à celui enregistré depuis l'application des normes salariales (période 1997-2016), à savoir 2,0 % par an en moyenne. Le coût horaire réel du travail augmenterait de 0,8 % en moyenne par an, soit légèrement plus vite que la croissance réelle de la productivité (0,7 % par an). La croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation devrait s'établir à 0,9 %. Ces moyennes de période masquent des accélérations initiales suivies de ralentissements en fin de période (voir ci-après).

TABLEAU 8 - Évolution du coût du travail, de sa composition et de ses déterminants macroéconomiques - secteur des entreprises y compris les entreprises de titres-services et les agences ALE  
taux de croissance annuels moyens en pour cent, sauf indication contraire

	1986-2021	1986-1996 Avant la norme salariale	1997-2016 AIP ou décision gouverne- mentale	2017-2021 Salaires négociés	2015	2016	2017	2021
<b>Coût horaire nominal du travail</b>	2,77	4,48	2,00	2,07	0,33	-0,38	1,75	2,11
<b>Évolution imputable aux éléments suivants<sup>a</sup> :</b>								
- indexation	1,76	2,07	1,66	1,49	0,16	0,32	1,09	1,69
- salaires horaires bruts avant indexation	1,07	2,16	0,53	0,87	0,34	0,49	1,01	0,47
- taux parafiscal net	-0,09	0,20	-0,19	-0,30	-0,16	-1,18	-0,36	-0,06
* dont total des cotisations patronales à la sécurité sociale <sup>b</sup>	0,05	0,29	0,01	-0,34	-0,10	-1,31	-0,45	-0,11
* dont subventions salariales <sup>c</sup>	-0,13	-0,10	-0,20	0,04	-0,07	0,13	0,09	0,05
<b>Évolution des déterminants de long terme<sup>d</sup></b>								
- Productivité horaire du travail en termes réels	1,32	2,19	1,01	0,68	0,78	0,25	0,62	0,59
- Prix de la valeur ajoutée	1,66	2,30	1,41	1,28	0,81	1,09	1,05	1,52
- Taux de chômage BFP (niveau en %)	12,45	12,50	12,86	10,73	11,85	11,38	11,24	9,72
- Coin salarial <sup>e</sup>	0,07	-0,05	0,19	-0,14	-1,05	-1,50	0,27	0,24
<b>Composition des variations du coin salarial :</b>								
- termes de l'échange internes <sup>f</sup>	0,17	-0,33	0,38	0,38	-0,33	0,78	0,56	0,19
- impôts sur la demande de travail <sup>g</sup>	-0,09	0,20	-0,19	-0,30	-0,16	-1,18	-0,36	-0,06
- impôts sur l'offre de travail <sup>h</sup>	-0,02	0,07	-0,01	-0,22	-0,57	-1,11	0,08	0,11
<b>Coût horaire réel du facteur travail<sup>i</sup></b>	1,09	2,13	0,59	0,79	-0,47	-1,45	0,70	0,59

- a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison des effets de second ordre.
- b. Les cotisations légales, extralégales, fictives et pour pensions complémentaires. Les cotisations légales s'entendent déduction faite des réductions de cotisations patronales générales. Les réductions de cotisations patronales groupes cibles sont traitées en tant que subventions salariales conformément aux directives du SEC 2010. Les réductions générales englobent l'impact des baisses des taux faciaux dans le cadre du tax-shift 2016-2021.
- c. Ces subventions salariales sont de nature multiple et financées par différents niveaux de pouvoir (cf. annexe statistique électronique).
- d. Dans les modèles de négociation collective entre employeurs et travailleurs, le coût du travail nominal est déterminé par la productivité nominale du travail, le coin salarial (corrélation positive) et par le taux de chômage (corrélation négative).
- e. Rapport entre le coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) et les salaires nets, corrigé pour tenir compte de l'évolution différente du déflateur de la valeur ajoutée et de l'indice des prix à la consommation.
- f. Rapport entre l'indice des prix à la consommation et le déflateur de la valeur ajoutée.
- g. Cotisations patronales (après réductions de cotisations patronales) déduction faite des subventions salariales.
- h. Cotisations personnelles (après réductions de cotisations personnelles) et précompte professionnel.
- i. Déflatés par le déflateur de la valeur ajoutée.



## ENCADRÉ 5 - Mesures liées au coût du facteur travail

### Réductions générales de cotisations patronales

À partir du deuxième trimestre 2016, les réductions structurelles de cotisations patronales dans le secteur marchand (catégorie 1) sont progressivement réformées sur plusieurs années via des réductions des taux faciaux de cotisations patronales (de 2,4 points de pourcentage en 2016 et de 5 points de pourcentage supplémentaires en 2018), la réduction (en 2016) et finalement la suppression (en 2018) de la réduction forfaitaire générale, la suppression des réductions spécifiques pour les hauts salaires (en 2018) et le renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires (de manière progressive sur la période 2016-2019). Des réductions générales de cotisations patronales sont également prévues pour les emplois qui relèvent des régimes du Maribel social (catégorie 2, introduction d'une réduction forfaitaire, renforcement de la mesure bas salaires, maintien de la composante hauts salaires) et dans les entreprises de travail adapté (catégorie 3) pour les personnes non handicapées (régime similaire mais plus généreux que pour la catégorie 1) et les personnes handicapées (maintien de la réduction forfaitaire, renforcement de la mesure bas salaires). Outre les réductions de charges introduites par le tax-shift, une tranche supplémentaire de réductions de cotisations patronales sera octroyée à hauteur de 700 millions EUR, dont 605 millions EUR pour le secteur de la construction. Dans le cadre du tax-shift, les réductions ciblées pour le secteur marchand sont également renforcées en 2016 via le volet 'premiers engagements'.

### Réductions de cotisations patronales mutualisées (subvention Maribel social) :

Augmentation de la retenue forfaitaire par travailleur y donnant droit début 2016.

### Réductions sur le précompte professionnel à verser

À partir du deuxième trimestre 2016, les taux de subvention pour le travail de nuit et le travail en équipes sont relevés pour les activités ordinaires (de 15,6 à 22,8 % des salaires bruts concernés) et pour le travail en continu (de 17,8 à 25 %) et davantage encore (de 15,6 à 25 %) pour les activités de haute technologie.

À partir du deuxième trimestre 2016, la subvention salariale générale octroyée via l'exemption de versement du précompte professionnel (1 % des salaires bruts) pour la plupart des travailleurs salariés du secteur marchand est supprimée. La variante de cette subvention générale, introduite spécifiquement et de manière plus généreuse pour les PME en 2014, est maintenue, voire même renforcée dans le cas des microentreprises (introduction en 2015). La version de la subvention salariale générale existant pour le secteur non marchand (0,25 % des salaires bruts directement, 0,75 % par mutualisation) est maintenue.

### Réductions de cotisations patronales pour les groupes cibles

Toutes les Régions ont annoncé des réformes de leur politique axée sur les groupes cibles en ce qui concerne l'emploi dans les entreprises. Seule la Région flamande est déjà en mesure de présenter un projet concret de décret : la réforme entraînerait en 2016 surtout des glissements dans le budget flamand des réductions entre les groupes cibles. Ce budget est légèrement augmenté pour financer l'exemption totale de cotisations patronales légales dans le secteur de la marine marchande et du remorquage en mer par la Région flamande. Faute d'informations concrètes, on suppose que les autres Régions ne changeront pas les modalités des réductions de cotisations patronales et des subventions salariales qui relèvent désormais de leur compétence.

*... surtout sous l'impulsion de la productivité du travail.*

La reprise de la croissance de la productivité nominale du travail (1,7 % en 2017, plus de 2 % à partir de 2019) devrait de facto être le principal moteur – et également le plus stable – de la croissance du taux de salaire brut. La contribution des autres déterminants de long terme serait plus fluctuante et temporaire. Ce n'est qu'à la fin de la période de projection, lorsque la croissance de l'offre de travail s'affaiblit, que la baisse du taux de chômage contribuerait à la croissance du salaire brut. La réduction du coin salarial à moyen terme – suite à



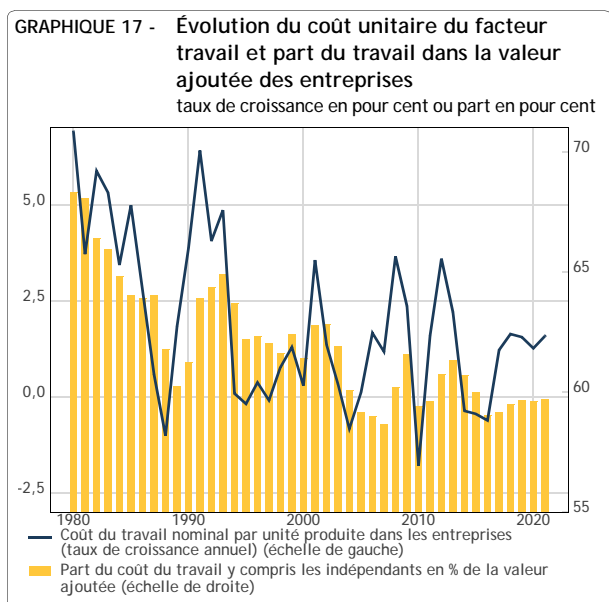
l'effet du tax-shift à la fois sur la demande et l'offre de travail – contribuerait au ralentissement de la croissance du coût du travail, mais une partie des baisses de charges pour les entreprises serait récupérée par les travailleurs via une hausse des salaires bruts.

Par le passé, les salaires bruts n'ont pas suivi l'évolution dictée à long terme par la productivité nominale du travail, le taux de chômage et le coin salarial. Ce facteur devrait contribuer à l'accélération de la croissance des salaires bruts, mais ce rattrapage devrait néanmoins être terminé à l'horizon 2020. Compte tenu de la dégradation des termes de l'échange, l'indice santé progresserait temporairement à un rythme plus rapide que les prix de la valeur ajoutée, surtout en 2018. Enfin, la baisse des différents taux de prélèvement sur le travail influence la formation des salaires de manière complexe. Les baisses de charges pour les travailleurs (via les cotisations personnelles et l'impôt des personnes physiques) contribueront plutôt à ralentir la croissance des salaires bruts, tandis que les baisses de charges pour les entreprises (réductions de cotisations patronales et subventions salariales) auront plutôt tendance à soutenir la croissance des salaires bruts. L'effet des réductions de charges salariales pour les entreprises prédomine – surtout en début de projection – vu leur importance relative par rapport aux baisses de charges pour les travailleurs.

*Le coût nominal unitaire du facteur travail pousse l'inflation sous la norme des 2 % de la BCE.*

Au cours de la période 2016-2021, le coût nominal unitaire du travail dans le secteur des entreprises augmenterait en moyenne de 1,1 % par an (graphique 17), soit nettement plus lentement que l'objectif d'inflation de la BCE qui est 'inférieur à, mais proche' de 2 %. Dans un premier temps, le coût nominal unitaire du facteur travail baisserait (-0,6 % en 2016), mais repartira ensuite à la hausse en s'accélégrant (1,2 % en 2017, 1,5 % en moyenne sur la période 2017-21), sauf en 2020 (1,3 %).

*En moyenne une stabilisation de la part salariale sur la période de projection.*



Après une hausse temporaire et – d'un point de vue historique – modeste à 61,3 % en 2013, la part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises est retombée à 60,0 % en 2015. À titre de comparaison, la part salariale a reculé en passant de 64,0 % en moyenne dans les années quatre-vingt à 62,9 % en moyenne dans les années nonante puis à 60,6 % en moyenne dans les années 2000.

À long terme, la part salariale reflète la mesure dans laquelle le travail et d'autres facteurs de production sont substituables en fonction de leurs coûts relatifs. Le pouvoir de négociation relatif des organisations de travailleurs est également un facteur déterminant pour la part salariale à long terme dans la mesure où les salaires sont négociés collectivement et où le marché du travail n'a pas une

structure de concurrence parfaite. En revanche, les diminutions de charges sur le travail via des réductions de cotisations patronales ou des subventions salariales entraînent généralement une baisse immédiate et temporaire de la part salariale. Cet effet joue dans la période où les baisses de charges salariales sont progressivement introduites dans le cadre du tax-shift. En effet, la part salariale continuera à diminuer dans un premier temps (59,0 % en 2016), mais repartira, il est vrai, légèrement à la hausse ensuite (59,7 % en 2021).

### 3.3. Emploi

#### *La reprise conjoncturelle a d'abord entraîné un net rebond du travail intérimaire ...*

En 2014, la reprise de l'activité dans les branches d'activité marchande (+1,4 %) est encore allée de pair avec une légère progression de la durée du travail (+0,15 %) et une nette accélération de la croissance de la productivité horaire (de 0,3 % en 2013 à 0,9 % en 2014). Par conséquent, la croissance de l'emploi marchand n'a pas dépassé 0,3 %, soit un niveau à peine suffisant pour compenser les pertes d'emplois subies dans le secteur marchand en 2013 (tableau 9). La croissance de l'emploi marchand s'est renforcée dans le courant de 2014, principalement sous l'effet d'une forte progression du travail intérimaire. Par contre, dans la construction et l'industrie manufacturière, l'emploi n'a pratiquement pas cessé de se contracter (tableau 10).

#### *...mais soutient désormais l'emploi de la plupart des branches marchandes.*

L'an dernier, l'activité s'est encore légèrement renforcée (+1,6 %), la croissance de la productivité horaire s'est maintenue (+0,9 %) mais la durée de travail moyenne a sensiblement baissé (-0,25 %), ce qui est exceptionnel en période de reprise conjoncturelle. Une hausse ponctuelle du nombre de crédits-temps à temps partiel a contribué à cette diminution. En effet, un grand nombre de salariés ont profité, in extremis à la fin de 2014, de leur possibilité de prendre un crédit-temps à temps partiel avant que les nouvelles dispositions plus sévères (voir ci-après) entrent en vigueur. La croissance de l'emploi marchand s'est accélérée jusqu'à 1,1 % et pratiquement toutes les branches marchandes ont profité de l'embellie conjoncturelle (tableau 10). L'emploi intérimaire a continué de progresser à un rythme soutenu si bien qu'à la fin de l'année passée, le nombre d'emplois intérimaires avait nettement dépassé le plafond enregistré auparavant. Dans l'industrie manufacturière, la fermeture de Ford Genk a encore eu un impact sur les chiffres de l'emploi au premier trimestre, mais depuis le recul est enrayé.

TABLEAU 9 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande  
Taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981- 2008	2009- 2015	2016- 2021	2014	2015	2016	2017	2018- 2020	2021
Valeur ajoutée réelle	2,3	0,8	1,6	1,4	1,6	1,4	1,7	1,7	1,7
Productivité horaire du travail	2,0	0,4	0,6	0,9	0,8	0,3	0,6	0,7	0,6
Volume de travail	0,4	0,3	1,0	0,4	0,8	1,1	1,0	1,0	1,1
Durée de travail moyenne	-0,3	-0,1	0,0	0,1	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1
Emploi en nombre de personnes	0,7	0,5	1,0	0,3	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1
p.m. Productivité du travail par tête	1,7	0,3	0,6	1,1	0,5	0,4	0,7	0,7	0,5

En revanche, dans le secteur de la construction, l'emploi a encore fortement baissé, quoique à un rythme nettement plus faible au cours des derniers trimestres. Depuis plusieurs années, l'emploi salarié dans cette branche se contracte en raison du recours toujours plus important à une main-d'œuvre détachée (qui n'est pas comptabilisée comme emploi dans les comptes nationaux mais comme une importation de services intermédiaires). Depuis 2012, le nombre de travailleurs salariés dans le secteur de la construction a diminué de 14 800 personnes, alors que le nombre d'indépendants a continué d'augmenter (+4 100 personnes).

#### *La croissance de l'emploi indépendant s'est accélérée.*

L'an dernier, l'emploi indépendant dans son ensemble a à nouveau progressé plus rapidement que l'emploi salarié (+1,4 % contre +1 %), ce qui est exceptionnel pour une année de reprise conjoncturelle. Depuis le début des années 2000, la croissance de l'emploi indépendant évolue parallèlement avec la croissance de l'emploi salarié dans le secteur marchand, abstraction faite des cycles conjoncturels qui traditionnellement impactent davantage l'évolution de l'emploi salarié. Cette croissance a été favorisée par le fait que les restrictions au libre accès au marché du travail belge pour les personnes des nouveaux États membres européens ne s'appli-

quaient qu'aux salariés et pas aux indépendants. La suppression progressive des restrictions (à la mi-2009 pour la plupart des nouveaux États membres ; au début 2014 pour les Bulgares et les Roumains ; à la mi-2015 pour les Croates) a révélé que la croissance récente de l'emploi indépendant a également été influencée par des facteurs plus structurels comme la forte augmentation du nombre d'indépendants dans le secteur des soins de santé (professions paramédicales) et des services aux entreprises et aux personnes. La croissance de l'emploi indépendant dans la construction et dans les branches « soins de santé » et « autres services marchands » compense largement la nouvelle baisse du nombre d'indépendants dans les branches « agriculture » et « commerce et horeca ».

Au cours des dernières décennies, l'évolution par branche du nombre d'indépendants a en outre été fortement biaisée par l'augmentation du nombre d'indépendants avec le statut d' « administrateur de société ». Dans les comptes nationaux, les administrateurs de société (à l'instar des travailleurs intérimaires chez les salariés) ne sont pas comptabilisés dans la branche où ils prestent leurs services, mais bien dans une sous-branche spécifique des services aux entreprises. Par conséquent, la branche « autres services marchands » était composée l'an dernier de 54,1 % d'emploi indépendant, dont 31,7 pp d'administrateurs de société. Leur nombre est ainsi passé de 50 000 au début des années 1980 à 203 900 en 2008 et à 239 800 en 2014. Lorsque les administrateurs sont affectés à la branche utilisatrice de leurs services, il apparaît surtout que la tendance à la baisse du nombre de travailleurs indépendants dans la branche commerce et horeca a été surestimée et que la tendance à la hausse dans la construction a été sous-estimée au cours de cette période, au profit de la croissance de l'emploi dans les « autres services marchands ».

#### *En cas de croissance régulière de l'activité...*

Cette année, la croissance de l'activité dans le secteur marchand s'est quelque peu ralentie (1,4 %) mais, à partir de 2017, elle devrait à nouveau s'accélérer jusqu'à 1,7 % et se maintenir à ce niveau durant toute la période de projection (tableau 9). En moyenne, la valeur ajoutée dans le secteur marchand affiche une croissance annuelle de 1,6 % à moyen terme, soit une croissance sensiblement plus rapide qu'au cours des six dernières années qui ont été marquées par deux récessions, mais moins rapide en comparaison des trois décennies qui ont précédé la crise financière.

#### *...et de durée moyenne du travail relativement stable...*

L'évolution de la durée de travail moyenne est influencée aussi bien par des effets conjoncturels et des effets structurels (travail à temps partiel) que par des effets de composition (la répartition de l'emploi en fonction du statut de travail et de la branche d'activité). La conjoncture influence surtout l'évolution du nombre d'heures prestées par emploi salarié en équivalents temps plein. Ces heures se sont effondrées au cours du premier semestre de cette année en raison d'une baisse soudaine de la demande dans certaines branches suite aux attentats perpétrés en mars, mais elles devraient à nouveau augmenter dans le courant de l'année pour atteindre un niveau neutre d'un point de vue conjoncturel. Nous supposons que cette chute de la demande a été compensée dans une large mesure par une contraction temporaire de la productivité horaire et de la durée du travail et n'a eu que peu d'effets sur l'emploi.

La possibilité pour les entreprises de recourir au chômage temporaire « pour cause de force majeure » à la suite des attentats a facilité cette adaptation via le temps de travail. Indépendamment de ces événements, des mesures structurelles visant à renforcer les exigences pour l'accès au chômage temporaire ont été annoncées lors du dernier contrôle budgétaire. Ces mesures ont un effet durable à la hausse tant sur la durée du travail moyenne que sur le volume du travail (mesuré en heures payées comme dans les comptes nationaux), qui est compensé par un effet négatif sur la productivité horaire. En 2016, les économies engrangées compenseraient pratiquement le surcroît ponctuel de dépenses dans le chômage temporaire « pour cause de force majeure ». Ces mesures atteignent leur vitesse de croisière à partir de l'an prochain.

L'impact du travail à temps partiel se reflète dans l'évolution du nombre d'équivalents temps plein par tête de l'emploi salarié (le « facteur ETP »). La baisse historique du facteur ETP a pris fin au cours des dernières années sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance des emplois à temps partiel (l'emploi titres-services notamment ayant atteint sa vitesse de croisière) et de la progression continue de la durée relative d'un emploi à temps partiel par rapport à un emploi à temps plein. L'an dernier, les effets du durcissement des conditions pour bénéficier du crédit-temps à temps partiel (suppression de l'allocation de l'ONEM pour les nouvelles demandes sans motif ; nouveau relèvement de l'âge d'accès aux emplois de fin de carrière ; contrôle renforcé du motif du crédits-temps) ont été clairement ressentis. Néanmoins, le nombre de personnes qui ont fait appel au crédit-temps à temps partiel ou à un congé thématique a encore augmenté de 10 500 unités en moyenne annuelle grâce à un important effet de report après un afflux important à la fin de 2014. Cette année, leur nombre diminuerait fortement (-12 000 unités) surtout parce que les restrictions aux demandes motivées pèsent à court terme. En projection aussi, leur nombre continue de baisser (- 4 200 personnes par an au cours de la période 2017-2021), compte tenu des effets plus progressifs du relèvement de l'âge d'accès aux emplois de fin de carrière. Alors que 200 400 personnes ont encore fait appel l'an dernier à ces systèmes subventionnés de réduction du temps de travail, leur nombre devrait baisser jusqu'à un niveau à peine supérieur à 167 000 personnes en 2021. Sous l'effet des mesures en matière de crédit-temps et du nouveau ralentissement de la croissance de l'emploi titres-services, le facteur ETP augmenterait légèrement en projection.

Par ailleurs, les effets de composition devraient entraîner une baisse de la durée de travail moyenne sur l'ensemble de la période. Tout d'abord, la composition de l'emploi indépendant change au détriment de branches d'activité caractérisées par la durée de travail la plus élevée (à savoir l'agriculture). En outre, la part de l'emploi indépendant dans l'emploi marchand total devrait de nouveau baisser, surtout vers la fin de la période (voir ci-après). Ce recul a également un effet négatif sur la durée de travail moyenne, étant donné que les indépendants prestent en moyenne un nombre d'heures plus élevé.

La durée de travail moyenne augmenterait encore légèrement en 2016, se stabiliserait pratiquement au cours de la période 2017-2019 pour finalement baisser légèrement au cours des années 2020-2021 (0,05 % par an). Sur l'ensemble de la période de projection, la durée du travail demeure donc pratiquement stable, alors qu'une croissance négative de 0,15 % par an a été enregistrée au cours de la période qui a suivi la crise financière.

*...le profil de la croissance de l'emploi dans le secteur marchand est déterminé à moyen terme par la dynamique de la croissance réelle du coût salarial et de la productivité.*

Force est de constater à quel point la croissance de la productivité dans le secteur marchand est faible depuis 2008. Alors que la croissance moyenne de la valeur ajoutée a été sensiblement plus faible qu'au cours des trois décennies précédentes (tableau 9 : +0,78 % contre +2,33 %), le volume de travail a progressé à un rythme relativement comparable (+0,33 % contre +0,37 %). La croissance moyenne de la productivité horaire du travail n'a pas dépassé 0,45 % par an puisque les périodes de recul conjoncturel (2009 ; 2012-2013) se sont accompagnées de fortes baisses de la productivité et que la croissance s'est caractérisée par une exceptionnelle intensité en main-d'œuvre durant la période de reprise (2010-2011).

En projection aussi, la croissance moyenne de la productivité horaire reste faible dans une perspective historique (+0,6 % par an). Son évolution connaît un profil marqué, fortement influencé par le profil de l'évolution du coût salarial (voir section 2), lequel – en cas de croissance stable de l'activité et de durée de travail relativement constante – est le facteur déterminant de la dynamique de la croissance de l'emploi dans le secteur marchand. Les mesures visant une réduction du coût du travail compriment la croissance de la productivité horaire au cours de la période 2016-2017 (croissance de 0,45 % par an) et soutiennent l'évolution de l'emploi marchand (+37 900 personnes par an). Au cours de la période 2018-2019, la croissance de l'emploi marchand (+34 500 personnes par an) faiblit quelque peu au fur et à mesure que les salaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et que la croissance de la productivité s'accélère (croissance de 0,8 % par

an). Ensuite, la croissance des salaires bruts avant indexation fléchit et une nouvelle série de réductions de cotisations patronales entre en application. Par conséquent, la croissance dans le secteur marchand devient plus intense en emplois (croissance annuelle de la productivité de 0,6 %) et la croissance de l'emploi marchand s'accélère à nouveau (+45 100 personnes par an). L'emploi marchand progresse de 1,0 % par an en moyenne sur la période de projection, ce qui représente le double de la croissance moyenne enregistrée depuis 2008 et une valeur considérablement supérieure à la moyenne mesurée au cours des trois décennies ayant précédé la crise financière.

*Dans les services marchands, la progression de l'emploi est plus élevée que celle enregistrée depuis 2008 et est toujours dynamisée par les branches « autres services marchands » et « soins de santé », ...*

Sur l'ensemble de la période 2016-2021, l'emploi dans les branches d'activité marchande augmente de 235 100 personnes, soit sensiblement plus que durant les années qui ont suivi l'éclatement de la crise financière (période 2009-2015 : +121 800 personnes ; tableau 10). Dans les services marchands, les créations d'emploi (+242 500 personnes) seraient, à moyen terme, supérieures à celles enregistrées depuis 2008 (+214 100 personnes). Actuellement aussi, cette progression s'explique principalement par des créations d'emploi dans les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » (+200 000 personnes pour les deux branches contre +190 600 personnes depuis 2008). Ces branches voient leur poids dans l'emploi intérieur augmenter de respectivement 12,4 % et 22,6 % en 2015 à 13,5 % et 24,1 % en 2021.

TABLEAU 10 - Emploi intérieur par branche et population active occupée  
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels					Écarts		Niveau	
	2009-2015	2014	2015	2016	2016-2021	15-08	21-15	1980	2021
Agriculture	-2,0	-0,8	1,3	-0,6	-0,8	-9	-3	113	57
Industrie	-1,4	-1,9	-1,3	-0,7	-0,1	-83	-4	1279	817
- Énergie	2,5	-0,7	-0,8	0,1	0,0	9	0	79	55
- Industries manufacturières	-2,3	-2,2	-1,6	-0,9	-0,6	-89	-18	908	484
- Construction	-0,2	-1,7	-1,0	-0,4	0,8	-3	14	292	279
Services marchands	1,1	1,0	1,8	1,5	1,4	214	242	1636	3106
- Transports et communication	-0,7	-1,5	0,4	0,5	0,2	-14	4	295	276
- Commerce et horeca	-0,3	-0,1	0,5	0,6	0,8	-15	34	670	764
- Crédit et assurances	-1,0	-1,3	-0,3	-1,0	-0,5	-9	-3	130	122
- Santé et action sociale <sup>a</sup>	2,2	1,6	2,6	2,1	2,2	79	78	209	649
- Autres services marchands <sup>b</sup>	1,6	2,1	2,8	2,3	1,9	111	122	332	1162
- Emplois titres-services et ALE	10,4	3,9	2,6	2,1	1,1	62	8	0	133
Services non marchands	0,3	0,5	0,2	0,0	-0,1	16	-5	744	840
- Administration publique et enseignement	0,6	0,7	0,1	0,1	-0,1	32	-5	676	807
- Services domestiques <sup>c</sup>	-5,3	-3,7	2,1	-3,7	-0,4	-16	-1	68	34
Emploi intérieur	0,4	0,3	0,9	0,8	0,8	138	230	3772	4820
Branches d'activité marchande <sup>d</sup> , dont :	0,5	0,3	1,1	1,0	1,0	122	235	3028	3980
- Salariés	0,4	0,2	1,0	1,0	1,1	74	202	2424	3187
- Indépendants	0,9	0,9	1,4	1,2	0,7	47	33	604	793
Population active occupée	0,4	0,3	0,9	0,8	0,8	138	230	3832	4898
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,0	0,2	0,7	0,4	0,7	0,1	2,6	59,4	66,8

a. Hors emplois titres-services.

b. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

c. Pour compte propre auprès des ménages.

d. Au sens large : toutes les branches, à l'exception des services non marchands au sens strict.

*... tandis que le fléchissement de la croissance dans la branche des titres-services est compensé par de meilleures perspectives dans les branches "transport" et "commerce et horeca".*

Malgré la diminution de la déductibilité fiscale des titres-services de deux tiers en Région wallonne (en 2015) et de moitié en Région de Bruxelles-Capitale (en 2016), la demande de services ménagers financés par des titres-services subventionnés par l'État continue à augmenter, mais dans une moindre mesure que précédemment, de sorte que la progression de l'emploi se limite à 9 400 personnes (contre +67 500 personnes depuis 2008).

L'essoufflement observé dans la branche des titres-services est compensé par une amélioration des perspectives d'emploi dans les branches « transports et communication » et « commerce et horeca » (respectivement +3 600 et +33 800 personnes contre -14 500 et -15 400 personnes depuis 2008). Dans la branche "commerce et horeca", la croissance de l'activité s'accélère beaucoup plus nettement (+1,6 % par an, contre -0,2 % par an depuis 2008), sous l'impulsion principalement de la croissance plus marquée de la consommation privée. L'emploi dans les segments sensibles à la conjoncture de la branche des transports (transport routier de marchandises ; entreposage et services auxiliaires de transport) a été lourdement touché par la récession des années 2012-2013, mais a renoué l'an dernier avec une croissance ténue qui devrait se maintenir à moyen terme. La croissance de l'emploi dans cette branche est freinée par la diminution de l'emploi dans les entreprises publiques, qui a principalement concerné BPOST au cours de la dernière décennie mais qui, à moyen terme, devrait également impacter la SNCB et INFRABEL. Ces entreprises seront confrontées, au cours des prochaines années, à un très grand nombre de départs naturels de travailleurs âgés, ce qui offre des possibilités de réduire l'emploi à un rythme accéléré et d'enregistrer des gains de productivité.

*Dans l'industrie manufacturière, l'emploi se contracte désormais moins que depuis 2008...*

La différence la plus remarquable par rapport à l'évolution de l'emploi dans le passé récent est observée dans l'industrie manufacturière. Cette branche a été la plus sévèrement affectée par la double récession enregistrée au cours des sept dernières années et a perdu 88 600 emplois depuis 2008. À moyen terme, les pertes se limiteraient à 17 900 emplois. Son activité s'accélère à nouveau (jusqu'à +1,1 % par an en moyenne), tandis que l'évolution modérée des coûts salariaux réels contribue à limiter les gains de productivité à 1,5 % par an. Néanmoins, le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur total continuerait de baisser de 10,9 % en 2015 à 10,0 % en 2021, tandis que celui des services marchands progresserait de 62,4 % à 64,4 %.

*... alors que l'emploi dans le secteur de la construction subit encore, dans un premier temps, les effets des détachements, mais profite ensuite des baisses de charges ciblées.*

Dans le secteur de la construction, l'emploi a reculé de 3 100 personnes sur la période 2009-2015 ; les gains d'emplois encore enregistrés durant les années 2010-2012 ont été complètement effacés par de fortes pertes sur la période 2013-2015. Sous l'influence du recours croissant au détachement de main-d'œuvre, le nombre de salariés dans la branche devrait continuer à reculer sur la période 2016-2018 (- 3 400 postes de travail en trois ans), tendance qui serait à peine enrayerée en 2019 (+600 personnes). Vers la fin de la période, l'emploi salarié sera toutefois fortement dynamisé par des réductions de charges ciblées sur la construction (+12 500 postes sur la période 2020-2021). En outre, le nombre d'indépendants dans cette branche continue de progresser sur la période de projection (+3 900 personnes cumulé sur toute la période). À moyen terme, l'emploi dans la construction progresse de 13 600 unités.



*Le nombre d'indépendants continue de progresser sensiblement ; l'évolution par branche reflète mieux désormais la réalité sous-jacente.*

La part des indépendants dans l'emploi marchand a augmenté depuis 2008, mais devrait baisser légèrement à moyen terme, surtout vers la fin de la période, lorsque la croissance de l'emploi salarié s'accélérera sous l'effet des mesures visant une réduction des coûts salariaux. Toutefois, en chiffres absolus, le nombre d'indépendants continue de progresser sensiblement (de 32 900 personnes)<sup>1</sup>. L'emploi indépendant continue de baisser dans les branches "agriculture" et "commerce et horeca", même si le recul se fait à un rythme plus lent dans cette dernière puisque le statut d'« administrateur de société » est arrivé à vitesse de croisière. La projection par branche reflète désormais la réalité de l'évolution sous-jacente. La croissance du nombre d'indépendants est toujours tirée par les branches de la "construction", de la "santé et action sociale" et – surtout – par les "autres services marchands". Dans cette dernière branche, le rythme de croissance diminue de moitié en comparaison avec celui mesuré depuis 2008, en raison uniquement de la disparition de la hausse artificielle provoquée par le glissement vers le statut d'administrateur de société. Paradoxalement, c'est dans cette branche que les groupes de professions indépendantes connaissent l'évolution la plus dynamique.

*Baisse de l'emploi dans l'administration publique et la Défense, hausse dans l'enseignement.*

Entre 2009 et 2015, l'emploi dans la branche " administration publique et enseignement " a progressé de 25 200 personnes en raison de la hausse importante dans l'enseignement (+29 700 personnes) alors que l'emploi a reculé au niveau du pouvoir fédéral, aussi bien dans l'administration (-8 800 personnes) qu'à la Défense nationale (-7 400 personnes). En 2015, l'emploi est resté pratiquement stable : il a encore augmenté dans l'enseignement mais a baissé dans l'administration (sous l'effet des restrictions imposées aux remplacements des départs naturels au niveau du pouvoir fédéral et des communautés et régions) ainsi qu'à la Défense nationale.

En 2016, l'emploi dans la branche " administration publique et enseignement " s'inscrit en hausse (+1 100 personnes). Les mesures d'économie continuent à faire leurs effets mais des nouveaux moyens sont également dégagés dans le cadre de la politique d'asile et de lutte contre le terrorisme (surtout à l'échelon fédéral). Sur la période 2017-2019, l'emploi baisserait, en moyenne, de 2 500 personnes par an : il se tasserait dans l'administration publique en raison des mesures déjà prises par les différents gouvernements à l'horizon 2019 et progresserait plus modérément dans l'enseignement que par le passé (compte tenu d'une croissance de la population scolaire qui serait moins soutenue et d'une hypothèse de taux d'encadrement constant). À partir de 2020, l'emploi de cette branche augmenterait de 900 personnes en moyenne par an, en l'absence de nouvelles mesures dans l'administration publique.

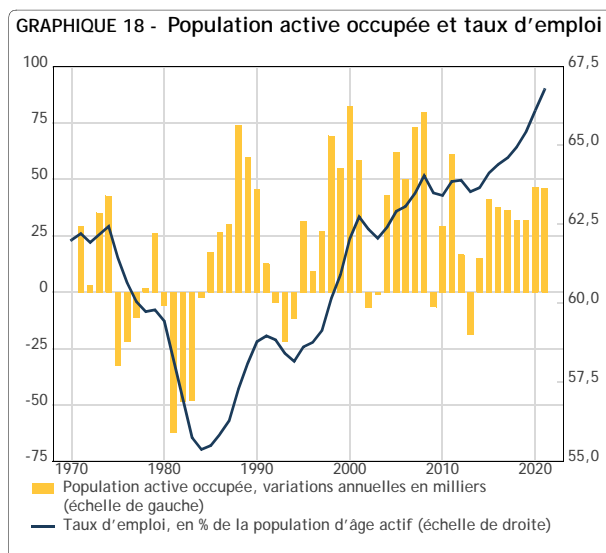
Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi dans la branche " administration publique et enseignement " diminuerait donc de 4 700 unités (-12 700 personnes dans l'administration publique stricto sensu ; -4 100 à la Défense nationale ; +12 200 dans l'enseignement). Dès lors, l'emploi diminue dans les services non marchands (-5 500 personnes), alors qu'il était encore en hausse depuis 2008 (+16 000 personnes).

*La progression du taux d'emploi s'accélère vers la fin de la période, mais demeure néanmoins largement en deçà de l'objectif européen.*

En 2015, l'emploi avait gagné 138 000 personnes par rapport à 2008, et ce en dépit de la double récession de 2009 et 2010-2011. Étant donné que la population d'âge actif a nettement augmenté dans le même temps, le taux d'emploi macroéconomique<sup>2</sup> en 2015 était à peine plus élevé qu'en 2008 (64,1 % contre 64 %, graphique 18).

1. Même de 33 800 personnes, si on comptabilise l'emploi indépendant dans la branche 'enseignement'.

2. Rapport entre la population active occupée totale et la population âgée de 15 à 64 ans ; chiffres administratifs.



La population active occupée progresse à un rythme semblable cette année (+37 700 personnes) et l'année prochaine (+36 400 personnes), sous l'impulsion exclusivement des branches d'activité marchande. Au cours de la période 2018-2019, la population active occupée augmente toutefois moins rapidement (de 31 700 personnes en moyenne par an) à mesure que la croissance de la productivité dans le secteur marchand s'accélère et que les pertes d'emploi dans les branches non marchandes augmentent légèrement. Vers la fin de la période, la croissance de l'emploi marchand repart à nouveau à la hausse et le recul de l'emploi public prend fin si bien que la croissance de la population active occupée s'accélère (jusqu'à 46 100 personnes en moyenne). À moyen terme, la population active occupée devrait s'accroître de 229 700 unités, soit de 38 300 unités par an en moyenne.

occupée devrait s'accroître de 229 700 unités, soit de 38 300 unités par an en moyenne.

Le taux d'emploi macroéconomique passerait ainsi de 64,1 % en 2015 à 65,0 % en 2018. Au cours de cette période, sa croissance est freinée par l'impact démographique de la crise de l'asile. Au cours de la seconde moitié de la période, le rythme de progression double à mesure que la croissance de la population d'âge actif devient négative et que la croissance de l'emploi s'accélère. En 2021, il s'établirait à 66,8 %. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020<sup>1</sup>, devrait aussi augmenter sensiblement à moyen terme, passant de 67,2 % en 2015 à 69,2 % en 2020 et 70,0 % en 2021. Ces pourcentages restent toutefois encore très éloignés de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

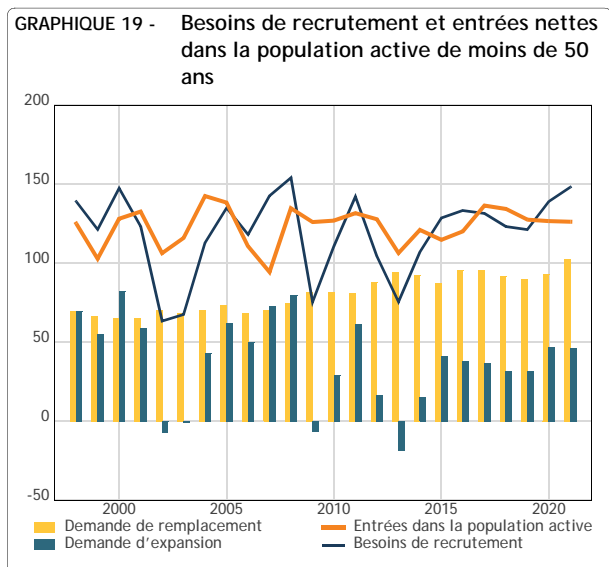
*Les besoins en recrutement dans les classes d'âge plus jeunes évoluent parallèlement à la croissance de l'emploi, mais augmentent vers la fin de la période de projection en raison de la hausse des besoins de remplacement.*

Les futurs besoins de recrutement (BR) qui s'adressent aux entrées nettes de personnes de moins de 50 ans sur le marché du travail sont non seulement déterminés par la progression de l'emploi (la « demande d'expansion » ou DE), mais aussi par les besoins de remplacement générés par les sorties nettes de travailleurs actifs occupés plus âgés (la « demande de remplacement » ou DR)<sup>2</sup>.

1. Uniquement la catégorie d'âge 20-64 ans ; mesuré sur la base de l'EFT (Enquête sur les Forces de Travail).

2. Pour une définition plus détaillée de ces concepts, nous renvoyons aux "Perspectives économiques 2012-2017" de mai 2012 (chapitre 4, section 5).





Dans le graphique 19, les besoins de recrutement dans la classe d'âge 15-49 ans sont ventilés selon leurs déterminants (DE et DR) et sont comparés avec les entrées annuelles nettes dans la population active. La DR est passée de 68 400 unités en 2006 à 94 000 unités en 2013 en raison de la densité sans cesse plus élevée des cohortes atteignant l'âge de sortie. Toutefois, elle a baissé au cours des deux dernières années et devrait, sous l'impulsion des mesures sur les fins de carrière, continuer à osciller, jusqu'en 2020, autour du niveau atteint au cours des trois dernières années. En 2021, lorsque les mesures sur les fins de carrière atteignent leur vitesse de croisière, la demande de remplacement devrait atteindre 102 300 personnes. La DR représente 94 500 personnes en moyenne par an sur la période de projection.

Les mesures relatives aux fins de carrière maintiennent davantage de personnes de plus de 50 ans au travail, si bien qu'ex ante les besoins de remplacement (et donc les besoins de recrutement) augmentent moins rapidement qu'à politique inchangée. Toutefois, les mesures qui élargissent l'offre de travail stimulent également la croissance globale de l'emploi (voir encadré, section 1). Par conséquent, la demande d'expansion connaît une hausse plus soutenue qu'à politique inchangée et l'impact à la baisse sur les besoins de recrutement s'en trouve atténué ex post. Au cours de la période de projection, la demande d'expansion annuelle représente 38 300 personnes, si bien que les besoins de recrutement atteignent 132 800 personnes par an (soit 796 700 personnes sur six ans). Les besoins de recrutement s'adressent principalement aux jeunes de moins de 30 ans, compte tenu des entrées nettes traditionnellement limitées dans la population active occupée âgée entre 30 et 49 ans.

L'évolution des besoins de recrutement suit pour une large part celle de la demande d'expansion (voir graphique 19) : progression en début de période, repli en 2018-2019, progression plus rapide à partir de 2020 qui est encore accentuée en fin de période par la hausse de la demande de remplacement. Les entrées nettes dans la population active âgée entre 15 et 49 ans ont été freinées, au cours des dernières années, par une baisse du taux d'activité dans cette classe d'âge (voir section 1), mais elles devraient à nouveau progresser à partir de 2017. Les besoins de recrutement, tant en 2015-2016 qu'à partir de 2020, sont légèrement plus élevés que les entrées nettes dans la population active. Au cours de ces années, on observe donc, dans la classe des 15-49 ans, des sorties nettes du chômage, alors qu'au cours des dernières décennies, un tel phénomène ne s'est produit qu'en période de haute conjoncture (fin des années 1990, période 2006-2008) et va de pair avec une diminution sensible du taux de chômage dans la classe des 15-49 ans (voir section 4).

### 3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

*L'an dernier, le chômage a fortement diminué, notamment sous l'effet des réformes du régime des allocations d'insertion, ...*

Le recul de chômage, qui a débuté au second trimestre de 2014, s'est remarquablement accéléré au cours de 2015. En moyenne annuelle, le chômage selon la définition du BFP (demandeurs d'emploi selon les chiffres administratifs plus « chômeurs âgés ») a baissé l'an dernier de 28 300 personnes (tableau 11). Le taux de chômage est passé de 12,4 % à 11,9 % (graphique 20). L'importance de ce recul est notamment due à la réforme du régime des allocations d'insertion (voir section 1). La perte par plus de 20 000 personnes, au début 2015, de leur allocation après une durée de trois ans dans le régime a sensiblement contribué à la baisse du nombre de chômeurs indemnisés, laquelle s'est concentrée dans le groupe de chômeurs bénéficiant d'une allocation de chômage « sur la base des études » et non pas « sur la base d'un emploi ». Les réformes successives du système, couplées à une reprise de la conjoncture, ont abouti à une réduction pratiquement de moitié en deux ans du nombre de personnes bénéficiant d'une allocation d'insertion (en moyennes annuelles : d'un peu plus de 100 000 personnes en 2013 à 58 500 personnes l'an dernier).

TABLEAU 11 - Réserve de main-d'œuvre et chômage<sup>1</sup>  
moyennes annuelles, en milliers ; taux en pour cent

	Écarts						Niveau	
	15-08	15-14	16-15	17-16	21-17	21-15	2015	2021
Offre potentielle de travail (1)	142	6	5	22	38	66	5414	5480
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-5	-1	-2	-1	-1	-3	22	19
- RCC - non demandeurs d'emploi (3)	-18	-6	-7	-10	-44	-61	96	36
Population active définition BFP (4)	165	13	14	32	83	129	5296	5425
- Population active occupée	138	41	38	36	156	230	4668	4898
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	79	-19	-18	4	-49	-63	579	516
* dont : 15 à 49 ans	36	-25	-22	-5	-56	-82	429	346
* dont : 50 ans et plus	43	6	3	9	7	19	150	169
** dont : RCC (5bis)	4	1	1	2	10	12	6	18
- « Chômeurs âgés » (6)	-52	-9	-5	-8	-24	-37	49	12
Chômage définition BFP (7) = (5)+(6)	27	-28	-23	-4	-73	-100	628	527
- dont : avec allocation de chômage	-56	-50	-27	-10	-52	-90	445	355
- dont : sans allocation de chômage	83	22	4	6	-21	-11	183	173
Réserve de main-d'œuvre (8) = (7)+(2)+(3)	4	-35	-33	-14	-117	-164	746	582
p.m. RCC - total (3)+(5bis)	-13	-5	-6	-8	-34	-48	102	54
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	-0,3	-0,7	-0,6	-0,3	-2,2	-3,2	13,8	10,6
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	0,1	-0,6	-0,5	-0,1	-1,5	-2,1	11,9	9,7

1. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

*... et la part des chômeurs indemnisés par l'ONEM dans la réserve de main-d'œuvre a continué de baisser, ...*

Parmi les personnes ayant perdu leur allocation d'insertion, une partie a peut-être retrouvé un emploi, une autre a quitté le marché du travail (voir l'évolution négative des taux d'activité dans les classes d'âge concernées ; section 1), tandis qu'un troisième groupe est à nouveau comptabilisé, après un certain temps, dans les chiffres des demandeurs d'emploi (soit parce qu'elles se sont à nouveau inscrites sur base volontaire, soit parce qu'elles émargent au CPAS et bénéficient d'un revenu d'insertion). Par conséquent, la composition du chômage évolue de nouveau au détriment des allocataires à charge de l'ONEM. Ainsi, le nombre de chômeurs bénéficiant d'une allocation de l'ONEM a reculé très nettement l'an dernier (-50 200 personnes), en co-

hérence avec le renforcement continu des conditions à remplir pour obtenir ou conserver des allocations de chômage.

*...tendance qui se poursuit à moyen terme.*

Cette même tendance s'exprime aussi dans le durcissement des conditions d'accès au régime du chômage avec complément d'entreprise (RCC). Le nombre de personnes dans le régime a à nouveau baissé sensiblement l'an dernier (-5 300 personnes) en dépit de la hausse – certes temporaire – dans les régimes pour les entreprises en difficulté ou en restructuration. Depuis 2010, année où le nombre de personnes bénéficiant des régimes de RCC a culminé à 120 300 personnes, leur nombre a baissé de 18 500 personnes. Cette nette baisse ne s'explique pas uniquement par une diminution des entrées dans le régime suite aux durcissements successifs des conditions d'accès (Pacte de solidarité entre les générations ; mesures du gouvernement Di Rupo). Un autre facteur a joué un rôle à tout le moins aussi important : la forte augmentation des sorties à partir des années 2011-2012 lorsque des cohortes plus denses de bénéficiaires du RCC ont atteint l'âge officiel de la pension.

Au cours des six prochaines années, les sorties annuelles du RCC vers la retraite devraient pratiquement se stabiliser. Les mesures prises, couplées au nouveau durcissement de la réglementation par le gouvernement actuel, débouchent sur une nouvelle baisse sensible des entrées dans le régime, en dépit d'un nouvel élargissement de l'assiette potentielle des entrées (l'emploi salarié dans la classe des 55-64 ans) en projection. À moyen terme, le nombre de personnes dans le système devrait pratiquement diminuer de moitié (de 101 900 personnes en 2015 à 53 700 personnes en 2021).

*La part des demandeurs d'emploi dans la réserve de main-d'œuvre augmente sensiblement en raison de la poursuite du démantèlement du statut de « chômeur âgé »...*

Une deuxième tendance se dessine au niveau de la composition de la réserve de main-d'œuvre "administrative"<sup>1</sup>, à savoir la progression de la proportion de demandeurs d'emploi. Cette tendance s'explique par le durcissement des conditions posées aux allocataires en matière de disponibilité sur le marché du travail. Au cours des dernières années, elle s'est principalement matérialisée par le relèvement systématique de l'âge ouvrant le droit au statut de « chômeur âgé » (chômeurs complets indemnisés dispensés de l'obligation de recherche d'emploi dans le cadre de la « dispense maximale »). Elle a entraîné un important glissement vers le statut de chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi dans les classes plus âgées.

L'extension annoncée de la « disponibilité adaptée » à tous les chômeurs complets indemnisés âgés - telle qu'initialement prévue - a incité un certain nombre de personnes qui n'avaient pas encore recouru à la dispense maximale, alors qu'elles y avaient droit, à adopter le statut de "chômeur âgé". Le rythme de baisse du nombre de personnes qui recourent à ce statut s'est par conséquent fortement ralenti à partir du milieu de l'année dernière, ce qui impactera surtout cette année la baisse en moyenne annuelle (qui se limiterait à -4 900 personnes). Par la suite, la baisse s'accroîtra pour ralentir à nouveau vers la fin de la période de projection lorsque la réforme aura atteint sa vitesse de croisière. Au cours de la période 2017-2021, le nombre de « chômeurs âgés » diminue de 32 400 personnes si bien qu'en 2021 11 700 chômeurs complets indemnisés pourraient encore bénéficier de la dispense maximale. Contrairement à ce qui avait été mentionné dans l'édition précédente de ces perspectives, le système ne disparaît pas complètement puisque des exceptions pour carrières longues restent possibles à plus long terme.

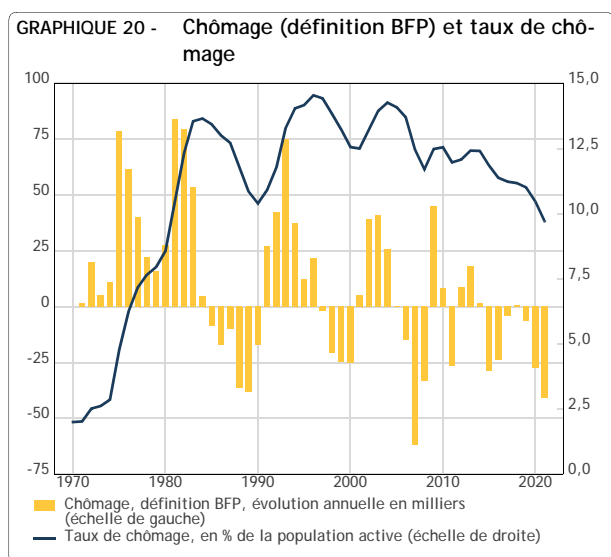
1. Chômage selon la définition du BFP plus RCC non demandeurs d'emploi et interruptions de carrière à temps plein.

*...et du durcissement des exigences en matière de disponibilité sur le marché du travail pour les nouvelles personnes accédant au RCC.*

Les exigences relatives à la disponibilité pour le marché du travail sont également renforcées pour les nouveaux entrants dans le RCC, mais ce nouveau dispositif reste provisoirement lettre morte, compte tenu de la large portée des dispositions transitoires. La légère augmentation (de 900 personnes) du nombre de bénéficiaires du RCC demandeurs d'emploi devant répondre à la condition de « disponibilité adaptée » observée l'an dernier est essentiellement attribuable à une hausse temporaire des nouveaux bénéficiaires du RCC dans les régimes pour entreprises en difficulté/en restructuration. Dans les autres régimes de RCC, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi est à peine perceptible. À moyen terme, leur nombre passerait de 5 700 personnes à 18 100 personnes. Elles représenteraient ainsi, à la fin de la période de projection, un tiers du nombre total de bénéficiaires du RCC, lequel se sera entretemps fortement réduit.

*La baisse du taux de chômage ralentit au cours de la première moitié de la période de projection, mais s'accélère sensiblement vers la fin de la période de projection.*

Cette année, les réformes des allocations d'insertion continuent d'exercer des effets négatifs sur l'évolution à la fois du chômage et de la population active (voir section 1), mais beaucoup moins qu'en 2015. En outre, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand pâtit de l'essoufflement de la croissance économique si bien que la baisse du chômage se tasse dans le courant de l'année. Cependant, grâce à un effet de report favorable, le nombre de chômeurs diminue encore sensiblement cette année (-23 400 personnes en moyenne annuelle). Cette baisse est à nouveau beaucoup plus marquée chez les chômeurs indemnisés (-27 200 personnes) en raison de la réforme des allocations d'insertion et du fait que les réfugiés reconnus demandeurs d'emploi n'ouvrent pas à court terme le droit à une allocation de chômage. Le taux de chômage baisse à 11,4 %.



La baisse du chômage devrait ralentir fortement au cours de la période 2017-2019 (-9 500 personnes sur trois ans), à mesure que l'offre de travail augmente plus fortement et que la croissance de l'emploi ralentit (voir sections 1 et 3). Au cours de cette période, le taux de chômage revient à 11,0 %. Vers la fin de la période, le chômage baisserait fortement (de 67 500 personnes en deux ans) dès lors que la croissance de l'emploi repart à la hausse et que la croissance de l'offre de travail redevient pratiquement nulle. Par conséquent, le taux de chômage retombe à 9,7 % en 2021, plancher qui n'avait plus été jamais enregistré depuis le début des années 1980. Il faut cependant tenir compte du fait que, depuis lors, la notion de 'chômage administratif' est devenue de plus en plus stricte en matière de disponibilité effective sur le marché du travail.

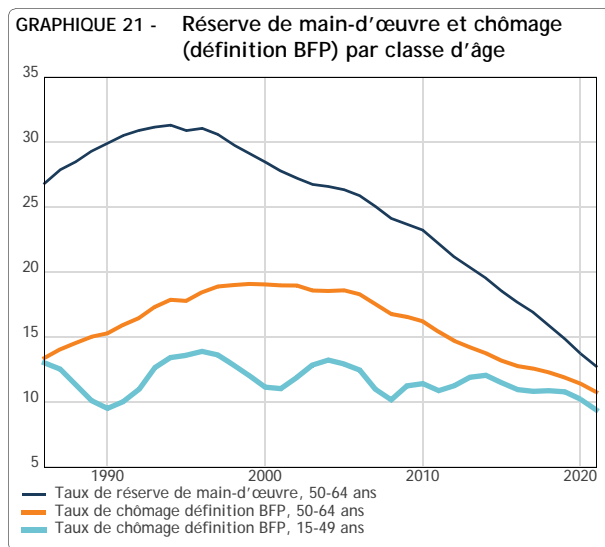
lité effective sur le marché du travail.

Sur les six années de la période de projection, le chômage selon la définition du BFP diminue de 100 400 personnes. Comme le nombre de bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi est également en net recul, la réserve de main-d'œuvre baisse de manière encore plus marquée (tableau 11 : - 164 100 personnes) et le taux de réserve de main-d'œuvre<sup>1</sup> décline encore davantage (de 13,8 % à 10,6 %). Avec le resserrement drastique

1. Rapport entre la réserve de main-d'œuvre et l'offre potentielle de travail (réserve de main-d'œuvre plus population active occupée).

du statut de chômeur âgé et vu la disponibilité croissante de bénéficiaires du RCC, la part des demandeurs d'emploi dans la réserve de main-d'œuvre totale augmente de 77,6 % en 2015 à 88,7 % en 2021.

*Le taux de réserve de main-d'œuvre dans la classe d'âge 50-64 ans continue de baisser régulièrement ...*



Dans la classe d'âge 50-64 ans, par rapport à l'offre potentielle de travail, le nombre de chômeurs âgés diminue de 3,1 % en 2015 à 0,7 % en 2021 ; celui des bénéficiaires du RCC diminue de 6,3 % en 2015 à 3,1 % en 2021. Cette dernière évolution s'explique non seulement par le durcissement des conditions d'accès, mais également par l'introduction d'une condition de « disponibilité adaptée » pour une partie des nouveaux bénéficiaires. Cette condition devrait, d'une part, décourager les nouvelles entrées et, d'autre part, favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RCC. Malgré le démantèlement systématique des régimes de fin de carrière bénéficiant d'une allocation de l'ONEM, la progression des demandeurs d'emploi "administratifs"

dans les classes plus âgées resterait limitée : leur part dans l'offre potentielle de travail augmenterait de 9,3 % en 2015 à 9,9 % en 2021. Le taux de réserve de main-d'œuvre continue donc de diminuer sensiblement dans cette classe d'âge (graphique 21), tandis que le recul du taux de chômage (définition du BFP) est quelque peu freiné par l'intégration progressive des bénéficiaires de RCC parmi les demandeurs d'emploi. À moyen terme aussi, le taux d'emploi dans les classes d'âge supérieures progresse plus rapidement que le taux d'offre potentielle de travail (lui-même poussé à la hausse par des effets de cohorte observés parmi les femmes et par le durcissement des conditions d'accès à la pension anticipée). Il progresse de 58,4 % en 2015 à 64,8 % en 2021 (50,8 % en 2008) dans la classe des 50-64 ans, et même de 47,8 % à 57,7 % (38,5 % en 2008) dans la classe des 55-64 ans (davantage concernée par les mesures de fin de carrière).

*... tandis que le taux de chômage parmi les moins de 50 ans diminue fortement au début et en fin de période, pour tomber en deçà de son niveau plancher des dernières décennies.*

Ex ante, cette augmentation de l'emploi dans les classes d'âge les plus élevées pousse le taux de chômage dans les autres classes d'âge à la hausse. Ex post, les mesures d'élargissement de l'offre de travail ont toutefois un effet positif sur l'emploi total par le biais des pressions à la baisse qu'elles exercent sur l'évolution du coût salarial, ce qui en atténue l'impact sur le taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans. Le taux de chômage dans cette classe est, comme toujours, fortement influencé par la dynamique de l'emploi total. Il diminue encore rapidement cette année (de 11,5 % à 11,0 %), reste relativement stable au cours de la période 2017-2019, mais baisse à nouveau sensiblement à la fin de la période de projection, lorsque la croissance de l'emploi s'accélère et que les besoins de remplacement des travailleurs âgés augmentent (voir section 3). En 2021, il s'établit à 9,4 %, soit un niveau inférieur à celui enregistré lors des périodes de reprise conjoncturelle des dernières décennies.



## 4. Finances publiques

### 4.1. Ensemble des administrations publiques

#### 4.1.1. Compte de l'ensemble des administrations publiques

Le déficit public nominal frôle à nouveau en 2016 la limite de 3 % du PIB après une amélioration en 2015<sup>1</sup>. Il diminue sensiblement en 2017, s'accroît légèrement en 2017-2019 puis se tasse quelque peu en 2020-2021. À l'horizon de cinq ans de la projection, le déficit excède toujours 2 % du PIB. Le recul des recettes entamé en 2014 se poursuit jusqu'en 2019, après quoi elles restent pratiquement stables en pour cent du PIB. Le recul des dépenses primaires entamé en 2013 est interrompu en 2016 ; elles se replient nettement en 2017 puis, ensuite, à un rythme très lent. Le recul des charges d'intérêt, encore notable en début de période, s'éteint en fin de période.

TABLEAU 12 - Compte de l'ensemble des administrations publiques  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	52,0	51,4	50,9	50,7	50,5	50,2	50,2	50,2
Fiscales et parafiscales	44,8	44,7	44,1	43,9	43,7	43,4	43,4	43,6
Non fiscales	4,7	4,4	4,5	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4
Cotisations imputées	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3
Dépenses	55,1	53,9	53,8	52,9	52,8	52,6	52,5	52,4
Dépenses primaires hors cotisations imputées	49,5	48,7	48,8	48,2	48,2	48,1	47,9	47,9
Frais de fonctionnement et investissement	17,0	16,7	16,8	16,5	16,4	16,2	16,0	15,9
Transferts non sociaux	7,2	6,7	6,6	6,3	6,2	6,1	6,0	5,9
Prestations sociales (au sens du CEV)	25,3	25,3	25,4	25,3	25,5	25,7	25,9	26,1
Charges d'intérêt	3,1	2,9	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
Cotisations imputées	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3
Solde primaire	0,0	0,4	-0,2	0,3	-0,0	-0,2	-0,1	0,0
Solde de financement	-3,1	-2,5	-2,8	-2,2	-2,3	-2,4	-2,3	-2,2
Entité I	-2,6	-1,1	-2,6	-2,1	-1,6	-2,2	-2,2	-2,2
Entité II	-0,5	-1,4	-0,3	-0,1	-0,7	-0,2	-0,1	-0,1

#### 4.1.2. Évolutions structurelles

Le solde de financement structurel calculé selon la méthode conventionnelle de la CE s'améliore légèrement en 2016, la détérioration du solde nominal reflétant en grande partie le contrecoup des mesures ponctuelles et glissements de 2015. En 2017, le solde structurel progresse de façon nettement plus marquée et à peine inférieure à l'amélioration du solde nominal. Sur la période 2018-2021, le solde structurel s'inscrit par contre en recul, ce qui n'est pas le cas du solde nominal dont la composante cyclique négative se réduit vu la résorption de l'écart de production.

Les recettes en termes structurels reculent jusqu'en 2020. Jusqu'en 2016, ce recul est favorisé par des effets nominaux : d'une part, les prix intérieurs qui affectent l'évolution des assiettes d'imposition des cotisations sociales, de l'IPP ou de la TVA progressent plus faiblement que le déflateur du PIB, et la baisse des taux d'intérêt pèse sur l'assiette du précompte mobilier ; d'autre part, le contexte de modération salariale amoindrit les recettes de prélèvements sur les revenus du travail sans que les recettes de la taxation des revenus des sociétés n'en soit relevée dans une mesure similaire.

1. L'évolution des finances publiques entre 2014 et 2015 doit être considérée avec réserve compte tenu du fait que les données pour 2014 retenues dans ces Perspectives correspondent aux comptes publiés en septembre 2015 par l'ICN et n'intègrent pas les révisions éventuellement introduites pour 2014 dans la version provisoire des comptes publics 1995-2015 publiée en avril 2016.

Par ailleurs, les mesures de réduction d'IPP et de cotisations sociales programmées sur la période 2015-2020 conduisent à un recul significatif de ces prélèvements, compensé partiellement par des hausses d'impôts sur les produits, sur la production, en capital ou sur les revenus du capital, une hausse des ventes (i.e. la redevance kilométrique) et, en fin de période, par les effets induits de la reprise d'une progression des salaires sur les recettes. La baisse des recettes est très limitée en 2017, année sans mesure de réduction additionnelle de l'IPP via le précompte professionnel.

TABLEAU 13 - Orientation de la politique budgétaire (méthode de la CE)  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations		
									2016	2017	2018-2021
Solde primaire	0,0	0,4	-0,2	0,3	-0,0	-0,2	-0,1	0,0	-0,5	0,4	-0,2
Composante cyclique	-0,9	-0,7	-0,8	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,6
Mesures ponctuelles et glissements	0,3	0,3	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,4	0,1	-0,1
Composante structurelle	0,6	0,7	0,6	0,9	0,5	0,2	0,1	0,1	-0,1	0,3	-0,8
Recettes	51,6	51,0	50,8	50,6	50,4	50,2	50,1	50,2	-0,2	-0,2	-0,4
Dépenses	51,0	50,3	50,2	49,7	49,9	50,0	50,1	50,1	-0,1	-0,5	0,4
Charges d'intérêt	3,1	2,9	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2	-0,2	-0,2	-0,2
Solde de financement structurel	-2,6	-2,2	-2,1	-1,5	-1,8	-2,0	-2,1	-2,1	0,1	0,5	-0,6

TABLEAU 14 - Évolution structurelle des dépenses primaires  
en pour cent du PIB

	Variations			
	2015	2016	2017	2018-2021
Dépenses primaires structurelles (méthode de la CE)	-0,7	-0,1	-0,5	0,4
Incidence des prix relatifs	-0,3	-0,1	-0,1	0,5
Incidence du cycle électoral des investissements	0,0	-0,0	0,1	-0,0
Hors incidence des prix relatifs et du cycle des investissements	-0,4	-0,1	-0,4	-0,1
Prestations sociales	0,2	0,2	0,1	0,8
Autres dépenses	-0,6	-0,2	-0,4	-0,9

Le recul structurel des dépenses primaires en début de période est, pour une part non négligeable – et sans doute encore davantage que celui des recettes –, imputable à des effets nominaux liés à la baisse spectaculaire des prix de l'énergie : les prix intérieurs et les facteurs d'indexation qui influencent l'évolution de la plupart des postes budgétaires hors charges d'intérêt sont systématiquement inférieurs à la croissance du déflateur du PIB depuis 2014. Ils renforcent, en termes d'évolution structurelle apparente, l'orientation restrictive adoptée en la matière depuis ces dernières années dans les différents niveaux de pouvoir. La baisse des dépenses primaires est particulièrement notable en 2017 compte tenu du recul escompté des dépenses du pouvoir fédéral liées à la crise migratoire et au renforcement de la sécurité, et de l'évolution projetée des dépenses des différents niveaux de pouvoir.

Après 2017, vu la résorption de l'écart de production, les dépenses primaires en termes structurels apparaissent à nouveau en augmentation contrairement aux dépenses nominales. Sur la période 2018-2021, cette augmentation structurelle des dépenses primaires explique une bonne partie de la diminution du solde de financement structurel. Comme le suggère la décomposition de l'évolution structurelles des dépenses au tableau 14, elles seraient toutefois pratiquement stables une fois déduit l'effet des prix relatifs, désormais défavorable dans les hypothèses de la projection. En effet, hors effets prix, la hausse structurelle des prestations sociales, tirées par les dépenses de pensions et des soins de santé, contrebalance pratiquement la baisse des dépenses primaires non sociales.



TABLEAU 15 - Mesures ponctuelles et glissements  
Impact sur le solde budgétaire, en millions d'euros

Secteur	Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
S1311	Modifications des barèmes du précompte professionnel	14							
S13	Régularisations fiscales	973	242						
S1311	Mesures « réserves de liquidation »	665	298	174					
S1311	Taxation anticipée épargne pension		198	355	355	355	355	157	
S1311	Amende Autorité belge de la concurrence		174						
S1311	Préfinancement du Mécanisme de résolution unique		235	-235					
S1311	Contribution du secteur énergétique			100					
S13	Rôle IPP (écart avec année pleine)	173	282						
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (ISoc)	-569		-94					
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (PrM)	-100	-150						
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (taxes bancaires)		-60						
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (taxes titres au porteur)		-12						
S1311	Entrée en vigueur de la nouvelle DRP et recalcul des contributions	158		-405					
S1311	Ventes de licences de mobilophonie		200			34			
S1312	Modification rythme d'enrôlement taxe routière Région wallonne	-73							
S1313	Total	1240	1407	-104	355	389	355	157	0

#### 4.1.3. Endettement public

Pour la première fois depuis 2007, le taux d'endettement public s'est contracté en 2015. Ce reflux est uniquement attribuable aux facteurs exogènes et, en particulier, au remboursement par KBC du reliquat des aides reçues lors de la crise financière. La dynamique endogène a, en effet, été défavorable en 2015, le léger surplus primaire ne permettant pas de compenser l'effet négatif du différentiel intérêt-croissance.

En 2016, les octrois de crédit et participation et autres opérations financières des différents niveaux de pouvoir et la détérioration du solde primaire conduisent à une augmentation du ratio de dette publique, et ce malgré la baisse des charges d'intérêt et la hausse de la croissance du PIB nominal. Toutefois, à partir de 2017, l'accentuation des effets favorables liés à la faiblesse des taux d'intérêt et au redressement de la croissance nominale du PIB permet au taux d'endettement public de se contracter.

Sur l'ensemble de la période sous revue, la variation du taux d'endettement observée à politique constante ne permet pas de rencontrer le critère de dette du Pacte de stabilité et de croissance. Ce dernier requiert, en effet, une réduction annuelle du taux d'endettement avoisinant 2 % du PIB.

TABLEAU 16 - Dette de l'ensemble des administrations publiques  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute consolidée	106,5	106,1	107,1	106,5	106,1	105,8	105,4	104,8
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	3,0	2,8	2,6	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	2,0	2,2	2,6	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Variation du taux d'endettement	1,3	-0,5	1,1	-0,6	-0,4	-0,3	-0,4	-0,5
Variation endogène	1,0	0,3	0,2	-1,0	-0,8	-0,7	-0,8	-0,9
Solde primaire	0,0	0,4	-0,2	0,3	-0,0	-0,2	-0,1	0,0
Dynamique intérêt-croissance <sup>a</sup>	1,1	0,6	0,0	-0,7	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9
Charges d'intérêt	3,1	2,9	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
Contribution de la croissance du PIB	-2,1	-2,3	-2,7	-3,2	-3,1	-3,1	-3,1	-3,1
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	0,3	-0,7	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3

a. Équivaut au solde primaire requis pour stabiliser la dette en pour cent du PIB en l'absence de variation exogène.

## 4.2. Pouvoir fédéral

Notons d'emblée que le solde de financement du pouvoir fédéral est fortement mais temporairement bonifié en 2015 et 2018 par des effets non récurrents liés à la mise en place de l'IPP régional conformément à la réforme de l'État. Compte tenu de son entrée en vigueur en 2015, l'IPP régional ne couvre cette année-là qu'une année partielle de recettes enrôlées. En 2018, le passage au régime définitif prévu dans la LSF implique, dans les hypothèses de la projection, une réduction structurelle du facteur d'autonomie régionale et de certaines dotations ainsi qu'une correction du trop perçu par les régions en 2015-2017.

Le déficit du pouvoir fédéral revient à 2,5 % du PIB en 2016, soit un niveau identique à celui de 2014. En dehors du contrecoup de l'effet ponctuel susmentionné, le déficit ne serait que légèrement accru entre 2015 et 2016 en raison, surtout, de la progression des dépenses primaires, tandis que les charges d'intérêt continuent à diminuer. À partir de 2017 et abstraction faite de l'effet ponctuel en 2018 décrit ci-dessus, le solde de financement s'améliore à nouveau, uniquement grâce à la baisse des charges d'intérêt, puis se stabilise à -2,1 % du PIB en fin de période. Le solde primaire se détériore légèrement entre 2016 et 2021 en raison de l'augmentation des transferts à la sécurité sociale, dont la dynamique tend à répercuter sur le compte du pouvoir fédéral la détérioration du solde des opérations internes de la sécurité sociale.

TABLEAU 17 - Compte du pouvoir fédéral  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations		
									2015	2016	2017-2021
Recettes	28,1	26,3	25,1	25,1	25,0	24,8	24,9	25,0	-1,8	-1,2	-0,2
Fiscales et parafiscales	26,0	24,5	23,4	23,4	23,3	23,1	23,2	23,3	-1,4	-1,2	-0,1
Non fiscales	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,3	-0,0	-0,1
Transferts des administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	-0,0	-0,0
Dépenses	30,6	27,5	27,6	27,2	26,5	27,0	27,1	27,1	-3,1	0,1	-0,5
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	8,6	7,9	8,0	7,5	7,4	7,3	7,2	7,1	-0,7	0,1	-0,9
Transferts aux administrations publiques	18,5	16,4	16,6	16,9	16,6	17,1	17,4	17,5	-2,1	0,2	0,8
Charges d'intérêt	2,9	2,6	2,4	2,2	2,0	2,0	1,9	2,0	-0,3	-0,2	-0,4
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	-0,0	-0,0
Solde primaire	0,3	1,4	-0,1	0,1	0,5	-0,2	-0,3	-0,2	1,0	-1,5	-0,1
Solde de financement	-2,5	-1,2	-2,5	-2,1	-1,6	-2,2	-2,2	-2,1	1,3	-1,2	0,3

### Charges d'intérêt en nette baisse en début de période

Le recul des charges d'intérêt en pour cent du PIB est encore sensible en début de période et constitue un facteur structurel déterminant de l'amélioration du solde de financement du pouvoir fédéral. Toutefois, il s'éteint progressivement à l'horizon de la projection.

Le taux d'intérêt implicite de la dette se tasse en 2015 et 2016 suite à la baisse des taux d'intérêt à court et long termes et poursuit ensuite sa décline malgré la remontée des taux du marché. Compte tenu du rythme d'amortissement de l'encours de la dette, la remontée des taux ne se répercute dans une hausse du taux implicite qu'en fin de période. Les charges d'intérêt sont également influencées, mais dans une moindre mesure, par l'évolution du taux d'endettement du pouvoir fédéral, en baisse à partir de 2017.

### Recettes fiscales et parafiscales

La projection des recettes fiscales à partir de 2016 tient compte des mesures décidées pour 2016 et à moyen terme – à condition que les modalités d'application en soient définies de façon suffisamment précise – ainsi

que des effets différés de mesures antérieures. Elle est compatible avec une hypothèse de poursuite des efforts en matière de lutte contre la fraude fiscale. Les principales mesures prises en compte sont les suivantes :

- Impôt sur le revenu des personnes physiques<sup>1</sup> : non-indexation des dépenses fiscales à l'IPP non liées au travail (jusqu'à l'ex. 2018), augmentations des frais professionnels forfaitaires (exercices d'imposition 2016, 2017 et 2019), révisions du barème (ex. 2017, 2019 et 2020), révisions de la quotité exonérée (ex. 2019 et 2020), taxation à la source des revenus de l'économie collaborative (2016), augmentation du taux du précompte mobilier (2016), instauration d'une taxe sur les plus-values (2016), ralentissement du rythme d'enrôlement lors de l'exercice 2015 (maintenu constant ensuite).
- Impôt sur le revenu des sociétés : assujettissement des intercommunales à l'ISoc (2015), mesure en matière de déduction pour capital à risque d'une partie des fonds propres prudentiels des banques (pour les exercices d'imposition 2015 et 2016 uniquement), régime spécial de précompte mobilier sur les bénéfices réservés (valable jusqu'en 2016), augmentation de la déduction pour investissements pour les PME et le secteur « high tech » (2016), nouveau régime pour les véhicules d'investissements immobiliers et pour les diamantaires (2016).
- TVA : élargissement de la base imposable au taux normal (électricité, chirurgie esthétique et rénovation de maisons âgées de 5 à 10 ans, 2015) et les jeux de hasard (2016), taux réduit pour la construction d'écoles (2016).
- Accises : augmentations des accises sur les alcools (2015), augmentations pluriannuelles des accises sur les carburants (avec des incidences jusqu'en 2018), le tabac (jusqu'en 2019) et boissons sucrées (jusqu'en 2020) et indexation de certaines accises jusqu'en 2018.
- Impôts en capital : taxation anticipée (2015 à 2019) sur l'épargne-pension, « taxe de transparence » (2016) pour laquelle une estimation prudente est retenue –, nouvelle régularisation fiscale (2016).
- Autres impôts fédéraux : taxe relative aux centrales électriques non utilisées (2016, non récurrente), hausse de la rente de monopole de la loterie nationale (2016), nouvelle « taxe bancaire » se substituant aux « taxes bancaires » existantes.

Le total des recettes fiscales et parafiscales recule en pourcentage du PIB jusqu'en 2019, hormis un palier en 2017, puis augmente légèrement en 2020-2021. Ce profil reflète principalement celui des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le recul des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques jusqu'en 2019 est imputable, d'une part, à l'impact direct sur les recettes du précompte professionnel du programme pluriannuel de réduction de l'IPP décidé à l'horizon de l'exercice d'imposition 2020 qui implique des incidences additionnelles sur le précompte chaque année jusqu'en 2019, sauf en 2017. D'autre part, les recettes du précompte professionnel sont affectées par la faiblesse de la croissance des rémunérations dans un contexte de blocage salarial jusqu'en 2016 et les réductions de l'emploi public jusqu'en 2019. Enfin, le pouvoir fédéral commence, en 2015, à renvoyer des additionnels à l'impôt des personnes physiques aux régions ; s'agissant de montants issus des enrôlements, ces renvois ne sont d'année pleine qu'à partir de 2016. Par ailleurs, le précompte mobilier des ménages est affecté par la baisse des taux d'intérêt en début de période.

À moyen terme, l'impôt sur le revenu des personnes physiques se redresse sous l'effet de la reprise de la croissance des salaires et de l'augmentation des revenus de remplacement imposables. En outre, le pouvoir fédéral profite du fait que les additionnels à l'impôt des personnes physiques qu'il renvoie aux pouvoirs locaux et aux régions n'incorporent les effets de la hausse des revenus imposables qu'avec un à deux ans de retard par rapport aux précomptes. Enfin, les rôles correspondant aux additionnels des régions sont amoindris à partir de 2018 par le passage au régime définitif prévu dans la LSF qui implique, dans les hypothèses de la projection, une révision à la baisse du facteur d'autonomie régionale.

---

1. Les augmentations du « bonus à l'emploi fiscal » (2015, 2016 et 2019) sont également prises en compte. En SEC, il s'agit de dépenses (et non de recettes négatives).

**TABLEAU 18 - Recettes fiscales et parafiscales du pouvoir fédéral**  
 en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes fiscales et parafiscales	26,0	24,5	23,4	23,4	23,3	23,1	23,2	23,3
Impôt sur le revenu des personnes physiques (hors PrM)	10,8	9,4	7,9	8,0	7,8	7,7	7,8	7,9
Précompte professionnel et versements anticipés	11,7	11,5	11,2	11,1	10,9	10,7	10,8	10,8
Rôles et autres	-1,0	-2,1	-3,3	-3,2	-3,1	-3,0	-2,9	-2,9
Précompte mobilier libératoire	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Cotisations sociales patronales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres cotisations sociales	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôt sur le revenu des sociétés	3,2	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6
TVA	6,9	6,7	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
Accises	2,1	2,1	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,1
Autres impôts	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3

Les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés sont en progression en début de période compte tenu des mesures en la matière et du contexte favorable à la profitabilité des entreprises. Les années 2014 et 2015 (qui influencent encore les rôles de 2016 et 2017) sont, en effet, marquées par un redressement des exportations, une baisse des prix de l'énergie et une amélioration des termes de l'échange ; s'y ajoutent un saut d'index, un blocage des salaires jusqu'en 2016 et de nouvelles baisses de cotisations sociales en 2016. À noter toutefois que le contexte de modération salariale ne relève pas les recettes de la taxation des revenus des sociétés dans la même mesure qu'il amoindrit les recettes de prélèvements sur les revenus du travail (dont le taux de taxation est plus élevé). Les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés restent stables à moyen terme compte tenu des différents déterminants des revenus d'exploitation, dont la dynamique plus vigoureuse des salaires mais aussi les réductions de cotisations sociales programmées à l'horizon 2020.

Les recettes des impôts sur les produits sont en nette augmentation en 2016 suite aux mesures décidées en matière d'élargissement de la base imposable au taux normal de la TVA et de relèvement des accises. En 2015, les recettes de TVA pâtissaient encore de la baisse des prix de l'énergie, phénomène largement mitigé en 2016. En projection, leur assiette d'imposition macroéconomique évolue pratiquement au même rythme que le PIB. Les recettes d'accises s'érodent en fin de période, en l'absence de hausses supplémentaires des taux d'accise sur le diesel après 2018 (2019 pour le tabac) et dès lors que la mesure d'indexation annuelle des accises est également supposée d'application jusqu'en 2018. Par conséquent, les recettes d'accises n'évoluent plus qu'en fonction des assiettes en volume, dont la croissance est peu dynamique : en recul jusqu'en 2018, les volumes de diesel consommés stagnent en fin de période et la consommation de tabac est en recul sur toute la période.

Les « autres impôts » sont globalement stables en début de période, le tarissement en 2016 de certains revenus non récurrents (comme les recettes des régularisations bis et ter) étant compensé par le rendement de nouvelles mesures dont une nouvelle régularisation fiscale et la « taxe de transparence ». Leur léger recul en 2020 est attribuable à la fin de la période de taxation anticipée sur l'épargne pension.

### Stabilisation des recettes non fiscales à moyen terme

**TABLEAU 19 - Recettes non fiscales du pouvoir fédéral**  
 en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations		
									2015	2016	2017-2021
Total	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,3	-0,0	-0,1
Ventes courantes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1	0,0	-0,0
Transferts externes	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Revenus de la propriété	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,1	0,0	-0,0

Les recettes non fiscales du pouvoir fédéral ont connu une augmentation particulièrement importante après la crise financière, sous l'effet des transferts reçus des institutions financières en compensation des garanties octroyées et des intérêts et dividendes perçus sur les prêts et participations décidés pour le sauvetage des banques. La réduction des garanties octroyées et la revente d'une partie des participations entre 2013 et 2015 ont contribué à ramener progressivement les recettes non fiscales à un niveau proche de celui observé avant la crise économique et financière.

A ces facteurs s'ajoutent, en 2015, la baisse de la part du bénéfice de la BNB attribuable à l'État, une réduction du dividende versé par Proximus et le recul des amendes de circulation routière parallèlement au transfert de la compétence en la matière aux régions. La perception d'une amende de 174 millions d'euros imposée par l'Autorité belge de la concurrence compense partiellement cette évolution défavorable observée en 2015.

À partir de 2016, les recettes non fiscales tendent à se stabiliser en partie grâce au versement d'un premier dividende de Belfius en 2016, supposé constant en projection.

### *Tendance à la baisse des dépenses primaires finales*

Outre l'impact du cadre macro-économique, la projection des dépenses primaires du pouvoir fédéral (hors rémunérations) s'appuie essentiellement sur des hypothèses reprises des budgets 2016 initiaux<sup>1</sup> et sur les projections pluriannuelles par allocation de base associées à ces budgets. Elles tiennent également compte, pour autant qu'ils soient suffisamment modalisés, des ajustements annoncés lors du conclave d'avril 2016<sup>2</sup> et de leur implication à moyen terme.

TABLEAU 20 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral (hors cotisations imputées)  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations		
									2015	2016	2017-2021
Total	8,6	7,9	8,0	7,5	7,4	7,3	7,2	7,1	-0,7	0,1	-0,9
Frais de fonctionnement et investissement	2,9	2,6	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	-0,2	0,0	-0,3
Rémunérations	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	-0,1	0,0	-0,2
Achats de biens et services, impôts	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,1	-0,0	-0,1
Investissement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	-0,1	0,1	-0,0
Transferts non sociaux	3,4	3,1	3,1	2,8	2,7	2,7	2,6	2,5	-0,2	-0,0	-0,6
Subsides à l'emploi	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,1	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	-0,1	-0,1	-0,2
Transferts divers aux ménages et aux ISBL	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,0	-0,1
Transferts au reste du monde	1,3	1,3	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-0,0	0,1	-0,3
Transferts sociaux	2,4	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,2	0,1	-0,0
Pensions	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,0	-0,0	-0,0
Allocations familiales	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Autres	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	0,1	-0,0

Les dépenses primaires finales dans leur ensemble reculent de 0,7 % du PIB en 2015 pour remonter légèrement (+0,1 % du PIB) en 2016. Elles reprennent ensuite leur tendance à la baisse qui conduit à une diminution de 0,9 % du PIB en cinq ans. L'évolution des dépenses primaires est influencée par divers facteurs, qu'il s'agisse d'éléments conjoncturels ou temporaires, des mécanismes institutionnels ou des mesures de consolidation budgétaire prises par le gouvernement.

Au niveau macroéconomique, les perspectives de croissance économique plus favorables sur la période 2016-2021 par rapport aux précédentes années contribuent à la réduction du ratio des dépenses primaires à moyen terme. Comme indiqué dans la section 4.1.2, l'évolution des prix relatifs, qui a influencé à la baisse ce ratio

1. Documents budgétaires déposés à la Chambre et budgets des OIP.

2. Le budget 2016 ajusté n'était pas encore disponible lorsque ces Perspectives ont été clôturées.

entre 2014 et 2016, le pousse par contre à la hausse en fin de période, le facteur d'indexation des différentes catégories de dépenses augmentant plus vite que le déflateur du PIB.

### *Impact des facteurs temporaires.*

Plusieurs facteurs temporaires alourdissent considérablement les dépenses primaires du pouvoir fédéral à court terme, en particulier en 2016.

Tout d'abord, la crise de l'asile et de l'immigration et la lutte contre le terrorisme ont conduit le gouvernement fédéral à prévoir des moyens supplémentaires en 2016 sous la forme de crédits provisionnels, de l'ordre de 650 millions d'euros en matière d'asile et de 495 millions d'euros en matière de sécurité, soit 0,3 % du PIB au total. Des hypothèses ont été posées pour la projection quant à la répartition et à l'évolution de ces dépenses. Sur base des informations fournies à l'issue du contrôle budgétaire et du scénario retenu dans les projections en matière d'afflux des demandeurs d'asile, environ deux tiers de ces dépenses ne seraient pas récurrentes. Les crédits provisionnels en matière d'asile sont supposés alimenter les dotations fédérales finançant le revenu d'intégration et l'aide médicale à concurrence de 168 millions d'euros. Pour le solde, ils ont été ventilés entre rémunérations, transferts aux pouvoirs locaux, aux ISBL, au reste du monde, investissements et achats de biens et services. Les crédits provisionnels en matière de sécurité ont été ventilés en dépenses d'investissements, achats de biens et services et rémunérations.

Ensuite, deux transferts ponctuels aux institutions de l'UE sont enregistrés en 2016 : d'une part, une contribution exceptionnelle au financement de l'UE (0,1 % du PIB) suite à l'entrée en vigueur rétroactive de la nouvelle Décision ressources propres<sup>1</sup> et, d'autre part, le transfert en 2016 de la taxe enregistrée en 2015 dans les recettes du pouvoir fédéral au titre de préfinancement du Mécanisme de résolution unique. À partir de 2017, les transferts au reste du monde retrouvent un niveau comparable à 2015.

Enfin, les dépenses sont ponctuellement alourdies en 2015 et 2016 par des remboursements d'impôts suite à des décisions de justice (en 2015 concernant le précompte mobilier et la taxe bancaire et en 2016 concernant un remboursement d'ISoc à Elia).

### *Poursuite de la baisse des frais de fonctionnement suite aux mesures d'économies...*

Les rémunérations, en recul en 2015 suite aux mesures d'économie et au transfert de personnel dans le cadre de la 6e réforme de l'État, se stabilisent en 2016 en pour cent du PIB compte tenu des heures supplémentaires et nouveaux engagements prévus en vue de renforcer la sécurité et de faire face à la crise migratoire. A moyen terme, les mesures d'économies conduisent à un tassement des rémunérations (la projection table sur une baisse de 9500 emplois entre 2016 et 2019 au sein des administrations et à la Défense nationale).

La diminution des achats de biens et services observée en 2015 se poursuit à moyen terme, bien qu'à un rythme plus modéré, compte tenu du programme pluriannuel d'économies annoncé par le gouvernement. En 2016, les dépenses supplémentaires prévues en matière d'asile et d'immigration seraient compensées par le blocage des crédits décidé par le gouvernement après le contrôle budgétaire.

Les investissements du pouvoir fédéral, en recul en 2015 en raison des mesures d'économie et des ventes de licences de mobilophonie<sup>2</sup>, retrouvent en 2016 un niveau proche de celui observé depuis 2013, les mesures d'économies étant en partie compensées, dans les hypothèses de la projection, par des investissements supplémentaires de renforcement de la sécurité. À partir de 2017, l'évolution des investissements est largement déterminée par le rythme des investissements de la Défense nationale repris des projections 2016-2019 asso-

1. Décision du Conseil du 26 mai 2014 relative au système des ressources propres, entrée en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2014.

2. Comptabilisées, en SEC, en dépenses négatives d'investissement (acquisition nette d'actifs fixes incorporels).

ciées au budget initial 2016 de la Défense. Elles prévoient une hausse sensible des investissements en 2019. Entre 2019-2021, la projection suppose, en l'absence d'information précise sur le plan stratégique du Ministère de la Défense, que les investissements retrouvent progressivement leur niveau du début de période de projection.

### *...et des transferts non sociaux*

L'ensemble des transferts non sociaux versés par le pouvoir fédéral diminuent de manière continue dans la projection, sauf en 2016 où des facteurs temporaires compensent la baisse des subsides à l'emploi. Comme décrit ci-dessus, ces facteurs temporaires résident surtout dans la crise de l'asile et de l'immigration, qui affecteraient les transferts aux ISBL et au reste du monde, et dans des opérations ponctuelles avec les institutions de l'UE qui accroissent les transferts au reste du monde.

Les subventions aux entreprises se réduisent en 2016 d'une part suite à la suppression de la subvention salariale générale du secteur marchand, dont une incidence complémentaire est encore observée en 2017, et d'autre part en raison du contrecoup de remboursements importants versés aux entreprises en 2015 suite à des décisions de justice (cf. ci-dessus). Par la suite, les subventions aux entreprises, dont celles destinées à la SNCB, continuent à diminuer conformément aux mesures d'économies annoncées par le gouvernement fédéral sur la législature actuelle.

### *Stabilité des transferts sociaux après 2016*

Les dépenses de pensions du pouvoir fédéral<sup>1</sup> sont stables en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période de projection. La croissance du nombre de pensionnés est ralentie par les mesures structurelles décidées en 2011 et 2015<sup>2</sup> (relèvement de l'âge de la pension anticipée à 63 ans en 2018 et de la condition de carrière à 42 ans à partir de 2019, suppression du bonus de pension et suppression progressive de la bonification pour diplôme accordée pour la condition de carrière dans le cadre de la pension anticipée). La projection ne tient pas compte de la réforme des pensions publiques annoncée en avril 2016 (concernant notamment la bonification pour diplôme, l'assimilation des années de carrière comme contractuel et les tantièmes préférentiels) dont les modalités ne sont pas suffisamment précises ; en tout état de cause, ses effets à l'horizon de cinq ans de la projection seraient limités.

Suite au transfert de compétences aux entités fédérées, les allocations familiales du personnel de l'État fédéral disparaissent des transferts sociaux versés par celui-ci à partir de 2015.

La baisse des " autres transferts sociaux " en 2015 (-0,1 % du PIB) s'explique par le transfert des compétences en matière d'aide aux personnes âgées aux communautés et régions. Ces autres dépenses sociales tiennent compte de l'adaptation au bien-être de l'aide sociale et des augmentations du " bonus à l'emploi fiscal " en 2015, 2016 et 2019 mais, exprimées en pour cent du PIB, elles restent globalement stables à partir de 2016.

1. Rappelons que, conformément à la présentation des comptes SEC, les pensions des agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux qui sont à charge du pouvoir fédéral figurent en transferts aux sous-secteurs publics et non dans les dépenses primaires finales du pouvoir fédéral.

2. Loi du 28 décembre 2011, du 28 avril 2015 et du 10 août 2015.

*Transferts aux administrations publiques*TABLEAU 21 - Transferts du pouvoir fédéral aux administrations publiques  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations		
									2015	2016	2017-2021
Total	18,5	16,4	16,6	16,9	16,6	17,1	17,4	17,5	-2,1	0,2	0,8
A la sécurité sociale	7,5	4,3	4,3	4,6	4,8	4,9	5,1	5,2	-3,3	0,1	0,8
Aux communautés et régions	10,1	11,3	11,3	11,4	10,8	11,3	11,3	11,4	1,2	0,1	0,0
Aux pouvoirs locaux	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	-0,0	0,1	-0,0

Suite à l'entrée en vigueur de la 6e réforme de l'État, les transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques connaissent en 2015 une diminution sensible du fait de la régionalisation de l'PP et d'une contribution des communautés et des régions à l'assainissement des finances publiques (1,25 milliards d'euros). Le financement des compétences transférées essentiellement via des nouvelles dotations modère cette diminution et conduit par ailleurs à une redistribution des moyens. Les compétences de la sécurité sociale (allocations familiales et certaines compétences en matière de soins de santé et de politique de l'emploi) transférées aux communautés et régions, sont en effet uniquement financées par des dotations du pouvoir fédéral, d'où une réduction du financement de la sécurité sociale par celui-ci et un accroissement des montants octroyés aux entités fédérées.

À partir de 2016, les dotations aux entités fédérées augmentent sous l'effet de la nouvelle dotation pour la compétence en matière d'infrastructure hospitalière. Elles s'accroissent ensuite très légèrement (+0,05 % du PIB entre 2016 et 2021) compte tenu de la dynamique des paramètres démographiques. Après avoir diminué en 2016 en raison du doublement de la contribution à l'assainissement, les transferts de recettes fiscales évoluent globalement au même rythme que le PIB, hormis une baisse en grande partie ponctuelle en 2018 suite à la fixation des paramètres définitifs de la LSF (voir section sur les communautés et régions).

Les transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale augmentent de 0,8 % du PIB entre 2016 et 2021. Le maintien de la politique d'équilibrage des comptes de la sécurité sociale supposé dans la projection s'accompagne implicitement d'une compensation par le pouvoir fédéral des réductions de cotisations sociales programmées sur la période 2015-2020 et conduit, comme indiqué au début de la section, à répercuter sur les dépenses primaires fédérales la détérioration du solde des opérations internes de la sécurité sociale.

L'augmentation ponctuelle des transferts du pouvoir fédéral aux pouvoirs locaux en 2016 est à mettre en lien avec la crise migratoire, impliquant des montants accrus versés aux CPAS pour le financement du revenu d'intégration sociale et des transferts additionnels supposés dans la projection en contrepartie des missions spécifiques attribuées aux communes en matière d'accueil des réfugiés. Après 2016, les transferts se réduisent à mesure que s'atténue l'impact de la crise migratoire.



### 4.3. Sécurité sociale

#### Après un surplus en 2015...

En 2015, la 6<sup>e</sup> réforme de l'État a organisé d'importants transferts de compétence de la sécurité sociale vers les communautés et régions. Dans le secteur des soins de santé, la plupart des compétences en matière de soins de longue durée ont été transférées aux entités fédérées de même que les allocations familiales, les subventions salariales relatives à l'activation des allocations de chômage, les titres-services, le bonus jeunes dans le non marchand, certaines réductions de cotisations<sup>1</sup> et certaines allocations d'interruption de carrière. Ces importants transferts ont permis de réduire pour l'année 2015 le montant du financement alternatif de 4,25 milliards d'euros<sup>2</sup> tout en rendant inutile la dotation d'équilibre en vigueur les années précédentes. Au final, la sécurité sociale affiche un surplus de 508 millions pour l'année 2015, soit 0,1 % du PIB.

TABLEAU 22 - Compte de la sécurité sociale  
en pour cents du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Écart 2016- 2021
Recettes	22,2	19,0	18,6	18,6	18,8	18,9	19,1	19,2	0,6
Fiscales propres et parafiscales	14,4	14,5	13,9	13,8	13,8	13,8	13,7	13,7	-0,2
Cotisations	13,7	13,7	13,2	13,1	13,1	13,1	13,0	13,1	-0,2
Recettes fiscales propres	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0
Non fiscales	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0
Transferts des administrations publiques	7,6	4,3	4,4	4,6	4,8	4,9	5,1	5,2	0,8
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	22,3	18,9	18,7	18,6	18,8	18,9	19,1	19,2	0,5
Dépenses primaires	22,2	18,9	18,7	18,6	18,8	18,9	19,1	19,2	0,5
Frais de fonctionnement et investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,0
Transferts non sociaux, dont :	1,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,0
Subsides à l'emploi	1,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Prestations sociales	19,7	17,4	17,4	17,4	17,5	17,7	17,8	18,0	0,6
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0
Solde primaire	0,0	0,2	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,1
Solde de financement	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

#### ... la sécurité sociale connaît un déficit en 2016.

En 2016, en l'absence d'une dotation d'équilibre, le solde de la sécurité sociale serait en déficit de 462 millions d'euros en raison d'une dynamique d'évolution différente des recettes et des dépenses.

La part des recettes dans le PIB diminue, passant de 19,0 % à 18,6 % du PIB<sup>3</sup>. Exprimées en millions d'euros, les recettes de sécurité sociale restent globalement stables en raison de la baisse importante des cotisations suite à l'entrée en vigueur du tax shift<sup>4</sup> (-775 millions d'euros), compensée par une hausse du financement alternatif (+616 millions) et des autres dotations à la sécurité sociale (+171 millions). La hausse du financement alternatif résulte de l'effet conjoint d'une augmentation des recettes issues du précompte mobilier destinée à financer le tax shift (+1 282 millions d'euros) et d'une diminution des recettes issues de la TVA (-666 millions

1. Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur du SEC2010, les réductions de cotisation ciblées sont comptabilisées dans les comptes nationaux en subventions salariales (autres subventions à la production)

2. Cf. loi-programme du 10/08/2015, art. 23

3. Cette baisse est due essentiellement à un différentiel de croissance important entre le PIB (2,6 % nominal) et les recettes de la sécurité sociale (0,1 % nominal).

4. Voir chapitre Marché du travail

d'euros) consécutive à l'ajustement réalisé par le gouvernement fédéral lors de l'élaboration du budget initial pour équilibrer le compte de la sécurité sociale après la réforme de l'État<sup>1</sup>.

Exprimées en % du PIB, les dépenses diminuent également entre 2015 et 2016, passant de 18,9 à 18,7 % du PIB, quoique dans une mesure moindre que les recettes. En euros courants, les dépenses augmentent par contre de 1069 millions en raison d'une hausse des prestations (+ 1 965 millions) et des subsides (+ 175 millions) partiellement compensée par une baisse des transferts aux entreprises (-958 millions) et des charges d'intérêt (-205 millions). La croissance des dépenses de prestation (2,8 % de croissance nominale) est imputable à l'indexation en cours d'année 2016 (1,2 %) mais également à la croissance réelle des dépenses (1,6 %, cf. tableau 25). Celle-ci est due à l'évolution des dépenses de pensions (3,2 % de croissance réelle), d'indemnités maladie-invalidité (5,3 % de croissance réelle) et de soins de santé (2,4 %) et ce malgré une baisse des dépenses de chômage (-5,1 %) et l'entrée en vigueur de plusieurs mesures d'économie notamment dans le secteur de l'invalidité. Par ailleurs, la baisse importante des transferts en capital aux entreprises et des charges d'intérêt est la conséquence, en termes SEC, du transfert des dépenses d'infrastructures hospitalières aux entités fédérées en cours d'année (qui n'impacte pas, par contre, les prestations en nature en SEC)<sup>2</sup>.

---

1. « En attendant une réforme du financement alternatif, le montant du financement alternatif provenant de la TVA est globalement diminué (...) pour que le résultat de la sécurité sociale en termes SEC soit nul. » - Exposé Général du Budget 2016. Notons que le montant du financement alternatif a été revu à l'issue du contrôle budgétaire de mars 2016 (+ 178 millions d'euros) suite à la constatation d'un déficit de la sécurité sociale.

2. Cf. encadré 6.

*Les soins de santé connaissent encore d'importants transferts en 2016..*

**ENCADRÉ 6 - Différence de traitement des prestations de soins de santé entre les budgets et les comptes nationaux**

Il existe quelques différences dans l'inscription des prestations de soins de santé dans le budget de l'INAMI et sa retranscription dans les comptes nationaux. Premièrement, les dépenses de prestations de soins de santé des comptes nationaux comprennent les dépenses de soins de santé de la Caisse de Prévoyance et de Secours des Marins (CSPM) de même que les dépenses du Fonds des Accidents Médicaux (FAM) qui ne se retrouvent pas dans les prestations du budget de l'INAMI. Deuxièmement, les dépenses de prestations du budget de l'INAMI contiennent des dépenses afférentes aux « conventions internationales », c'est-à-dire des dépenses correspondantes à des soins apportés à des patients ne dépendant pas de la sécurité sociale belge bien que se faisant soigner en Belgique. Cette partie des dépenses est compensée par une recette équivalente (le remboursement de ces soins par les sécurités sociales étrangères de ces patients). Le budget reprend les deux montants<sup>1</sup> (un en dépenses de prestations et un en recettes diverses) tandis que les comptes nationaux les annulent. La dépense correspondant à ces conventions internationales est donc reprise dans les prestations de soins de santé du budget INAMI mais ne se retrouvent pas dans les comptes nationaux.

De plus, dans le courant de l'année 2015, l'ICN a décidé de changer la classification de certaines dépenses de l'INAMI<sup>2</sup>. Les dépenses d'infrastructures hospitalières<sup>3</sup>, considérées auparavant comme des prestations sociales en nature, sont à présent classées selon la méthodologie SEC2010 des comptes nationaux pour partie en transferts en capital et pour partie en charges d'intérêt. Ces dépenses sont toutefois toujours considérées comme des prestations de soins de santé dans le budget de l'INAMI (et donc comme faisant partie de l'objectif budgétaire). Il en résulte un grand écart entre la retranscription de prestations de soins de santé dans les comptes et dans le budget, rendant caduque le lien entre les prestations de soins de santé telles que reprises dans les comptes nationaux et l'objectif budgétaire de l'INAMI. En ce qui concerne la sécurité sociale, cette reclassification n'a cependant un impact qu'en 2015. Les dépenses d'infrastructures hospitalières sont en effet transférées aux entités fédérées en 2016.

1. Ces montants ne correspondent qu'à une partie des conventions internationales en soins de santé, nous ne parlerons pas des autres par souci de simplification.
2. L'ICN a également décidé de déplacer les dépenses de l'assurance soins de santé flamande (Zorgfonds) des prestations en nature vers les prestations en espèces.
3. Soit la partie A1+A3 du budget des moyens financiers des hôpitaux.

L'objectif budgétaire INAMI soins de santé 2015 a été fixé à 23 852 millions d'euros et les prestations (en termes budgétaires) ont atteint 23 607 millions d'euros, soit 245 millions de moins que l'objectif. Le montant des dépenses de prestations de soins de santé 2015 en termes SEC dans la projection BFP est pour sa part égal à 22 699 millions d'euros<sup>1</sup>.

L'objectif budgétaire 2016 se calcule comme suit :

**TABLEAU 23 - Calcul de l'objectif budgétaire initial 2016**  
en millions d'euros

Objectif budgétaire 2015	23 852
<i>Compétences transférées (infrastructures hospitalières)</i>	-487
Objectif budgétaire 2015 corrigé	23 365
<i>Norme légale (1,5 %)</i>	351
Sous total	23 716
<i>Masse d'indexation</i>	82
Sous total	23 798
<i>Autres augmentations</i>	14
Objectif budgétaire 2016	23 812

1. Une différence de (-) 908 millions, soit (-) 780 millions de correction SEC pour les infrastructures hospitalières, (-) 146 millions pour les conventions internationales et (+) 17 millions pour la CSPM et le FAM (cf. encadré).

Les dépenses de prestations de soins de santé 2016 (en termes budgétaires) sont estimées à 23 644 millions d'euros, soit 168 millions de moins que l'objectif budgétaire initial. Le montant des prestations en termes SEC est égal à 23 516 millions d'euros<sup>1</sup>. Par rapport à 2015, on constate que les dépenses de prestations en terme budgétaires diminuent (-0,4 % en termes nominaux), conséquence du transfert des dépenses d'infrastructures hospitalières vers les entités fédérées. En termes SEC, les dépenses de prestations augmentent par contre (+3,6 % en termes nominaux) puisqu'elles n'incluent pas les dépenses d'infrastructure hospitalière transférées<sup>2</sup>. En % du PIB, les prestations de soins de santé gagnent un dixième de point (passant de 5,5 % à 5,6 %) mais cette hausse est en partie compensée par une baisse de la partie du budget des moyens financiers des hôpitaux à charge de la Santé Publique<sup>3</sup>. Signalons que certaines mesures en matière de soins de santé esquissées lors du contrôle budgétaire n'ont pas été intégrées dans ces projections, faute de détails sur les modalités pratiques (voire même sur la teneur) de celles-ci.

TABLEAU 24 - Détail des prestations sociales (définition SEC2010)  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Écart 2016- 2021
Prestations totales	19,7	17,4	17,4	17,4	17,5	17,7	17,8	18,0	0,6
Prestations en espèces	12,8	11,3	11,3	11,3	11,4	11,5	11,6	11,7	0,3
Pensions	7,0	7,1	7,2	7,2	7,4	7,4	7,6	7,7	0,5
Indemnités de maladie et invalidité	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	0,3
Chômage	2,3	2,0	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6	1,4	-0,5
Autres prestations en espèces	1,8	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,0
Prestations en nature	6,9	6,0	6,0	6,1	6,1	6,2	6,2	6,3	0,2
Dont soins de santé	6,4	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,8	5,8	0,2

*... tandis que les pensions et les indemnités d'invalidité connaissent une croissance soutenue en raison du vieillissement.*

Les dépenses de pensions augmentent de 0,1 % du PIB entre 2015 et 2016, passant de 7,1 à 7,2 %. Le taux de croissance des dépenses de pensions entre 2015 et 2016 est égal à 4,4 % en termes nominaux (3,2 % en termes réels) dont 1,8 % est imputable à la croissance du nombre de pensionnés et le reste à l'évolution de la pension moyenne. L'augmentation du nombre de pensionnés est plus notable dans le régime des pouvoirs locaux (+2,6 %) que dans le régime des salariés (+1,8 %) ou dans celui des indépendants (+1,1 %). En ce qui concerne les dépenses, l'augmentation est similaire dans les régimes salariés et indépendants<sup>4</sup> mais légèrement supérieure dans celui des pensions de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS).

Dans la branche maladie-invalidité, les dépenses augmentent également de 0,1 % du PIB, passant de 1,8 à 1,9 % entre 2015 et 2016, malgré quelques récentes mesures du gouvernement intégrées dans ces perspectives (réintégration des personnes en incapacité de travail, renforcement des procédures d'octroi et de contrôle des allocations, allongement des périodes de référence pour le calcul des allocations, responsabilisation employeurs/employés). Certaines mesures mentionnées dans le contrôle budgétaire d'avril 2016 n'ont toutefois pas été prises en compte en raison de modalités pratiques non connues. La croissance soutenue des dépenses

1. Une différence de (-) 129 millions dont (-) 146 millions sont dues aux conventions internationales et (+) 17 à la CSPM et au FAM. La correction SEC de 2015 portant sur les dépenses d'infrastructures hospitalières n'a plus lieu d'être, les dépenses étant en 2016 transférées aux entités fédérées.
2. Rappelons qu'en SEC, le transfert des dépenses d'infrastructure hospitalière se traduit dans le compte de la sécurité sociale non pas par une diminution des prestations mais par une baisse des transferts en capital et des charges d'intérêt – cf. encadré 6.
3. La répartition du financement des hôpitaux entre le pouvoir fédéral et l'INAMI implique que les dépenses soient réparties sur deux budgets. Jusqu'en 2003, la part du pouvoir fédéral était inscrite au budget du SPF Santé publique. Depuis 2004, elle est prélevée sur le produit des recettes TVA et versée à l'INAMI. Cette dépense (couverte donc par un financement alternatif) n'est pas incluse dans les dépenses de prestations et n'est donc pas soumise à l'objectif budgétaire.
4. La pension moyenne des indépendants augmente légèrement plus que celle des salariés en raison du différentiel de hausse entre pension et pension minimum (cette dernière concernant une grande partie des pensions du régime indépendant).

d'invalidité (5,7 % de hausse réelle) mais également d'incapacité de travail (5,4 % de hausse réelle) est essentiellement imputable à l'évolution du nombre de bénéficiaires (5,3 % de hausse entre 2015 et 2016 en ce qui concerne les bénéficiaires d'invalidité).

En matière de chômage, chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps, interruption de carrière, les diverses mesures prises par le gouvernement lors du contrôle budgétaire d'avril 2016 sont intégrées dans les perspectives : renforcement des contrôles pour l'accès au crédit-temps- interruption de carrière, contrôle du statut de salarié et du salaire de référence, restriction sur l'ouverture des droits aux allocations de chômage pour les étrangers, possibilité de commencer une activité d'indépendant à titre complémentaire, preuve de l'accessibilité afin de percevoir des allocations de chômage temporaire. Parallèlement, en 2016, d'une part, suite aux attentats du mois de mars, les demandes de chômage temporaires sont prolongées jusqu'au 30 juin. D'autre part, la mesure relative à la prise en compte des salaires des 12 derniers mois lors du calcul de l'allocation de chômage a été supprimée. Ces deux éléments suffisent à neutraliser pour plus de 80 % l'effet des nouvelles mesures d'économie. Toutefois, globalement, les dépenses de chômage se réduisent de 0,1 % du PIB entre 2015 et 2016, suite aux diverses mesures prises auparavant.

Soulignons que les mesures prises par les partenaires sociaux et le gouvernement en matière d'adaptation au bien-être des prestations sociales pour les années 2015 et 2016 ont été prises en considération dans la projection. À partir de 2017, les enveloppes bien-être sont calculées selon les paramètres prévus dans le pacte des générations<sup>1</sup> (pour rappel, les allocations familiales ont été écartées de la base de calcul de l'enveloppe bien-être).

#### *À partir de 2017, la sécurité sociale retrouve une dynamique de croissance marquée ...*

Après les bouleversements occasionnés par les transferts consécutifs à la 6e réforme de l'État, la sécurité sociale reprend à partir de 2017 une dynamique proche de celle des années d'avant la réforme avec des dépenses qui augmentent à un rythme plus soutenu que le PIB et des recettes propres qui ont tendance à se stabiliser, voire à diminuer par rapport au PIB. L'équilibre de la sécurité sociale nécessite en conséquence une augmentation constante des transferts des administrations publiques, essentiellement du pouvoir fédéral. Le gouvernement a prévu de finaliser un projet de loi sur le financement de la sécurité sociale qui devra, à partir de 2017, rénover et simplifier le financement alternatif et la dotation d'équilibre tout en assurant l'équilibre financier de la sécurité sociale. En l'absence d'informations sur les modalités, le scénario retenu dans le cadre de ces perspectives prévoit d'assurer pour la période 2017-2021 un niveau de transfert du pouvoir fédéral permettant d'équilibrer le compte de la sécurité sociale (via le solde SEC).

De 2016 à 2021, les recettes de la sécurité sociale hors transferts des autres niveaux de pouvoir et exprimées en % du PIB se tassent légèrement, passant de 14,2 % à 14,0 % du PIB (-0,2). Ce tassement s'explique par la faible croissance des recettes de cotisations<sup>2</sup> en raison des différentes mesures prises en faveur de la compétitivité<sup>3</sup> par le gouvernement fédéral même si l'effet de ces mesures sur l'emploi et les salaires tempère quelque peu la baisse des recettes de cotisations. Dans un contexte de progression soutenue des dépenses, les transferts du pouvoir fédéral nécessaires pour assurer l'équilibre financier connaissent par contre une évolution marquée, passant de 4,4 % du PIB en 2016 à 5,2 % en 2021 (+0,8 %)<sup>4</sup>.

À moyen terme, les dépenses de la sécurité sociale continuent de croître plus rapidement que le PIB, passant de 18,7 % du PIB en 2016 à 19,2 % en 2021, soit une hausse de 0,5 % du PIB (cf. tableau 22). La hausse est essentiellement imputable aux prestations (cf. tableau 24) et parmi celles-ci, aux dépenses de pension (+0,5 % du PIB entre 2016 et 2021), de soins de santé (+0,2 % du PIB entre 2016 et 2021) et d'invalidité (+0,3 % du PIB

1. Cf. loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations – art.6

2. Les recettes de la sécurité sociale hors transfert des pouvoirs publics sont composées à 93 % de recettes de cotisations.

3. Cf. chapitre Marché du Travail

4. Pour rappel, les transferts de l'État à la sécurité sociale atteignaient 7,6 % du PIB en 2014 avant la 6e réforme de l'État.

entre 2016 et 2021), les dépenses de chômage connaissant pour leur part une diminution notable (-0,5 % du PIB entre 2016 et 2021).

TABLEAU 25 - Taux de croissance réelle des prestations sociales (définition SEC 2010)  
en pour cent

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2016-2021
Prestations totales	1,6	2,0	2,0	2,2	2,2	2,0	2,1
Prestations en espèces	1,6	1,7	2,1	2,2	2,2	2,0	2,0
Pensions	3,2	2,8	2,8	2,4	3,1	3,2	2,9
Indemnités de maladie et invalidité	5,3	5,1	4,4	5,0	4,8	3,7	4,6
Chômage	-5,1	-3,8	-2,8	-2,2	-4,9	-6,2	-4,0
Autres prestations en espèces	-10,2	-9,6	0,7	1,2	1,3	1,4	-1,1
Prestations en nature	1,6	2,7	1,9	2,3	2,2	2,2	2,2
Indexation des prestations sociales	0,0	1,2	0,8	2,0	1,7	1,7	1,5

... par la croissance des prestations de pension...

Malgré les mesures adoptées ces dernières années par le gouvernement, les dépenses de pensions s'accroissent de 0,5 % du PIB sur la période 2016-2021, une croissance soutenue qui est en grande partie la conséquence du vieillissement de la population et des départs à la retraite des cohortes issues du baby-boom. Sur la période, la croissance annuelle moyenne nominale atteint 4,5 % dont 1,6 % est due à l'indexation des prestations sociales, 1,6 % à l'évolution du nombre de pensionnés, 0,4 % à l'effet des enveloppes encore à attribuer (2017-2021) et 0,9 % à la dynamique propre de la pension moyenne.

TABLEAU 26 - Croissance moyenne annuelle des dépenses de pensions 2017-2021  
en pour cent

	Total	Indexation	Nombre de pensionnés	Enveloppe bien- être 2017-2021	Dynamique pension moyenne
Ensemble des régimes	4,5	1,6	1,6	0,5	0,8
Régime salarié	4,6	1,6	1,7	0,5	0,8
Régime indépendant	3,7	1,6	0,8	0,9	0,3
Régime ORPSS	5,1	1,6	2,7	0,0	0,9

Taux de croissance réelle du PIB sur la période 2017-2021 : 1,5 %

Les récentes restrictions en matière de départ anticipé, si elles ne peuvent empêcher les dépenses de pension d'augmenter plus rapidement que le PIB, parviennent cependant à en freiner la croissance. En effet, le relèvement de l'âge d'accès à la pension anticipée de 62 ans en 2016 à 63 ans à partir de 2018 et le durcissement de la condition de carrière de 40 ans en 2016 à 42 ans en 2019 entraînent une baisse du nombre de pensionnés par rapport à un scénario sans mesure. En effet, les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge et de carrière doivent différer leur mise à la retraite jusqu'au moment où ils remplissent ces conditions ou, si nécessaire, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal de la pension de 65 ans. Après 2019, dernière année de transition de cette réforme, la croissance du nombre de pensionnés reprend un rythme de croisière un peu plus soutenu. En termes nominaux, on constate en fin de période une forte augmentation des dépenses de pensions en raison d'une indexation plus marquée que les années précédentes.

TABLEAU 27 - Taux de croissance du nombre de pensionnés  
en pour cent

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2016-2021
Ensemble des régimes	1,7	1,5	1,5	1,1	1,9	1,9	1,6
Régime salarié	1,8	1,5	1,6	1,2	2,0	2,0	1,7
Régime indépendant	1,1	0,9	0,8	0,3	1,0	1,2	0,9
Régime ORPSS	2,6	2,2	2,1	2,9	3,0	3,2	2,6

*... et celle des indemnités maladie-invalidité...*

La croissance réelle soutenue des dépenses en matière de maladie-invalidité est principalement due aux dépenses pour invalidité. Soulignons que de nombreuses mesures mentionnées dans le dernier contrôle budgétaire n'ont pas été intégrées dans ces Perspectives, en raison du degré élevé d'incertitude entourant leurs modalités d'application.

TABLEAU 28 - Taux de croissance réelle des dépenses d'assurance maladie-invalidité et du nombre d'invalides dans le régime salarié en pour cent

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2016-2021
Total maladie-invalidité	5,3	5,0	4,4	5,0	4,7	3,7	4,5
Incapacité de travail	5,4	2,7	2,1	2,4	2,3	2,1	2,3
Invalidité	5,7	6,0	5,4	6,1	5,7	4,6	5,6
Repos de maternité	2,0	3,7	3,4	3,3	3,1	0,7	2,9
Nombre de femmes invalides	5,9	6,8	6,4	5,7	5,2	3,5	5,5
Nombre d'hommes invalides	4,5	4,9	4,5	4,4	4,2	2,8	4,2
p.m. croissance réelle du PIB	1,2	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5

Le taux de croissance élevé des dépenses d'indemnités d'invalidité s'explique principalement par l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation d'invalidité<sup>1</sup>, qui s'inscrit en forte hausse depuis plusieurs années. Cette augmentation s'explique aussi bien par des facteurs démographiques que par l'évolution du marché du travail. Les denses cohortes issues du baby-boom ont atteint des âges où le risque d'invalidité s'accroît tandis que les restrictions en matière de départ anticipé à la retraite, encore accentuées par la décision récente de relever l'âge d'accès à la pension anticipée, conduisent à un séjour prolongé en invalidité. L'évolution du marché du travail contribue également à l'augmentation du nombre d'invalides : un nombre croissant de femmes y sont plus actives, et ce jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Enfin, certains types d'invalidité, notamment ceux liés au stress, sont en forte augmentation. La population indemnisable qui est susceptible d'entrer en incapacité de travail s'accroît donc sensiblement, surtout dans les catégories d'âge les plus élevées.

Les dépenses de chômage, chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps, interruption de carrière se réduisent de 0,4 % du PIB entre 2016 et 2021, soit -0,2 % pour les allocations de chômage et -0,2 % pour les allocations de chômage avec complément d'entreprise. Cette diminution importante résulte d'une part de la légère reprise économique et d'autre part de l'effet des mesures prises en la matière.

*... tandis que les soins de santé croissent moins rapidement mais au-delà de la norme de 1,5 %.*

La projection des dépenses de soins de santé (tableau 29) pour les années 2017-2021 se fonde sur des modèles économétriques pour les soins aigus et les soins de longue durée.

Sur la période 2017-2021, la croissance réelle annuelle des dépenses de soins aigus atteindrait en moyenne 2,1 % avant indexation. Cette hausse rend compte de la contribution des déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,4 %), le taux de chômage (-0,1 %), la part des personnes âgées dans la population totale (0,6 %), les progrès de la technologie médicale (0,7 %) et l'évolution démographique (0,5 %). D'un point de vue historique,

1. La projection du nombre d'invalides des présentes Perspectives a été réalisée par le BFP sur la base d'une projection indicative de l'INAMI. La méthodologie de projection du BFP se base sur des probabilités d'entrée dans une catégorie socio-économique en provenance d'une autre catégorie socio-économique. Les probabilités d'entrée en incapacité primaire par classe d'âge de 5 ans sont calculées à partir de la population active 5 ans auparavant de la classe d'âge inférieure. Elles sont maintenues constantes en projection selon leurs dernières valeurs observées en 2015, excepté pour les classes d'âge de 50 à 64 ans, supposées en légère augmentation au début de la période de projection. Les probabilités d'entrée en invalidité, en provenance de l'incapacité primaire, sont maintenues constantes en projection à leurs niveaux observés en 2015, de même que les probabilités de maintien en invalidité. Plus de détails sur la méthodologie sont fournis dans la publication suivante du BFP : « The methodology developed by the Federal Planning Bureau to produce long-term scenarios », February 2012, Working Paper 5-12

la croissance attendue reste faible, essentiellement en raison des perspectives économiques relativement peu dynamique et de l'effet des mesures d'économies structurelles dans les soins de santé.

TABLEAU 29 - Croissance des dépenses de soins de santé  
en pour cent

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021
Dépenses de soins aigus, dont	3,5	3,8	3,9	3,9	4,0	3,8
en volume	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1
indice spécifique	1,6	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7
Dépenses de soins de longue durée, dont	4,1	4,6	4,2	4,2	3,9	4,2
en volume	3,1	2,8	2,5	2,4	2,0	2,6
indice spécifique	1,0	1,8	1,7	1,7	1,8	1,6
Dépenses de soins de santé	3,5	3,9	3,9	3,9	4,0	3,8
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	2,1	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
p.m. croissance de l'indice santé	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6
p.m. croissance réelle du PIB	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5

La croissance réelle des dépenses de soins de longue durée est estimée en moyenne à 2,6 % par an sur la période 2017-2021. Cette croissance résulte principalement du nombre croissant de bénéficiaires de soins en raison du vieillissement (1,8 %). Mais il est également dû à l'évolution du coût réel des soins par bénéficiaire qui se reflète dans l'effet du PIB réel (0,2 %). La croissance de la population a un effet de volume de 0,5 %.

Les dépenses globales de soins de santé, déflatées par l'indice santé (qui est également utilisé pour déterminer l'objectif budgétaire), augmentent de 2,1 % en 2017 et de 2,2 % en moyenne sur la période 2017-2021.



## 4.4. Communautés et régions

*La mise en œuvre de l'IPP régional conduit à une détérioration ponctuelle des finances des entités fédérées en 2015...*

Les recettes et les dépenses des communautés et régions sont affectées en 2015<sup>1</sup> par la 6e réforme de l'État, qui a conduit à un transfert de compétences et à une modification du financement des entités fédérées. Les nouvelles compétences sont financées par une augmentation des transferts en provenance du pouvoir fédéral, par la régionalisation du produit d'amendes routières et par la régionalisation d'une partie de l'IPP. En SEC, la comptabilisation de l'IPP régional s'effectue au moment de l'enrôlement de sorte que la recette de 2015 ne correspond qu'à une petite moitié d'une recette d'année pleine. L'écart avec une recette d'année pleine, évalué à environ 1,2 % du PIB, excède la détérioration des finances des communautés et régions. On notera également qu'une « contribution à l'assainissement des finances publiques » de 1,25 milliard a été déduite des transferts du pouvoir fédéral.

TABLEAU 30 - Compte des communautés et régions  
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations	
									2016	2017-2021
Recettes	15,7	18,0	19,3	19,3	18,7	19,1	19,1	19,1	1,3	-0,2
Fiscales et parafiscales, dont :	2,4	3,5	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4	4,4	1,2	-0,2
Impôt sur le revenu des personnes physiques	0,0	1,1	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,1	-0,2
Impôts en capital	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
Autres impôts	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0	0,0
Non fiscales	1,8	1,9	1,9	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	10,1	11,3	11,4	11,4	10,9	11,4	11,4	11,4	0,1	0,0
Cotisations imputées	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
Dépenses	16,1	19,4	19,6	19,4	19,4	19,3	19,2	19,1	0,2	-0,5
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	11,9	15,2	15,4	15,2	15,2	15,1	15,0	15,0	0,2	-0,4
Frais de fonctionnement et investissement	7,7	7,8	7,8	7,7	7,7	7,6	7,5	7,4	0,0	-0,4
Rémunérations	4,4	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,2	-0,0	-0,2
Achats de biens et services, impôts	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0	-0,1
Investissements	1,3	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	0,0	-0,1
Transferts non sociaux, dont :	1,7	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,2	-0,1
Subsides à l'emploi	0,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	0,2	-0,1
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0
Prestations sociales, dont :	2,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1	5,1	-0,0	0,1
Pensions	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	0,0	0,1
Soins de santé	0,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	-0,0	0,1
Allocations familiales	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,0	-0,1
Transferts aux administrations publiques	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,0	-0,0
Cotisations imputées	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
Solde primaire	-0,1	-1,1	0,0	0,2	-0,4	0,1	0,1	0,2	1,1	0,2
Solde de financement	-0,4	-1,4	-0,3	-0,1	-0,6	-0,2	-0,1	-0,0	1,1	0,2

Les autres recettes fiscales sont stables : le recul des droits de succession suite à une moindre recette de régularisation fiscale qu'en 2014 est compensé par la hausse des droits d'enregistrement. Contrairement à 2014, les recettes non fiscales intègrent un dividende de KBC en 2015<sup>2</sup>.

1. Les dépenses et recettes de 2015 sont basées sur les réalisations provisoires des différentes entités fédérées et tiennent compte des estimations préliminaires de l'ICN quant aux corrections à apporter à ces réalisations pour l'établissement des comptes SEC.

2. KBC a remboursé l'entièreté de son emprunt à la Région flamande fin 2015.

Au niveau des dépenses, la réforme de l'État affecte essentiellement, d'une part, les prestations sociales au travers de la régionalisation des allocations familiales et de compétences en matière de soins de santé (e.g. soins de santé résidentiels, santé mentale), et d'autre part, les transferts non sociaux suite à la régionalisation de certaines politiques de d'emploi, comme les titres services, l'activation des allocations de chômage, le bonus jeunes dans le non marchand et les réductions de cotisations pour les groupes cibles.

En dehors des effets de la réforme de l'État, l'évolution des dépenses en 2015 est caractérisée par une politique assez restrictive ; des mesures limitent l'augmentation des salaires (e.g. non-indexation, remplacement partiel des départs dans l'administration) et des autres frais de fonctionnement et réduisent certains transferts aux ménages (e.g. réforme des primes « énergie » wallonnes et des primes de rénovation flamandes) et à la sécurité sociale (diminution du transfert au Zorgfonds flamand).

*... et à leur redressement en 2016.*

La projection des finances des communautés et régions en 2016 est basée sur les budgets initiaux des différentes entités fédérées et intègre les mesures chiffrables des contrôles budgétaires des Communautés flamande, française et germanophone et de la Région wallonne. Elle intègre également les dépenses des différentes entités dans le cadre de la crise de l'asile et des mesures d'urgence annoncées par la Région de Bruxelles-Capitale<sup>1</sup> en vue de renforcer la sécurité et de promouvoir son image.

L'amélioration des finances des entités fédérées en 2016 est, en grande partie, due au fait que la recette d'impôt des personnes physiques régional est une recette d'année pleine, composée de la fin de l'exercice d'imposition 2015 et du début de l'exercice d'imposition 2016. Cette recette est également soutenue par quelques mesures régionales en matière de dépenses fiscales non remboursables (épargne logement et sécurisation des logements). Les autres recettes fiscales sont également en hausse. Malgré la suppression de la taxe régionale forfaitaire en Région de Bruxelles-Capitale, elles bénéficient principalement de l'instauration d'une redevance énergie en Région flamande (0,1 % du PIB) et de diverses mesures comme le « verdissement » de la fiscalité automobile en Flandre et les différentes réformes des droits de donation.

L'introduction d'une redevance kilométrique pour les poids lourds partir du 1er avril 2016 (0,2 % du PIB en régime de croisière) permet de soutenir les recettes non fiscales qui pâtissent de l'absence du dividende versé par KBC jusqu'en 2015. On notera que les transferts en provenance des administrations publiques évoluent très peu en 2016. La réduction additionnelle des dotations de la LSF de 1,25 milliard au titre de contribution d'assainissement tend à être compensée par le solde positif du décompte de la LSF de 2016, le contrecoup du solde de décompte négatif en 2015 et par la nouvelle dotation pour le transfert de compétence en matière d'infrastructure hospitalière.

En 2016, les dépenses des communautés et régions augmentent légèrement (0,2 % du PIB). Cette augmentation se situe au niveau des transferts aux entreprises. Premièrement, dans le cadre de la politique flamande de l'énergie, de nouveaux projets énergétiques et de nouvelles dépenses relatives aux objectifs d'énergie verte (pour environ globalement 0,1 % du PIB) sont financés au moyen de la redevance énergie. Deuxièmement, le transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières aux entités fédérées en 2016 implique une hausse des transferts en capital aux entreprises hospitalières et des charges d'intérêt (environ 0,15 % du PIB). Enfin, la mise en place de la taxe kilométrique pour les poids lourds conduit à une aide à l'investissement ponctuelle.

L'introduction de la taxe kilométrique conduit également à des frais de fonctionnement annuels et à des dépenses d'investissement non récurrentes. Ces postes de dépenses restent toutefois pratiquement inchangés en pour cent du PIB en 2016.

---

1. Pour un montant d'environ 60 millions d'euros.

La projection des rémunérations tient compte en 2016 des répercussions de la crise de l'asile et du renforcement de la sécurité du réseau de transport en commun à Bruxelles (heures supplémentaires et recrutements).

Les transferts sociaux qui comprennent, entre autres, les compétences transférées en matière de soins de santé et d'allocations familiales, restent pratiquement inchangés en pour cent du PIB en 2016, de même que les transferts non sociaux aux ménages (malgré la réduction de l'avantage fiscal sur les titres-services en Wallonie<sup>1</sup>) et aux ISBL et les subventions salariales (comme les titres-services, l'activation).

L'évolution des transferts aux administrations publiques est caractérisée en 2016 par de nouveaux transferts aux pouvoirs locaux, en particulier dans le cadre de la crise de l'asile, du soutien supplémentaire aux communes bruxelloises en vue de promouvoir leur image et de compenser la suspension de la taxe sur les établissements hôteliers. Cette augmentation est toutefois en grande partie compensée par une légère réduction de la dotation au Zorgfonds flamand, la suppression de la compensation versée aux communes flamandes pour l'exonération de précompte immobilier sur matériel et outillages. Au final, les transferts aux administrations publiques restent constants en pour cent du PIB.

*À moyen terme, les finances des communautés et régions s'améliorent, sauf en 2018 où elles connaissent une dégradation temporaire.*

L'évolution budgétaire à moyen terme est basée sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par une prolongation des tendances observées au cours des dernières années pour la plupart des catégories de dépenses<sup>2</sup>. Ceci implique donc la poursuite d'une politique de dépenses assez restrictive et explique à moyen terme la baisse tendancielle de certaines catégories dépenses en pour cent du PIB.

Les dépenses de rémunérations se tassent en pour cent du PIB. L'emploi ne progresse, en effet, que de manière modérée en raison des mesures d'économies décidées dans l'administration et d'une hypothèse de taux d'encadrement constant dans l'enseignement. De plus, la projection n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler des accords sectoriels futurs.

Les achats de biens et services ainsi que les investissements connaissent une légère baisse. L'évolution des investissements sur la période 2017-2021 est principalement influencée par les hypothèses retenues quant aux investissements flamands dans le cadre de Scholen van Morgen qui diminuent dans le temps et par les dépenses de construction de la liaison Oosterweel qui apparaissent en 2017 et reculent fortement à partir de 2021.

Les transferts non sociaux reculent en pour cent du PIB à moyen terme. Cette tendance baissière résulte de l'évolution des subsides à l'emploi et de transferts aux ménages<sup>3</sup> tandis que les transferts aux entreprises, qui augmentent en 2017 principalement suite à la mise en place du régime de croisière des subsides dans le cadre de la politique flamande de l'énergie, sont également influencés sur la période par l'évolution des aides à l'investissement (entre autres, du Vlaams Infrastructuurfonds voor Persoonsgebonden Aangelegenheden).

Les transferts sociaux<sup>4</sup> augmenteraient en revanche de 0,1 % du PIB sur la période 2017-2021. Cette évolution est principalement due aux dépenses de santé dont la dynamique est déterminée par la croissance projetée des dépenses de soins aigus et de longue durée (voir section 4.3.). Les dépenses de pensions augmentent légèrement d'ici la fin de la période en raison du vieillissement de la population. En revanche, les allocations familiales connaissent une tendance baissière au cours de la période 2017-2021.

À moyen terme, le recul des recettes est attribuable à la contraction de l'impôt des personnes physiques. Cette dernière découle de la révision à la baisse attendue du facteur d'autonomie régionale en 2018 et de la partici-

1. Une telle mesure a également été prise par la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'exercice d'imposition 2017.

2. La projection tient également compte en grande partie de la projection pluriannuelle flamande 2016-2021.

3. Le chèque habitat wallon est comptabilisé en transfert en capital aux ménages.

4. La projection n'intègre pas la récente réforme des allocations familiales en Flandre.

pation des régions, via les additionnels régionaux à l'IPP inchangés à politique constante, à la politique fédérale de réduction de la taxation des revenus du travail. Hormis une baisse ponctuelle en 2018, les transferts en provenance des administrations publiques sont globalement stables en pourcent du PIB à moyen terme. La baisse de 2018 résulte de la fixation des paramètres définitifs de la LSF : une réduction ponctuelle des transferts de la LSF au titre de correction pour la surestimation estimée du coefficient d'autonomie fiscale régionale, des dépenses fiscales régionalisées et des montants du mécanisme de solidarité nationale, de l'ordre de 0,5 % du PIB dans les hypothèses de la projection, est comptabilisée en SEC au moment où son montant est dû, par hypothèse en 2018. Notons que le passage au régime définitif prévu dans la LSF implique également une réduction structurelle de certaines dotations en 2018. Enfin, les recettes sont soutenues à partir de 2017 par un effet d'année pleine des redevances kilométrique et énergie.

## 4.5. Pouvoirs locaux

Le compte des pouvoirs locaux est en équilibre chaque année hormis en 2018, année des prochaines élections communales et provinciales, où il présente un déficit de 0,1 % du PIB.

La projection des dépenses primaires est basée sur une hypothèse de politique constante. Excepté pour les dépenses de rémunération et les prestations sociales, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées lors des dernières années sur base des comptes des administrations publiques publiés par l'ICN. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 12 dernières années.

En 2016, les recettes et les dépenses primaires finales augmentent en pour cent du PIB en raison de la crise de l'asile et de l'immigration. Les moyens supplémentaires ponctuels provenant principalement du pouvoir fédéral, pour le financement du revenu d'intégration sociale et de l'aide médicale ainsi que des missions spécifiques en matière d'accueil des réfugiés, se traduisent par une hausse des transferts courants du pouvoir fédéral (cf. section Pouvoir fédéral). Au niveau des dépenses, l'hypothèse d'un nombre accru de bénéficiaires du revenu d'intégration conduit à une hausse des prestations sociales en espèces (sur 2016-2017) ; en outre, les moyens pour les missions spécifiques sont répartis entre les rémunérations (heures supplémentaires et recrutements) et les achats de biens et services.

A moyen-terme, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral : croissance à l'approche des élections de 2018 (+0,1 % du PIB) et reflux en 2019 après les élections (-0,1 % du PIB). En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2017-2021 est caractérisée par un tassement des recettes (-0,2 % du PIB) et des dépenses (-0,1 % du PIB).

En hausse en 2015, les recettes fiscales se tassent à moyen terme en pourcentage du PIB. L'augmentation en 2015 est notamment imputable aux recettes d'additionnels à l'IPP qui enregistrent encore des montants importants afférents à l'exercice d'imposition 2014 ; de ce fait, malgré la réduction du rythme des enrôlements lors de l'exercice 2015 (cf. section Pouvoir fédéral), les recettes de 2015 correspondent pratiquement à une année pleine ce qui n'était pas le cas de celles de 2014. À moyen terme, sous une hypothèse de stabilité des taux d'additionnels à l'IPP, la croissance de ces recettes est inférieure à celle du PIB compte tenu, d'une part, des mesures successives de réduction de l'IPP décidées par le pouvoir fédéral pour les exercices 2016, 2017, 2019 et 2020 et, d'autre part, du fait que la reprise de la progression des salaires après 2016 ne se répercute sur les additionnels – enrôlés au moment des enrôlements – qu'un à deux ans après qu'elle se soit matérialisée dans les précomptes professionnels. Les additionnels au précompte immobilier s'érodent aussi tendanciellement vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et l'hypothèse de stabilité des taux. À noter que la projection tient compte de la suspension temporaire courant 2016 de la taxe sur les établissements hôteliers à Bruxelles (city tax) et des modifications apportées aux additionnels de l'Agglomération bruxelloise : hausse du taux des additionnels au précompte immobilier en 2016 et suppression de l'additionnel à l'IPP à partir de l'exercice 2017.

Les transferts reçus des administrations publiques se tassent à moyen terme en pour cent du PIB, notamment en raison du caractère non récurrent de la majeure partie des moyens dégagés pour la crise migratoire.

Quant aux dépenses, le recul est attribuable aux rémunérations sous l'hypothèse d'une baisse de l'emploi dans les administrations locales jusque 2018 et de l'absence d'anticipation des éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler des accords sectoriels futurs.

**TABLEAU 31 - Compte des pouvoirs locaux**  
 en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variations	
									2016	2017- 2021
<b>Recettes</b>	7,3	7,2	7,3	7,3	7,3	7,2	7,2	7,2	0,1	-0,2
Fiscales et parafiscales	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	0,0	-0,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	-0,1
Autres impôts	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	-0,1
Non fiscales	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,0	0,1
Transferts des administrations publiques, dont :	3,4	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	0,1	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,1	-0,0
Des communautés et régions	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0
<b>Dépenses</b>	7,4	7,3	7,3	7,3	7,4	7,2	7,2	7,2	0,0	-0,1
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	6,9	6,8	6,8	6,8	6,9	6,8	6,7	6,7	0,1	-0,1
Frais de fonctionnement et investissement	5,7	5,6	5,7	5,6	5,7	5,6	5,5	5,5	0,0	-0,1
Rémunérations	3,8	3,8	3,8	3,7	3,7	3,6	3,6	3,6	0,0	-0,1
Achats de biens et services, impôts	1,2	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	-0,0
Investissements	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0
Transferts non sociaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	-0,0
Prestations sociales, dont :	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0
Prestations sociales en espèces	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0
<b>Solde primaire</b>	-0,1	0,0	0,1	0,0	-0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1
<b>Solde de financement</b>	-0,2	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,0	0,1	-0,0

## 5. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

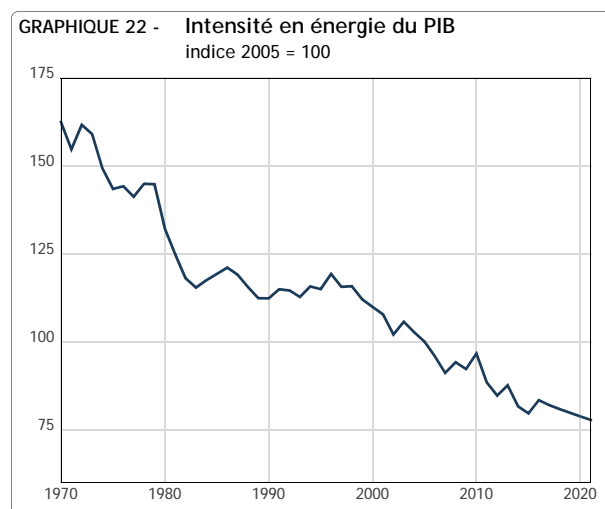
En 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs dans le cadre du paquet européen Climat-Énergie. Selon les présentes perspectives, à politique inchangée, les émissions générées par les secteurs non-ETS se situeraient sous la trajectoire linéaire définie sur la période 2013-2020 pour atteindre l'objectif de réduction de 15 % en 2020 par rapport à 2005, sauf en toute fin de période. Par ailleurs, la part du renouvelable atteindrait environ 11,8 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (comparé à un objectif de 13 %). Sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable, on suppose qu'une part de 10,6 % serait atteinte dans le secteur des transports (objectif de 10 %). Des efforts supplémentaires devront donc être consentis afin de réaliser l'ensemble des objectifs fixés pour 2020.

### 5.1. Évolution de la demande d'énergie

#### 5.1.1. Hausse des consommations d'énergie

Grâce à un recours continu aux technologies peu énergivores stimulé par des mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie<sup>1</sup> n'augmenterait que légèrement au cours de la période 2016-2021 (de 0,2 % par an en moyenne) en regard de l'évolution de l'activité générale (de 1,5 % par an en moyenne), tandis que la consommation intérieure brute d'énergie<sup>2</sup> serait en hausse de 1,1 % en moyenne annuelle (suite au redressement de la production domestique d'électricité d'origine nucléaire). La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi environ 56,3 Mtep<sup>3</sup> en 2021 contre 53,4 Mtep en 2014. Quant à la consommation finale d'énergie, elle atteindrait environ 35,1 Mtep en fin de période contre 34 Mtep en 2014.

#### 5.1.2. Le recul de l'intensité en énergie du PIB se confirme



L'intensité énergétique<sup>4</sup> du PIB continuerait à diminuer en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité énergétique serait ainsi confirmée. Les périodes caractérisées par une forte hausse du prix réel de l'énergie<sup>5</sup> (1974-1980 et le début des années 2000) ont sensiblement réduit l'intensité énergétique du PIB (voir graphique 22). D'autres facteurs ont également joué un rôle dans la baisse de l'intensité énergétique, comme l'évolution technologique ou la restructuration de certains secteurs énergivores. Sur la période 1970-2021, l'intensité énergétique de l'économie devrait avoir diminué de moitié environ. On notera que malgré les baisses conséquentes observées dans le passé, l'intensité

énergétique de la Belgique reste supérieure à celle des pays voisins (notamment suite à la présence sur le ter-

1. Consommation finale d'énergie : énergie fournie aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, résidentiel et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. On la calcule en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stocks et en soustrayant les exportations et les sorties.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalents pétrole = 41 868 térajoules.
4. Il s'agit du rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en Mtep, et le PIB exprimé en volume. Plusieurs études distinguent les contributions des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres Indicators of Energy Use and Efficiency, IEA, 1997.
5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs finaux d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

ritoire d'industries de base très énergivores). En effet, cette intensité s'est élevée à 141,4 kg d'équivalent pétrole par 1 000 euros de PIB pour la Belgique en 2014 contre 114,7 pour l'Allemagne, 120,6 pour la France et 120,3 pour les Pays-Bas<sup>1</sup>. En 2021, l'intensité énergétique belge devrait descendre à 134,8 kg.

### 5.1.3. Hausse de la consommation finale d'énergie dans la plupart des secteurs

Malgré les efforts entrepris et l'évolution de la structure économique, la consommation d'énergie de la plupart des secteurs serait en hausse durant la période de projection.

TABLEAU 32 - Évolution sectorielle de la consommation finale d'énergie  
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (Mtep) 2021	Structure		
	1993-2003	2004-2009	2010-2015	2016-2021		2005	2014	2021
Consommation finale d'énergie	1,2	-1,2	-0,2	0,2	35,1	100,0	100,0	100,0
- Industrie	0,8	-2,9	1,7	0,5	12,4	32,4	34,7	35,2
- Transports <sup>a</sup>	2,0	0,4	-0,4	0,1	10,2	27,0	29,3	29,0
- Résidentiel et tertiaire <sup>b</sup>	1,0	-0,9	-1,7	-0,1	12,5	40,6	36,0	35,7

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

#### *Augmentation de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2016-2021.*

On a assisté à une reprise relativement forte de la consommation d'énergie de l'industrie en 2015, liée notamment à des prix énergétiques très bas et à un redressement de la production industrielle. Sur la période 2016-2021, la consommation d'énergie s'accroîtrait encore légèrement pour atteindre 12,4 Mtep en 2021, contre 11,8 Mtep en 2014. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à environ 35 % en 2021, tout comme en 2014.

#### *Légère hausse de la consommation d'énergie par les transports.*

La consommation d'énergie des transports devrait augmenter légèrement de 2016 à 2021 (suite à des prix très bas en début de période). L'utilisation croissante de véhicules moins polluants et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient toutefois à limiter la hausse des besoins en énergie du secteur. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 29 % en 2021 et la consommation de ce secteur serait de 10,2 Mtep (contre 10 Mtep en 2014).

#### *Légère baisse de la consommation d'énergie des services et ménages.*

On notera que les facteurs météorologiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours<sup>2</sup>, influencent considérablement la consommation d'énergie des services et des ménages<sup>3</sup>. Des températures plus élevées en 2014 ont permis une baisse des consommations, tandis qu'en 2015, les températures plus froides les ont fait grimper à nouveau. En projection, la consommation d'énergie devrait baisser légèrement notamment grâce à : la rénovation du bâti en Belgique avec une meilleure isolation des bâtiments et des habitations, l'application de normes plus strictes pour les nouvelles constructions, l'installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie.

1. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

2. Les degrés-jours d'une journée donnée représentent la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par sa durée exprimée en jours, donc x1). On obtient les degrés-jours d'une période donnée (par exemple semaine, mois ou saison froide) en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de cette période. La température intérieure conventionnelle choisie est de 16,5° C.

3. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années.



La part des services et ménages dans la consommation finale d'énergie s'établirait à environ 36 % en 2021 et la consommation de ce secteur à 12,5 Mtep (contre 12,2 Mtep en 2014).

#### 5.1.4. Hausse plus sensible des besoins en énergie du secteur énergétique

Après une baisse de la consommation d'énergie du secteur énergétique durant la période 2010-2015, les besoins en énergie du secteur repartiraient à la hausse en projection. Cette augmentation irait de pair avec une reprise de la production domestique d'électricité et une baisse des importations d'électricité.

TABLEAU 33 - Évolution sectorielle de la consommation en énergie du secteur énergétique  
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (Mtep) 2021
	1993-2003	2004-2009	2010-2015	2016-2021	
Production d'électricité	1,0	0,3	-7,3	4,7	16,7
Secteur de l'énergie (hors électricité)	0,5	-3,4	-0,3	0,2	2,0

La production brute d'électricité, qui avait atteint 93,8 TWh en 2010, n'a cessé de baisser depuis pour ne plus atteindre que 66,8 TWh en 2015. Cette chute est notamment liée à l'arrêt temporaire de plusieurs centrales nucléaires. Parallèlement, les importations nettes d'électricité, déjà en forte hausse en 2014, ont atteint un niveau record en 2015 (avec plus de 20 TWh).

La projection retient un scénario de reprise graduelle de la production domestique d'électricité : la hausse de celle-ci atteindrait en moyenne 4,5 % par an sur la période 2016-2021, ramenant la production brute aux environs de 86,9 TWh (soit plus ou moins le niveau atteint en 2005). Les importations nettes d'électricité ne représenteraient plus dans ce contexte que 7,8 TWh en 2021.

La structure du parc de production d'électricité<sup>1</sup> est supposée évoluer comme suit :

- la contribution du parc nucléaire atteindrait environ 54 % en 2021, contre 47 % en 2014 et 39 % en 2015. Les fluctuations constatées jusqu'en 2015 s'expliquent par la fermeture d'un certain nombre de centrales qui étaient soit arrivées en fin de période d'exploitation légale (Doel 1 et 2), soit ont été confrontées à des problèmes techniques (Doel 3 et Tihange 2). Durant la période de projection, l'hypothèse est toutefois faite que ces centrales redeviennent opérationnelles (prolongation de la durée de vie de 10 ans pour Doel 1 et 2 et feu vert de l'AFCN pour Doel 3 et Tihange 2) ;
- la contribution des combustibles solides disparaîtrait, et celle du pétrole deviendrait négligeable durant la période de projection ;
- on observerait un tassement de la part du gaz naturel (la part de ce combustible restant toutefois significative : 14,7 % en 2021 contre 29,2 % en 2015) ;
- la contribution des énergies renouvelables continuerait à monter en puissance, avec une production brute dépassant les 24 TWh en 2021, contre environ 15 TWh en 2015. La part du renouvelable dans la production d'électricité atteindrait ainsi près de 30 % en 2021, contre 22 % en 2015.

1. Calculs BFP basés sur les statistiques récentes (2015) de la DG Energie du SPF Economie et l'étude "Le paysage énergétique belge : perspectives et défis à l'horizon 2050 - Description d'un scénario de référence pour la Belgique", du Bureau fédéral du Plan, octobre 2014, compte tenu de la révision de la loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire (juin 2015).

## ENCADRÉ 7 - Politiques et mesures

Les présentes perspectives tiennent compte, dans la mesure du possible, de l'ensemble des mesures décidées et déjà mises en œuvre, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional. Cela n'implique toutefois pas que ces perspectives considèrent que les objectifs du paquet législatif Climat-Énergie pour 2020 seront nécessairement atteints.

Les politiques et mesures qui sont présentées ici ont trait aux décisions prises depuis la publication des perspectives 2015-2020. Pour une description plus approfondie des politiques et mesures antérieures à 2015, on peut se référer à l'encadré 4 de ces perspectives.

### Quoi de neuf ?

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, un système de tarification routière pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes a été introduit simultanément dans les trois Régions. Ce système va de pair avec la suppression au niveau fédéral du système de l'eurovignette.

Rappelons par ailleurs que la TVA sur l'électricité payée par les ménages, qui avait été réduite de 21 % à 6 % en avril 2014, est repassée à 21 % le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Différentes mesures ont également été prises au niveau régional. Ainsi, la Région flamande a notamment revu son système de taxe de circulation : le calcul de la taxe de mise en circulation (payable lors de l'achat d'un nouveau véhicule) prend en compte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, diverses caractéristiques environnementales du véhicule telles que les émissions de CO<sub>2</sub>, le type de carburant ainsi que les normes européennes d'émission, tandis que la taxe annuelle de circulation pour les véhicules plus polluants est majorée. Parallèlement un système de bonus pour les voitures électriques ou roulant à l'hydrogène est mis en place. De plus, un nouveau système de taxation de l'énergie a été introduit pour apporter une solution à la dette liée aux certificats verts excédentaires. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a, pour sa part, adopté en décembre 2015 un arrêté relatif à la promotion de l'énergie verte et de la cogénération, et un autre fixant les quotas de certificats verts pour les années 2013 et suivantes. En Région wallonne, de nouvelles catégories de prêts à taux réduit sont entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Un nouvel arrêté relatif à la performance énergétique des bâtiments ainsi que le Plan Infrastructures 2016-2019 ont également été adoptés en janvier 2016<sup>1</sup>.

### Le nouvel accord intra-belge sur le 'burden sharing'

Le 4 décembre 2015, durant la conférence de Paris sur le climat (COP21) et après 6 années de négociations, un accord politique a été trouvé sur la répartition de la charge nationale entre les Régions ('burden sharing') au cours de la seconde phase d'engagement du Protocole de Kyoto (2013-2020). Cet accord porte sur : les objectifs de réduction des émissions de GES des secteurs non-ETS ; les objectifs en matière de sources d'énergie renouvelable ; les revenus de la mise aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> provenant du secteur ETS ; l'engagement relatif au financement international.

Au niveau des émissions de GES des secteurs non-ETS, la Belgique est légalement tenue de réduire, d'ici 2020, ses émissions de 15 % par rapport à 2005. Dans le cadre de l'accord 'burden sharing', l'autorité fédérale et les Régions s'engagent à atteindre cet objectif notamment via la poursuite des politiques et mesures (PAMs) existantes qui seront prolongées pour la période 2013-2020, mais également par la mise en œuvre de nouvelles PAMs qui doivent encore être déterminées (avant la fin 2016). La répartition régionale de l'objectif national se fait comme suit : Région flamande -15,7 %, Région wallonne -14,7 %, Région de Bruxelles-Capitale -8,8 %. Les trois Régions s'engagent à limiter leurs émissions selon une trajectoire linéaire afin d'atteindre ces objectifs en 2020.

Quant à l'objectif belge en matière d'énergie renouvelable, celui-ci est fixé à un niveau de 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie en 2020. Cet objectif a été traduit en millions de tonnes d'équivalent pétrole pour chaque Région ainsi que pour l'Autorité fédérale. Les progrès réalisés seront évalués fin 2017 et fin 2019.

1. Pour plus d'informations concernant les nouvelles mesures prises, on peut se référer au chapitre 4 du "Programme National de Réforme 2016", disponible sur le site : [www.be2020.eu](http://www.be2020.eu)

### Suite encadré 7 Politiques et mesures

L'accord 'burden sharing' prévoit également des clés de répartition entre les différentes entités des revenus de la mise aux enchères des quotas CO<sub>2</sub> résultant du système ETS. Cela concerne aussi bien les revenus déjà récoltés (326 millions d'euros) que les revenus de mise aux enchères futurs (jusqu'en 2020).

Enfin, l'accord prévoit de répartir les 50 millions d'euros annuels que la Belgique s'est engagée à payer jusqu'en 2020 pour le financement de la politique climatique internationale. Il est prévu d'évaluer les engagements des différentes entités en 2017.

#### 5.1.5. Contribution des énergies renouvelables

##### *Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2020...*

En près de 10 ans, la consommation intérieure brute d'énergie renouvelable est passée d'environ 1,2 Mtep en 2005 à près de 3,4 Mtep en 2014, principalement grâce à la forte augmentation de la production d'électricité 'verte', mais également du fait de l'utilisation de bio-carburants dans les transports, ainsi que de la biomasse pour les usages chaleur<sup>1</sup>. Selon les objectifs fixés dans le cadre du paquet européen Climat-Energie 2020, la Belgique doit atteindre une part de 13 % d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie pour 2020.

D'après les nouvelles projections, une part de 11,8 % (soit 4,2 Mtep) d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie pourrait être atteinte en 2020 (et 12,1 %, soit 4,3 Mtep en 2021)<sup>2</sup>. Par rapport à l'objectif fixé pour 2020 et compte tenu de l'évolution attendue décrite dans le *BELGIUM National renewable energy action plan*<sup>3</sup>, des investissements supplémentaires devront donc être réalisés pour atteindre l'objectif fixé.

##### *...mais on dépasserait l'objectif en ce qui concerne le secteur des transports.*

En ce qui concerne les transports, la Belgique (tout comme les autres États Membres) a pour objectif une part de sources d'énergie renouvelable dans la consommation du secteur de minimum 10 % pour 2020<sup>4</sup>. Selon les perspectives actuelles, la part du renouvelable dans la consommation du secteur des transports est supposée atteindre 10,6 %, soit environ 926 Ktep, en 2020 sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable<sup>5</sup>.

Par rapport à l'évolution attendue de la consommation d'énergie renouvelable dans le secteur des transports, telle que décrite dans le *BELGIUM National renewable energy action plan*<sup>6</sup>, la Belgique dépasserait donc légèrement l'objectif fixé pour 2020.

1. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

2. Pour calculer la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie, nous nous basons sur la définition utilisée dans la Directive 2009/28/CE.

Pour les énergies renouvelables, on prend la somme de la production d'électricité 'verte' (c'est-à-dire la production électrique à partir de sources d'énergie renouvelable), de la production de chaleur 'verte' (c'est-à-dire l'utilisation de la biomasse pour la production de chaleur dans l'industrie et les services et les ménages et pour la production de chaleur des autoproducteurs (pour usage propre)) et des biocarburants pour le transport, exprimée en Mtep.

Pour la consommation finale brute d'énergie, on prend la consommation finale d'énergie, augmentée des pertes d'électricité sur le réseau et de la consommation d'électricité par les unités de production d'électricité, exprimée en Mtep.

3. Voir *BELGIUM National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, November 2010, p. 10 et p. 11.

4. Voir encadré 5 dans les *Perspectives économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

5. Calculs basés sur les dernières statistiques disponibles (2014) et les résultats provisoires du scénario de référence 2016 de la Commission européenne (octobre 2015) qui présuppose que l'objectif de 10 % sera atteint.

6. Voir *BELGIUM National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, op. cit., p. 12.

## 5.2. Emissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie : l'intensité en CO<sub>2</sub> de l'économie belge continuerait à se réduire

### 5.2.1. Baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie en projection

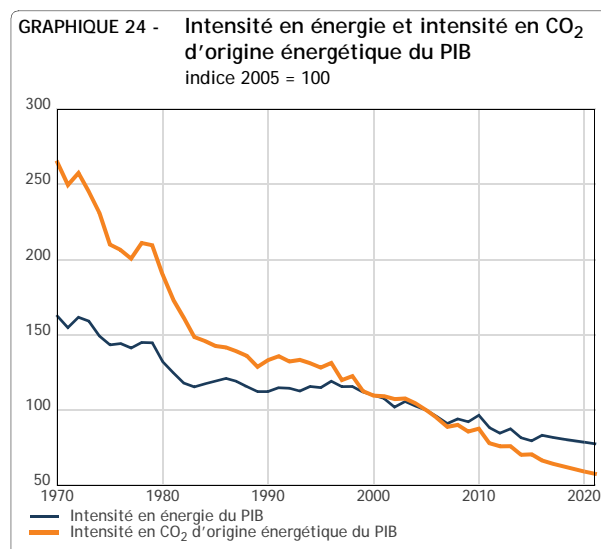
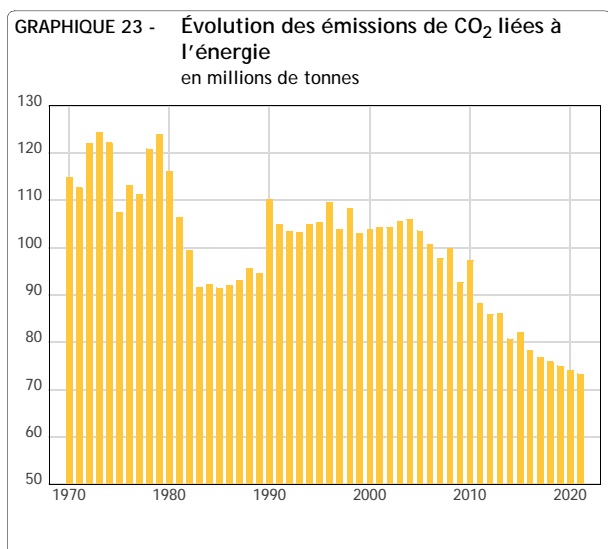
On observe clairement une baisse des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique depuis 2003. Avant 2003, l'évolution était plus fluctuante (graphique 23).

En projection, les émissions diminueraient en moyenne de 1,9 % par an. Ce résultat s'explique surtout par l'évolution du mix énergétique (moins contribution des combustibles solides, disponibilité des centrales nucléaires et contribution en hausse pour les énergies renouvelables). En 2021, les émissions atteindraient 73,3 Mt, ce qui représente une baisse de près de 30 % par rapport à 2005.

### 5.2.2. Nette réduction de l'intensité en CO<sub>2</sub> de l'économie

La tendance baissière de l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1975-2015 (en moyenne -2,8 % par an) serait confirmée en projection (en moyenne -3,3 % par an).

L'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB diminue davantage (surtout dans les années 70 et 80) que l'intensité énergétique du PIB en raison de la restructuration de l'industrie, de la mise en service de centrales nucléaires à la fin des années 70 et de la diminution progressive de la consommation de combustibles solides et liquides en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables (voir graphique 24). Par comparaison avec nos pays voisins, l'intensité globale de CO<sub>2</sub> par tête<sup>1</sup> s'est élevée, en 2013, à 10,7 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> pour la Belgique, contre 11,7 tonnes aux Pays-Bas, 11,6 en Allemagne et 7,5 tonnes en France. En moyenne, on a atteint 8,8 tonnes par habitant pour l'ensemble de l'UE. En 2021, l'intensité par tête serait de 8,1 tonnes pour la Belgique.



1. Source : banque de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

### 5.2.3. Emissions de CO<sub>2</sub> énergétique en recul pour tous les secteurs, hormis pour le secteur de l'énergie (hors production d'électricité)

Les émissions de la plupart des secteurs seraient en baisse durant la période de projection. Une exception notable concernerait le secteur producteur d'énergie (hors production d'électricité), dont les émissions seraient en progression. Le secteur résidentiel et tertiaire et les transports généreraient le plus d'émissions de CO<sub>2</sub> énergétique en 2021, et non plus l'industrie comme en 2000. La part des émissions liée à la production d'électricité en 2021 serait significativement réduite par rapport à 2005, surtout en raison d'un glissement de l'utilisation de combustibles solides vers les énergies renouvelables (voir tableau 34).

TABLEAU 34 - Évolution sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie  
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (Mt)		Variation	Structure	
	1993-2003	2004-2009	2010-2015	2016-2021	2005	2021	2005-2021	2005	2021
Production d'électricité	-1,1	-3,6	-5,9	-9,4	24,2	7,1	-70,8	23,4	9,6
Secteur de l'énergie <sup>a</sup>	-0,4	-4,2	1,1	0,4	5,3	5,0	-4,6	5,1	6,9
Industrie	0,1	-3,2	-3,2	-1,4	19,1	12,3	-35,9	18,5	16,7
Transports <sup>b</sup>	1,7	0,5	-0,7	-0,8	25,9	24,4	-5,9	25,1	33,3
Résidentiel et tertiaire <sup>c</sup>	0,3	-2,3	-0,8	-0,7	28,8	24,4	-15,4	27,8	33,3
Total <sup>d</sup>	0,2	-2,1	-2,0	-1,9	103,5	73,3	-29,2	100,0	100,0

a. Secteur de l'électricité exclu.

b. Transport aérien exclu.

c. Agriculture incluse.

d. Émissions fugitives et autres émissions de CO<sub>2</sub> incluses.

#### *Forte baisse des émissions liées à la production d'électricité pendant la période de projection.*

Les émissions du secteur de la production d'électricité devraient diminuer d'environ 9,4 % par an durant la période de projection, notamment grâce à l'expansion du recours aux sources d'énergie renouvelable.

Ces émissions atteindraient 7,1 Mt en 2021, ce qui représente une baisse de plus de 70 % par rapport à 2005. La part des émissions de ce secteur représenterait 9,6 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique en 2021, contre 23,4 % en 2005.

#### *Baisse des émissions énergétiques de l'industrie.*

Les émissions de l'industrie<sup>1</sup> sont en baisse depuis le début des années 2000. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées, mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émissives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. En projection, les émissions baisseraient davantage, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie<sup>2</sup>.

Ces émissions atteindraient 12,3 Mt en 2021, soit une baisse d'environ 36 % par rapport à 2005. La part de l'industrie dans le total des émissions s'élèverait ainsi à 17 % en 2021, contre 18,5 % en 2005.

1. On notera que par rapport aux perspectives des années précédentes, les statistiques d'émissions de l'industrie ont été revues à la baisse dans la mesure où la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre suit désormais les lignes directrices du GIEC de 2006. Ainsi, une grande partie des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique liées à l'industrie chimique est dorénavant comptabilisée dans les émissions de CO<sub>2</sub> issus des processus industriels.

2. Voir encadré 6 dans les *Perspectives économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

*Légère baisse des émissions des transports.*

La tendance à la baisse des émissions générées par le secteur des transports devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Comme au cours des dernières années, cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO<sub>2</sub> fixées au niveau européen<sup>1</sup>, mais serait également imputable au recours aux biocarburants.

Les émissions du secteur des transports atteindraient 24,4 Mt en 2021, soit environ 33 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique, contre environ 25 % en 2005. Le niveau des émissions du secteur baisserait ainsi d'environ 6 % entre 2005 et 2021.

*Légère baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire.*

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient légèrement diminuer. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une augmentation limitée de la consommation d'énergie combinée à une répartition plus favorable de celle-ci, en faveur de produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale.

Les émissions du secteur représenteraient 24,4 Mt en 2021 (soit environ 15 % de moins qu'en 2005) et atteindraient environ 33 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie.

---

1. L'objectif fixé par l'Europe est de limiter les émissions des véhicules à 130 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre en 2016. En 2021, les émissions des nouveaux modèles de voiture devront satisfaire à une norme CO<sub>2</sub> de 95 grammes par kilomètre.

### 5.3. Légère baisse des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres gaz à effet de serre

*Faible recul des émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique au cours de la période 2016-2021.*

Les émissions globales de CO<sub>2</sub> non énergétique devraient baisser de 15,7 Mt en 2014 à 15,3 Mt en 2021 (voir tableau 35)<sup>1</sup>. Les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les processus industriels, qui sont étroitement liées aux procédés et technologies utilisés, devraient baisser et atteindre 14,9 Mt en 2021 (environ -30 % par rapport à 2005). Quant aux émissions de CO<sub>2</sub> émanant de l'incinération des déchets, elles devraient augmenter de 0,6 % par an au cours de la période considérée, jusqu'à 0,2 Mt en 2021. Les émissions de CO<sub>2</sub> émanant de l'agriculture devraient quant à elles se stabiliser et atteindre 0,1 Mt en 2021.

*Stabilité des émissions de CH<sub>4</sub>.*

Le total des émissions de CH<sub>4</sub> devrait se stabiliser pendant la période de projection et atteindre 8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021 (voir tableau 35), ce qui représenterait une baisse de plus de 10 % par rapport au niveau de 2005<sup>2</sup>. Les émissions de CH<sub>4</sub> liées à l'agriculture devraient augmenter et s'établir à 6,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021, en raison d'une hausse projetée du cheptel. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021. Quant aux émissions de CH<sub>4</sub> libérées par la transformation et la consommation d'énergie, elles seraient en légère hausse en projection pour s'établir à 1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021.

*Baisse des émissions de N<sub>2</sub>O.*

Le total des émissions de N<sub>2</sub>O devrait enregistrer une baisse moyenne de 1,2 % par an et atteindre 5,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021 (voir tableau 35)<sup>3</sup>. Les émissions issues de la transformation et de la consommation d'énergie devraient baisser et atteindre 0,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021, tandis que les émissions issues de processus industriels devraient augmenter légèrement et atteindre 0,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en fin de période de projection. Les émissions liées à l'agriculture devraient quant à elle se réduire et atteindre 4 Mt en 2021. Enfin, les émissions issues du traitement des déchets devraient se stabiliser à 0,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021.

- 
1. Le CO<sub>2</sub> est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles fossiles, mais aussi par le biais de certains processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et via l'incinération des déchets. Comme mentionné précédemment, les statistiques d'émissions de l'industrie ont été revues à la baisse par rapport aux perspectives des années précédentes suite à la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre suivant les lignes directrices du GIEC de 2006. Ainsi une grande partie des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique liées à l'industrie chimique est dorénavant comptabilisée dans les émissions de CO<sub>2</sub> issus des processus industriels.
  2. Les émissions de CH<sub>4</sub> peuvent être réparties en trois grandes catégories selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie, les émissions produites par l'agriculture et enfin les émissions issues de la mise en décharge et du traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH<sub>4</sub>, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent quant à elles de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.
  3. La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N<sub>2</sub>O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N<sub>2</sub>O. La production d'acide nitrique d'un seul fabricant constitue la principale source d'émissions de N<sub>2</sub>O générées par les processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'engage à utiliser les meilleures technologies disponibles afin de réduire ces émissions. Les émissions de N<sub>2</sub>O dans l'agriculture sont générées lors de l'épandage d'engrais et représentent environ la moitié du total des émissions de N<sub>2</sub>O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N<sub>2</sub>O.

Lors de l'évaluation des résultats, il faut tenir compte d'une marge d'erreur importante qui s'explique par les incertitudes quant aux facteurs d'émissions et par les difficultés liées à la détermination des sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs<sup>1</sup>.

### Légère baisse des émissions de gaz fluorés.

Le scénario<sup>2</sup> sur lequel se basent nos projections de gaz fluorés<sup>3</sup> tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications, et de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

Notons que depuis 2015, un nouveau gaz à effet de serre (NF<sub>3</sub>) est pris en compte dans les inventaires qui sont publiés (suivant les lignes directrices du GIEC 2006). Ce gaz, particulièrement nocif pour l'environnement mais présent en faible quantité, est intégré aux gaz fluorés.

En projection, les émissions de gaz fluorés diminueraient en moyenne de 0,3 % par an et s'élèveraient à 3,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021 (voir tableau 35). Ce dernier niveau serait toutefois en augmentation de plus de 50 % par rapport à 2005.

TABLEAU 35 - Évolution des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et des émissions d'autres GES en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation
	2005	2014 <sup>a</sup>	2021	2004-2009	2010-2015	2016-2021	2021-2005
CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	21,6	15,7	15,3	-6,6	1,7	-0,9	-29,1
CH <sub>4</sub>	9,1	8,0	8,0	-1,3	-1,3	0,0	-11,7
N <sub>2</sub> O	8,6	6,3	5,8	-3,1	-2,5	-1,2	-32,8
gaz fluorés	2,0	3,2	3,2	4,9	3,3	-0,3	55,3
Émissions totales de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres GES	41,3	33,2	32,2	-3,9	0,2	-0,7	-21,9

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2016, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

1. Les évolutions des émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O reprises ici se fondent sur les prévisions contenues dans la section 3 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, avril 2015, p. 58.

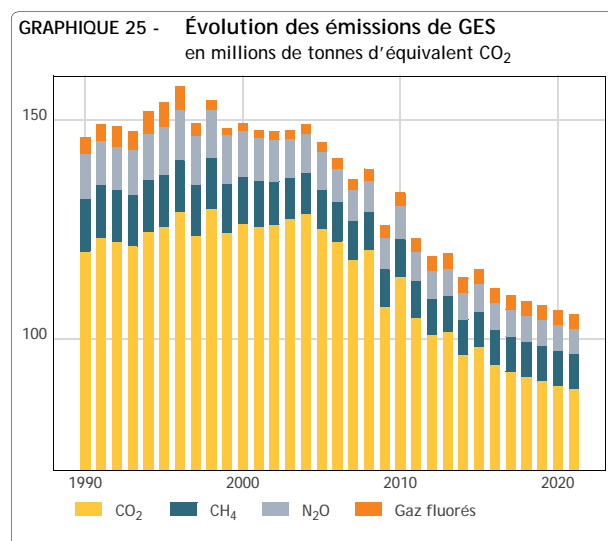
2. Voir section 3 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p. 59.

3. Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, comme agent gonflant pour la fabrication des mousses synthétiques et comme produit d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de mécanique de précision. Quant au SF<sub>6</sub>, il est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.



## 5.4. Émissions totales de gaz à effet de serre

### 5.4.1. Baisse des émissions de gaz à effet de serre au cours de la période de projection



Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait baisser au cours de la période de projection. Ainsi, les émissions n'atteindraient plus que 105,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2021 (contre 113,9 Mt en 2014). La baisse serait de plus de 25 % par rapport à 2005 (voir tableau 36 et graphique 25). Cette évolution positive s'explique dans une large mesure par la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluante et/ou renouvelable. La baisse des émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique, de N<sub>2</sub>O et de gaz fluorés contribue également à ce résultat. Les émissions de CH<sub>4</sub> devraient quant à elles se stabiliser.

TABLEAU 36 - Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )				Taux de croissance annuels moyens	Taux de croissance		
	2005 <sup>a</sup>	2014 <sup>a</sup>	2020	2021		2014-2005	2020-2005	2021-2005
CO <sub>2</sub> d'origine énergétique	103,5	80,7	74,0	73,3	-1,9	-22,1	-28,5	-29,2
Autres GES	41,3	33,2	32,4	32,2	-0,7	-19,6	-21,5	-21,9
Émissions totales de GES <sup>b</sup>	144,8	113,9	106,4	105,5	-1,5	-21,4	-26,5	-27,1
ETS (scope 2013-2020) <sup>c</sup>	66,2	43,9	37,8	37,2	-2,8	-33,8	-43,0	-43,9
non-ETS	78,6	70,0	68,6	68,3	-0,8	-10,9	-12,7	-13,0
Soutes internationales	28,8	21,8	24,7	25,3	2,2	-24,4	-14,2	-12,3
Dont transport aérien	3,6	4,1	3,6	3,6	-0,9	13,5	0,6	1,4

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2016, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

b. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

c. L'ETS scope 2008-2013 ne concerne que les émissions des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, alors que l'ETS scope 2013-2020 couvre également les émissions de certains processus industriels.

### 5.4.2. Progrès réalisés par la Belgique par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du paquet Climat-Énergie

Les objectifs climatiques européen pour 2020 constituent l'une des clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020). Pour 2020, l'Union européenne entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 20 %.

L'objectif européen de baisse des émissions de gaz à effet de serre se décline en des objectifs différents selon que les secteurs participent au système européen d'échange de quotas d'émissions (les secteurs ETS)<sup>1</sup> ou non

1. Les secteurs qui participeraient au système européen d'échange de quotas d'émission après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur de l'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier et de la pâte à papier, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> et N<sub>2</sub>O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

(secteurs non-ETS)<sup>1</sup>. Ainsi, on vise, au niveau européen, une baisse de 21 % des émissions pour les secteurs ETS et de 10 % des émissions pour les secteurs non-ETS sur la période 2005-2020.

Il convient de préciser que plus de la moitié des émissions ne relève pas du champ d'application du système d'échange de quotas d'émission et relève donc des secteurs non-ETS. En outre, l'Union européenne a défini des objectifs spécifiques pour chaque État membre dans le cadre de l' " Effort Sharing Decision " (ESD). En ce qui concerne la Belgique, l'objectif fixé à l'horizon 2020 pour les secteurs non-ETS est une baisse de 15 % des émissions par rapport à 2005. Une trajectoire linéaire de réduction des émissions dans les secteurs non-ETS, prévoyant des objectifs annuels (connu sous le nom de " Annual Emission Allocations " ou AEAs), a été définie dans l'ESD<sup>2</sup> (voir tableau 37). On notera que les surplus ou déficits annuels peuvent être transférés d'année en année (jusqu'à l'année 2020).

TABLEAU 37 - Comparaison des prévisions des émissions de gaz à effet de serre des secteurs non-ETS pour la période 2013-2020 avec la trajectoire linéaire pour la Belgique  
en million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trajectoire linéaire	78,4	76,9	75,3	73,8	72,3	70,7	69,2	67,7
Prévisions	74,1	70,0	71,5	70,9	70,2	69,4	69,0	68,6

Une comparaison des prévisions des émissions dans les secteurs non-ETS avec la trajectoire linéaire pour la période 2013-2020 indique un niveau d'émission annuel inférieur à la trajectoire prévue pour la période 2013-2019 tandis qu'on s'attend à des niveaux d'émissions annuels supérieurs à la trajectoire linéaire en 2020 (voir tableau 37). Sur l'ensemble de la période considérée, l'objectif serait toutefois atteint, avec une réduction nette des émissions de 20,6 Mt CO<sub>2</sub> par rapport à la trajectoire linéaire pour la période 2013-2020.

1. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non-résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.
2. Voir l'annexe 2 du document *Décision de la Commission du 26 mars 2013 relative à la détermination des allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil*. Voir également l'annexe 2 du document *Décision d'exécution de la Commission du 31 octobre 2013 relative aux adaptations des allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil*.

## ENCADRÉ 8 - Quid après 2020 ?

### Négociations européennes

En octobre 2014, les dirigeants de l'UE ont adopté le « cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 ». Celui-ci s'inscrit dans la lignée du « paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 » (adopté par le parlement européen en 2008) et fixe, au niveau de l'UE, trois grands objectifs contraignants pour 2030 :

- Réduire les émissions de GES d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 1990 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à au moins 27 % de la consommation d'énergie de l'UE ;
- Améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 %.

En matière de réduction des émissions de GES, l'objectif européen se répartit comme suit : -43 % (par rapport à 2005) pour les secteurs relevant de l'ETS, et -30 % (par rapport à 2005) pour les secteurs ne relevant pas de l'ETS. Ce dernier objectif doit toutefois faire encore l'objet d'une traduction en termes d'objectifs nationaux contraignants pour les États membres.

Ce cadre pour le climat et l'énergie, établi au niveau européen, est compatible avec la perspective de long terme visant à transformer l'UE en une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, définie notamment dans la « feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 »<sup>1</sup>. En particulier, le cadre doit permettre à l'UE d'atteindre son objectif de long terme de réduire les émissions de 80 à 95 % (par rapport à 1990) d'ici 2050, et d'apporter une contribution ambitieuse au nouvel accord sur le climat adopté en décembre 2015 lors de la conférence de Paris (COP21). Cet accord devrait prendre effet à partir de 2020.

### Négociations internationales

Lors de la conférence de Paris sur le climat (COP21), 195 pays (parties) ont adopté un accord universel. Cet accord, qui définit un plan d'action international visant à éviter tout changement climatique nuisible, fixe comme objectif de maintenir sur le long terme l'augmentation de la température à un niveau « nettement en dessous de 2°C » par rapport aux niveaux préindustriels (et idéalement à 1,5°C). L'accord prévoit également de viser un pic des émissions mondiales dès que possible et de parvenir ensuite à une diminution rapide des émissions.

Chaque pays est chargé de déterminer lui-même ses propres objectifs à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif commun (au travers des plans d'action nationaux sur le climat). À l'heure actuelle, les objectifs nationaux ne sont pas encore suffisants pour maintenir le réchauffement sous les 2°C, mais l'accord de Paris montre le chemin pour y parvenir. Les parties prévoient de plus de se réunir tous les cinq ans pour fixer des objectifs nationaux plus ambitieux sur base des connaissances scientifiques, de s'informer mutuellement, d'informer le public des progrès accomplis et de mettre au point un système de transparence et de responsabilisation.

Afin de soutenir les initiatives dans les pays en voie de développement, les pays développés ont par ailleurs adopté l'objectif de dégager ensemble 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025 pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

L'accord devrait entrer en vigueur en 2020, à condition qu'au moins 55 % des parties représentant au moins 55 % des émissions mondiales de GES l'aient ratifié<sup>2</sup>. D'ici là, le Protocole de Kyoto (qui a été prolongé pour la période 2013-2020 et dans lequel s'inscrit le « paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 » de l'UE) continue de s'appliquer.

Le prochain grand rendez-vous sur le climat se déroulera à Marrakech, au Maroc, en novembre 2016.

- 
1. « Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, décembre 2011.
  2. On notera que le 22 avril 2016, une cérémonie officielle a eu lieu au siège des Nations Unies, durant laquelle 175 pays ont déjà signé l'accord de Paris.



## 6. Annexes

TABLEAU 1 -	Hypothèses d'environnement international et intérieur .....	97
TABLEAU 2 -	Principales hypothèses de dépenses publiques .....	98
TABLEAU 3 -	Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale.....	99
TABLEAU 4 -	Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour le secteur des entreprises : montants ex ante.....	100
TABLEAU 5 -	Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales.....	101
TABLEAU 6 -	Affectation du produit intérieur en volume .....	102
TABLEAU 7 -	Contributions a la croissance du produit intérieur en volume.....	102
TABLEAU 8 -	Affectation du produit intérieur à prix courants .....	102
TABLEAU 9 -	Affectation du produit intérieur à prix courants .....	103
TABLEAU 10 -	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses .....	103
TABLEAU 11 -	Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale .....	103
TABLEAU 12 -	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants...	104
TABLEAU 13 -	Distribution du revenu national .....	104
TABLEAU 14 -	Distribution du revenu national .....	105
TABLEAU 15 -	Facteurs de production et coûts de production .....	105
TABLEAU 16 -	Population active, emploi et chômage .....	106
TABLEAU 17 -	Balance d'investissement et d'épargne.....	106
TABLEAU 18 -	Balance d'investissement et d'épargne.....	107
TABLEAU 19 -	Taux d'intérêt .....	107
TABLEAU 20 -	Synthese des operations des grands secteurs .....	108
TABLEAU 21 -	Compte des ménages .....	109
TABLEAU 22 -	Revenu disponible des ménages.....	110
TABLEAU 23 -	Revenu disponible des ménages en volume .....	110
TABLEAU 24 -	Compte des ISBL au service des ménages .....	111
TABLEAU 25 -	Compte des entreprises .....	111
TABLEAU 26 -	Compte du reste du monde .....	112
TABLEAU 27 -	Compte des administrations publiques.....	113
TABLEAU 28 -	Compte des administrations publiques.....	114
TABLEAU 29 -	Compte du pouvoir fédéral .....	115
TABLEAU 30 -	Compte des communautés et régions .....	116
TABLEAU 31 -	Compte des pouvoirs locaux .....	117
TABLEAU 32 -	Compte des administrations de sécurité sociale .....	118
TABLEAU 33 -	Détail des prestations sociales à charge de la sécurité sociale .....	119
TABLEAU 34 -	Valeurs ajoutées brutes en volume .....	120
TABLEAU 35 -	Valeurs ajoutées brutes à prix courants .....	120
TABLEAU 36 -	Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants.....	121
TABLEAU 37 -	Investissements en volume.....	121
TABLEAU 38 -	Taux d'investissement .....	121
TABLEAU 39 -	Emploi et population active .....	122
TABLEAU 40 -	Emploi et population active .....	123
TABLEAU 41 -	Situation sur le marché du travail - détail.....	124
TABLEAU 42 -	Productivité horaire des branches d'activité marchande .....	125
TABLEAU 43 -	Coût nominal du facteur travail par tête des branches d'activité marchande .....	125
TABLEAU 44 -	Coût réel du facteur travail par tête des branches d'activité marchande .....	125
TABLEAU 45 -	Consommation privée par categorie en volume .....	126
TABLEAU 46 -	Structure de la consommation privée par categorie à prix courants.....	126
TABLEAU 47 -	Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée .....	127
TABLEAU 48 -	Bilan énergétique, tous produits.....	127
TABLEAU 49 -	Émissions de gaz à effet de serre par secteur .....	128



## 6.1. Principales hypothèses de la projection

TABLEAU 1 - Hypothèses d'environnement international et intérieur

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)</b>	4.5	4.2	4.5	3.8	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4
<b>2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)</b>									
Exportations de biens non énergétiques	2.1	1.2	4.8	-0.1	-0.4	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de biens non énergétiques	2.1	1.4	8.4	1.8	-1.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de produits énergétiques	3.5	5.7	-36.8	-15.9	12.5	10.3	9.5	9.2	8.5
<b>3. Taux de change (niveau)</b>									
Dollar par euro (x 100)	129.5	114.7	111.0	112.9	115.1	115.1	115.1	115.1	115.1
<b>4. Taux d'intérêt (niveau)</b>									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Zone euro	0.5	0.7	-0.0	-0.2	-0.3	0.3	0.8	1.4	2.0
États-Unis	0.3	1.4	0.3	0.7	1.0	1.2	1.5	1.8	2.0
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Zone euro	2.7	1.9	1.0	0.8	0.9	1.5	2.1	2.6	3.2
États-Unis	2.5	2.8	2.1	1.8	1.9	2.5	3.0	3.5	4.1
<b>5. Population active</b>									
Variations annuelles en milliers	21.1	21.5	12.9	14.3	32.4	32.4	25.5	19.4	5.3
<b>6. Taux d'activité (en pour cent)</b>	72.6	73.3	72.7	72.7	72.8	73.1	73.5	73.8	74.0
<b>7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)</b>									
Branches d'activité marchande	0.1	-0.0	-0.2	0.1	0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1
Industrie	0.7	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	-0.0	0.0
Services marchands	-0.1	0.0	-0.3	0.1	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1

(<sup>^</sup>) Moyennes de période

**TABLEAU 2 - Principales hypothèses de dépenses publiques**

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Emploi public</b>	0.3	-0.1	0.1	-0.2	-0.4	-0.4	0.0	0.1
1. Pouvoir fédéral	-2.4	-1.4	-0.3	-2.4	-2.7	-3.0	0.0	0.0
2. Communautés et Régions	0.9	0.3	0.5	0.6	0.3	0.0	0.1	0.1
3. Pouvoirs locaux	0.7	-0.1	-0.1	-0.3	-0.4	0.1	0.0	0.1
4. Sécurité sociale	-0.4	-0.7	-0.7	-1.2	-1.2	-1.2	0.0	0.0
<b>2. Programmation sociale et dérive salariale</b>								
1. Pouvoir fédéral (y compris défense nationale)	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Communautés et Régions	--	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	--	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
4. Sécurité sociale	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
<b>3. Achats bruts de biens et services</b>	-0.3	0.5	1.6	-0.4	0.5	0.3	0.6	0.6
1. Pouvoir fédéral	-0.4	-1.5	-2.3	-2.0	-1.4	-2.9	-0.1	-0.1
2. Communautés et Régions	-0.4	0.5	1.7	-0.3	0.4	0.5	0.2	0.2
3. Pouvoirs locaux	0.2	1.7	4.0	-0.0	1.5	1.5	1.5	1.5
4. Sécurité sociale	-0.4	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
<i>Déflateur : achats de biens et services</i>	2.6	1.7	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7
<b>4. Formation brute de capital fixe</b>	1.3	1.1	2.5	2.8	4.7	-0.5	-1.1	-2.0
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	-3.2	2.5	-6.6	1.0	-1.8	46.1	-9.9	-13.7
2. Communautés et Régions	4.2	0.2	3.7	-0.6	1.2	-0.2	0.1	-3.3
3. Pouvoirs locaux	-0.7	2.9	3.2	9.3	12.1	-11.8	0.3	4.2
<i>Déflateur : investissements publics</i>	1.3	1.3	0.1	1.5	1.6	1.6	1.2	1.7
<b>5. Prestations d'assistance sociale en nature</b>	1.8	2.1	2.0	1.9	2.1	2.2	2.2	2.2
1. Pouvoir fédéral	21.0	2.4	23.7	-10.8	-2.1	1.2	1.3	1.4
2. Communautés et Régions	19.3	2.0	0.6	2.3	2.5	2.3	2.2	2.4
3. Pouvoirs locaux	0.0	-3.2	-21.6	2.0	2.0	-0.5	-0.6	-0.6
4. Sécurité sociale	-0.5	2.2	2.4	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2
<i>Déflateur : prestations en nature</i>	1.6	1.4	0.4	1.5	1.7	1.7	1.6	1.7
<b>6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL</b>	1.4	1.6	1.5	0.5	2.0	1.8	1.8	1.8
1. Pouvoir fédéral	-0.9	1.1	3.7	-1.9	1.1	1.5	1.1	1.2
2. Communautés et Régions	15.6	1.3	1.7	0.1	1.5	1.5	1.3	1.5
3. Sécurité sociale	-0.1	1.7	0.7	0.8	2.3	2.1	2.1	2.0
4. Pouvoirs locaux	0.6	2.4	4.6	4.9	2.0	0.8	0.9	1.3
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.8	1.7	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7
<b>7. Transferts courants aux entreprises</b>	2.9	0.8	-0.1	1.0	0.9	1.0	1.1	0.6
1. Pouvoir fédéral	3.4	-1.7	-10.3	-2.4	0.6	0.6	0.6	0.5
2. Communautés et Régions	18.6	1.8	5.4	2.9	0.6	0.6	0.7	0.6
3. Sécurité sociale	-7.5	3.2	7.6	2.2	2.8	3.0	3.6	0.3
4. Pouvoirs locaux	3.4	1.3	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.8	1.7	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7
<b>8. Transferts courants au reste du monde</b>	0.8	-0.3	8.9	-8.7	-0.7	-0.5	-0.5	-0.5
1. Pouvoir fédéral	0.7	-0.4	8.9	-8.9	-0.8	-0.5	-0.5	-0.5
2. Communautés et Régions	4.4	2.5	14.8	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	7.3	0.8	-9.7	2.1	3.1	2.5	3.2	3.4
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.8	1.7	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7
<b>9. Transferts en capital</b>	1.2	-6.0	-14.4	-7.6	0.6	-5.3	-4.8	-4.3
1. Pouvoir fédéral	5.8	-8.4	-3.9	-15.0	-4.4	-9.3	-9.2	-8.9
2. Communautés et Régions	-1.2	3.2	19.1	0.1	5.5	-2.3	-1.7	-1.3
3. Pouvoirs locaux	4.2	-1.8	-2.0	-1.7	-1.8	-1.7	-1.7	-1.8
4. Sécurité sociale	15.3	-17.7	-98.3	-1.6	-1.7	-1.6	-1.6	-1.7
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.8	1.7	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7

(^) Moyennes de période



TABLEAU 3 - Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
<b>1. Pensions</b>	3.3	2.9	3.1	3.2	2.8	2.7	2.4	3.0	3.2
a. Salariés	3.0	3.0	3.2	3.2	2.9	2.8	2.4	3.2	3.2
b. Indépendants	2.3	2.2	1.7	3.2	2.2	2.0	1.6	1.8	2.6
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	10.1	3.5	5.4	3.7	3.2	3.3	3.5	3.5	3.5
d. Affiliés à l'OSSOM	-1.0	0.2	-1.2	-0.9	0.3	0.3	0.0	0.7	0.9
<b>2. Indemnités AMI</b>	5.9	4.7	7.2	5.3	5.1	4.4	4.9	4.7	3.6
a. Salariés	6.0	4.6	7.4	5.3	5.1	4.3	4.8	4.6	3.5
- Incapacité primaire	5.3	2.7	7.2	5.4	3.0	1.7	2.0	2.1	1.7
- Invalidité	6.9	5.6	8.7	5.7	6.0	5.4	6.1	5.7	4.5
- Repos de maternité	2.6	2.5	-0.9	2.0	4.2	2.9	2.7	2.8	0.2
b. Indépendants	3.9	5.6	4.5	5.5	4.5	5.8	6.5	6.4	5.0
<b>3. Accidents de travail du FAT</b>	2.0	2.8	4.6	2.0	1.5	3.0	3.4	3.4	3.4
<b>4. Maladies professionnelles</b>	-3.9	-2.8	-0.3	-0.8	-3.2	-3.4	-3.2	-3.2	-3.2
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
<b>Soins de santé</b>	-0.0	1.9	-9.4	1.4	1.2	2.1	2.2	2.2	2.2
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires	-0.2	2.2	-10.7	2.2	1.9	2.1	2.2	2.2	2.2
b. Affiliés à l'OSSOM	-1.3	-0.4	-0.6	-6.3	0.6	1.1	0.9	0.7	0.5
c. Assurance soins de santé Flandre	2.1	1.3	1.9	1.0	0.9	0.7	1.6	1.7	2.0
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
<b>1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi</b>	71.3	24.8	49.1	44.2	35.7	27.1	17.9	12.5	11.7
<b>2. Chômeurs à temps partiel volontaires</b>	28.5	26.3	28.3	27.1	26.5	26.2	26.0	26.0	25.9
<b>3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu</b>	50.7	41.7	44.7	43.0	42.0	41.6	41.3	41.2	41.1
<b>4. Chômeurs dispensés de pointage pour formation, études et pour les aidants proches</b>	49.2	42.9	45.6	42.8	42.9	43.0	43.0	43.0	43.0
<b>5. Programmes d'activation: ALE et PEP</b>	2.4	0.6	1.3	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3
<b>6. Emploi avec subvention salariale</b>	198.0	217.8	204.1	211.0	214.1	216.7	218.9	221.8	224.1
a. Programmes de transition professionnelle	4.8	3.2	4.2	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
b. Activation (non compris 'titres-services')	55.8	41.6	42.5	39.5	40.7	41.3	41.8	42.7	43.7
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	49.1	35.4	36.9	33.6	34.6	35.1	35.6	36.4	37.2
- Plan Activa sans allocation ONEM	6.7	6.2	5.7	5.9	6.1	6.2	6.2	6.3	6.4
c. Maribel social (y compris précompte professionnel)	23.4	29.2	25.3	27.9	27.9	28.8	29.5	30.5	30.5
d. Emploi 'titres-services'	109.4	129.6	123.3	126.2	128.1	129.3	130.3	131.4	132.6
- Plan Activa	13.3	14.4	13.7	14.1	14.3	14.4	14.5	14.6	14.8
- Emplois ordinaires	96.1	115.2	109.5	112.1	113.8	114.9	115.8	116.7	117.9
e. Bonus jeunes non-marchand	0.5	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
f. Places de stages subventionnées préactivées	1.0	10.0	4.6	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
g. Contractuels subventionnés hôpitaux + Accord social 2013	3.0	3.3	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3	3.3
<b>7. Interruptions de carrière</b>	273.8	261.6	288.1	273.0	266.5	263.5	258.7	255.1	252.7
<b>8. Prépensons</b>	113.0	74.7	102.1	95.6	87.7	79.2	70.9	61.2	53.7
a. Chercheurs d'emploi	4.3	13.4	5.7	6.4	8.4	12.7	16.1	18.8	18.1
b. Non-chercheurs d'emploi	108.7	61.3	96.4	89.2	79.2	66.5	54.8	42.4	35.7

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 4 - Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour le secteur des entreprises : montants ex ante**

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021-2015
<b>1. Réductions de cotisations patronales (ex ante)</b>	5494	7262	7877	8433	8811	9841	10108	4615
<i>(composition selon catégorie d'emploi)</i>								
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4651	6331	6898	7388	7723	8663	8925	4274
- Emplois spéciaux (b)	842	931	979	1045	1088	1178	1183	341
<i>(composition selon niveau de compétence)</i>								
- Réductions générales	4473	6190	6757	7281	7608	8580	8825	4352
p.m. dont via taux facial	0	1536	2059	6535	6758	6996	7228	7228
- Subventions salariales groupes cibles fédérales	219	268	312	325	355	392	396	177
- Subventions salariales groupes cibles régionalisées (c)	802	804	809	828	847	869	887	85
p.m. Non inclus : Contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques	314	320	322	328	334	340	347	33
<b>2. Subventions salariales autres que réductions groupes cibles (ex post)</b>	6580	6451	6485	6717	6938	7181	7391	811
<b>2a. via la sécurité sociale</b>	1260	1381	1411	1487	1554	1633	1672	412
- Maribel social	1013	1130	1154	1222	1280	1351	1381	367
- Bonus jeunes (non-marchand)	0	0	0	0	-0	-0	-0	-0
- Maribel social - financement alternatif	98	101	106	111	117	123	129	31
- Activation d'allocations de chômage	0	-0	0	0	0	0	0	-0
- Chèques-services	0	0	-0	0	0	0	0	0
- Contractuels subventionnés hôpitaux	108	110	111	113	115	117	119	10
- Accord social 2013	40	41	41	42	42	43	44	3
<b>2b. via la fiscalité fédérale</b>	2956	2633	2569	2653	2734	2818	2901	-55
- Travail de nuit et travail en équipe	1051	1427	1587	1635	1681	1728	1774	723
- Heures supplémentaires	140	141	145	150	155	160	164	25
- Recherche et développement (entreprises) (d)	588	598	617	640	661	683	705	117
- Subvention générale	1035	322	68	71	74	77	80	-956
- Subventions pour des branches spécifiques (e)	141	145	151	158	164	171	178	37
<b>2c. via les régions</b>	2364	2436	2505	2577	2650	2730	2818	454
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	34	35	37	38	40	42	44	10
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	13	13	14	14	14	14	14	1
- Entreprises de travail adapté	404	411	423	434	446	460	475	72
- Bonus jeunes (non-marchand)	22	22	23	23	24	24	25	3
- Activation d'allocations de chômage	250	261	267	277	287	298	310	60
- Chèques-services	1641	1693	1742	1790	1839	1891	1949	308
<b>Total en faveur des employeurs</b>	12073	13713	14362	15150	15748	17022	17499	5426
p.m. Transféré aux Régions (c)	2715	2780	2840	2918	2997	3082	3171	456
<b>3. Réductions de cotisations personnelles</b>	878	1001	1002	977	956	949	934	56
p.m. Transféré aux Régions	0	0	0	0	0	0	0	0

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles 'travailleurs âgés', 'bonus jeunes autres que dans le cadre des 'premiers emplois' et 'redistribution du travail'.

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles : (1) aussi bien les 'jeunes travailleurs' que les 'premiers emplois' ancien régime, (2) aussi bien les 'premières embauches' que les anciens emplois 'plan-plus-1-, plus-2- et plus-3', (3) aussi bien les 'chômeurs de longue durée' que les emplois 'avantage à l'embauche', les 'emplois-services' et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) Non compris : Contractuels subventionnés (ACS) ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques.

(d) 'Partenariats avec les universités' et 'jeunes entreprises innovantes'.

(e) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

TABLEAU 5 - Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021-2015
<b>A. Salaires bruts</b>								
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	35.87	34.18	33.60	33.11	32.87	32.18	32.05	-3.81
- Taux de cotisations légales après réductions générales	25.18	23.76	23.37	23.08	23.03	22.57	22.62	-2.56
p.m. Taux de réduction générale de cotisations (ex ante)	3.85	5.23	5.53	5.74	5.79	6.30	6.26	2.41
- Taux de cotisations fictives	3.70	3.41	3.27	3.13	2.97	2.78	2.62	-1.08
- Taux de cotisations extra légales	3.32	3.35	3.32	3.28	3.25	3.23	3.22	-0.11
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.66	3.65	3.64	3.63	3.62	3.61	3.59	-0.07
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	6.55	6.36	6.22	6.20	6.20	6.19	6.15	-0.40
- Sécurité sociale (réductions ciblées de cotisations - niveau fédéral)	0.19	0.23	0.26	0.26	0.27	0.29	0.28	0.09
- Sécurité sociale (autres)	1.09	1.17	1.15	1.17	1.18	1.20	1.19	0.10
- Fiscalité fédérale	2.55	2.23	2.10	2.09	2.08	2.07	2.06	-0.49
- Régions et Communautés (sixième réforme de l'État - réductions ciblées de cotisations)	0.69	0.68	0.66	0.65	0.64	0.64	0.63	-0.06
- Régions et Communautés (sixième réforme de l'État - autres subventions salariales)	1.65	1.67	1.66	1.65	1.64	1.62	1.62	-0.03
- Régions et Communautés (avant sixième réforme de l'État)	0.39	0.39	0.39	0.38	0.38	0.38	0.38	-0.01
<b>Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises)(*)</b>								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	24.78	24.04	24.04	23.59	23.40	23.16	23.42	-1.36
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	29.10	27.37	26.86	26.06	25.99	25.36	25.32	-3.78
- Emplois spéciaux	3.01	1.90	1.24	0.74	0.42	-0.74	-0.23	-3.24
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	20.09	19.10	19.09	19.80	19.97	20.17	20.67	0.58
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	27.52	26.99	26.90	27.55	27.53	27.11	27.19	-0.34
<b>Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)</b>								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	31.97	31.64	31.61	31.44	31.53	31.71	31.95	-0.01
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	35.53	33.28	32.50	31.42	31.33	31.18	31.12	-4.41
- Emplois spéciaux	20.66	19.30	18.84	18.23	18.13	18.12	18.20	-2.46
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	29.13	29.26	29.24	29.81	29.87	29.94	30.10	0.96
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	35.48	34.66	34.39	34.93	34.84	34.70	34.67	-0.81
<b>Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)</b>								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	29.85	28.82	28.64	28.18	27.97	27.95	28.20	-1.65
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	32.21	30.37	29.80	29.09	29.03	28.90	28.86	-3.35
- Emplois spéciaux	18.53	17.15	16.71	16.07	15.94	15.85	15.95	-2.58
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	28.30	27.63	27.60	28.07	27.96	28.01	28.21	-0.08
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	32.05	31.36	31.16	31.80	31.73	31.59	31.58	-0.47
<b>Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière</b>								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	7.71	7.85	7.84	7.78	7.74	7.71	7.68	-0.02
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	5.35	5.53	5.59	5.59	5.59	5.58	5.58	0.24
- Emplois spéciaux	24.38	24.74	25.04	24.88	24.89	24.98	24.58	0.20
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	11.88	12.90	13.13	12.74	12.52	12.19	11.83	-0.05
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	7.20	7.36	7.39	7.35	7.26	7.17	7.09	-0.11
<b>Taux de subventions salariales dans les services marchands</b>								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	5.41	5.16	4.97	4.99	4.99	5.02	5.01	-0.41
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	4.36	4.10	3.94	3.97	3.99	4.02	4.02	-0.34
- Emplois spéciaux	15.00	14.44	14.59	14.49	14.71	14.98	14.58	-0.42
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	7.86	8.20	8.11	7.94	7.68	7.44	7.14	-0.72
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	5.29	5.04	4.86	4.83	4.77	4.69	4.59	-0.70
<b>B. Coût du travail avant baisse de charges</b>								
Taux de parafiscalité nette	20.98	19.96	19.68	19.38	19.24	18.77	18.73	-2.26
dont								
(+) Taux avant réductions de cotisations	28.43	28.27	28.12	27.98	27.88	27.79	27.70	-0.73
- Taux légal avant réductions de cotisations	20.78	20.80	20.77	20.75	20.78	20.84	20.88	0.10
- Taux fictif	2.65	2.45	2.35	2.25	2.14	2.01	1.90	-0.75
- Taux extra légal	2.38	2.40	2.39	2.36	2.34	2.33	2.32	-0.06
- Taux deuxième pilier	2.62	2.62	2.62	2.62	2.61	2.60	2.60	-0.02
(-) Taux de réductions générales	2.76	3.75	3.97	4.13	4.18	4.55	4.52	1.77
(-) Taux de subventions salariales (y.c. réductions de cotisations patronales ciblées)	4.69	4.56	4.47	4.47	4.47	4.47	4.45	-0.24

(\*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des réductions de cotisations générales et ciblées et des subventions salariales.

## 6.2. Résultats macroéconomiques

**TABLEAU 6 - Affectation du produit intérieur en volume**

(taux de croissance en pour cent)

	2015// 2009	2021// 2015	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018	2020/ 2019	2021/ 2020
1. Dépenses de consommation finale privée	1.0	1.3	1.3	0.7	1.3	1.3	1.4	1.5	1.4
2. Dépenses de consommation finale publique	0.8	0.6	0.5	0.3	0.5	0.6	0.6	0.9	0.9
3. Formation brute de capital fixe	1.8	2.1	2.3	1.5	3.1	2.4	2.1	1.8	1.8
a. Investissements des entreprises	2.5	2.4	3.3	0.2	3.7	2.6	2.9	2.6	2.6
b. Investissements publics	1.2	1.0	-1.6	2.5	2.8	4.7	-0.5	-1.1	-2.0
c. Investissements en logements	0.3	1.6	1.2	5.0	1.4	0.8	0.8	0.8	0.8
4. Total des dépenses intérieures	1.1	1.3	1.6	0.8	1.5	1.4	1.4	1.5	1.4
5. Exportations de biens et services	5.1	3.8	4.9	4.1	4.1	3.6	3.5	3.7	3.7
6. Total des dépenses finales	2.8	2.5	3.1	2.3	2.7	2.4	2.4	2.5	2.5
7. Importations de biens et services	5.0	3.7	5.2	3.7	4.2	3.5	3.5	3.6	3.7
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.2	1.5	1.4	1.2	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5

(/) Taux de croissance

(/) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 7 - Contributions à la croissance du produit intérieur en volume**

(contributions en point de pourcentage)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Dépenses de consommation finale privée	0.5	0.7	0.7	0.4	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7
2. Dépenses de consommation finale publique	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2
3. Formation brute de capital fixe	0.4	0.5	0.5	0.4	0.7	0.6	0.5	0.4	0.4
a. Investissements des entreprises	0.4	0.4	0.5	0.0	0.6	0.4	0.5	0.4	0.4
b. Investissements publics	0.0	0.0	-0.0	0.1	0.1	0.1	-0.0	-0.0	-0.0
c. Investissements en logements	0.0	0.1	0.1	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Variations de stocks	-0.0	-0.0	0.3	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.1	1.3	1.6	0.8	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
6. Exportations de biens et services	3.9	3.4	4.1	3.5	3.5	3.1	3.2	3.4	3.5
7. Total des dépenses finales	5.0	4.7	5.7	4.3	5.0	4.5	4.5	4.8	4.9
8. Importations de biens et services	-3.8	-3.2	-4.3	-3.0	-3.5	-3.0	-3.0	-3.2	-3.4
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.2	1.5	1.4	1.2	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 8 - Affectation du produit intérieur à prix courants**

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Dépenses de consommation finale privée	207052	210742	216234	222582	229410	236494	244015	251636
2. Dépenses de consommation finale publique	97826	99113	100872	102632	105374	108136	111167	114496
3. Formation brute de capital fixe	93326	95569	97489	101878	105773	109548	112986	116856
a. Investissements des entreprises	62810	65005	65472	68732	71434	74513	77482	80756
b. Investissements publics	9634	9411	9654	10071	10712	10830	10836	10800
c. Investissements en logements	20882	21153	22363	23074	23627	24205	24667	25300
4. Total des dépenses intérieures	397072	402697	409271	421689	434728	447941	461535	475790
5. Exportations de biens et services	336399	346058	359296	379409	400479	422647	446916	473015
6. Total des dépenses finales	733470	748755	768567	801098	835208	870587	908451	948805
7. Importations de biens et services	332827	339353	348644	368353	389340	411387	435490	461516
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	400643	409402	419923	432745	445868	459201	472961	487289
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	6038	3172	3402	3506	3612	3720	3832	3948
10. Revenu national brut	406681	412574	423176	436097	449322	462758	476625	491064

TABLEAU 9 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(pourcentages du PIB)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Dépenses de consommation finale privée	51.8	51.5	51.5	51.5	51.4	51.5	51.5	51.6	51.6
2. Dépenses de consommation finale publique	24.1	23.7	24.2	24.0	23.7	23.6	23.5	23.5	23.5
3. Formation brute de capital fixe	22.6	23.7	23.3	23.2	23.5	23.7	23.9	23.9	24.0
a. Investissements des entreprises	15.0	16.1	15.9	15.6	15.9	16.0	16.2	16.4	16.6
b. Investissements publics	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	2.3	2.2
c. Investissements en logements	5.2	5.3	5.2	5.3	5.3	5.3	5.3	5.2	5.2
4. Total des dépenses intérieures	98.9	97.5	98.4	97.5	97.4	97.5	97.5	97.6	97.6
5. Exportations de biens et services	81.8	91.1	84.5	85.6	87.7	89.8	92.0	94.5	97.1
6. Total des dépenses finales	180.7	188.6	182.9	183.0	185.1	187.3	189.6	192.1	194.7
7. Importations de biens et services	80.7	88.6	82.9	83.0	85.1	87.3	89.6	92.1	94.7
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
10. Revenu national brut	101.6	100.8	100.8	100.8	100.8	100.8	100.8	100.8	100.8

(^) Moyennes de période

TABLEAU 10 - Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses

(taux de croissance en pour cent)

	2015// 2009	2021// 2015	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018	2020/ 2019	2021/ 2020
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	1.5	1.7	0.5	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7
1. Énergie exclue	1.4	1.6	1.3	1.9	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
. Alimentation, boissons et tabac	2.1	1.9	1.6	2.8	1.9	2.1	1.8	1.5	1.5
. Autres biens	0.7	1.6	0.5	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7
. Services	1.4	1.6	1.4	1.7	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7
. Loyers	1.4	1.5	1.1	2.0	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4
2. Énergie	2.2	2.7	-9.2	1.1	2.5	3.7	2.8	2.9	2.9
. Chauffage, électricité	2.1	2.5	-6.5	3.2	0.8	2.5	2.7	2.9	3.0
. Transports	2.4	3.0	-13.7	-2.8	5.9	6.0	3.0	2.9	2.9
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.3	1.6	1.2	1.7	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7
c. Indice national des prix à la consommation	1.8	1.7	0.6	1.9	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7
d. Indice santé	1.6	1.6	1.0	2.0	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7
2. Dépenses de consommation finale publique	2.0	1.8	0.8	1.5	1.3	2.0	2.0	1.9	2.0
3. Formation brute de capital fixe	1.4	1.3	0.1	0.5	1.4	1.4	1.5	1.3	1.6
a. Investissements des entreprises	1.5	1.2	0.2	0.5	1.3	1.3	1.4	1.4	1.6
b. Investissements publics	1.2	1.3	-0.7	0.1	1.5	1.6	1.6	1.2	1.7
c. Investissements en logements	1.4	1.4	0.1	0.7	1.8	1.6	1.6	1.1	1.7
4. Demande intérieure totale	1.7	1.5	-0.2	0.8	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7
5. Exportations de biens et services	1.0	1.5	-1.9	-0.3	1.4	1.9	1.9	2.0	2.0
6. Demande finale	1.4	1.5	-1.0	0.3	1.5	1.8	1.8	1.8	1.9
7. Importations de biens et services	1.4	1.5	-3.1	-0.9	1.4	2.1	2.1	2.2	2.2
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.5	1.5	0.8	1.3	1.5	1.5	1.5	1.4	1.5

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 11 - Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale

(contributions en point de pourcentage)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	0.8	0.8	0.4	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8
a. Coûts du travail	0.3	0.3	-0.1	-0.0	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.4	0.4	0.4	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	0.6	0.7	-1.4	-0.4	0.6	1.0	1.0	1.0	1.1
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	1.4	1.5	-1.0	0.3	1.5	1.8	1.8	1.8	1.9

(^) Moyennes de période

TABLEAU 12 - Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Revenu intérieur brut aux prix du marché</b>	400643	409402	419923	432745	445868	459201	472961	487289
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	6038	3172	3253	3352	3454	3557	3664	3775
<b>2. Revenu national brut</b>	406681	412574	423176	436097	449322	462758	476625	491064
Consommation de capital fixe	78835	81023	83464	86430	89556	92776	95899	99371
<b>3. Revenu national net</b>	327846	331551	339711	349667	359766	369982	380726	391693
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-6385	-6550	-7583	-6795	-6946	-7105	-7259	-7425
<b>4. Revenu national net disponible</b>	321462	325001	332128	342872	352819	362877	373467	384268
Consommation finale nationale	304877	309854	317106	325214	334784	344630	355182	366133
<b>5. Épargne nationale nette</b>	16584	15146	15022	17658	18036	18247	18285	18136
Formation brute de capital fixe	93326	95569	97489	101878	105773	109548	112986	116856
Variation des stocks	-1132	-2727	-5324	-5403	-5829	-6238	-6633	-7198
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-881	-56	-254	-102	-109	-114	-120	-126
<b>6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation</b>	2344	3270	6067	7511	7539	7598	7711	7723

TABLEAU 13 - Distribution du revenu national

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Particuliers</b>								
1. Revenu primaire brut	287806	291316	295084	302523	311718	321093	330656	340924
. Salaires et traitements	210230	212555	214730	220038	226858	233773	240778	248461
. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	48851	50025	50998	52413	53739	55147	56581	58041
. Revenus nets de la propriété	28725	28736	29356	30073	31121	32173	33297	34421
2. Transferts courants nets	-54475	-53786	-50735	-51516	-51472	-51822	-53488	-55973
. Prestations moins cotisations sociales	-2862	-2536	115	418	1106	1502	2366	2645
. Impôts courants	-53085	-53072	-52421	-53605	-54111	-54727	-57124	-59745
. Autres transferts	1472	1822	1571	1671	1533	1402	1270	1127
3. Revenu disponible brut	233331	237529	244348	251008	260245	269271	277168	284950
<b>Sociétés</b>								
1. Revenu primaire brut	80281	81145	85200	88300	90189	92836	96010	99244
. Excédent brut d'exploitation	99304	103389	108444	112870	116225	120053	124196	128097
. Revenus nets de la propriété	-19023	-22244	-23244	-24570	-26036	-27217	-28186	-28853
2. Transferts courants nets	-10924	-11779	-12754	-13117	-13590	-14070	-14287	-14411
3. Revenu disponible brut	69357	69365	72445	75183	76599	78766	81723	84833
<b>Administrations publiques</b>								
1. Revenu primaire brut	38594	40113	42892	45274	47415	48829	49959	50896
. Excédent brut d'exploitation	9268	9525	9723	9902	10095	10285	10478	10684
. Impôts indirects nets de subventions	38016	38910	40801	42324	43815	44865	45874	46986
. Revenus nets de la propriété	-8689	-8323	-7631	-6952	-6495	-6321	-6393	-6773
2. Transferts courants nets	59014	59015	55906	57838	58116	58787	60517	62960
3. Revenu disponible brut	97608	99128	98799	103112	105531	107616	110476	113856
<b>Reste du monde</b>								
1. Revenu disponible brut	6385	6550	7583	6795	6946	7105	7259	7425
<b>Revenu national brut</b>	406681	412574	423176	436097	449322	462758	476625	491064

**TABLEAU 14 - Distribution du revenu national**

(pourcentages du RNB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Particuliers</b>								
1. Revenu primaire brut	70.8	70.6	69.7	69.4	69.4	69.4	69.4	69.4
. Salaires et traitements	51.7	51.5	50.7	50.5	50.5	50.5	50.5	50.6
. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	12.0	12.1	12.1	12.0	12.0	11.9	11.9	11.8
. Revenus nets de la propriété	7.1	7.0	6.9	6.9	6.9	7.0	7.0	7.0
2. Transferts courants nets	-13.4	-13.0	-12.0	-11.8	-11.5	-11.2	-11.2	-11.4
. Prestations moins cotisations sociales	-0.7	-0.6	0.0	0.1	0.2	0.3	0.5	0.5
. Impôts courants	-13.1	-12.9	-12.4	-12.3	-12.0	-11.8	-12.0	-12.2
. Autres transferts	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2
3. Revenu disponible brut	57.4	57.6	57.7	57.6	57.9	58.2	58.2	58.0
<b>Sociétés</b>								
1. Revenu primaire brut	19.7	19.7	20.1	20.2	20.1	20.1	20.1	20.2
. Excédent brut d'exploitation	24.4	25.1	25.6	25.9	25.9	25.9	26.1	26.1
. Revenus nets de la propriété	-4.7	-5.4	-5.5	-5.6	-5.8	-5.9	-5.9	-5.9
2. Transferts courants nets	-2.7	-2.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9
3. Revenu disponible brut	17.1	16.8	17.1	17.2	17.0	17.0	17.1	17.3
<b>Administrations publiques</b>								
1. Revenu primaire brut	9.5	9.7	10.1	10.4	10.6	10.6	10.5	10.4
. Excédent brut d'exploitation	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
. Impôts indirects nets de subventions	9.3	9.4	9.6	9.7	9.8	9.7	9.6	9.6
. Revenus nets de la propriété	-2.1	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4	-1.4	-1.3	-1.4
2. Transferts courants nets	14.5	14.3	13.2	13.3	12.9	12.7	12.7	12.8
3. Revenu disponible brut	24.0	24.0	23.3	23.6	23.5	23.3	23.2	23.2
<b>Reste du monde</b>								
1. Revenu disponible brut	1.6	1.6	1.8	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5
<b>Revenu national brut</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**TABLEAU 15 - Facteurs de production et coûts de production**

(taux de croissance en pour cent)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Production des branches d'activité marchande</b>	1.6	2.4	2.5	2.1	2.3	2.4	2.5	2.6	2.6
<b>2. Productivité par tête</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.7	0.6	0.5	0.4	0.7	0.7	0.8	0.6	0.5
b. Industries manufacturières	3.4	1.7	3.2	1.6	1.7	1.8	1.8	1.7	1.6
c. Services marchands (transports inclus)	0.1	0.4	0.0	-0.1	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4
<b>3. Salaire brut nominal par tête</b>									
a. Branches d'activité marchande	1.8	2.2	0.3	0.9	2.3	2.8	2.5	2.4	2.2
b. Industries manufacturières	3.0	2.2	0.0	1.0	2.2	2.7	2.5	2.4	2.2
c. Services marchands (transports inclus)	1.5	2.3	0.5	1.0	2.4	2.9	2.6	2.5	2.2
<b>4. Salaire brut réel par tête</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.3	0.5	-0.2	-0.9	0.6	1.0	0.9	0.7	0.4
b. Industries manufacturières	1.5	0.5	-0.4	-0.9	0.6	1.0	0.8	0.7	0.5
c. Services marchands (transports inclus)	-0.0	0.5	0.0	-0.8	0.7	1.1	0.9	0.8	0.5
<b>5. Productivité horaire</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.6	0.6	0.8	0.3	0.6	0.8	0.8	0.6	0.6
b. Industries manufacturières	2.8	1.6	2.9	1.4	1.5	1.7	1.7	1.7	1.5
c. Services marchands (transports inclus)	0.1	0.4	0.3	-0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5
<b>6. Coût du facteur travail horaire nominal</b>									
a. Branches d'activité marchande	1.4	1.7	0.3	-0.4	1.8	2.4	2.3	1.8	2.1
b. Industries manufacturières	2.1	1.5	-0.3	-1.4	1.5	2.2	2.3	2.1	2.1
c. Services marchands (transports inclus)	1.3	1.8	0.5	-0.1	1.9	2.4	2.4	2.2	2.2
<b>7. Coût du facteur travail horaire réel</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.1	0.4	-0.5	-1.5	0.7	1.2	1.0	0.5	0.6
b. Industries manufacturières	0.8	0.2	-1.1	-2.4	0.5	1.1	0.9	0.8	0.5
c. Services marchands (transports inclus)	0.0	0.6	-0.3	-1.2	0.8	1.3	1.0	0.8	0.6
<b>8. Coût du facteur travail unitaire réel dans les branches d'activité marchande</b>									
	-0.5	-0.1	-1.2	-1.7	0.2	0.5	0.2	-0.1	0.1
<b>9. Taux d'intérêt à long terme</b>									
	2.6	1.6	0.8	0.6	0.7	1.2	1.8	2.4	3.0
<b>10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)</b>									
	32.8	34.5	33.4	34.2	34.5	34.5	34.6	34.7	34.7
<b>11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)</b>									
	18.1	19.6	18.6	19.2	19.5	19.6	19.7	19.9	19.9
<b>12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie</b>									
	0.6	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0

(\*) Pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(\*\*) Moyennes de période

**TABLEAU 16 - Population active, emploi et chômage**

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Population totale</b>								
Niveau en milliers	11179.8	11234.8	11306.2	11391.1	11452.0	11496.1	11542.2	11589.5
Variation en milliers	54.7	55.0	71.4	84.9	60.9	44.1	46.1	47.3
<b>2. Population d'âge actif</b>								
Niveau en milliers	7268.2	7280.1	7307.4	7340.7	7350.1	7344.9	7339.7	7335.6
Variation en milliers	9.2	12.0	27.2	33.3	9.4	-5.2	-5.1	-4.2
<b>3. Population active, définition BFP</b>								
Niveau en milliers	5283.3	5296.2	5310.5	5342.9	5375.3	5400.8	5420.2	5425.5
Variation en milliers	16.4	12.9	14.3	32.4	32.4	25.5	19.4	5.3
<b>4. Taux d'activité</b>	72.7	72.7	72.7	72.8	73.1	73.5	73.8	74.0
<b>5. Emploi intérieur</b>								
<b>Total</b>								
. Niveau en milliers	4549.2	4590.7	4628.3	4664.7	4696.5	4728.1	4774.5	4820.3
. Variation en milliers	15.6	41.4	37.7	36.4	31.8	31.6	46.4	45.8
<b>Salariés</b>								
. Niveau en milliers	2945.5	2976.4	3003.3	3036.6	3067.0	3097.2	3138.6	3179.0
. Variation en milliers	6.7	30.8	27.0	33.2	30.4	30.3	41.3	40.4
<b>Indépendants</b>								
. Niveau en milliers	755.6	766.0	775.7	780.8	785.7	790.5	795.1	799.7
. Variation en milliers	7.1	10.4	9.7	5.1	4.9	4.8	4.7	4.6
<b>Administrations publiques</b>								
. Niveau en milliers	848.1	848.3	849.3	847.4	843.8	840.4	840.8	841.6
. Variation en milliers	1.8	0.3	1.0	-2.0	-3.6	-3.4	0.4	0.8
<b>6. Taux d'emploi</b>	63.7	64.1	64.4	64.6	65.0	65.4	66.1	66.8
<b>7. Chômage (administratif)</b>								
<b>Définition BFP</b>								
. Niveau en milliers	656.1	627.8	604.4	600.4	601.0	594.9	567.9	527.4
. Variation en milliers	1.5	-28.3	-23.4	-4.0	0.6	-6.1	-27.0	-40.6
. Taux de chômage	12.4	11.9	11.4	11.2	11.2	11.0	10.5	9.7
<b>Demandeurs d'emploi</b>								
. Niveau en milliers	597.7	578.7	560.2	564.7	573.9	577.0	555.5	515.7
. Variation en milliers	14.0	-19.0	-18.4	4.4	9.3	3.1	-21.6	-39.8
<b>8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)</b>	0.5	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.9	0.9

**TABLEAU 17 - Balance d'investissement et d'épargne**

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Ressources</b>	94538	96113	98232	103986	107483	110909	114064	117381
<b>a. Épargne brute</b>	95419	96169	98486	104088	107592	111023	114184	117507
1. Sociétés	65866	65745	68774	71453	72799	74895	77761	80782
2. Ménages	30689	31371	32777	33197	35716	37769	38292	38594
3. Administrations publiques	-178	55	-2034	519	196	-480	-651	-601
4. ISBL	-958	-1001	-1032	-1081	-1119	-1162	-1217	-1268
<b>b. Transferts nets en capital</b>	-881	-56	-254	-102	-109	-114	-120	-126
<b>2. Emplois</b>	92194	92843	92165	96475	99944	103310	106353	109658
<b>a. Formation brute de capital</b>	92194	92843	92165	96475	99944	103310	106353	109658
1. Sociétés	59191	59699	57307	60439	62645	65242	67757	70386
2. Ménages	23049	23389	24725	25511	26122	26760	27271	27970
3. Administrations publiques	9497	9293	9645	10020	10661	10779	10785	10749
4. ISBL	456	462	489	504	516	529	539	553
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	2344	3270	6067	7511	7539	7598	7711	7723



TABLEAU 18 - Balance d'investissement et d'épargne

(pourcentages du PIB)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Ressources</b>	24.3	24.0	23.5	23.4	24.0	24.1	24.2	24.1	24.1
<b>a. Épargne brute</b>	24.2	24.0	23.5	23.5	24.1	24.1	24.2	24.1	24.1
1. Sociétés	16.6	16.4	16.1	16.4	16.5	16.3	16.3	16.4	16.6
2. Ménages	8.1	8.0	7.7	7.8	7.7	8.0	8.2	8.1	7.9
3. Administrations publiques	-0.2	-0.1	0.0	-0.5	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
4. ISBL	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
<b>b. Transferts nets en capital</b>	0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
<b>2. Emplois</b>	22.9	22.4	22.7	21.9	22.3	22.4	22.5	22.5	22.5
<b>a. Formation brute de capital</b>	22.9	22.4	22.7	21.9	22.3	22.4	22.5	22.5	22.5
1. Sociétés	14.6	14.1	14.6	13.6	14.0	14.1	14.2	14.3	14.4
2. Ménages	5.7	5.8	5.7	5.9	5.9	5.9	5.8	5.8	5.7
3. Administrations publiques	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.2
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	1.3	1.6	0.8	1.4	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6

(^) Moyennes de période

TABLEAU 19 - Taux d'intérêt

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)</b>									
Nominal	0.2	0.4	-0.2	-0.5	-0.5	0.0	0.6	1.1	1.7
Réel	-1.2	-1.3	-0.7	-2.4	-2.1	-1.7	-1.1	-0.5	-0.0
<b>2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)</b>									
Nominal	2.6	1.6	0.8	0.6	0.7	1.2	1.8	2.4	3.0
Réel	1.1	-0.1	0.4	-1.3	-0.9	-0.5	0.2	0.7	1.3
<b>Pour mémoire :</b>									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	0.5	0.7	-0.0	-0.2	-0.3	0.3	0.8	1.4	2.0
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	2.7	1.9	1.0	0.8	0.9	1.5	2.1	2.6	3.2

(^) Moyennes de période

## 6.3. Comptes sectoriels

TABLEAU 20 - Synthèse des opérations des grands secteurs

(pourcentages du PIB)

	2015 <sup>^</sup> 2010	2021 <sup>^</sup> 2016	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Particuliers (*)</b>									
a. Revenu disponible	58.9	58.4	58.0	58.2	58.0	58.4	58.6	58.6	58.5
b. Variation des réserves math. de retraite	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
c. Consommation	51.8	51.5	51.5	51.5	51.4	51.5	51.5	51.6	51.6
d. Épargne brute	7.9	7.7	7.4	7.6	7.4	7.8	8.0	7.8	7.7
e. Transferts en capital	-0.4	-0.7	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6
f. Formation brute de capital	5.9	5.9	5.8	6.0	6.0	6.0	5.9	5.9	5.9
g. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1.6	1.1	1.0	0.8	0.7	1.1	1.3	1.3	1.2
<b>2. Sociétés</b>									
a. Revenu disponible	17.4	17.3	16.9	17.3	17.4	17.2	17.2	17.3	17.4
b. Variation des réserves math. de retraite	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
c. Épargne brute	16.6	16.4	16.1	16.4	16.5	16.3	16.3	16.4	16.6
d. Transferts en capital	1.2	0.6	0.9	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.4
e. Formation brute de capital	14.6	14.1	14.6	13.6	14.0	14.1	14.2	14.3	14.4
f. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3.1	2.9	2.4	3.5	3.2	2.9	2.7	2.6	2.6
<b>3. Administrations publiques</b>									
a. Revenu disponible	23.9	23.5	24.2	23.5	23.8	23.7	23.4	23.4	23.4
b. Consommation	24.1	23.7	24.2	24.0	23.7	23.6	23.5	23.5	23.5
c. Épargne brute	-0.2	-0.1	0.0	-0.5	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
d. Transferts en capital	-0.8	0.1	-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
e. Formation brute de capital	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.2
f. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-3.5	-2.4	-2.5	-2.8	-2.2	-2.3	-2.4	-2.3	-2.2
<b>4. Ensemble des secteurs intérieurs</b>									
a. Épargne nationale brute	24.2	24.0	23.5	23.5	24.1	24.1	24.2	24.1	24.1
b. Formation brute de capital	22.9	22.4	22.7	21.9	22.3	22.4	22.5	22.5	22.5
c. Transferts en capital	0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
d. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1.3	1.6	0.8	1.4	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

TABLEAU 21 - Compte des ménages

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	350352	355331	360373	369206	380616	392107	403809	416355
1. Excédent net d'exploitation	7564	7700	7723	7783	7866	7971	8079	8182
2. Revenu mixte	22673	23127	23432	24006	24497	25040	25590	26162
3. Rémunération des salariés	210230	212555	214730	220038	226858	233773	240778	248461
. Salaires et traitements bruts	152844	154601	157408	161630	166885	171952	177628	183242
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	43515	44555	43891	44764	45950	47419	48459	50494
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	13871	13398	13431	13644	14023	14403	14692	14725
4. Revenus nets de la propriété	28529	28550	29182	29901	30933	31963	33065	34164
. Intérêts	3083	2898	2594	2414	2490	2573	2656	2716
. Revenus distribués des sociétés	14519	14688	15419	16124	16704	17238	17832	18431
. Autres	10927	10963	11169	11363	11739	12152	12577	13018
5. Prestations sociales	80167	81750	83927	86001	89120	92144	95188	98399
6. Autres transferts courants nets	-2263	-1931	-2253	-2214	-2419	-2615	-2813	-3026
7. Autres (*)	3452	3581	3631	3690	3761	3831	3923	4011
<b>b. Emplois</b>	337717	342552	346775	355912	365496	375637	387539	400512
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	53046	53031	52379	53562	54066	54681	57077	59697
2. Cotisations sociales, dont :	83029	84286	83811	85583	88014	90641	92822	95754
. Cotisations sociales effectives	69158	70888	70380	71940	73991	76239	78130	81029
. Cotisations sociales imputées	13871	13398	13431	13644	14023	14403	14692	14725
3. Dépenses de consommation finale	201642	205235	210585	216767	223416	230315	237640	245061
c. Épargne nette	12635	12779	13598	13294	15120	16470	16271	15843
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	654	413	348	413	508	579	648	719
1. Transfert en capital à recevoir	654	413	348	413	508	579	648	719
<b>b. Emplois</b>	8365	7840	9041	9236	9276	9335	9054	8992
1. Formation brute de capital fixe	23069	23369	24705	25491	26102	26740	27251	27950
2. Consommation de capital fixe (-)	18055	18592	19179	19903	20596	21299	22021	22751
3. Impôts en capital	3906	3643	4095	4213	4333	4455	4383	4351
4. Variation des stocks	-20	20	20	20	20	20	20	20
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-593	-638	-638	-638	-638	-638	-638	-638
7. Autres transferts en capital à payer	59	40	40	56	57	59	61	63
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	4923	5352	4906	4471	6352	7714	7865	7569
p.m. Revenu disponible net	210825	214433	220551	226370	234774	242954	249988	256893

(\*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

**TABLEAU 22 - Revenu disponible des ménages**

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Revenu primaire brut</b>								
1. Excédent brut d'exploitation	22943	23562	24137	24853	25571	26315	27080	27846
2. Revenu mixte brut	25348	25856	26198	26839	27388	27995	28610	29249
3. Salaires et traitements	210230	212555	214730	220038	226858	233773	240778	248461
. Secteur privé	153596	155466	156418	161066	166594	172205	177752	183787
. Entreprises	148239	149947	150799	155195	160428	165748	170997	176704
. Ménages	2140	2199	2213	2317	2445	2571	2696	2836
. ISBL	3217	3319	3406	3555	3720	3886	4059	4247
. Administrations publiques	50919	51316	52557	53111	54262	55426	56768	58287
. Travailleurs frontaliers	5715	5773	5755	5861	6002	6143	6258	6388
4. Revenus nets de la propriété	28529	28550	29182	29901	30933	31963	33065	34164
. Intérêts	3083	2898	2594	2414	2490	2573	2656	2716
. Dividendes et assimilés	14519	14688	15419	16124	16704	17238	17832	18431
. Autres	10927	10963	11169	11363	11739	12152	12577	13018
<b>Total (1 à 4)</b>	<b>287050</b>	<b>290523</b>	<b>294247</b>	<b>301631</b>	<b>310749</b>	<b>320047</b>	<b>329533</b>	<b>339721</b>
<b>II. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
1. Cotisations sociales des employeurs	57292	57890	57258	58342	59907	61754	63081	65148
2. Cotisations sociales des salariés	19181	19555	19792	20357	21081	21777	22534	23295
3. Cotisations sociales des indépendants	3726	3975	3852	3901	3945	3934	3935	3936
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1205	1231	1278	1321	1380	1434	1496	1563
5. Impôts des non-résidents	1626	1635	1631	1662	1702	1742	1775	1812
<b>Total (1 à 5)</b>	<b>83029</b>	<b>84286</b>	<b>83811</b>	<b>85583</b>	<b>88014</b>	<b>90641</b>	<b>92822</b>	<b>95754</b>
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	53046	53031	52379	53562	54066	54681	57077	59697
<b>Total (1 à 6)</b>	<b>136075</b>	<b>137317</b>	<b>136191</b>	<b>139145</b>	<b>142080</b>	<b>145322</b>	<b>149899</b>	<b>155451</b>
<b>III. Transferts aux ménages</b>								
1. Sécurité sociale	80167	81750	83927	86001	89120	92144	95188	98399
2. Autres transferts nets	-2263	-1931	-2253	-2214	-2419	-2615	-2813	-3026
<b>Total (1+2)</b>	<b>77904</b>	<b>79818</b>	<b>81674</b>	<b>83788</b>	<b>86701</b>	<b>89529</b>	<b>92375</b>	<b>95373</b>
<b>IV. Revenu disponible</b>	<b>228880</b>	<b>233025</b>	<b>239730</b>	<b>246273</b>	<b>255370</b>	<b>264254</b>	<b>272009</b>	<b>279644</b>

**TABLEAU 23 - Revenu disponible des ménages en volume**

(taux de croissance en pour cent)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Revenu primaire brut</b>								
1. Excédent brut d'exploitation	3.6	2.2	0.6	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1
2. Revenu mixte brut	-0.6	1.5	-0.5	0.8	0.3	0.6	0.5	0.5
3. Salaires et traitements	0.7	0.6	-0.8	0.8	1.4	1.4	1.3	1.5
. Secteur privé	0.4	0.7	-1.2	1.3	1.7	1.7	1.6	1.7
. Entreprises	0.5	0.7	-1.3	1.3	1.6	1.6	1.5	1.6
. Ménages	0.2	2.3	-1.2	3.0	3.8	3.4	3.2	3.4
. ISBL	-2.2	2.7	0.7	2.7	2.9	2.8	2.8	2.8
. Administrations publiques	1.2	0.3	0.5	-0.6	0.5	0.5	0.8	0.9
. Travailleurs frontaliers	3.0	0.5	-2.1	0.2	0.7	0.7	0.2	0.4
4. Revenus nets de la propriété	-3.4	-0.4	0.3	0.8	1.7	1.7	1.8	1.6
. Intérêts	-40.9	-6.4	-12.1	-8.4	1.4	1.7	1.6	0.6
. Dividendes et assimilés	11.3	0.7	3.0	2.9	1.9	1.5	1.8	1.6
. Autres	-3.2	-0.1	0.0	0.1	1.6	1.8	1.8	1.8
<b>Total (1 à 4)</b>	<b>0.4</b>	<b>0.7</b>	<b>-0.6</b>	<b>0.9</b>	<b>1.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.4</b>
<b>II. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
1. Cotisations sociales des employeurs	0.5	0.6	-2.9	0.3	1.0	1.4	0.5	1.5
2. Cotisations sociales des salariés	0.5	1.5	-0.6	1.2	1.8	1.6	1.8	1.6
3. Cotisations sociales des indépendants	0.1	6.2	-4.9	-0.3	-0.6	-1.9	-1.6	-1.7
4. Impôts sur les revenus de remplacement	5.3	1.7	1.9	1.8	2.7	2.2	2.6	2.7
5. Impôts des non-résidents	2.8	0.1	-2.1	0.2	0.7	0.7	0.2	0.4
<b>Total (1 à 5)</b>	<b>0.6</b>	<b>1.0</b>	<b>-2.4</b>	<b>0.5</b>	<b>1.1</b>	<b>1.3</b>	<b>0.8</b>	<b>1.4</b>
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	0.2	-0.5	-3.0	0.6	-0.8	-0.5	2.7	2.8
<b>Total (1 à 6)</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>-2.6</b>	<b>0.5</b>	<b>0.4</b>	<b>0.6</b>	<b>1.5</b>	<b>2.0</b>
<b>III. Transferts aux ménages</b>								
1. Sécurité sociale	0.5	1.5	0.8	0.8	1.9	1.7	1.6	1.6
2. Autres transferts nets	-26.0	-15.1	14.5	-3.3	7.4	6.3	5.8	5.8
<b>Total (1+2)</b>	<b>1.6</b>	<b>2.0</b>	<b>0.4</b>	<b>1.0</b>	<b>1.7</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>
<b>IV. Revenu disponible</b>	<b>0.7</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>1.1</b>	<b>2.0</b>	<b>1.8</b>	<b>1.3</b>	<b>1.1</b>

TABLEAU 24 - Compte des ISBL au service des ménages

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	4034	4041	4098	4157	4240	4326	4412	4505
1. Excédent net d'exploitation	0	-0	0	-0	0	-0	0	0
2. Cotisations sociales	118	117	115	115	115	114	111	110
3. Revenus nets de la propriété	196	186	174	171	188	210	233	257
. Intérêts	111	101	87	84	98	117	137	159
. Autres	70	71	72	73	76	78	81	84
4. Autres transferts courants nets	3735	3753	3824	3885	3952	4017	4083	4153
<b>b. Emplois</b>	5567	5664	5807	5974	6153	6339	6534	6733
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	39	41	42	43	45	46	47	49
2. Prestations sociales	118	117	115	115	115	114	111	110
3. Dépenses de consommation finale	5410	5506	5650	5816	5994	6179	6376	6575
<b>c. Épargne nette</b>	-1518	-1608	-1695	-1802	-1899	-1999	-2107	-2214
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	121	130	123	134	138	143	144	146
1. Transferts en capital à recevoir	121	130	123	134	138	143	144	146
<b>b. Emplois</b>	-103	-144	-174	-217	-264	-308	-351	-393
1. Formation brute de capital fixe	456	462	489	504	516	529	539	553
2. Consommation de capital fixe (-)	560	606	663	721	780	837	891	946
3. Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-1294	-1334	-1398	-1452	-1497	-1548	-1612	-1675

TABLEAU 25 - Compte des entreprises

(compte consolidé, millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	42478	42117	44768	46118	46103	46740	48272	49571
1. Excédent net d'exploitation	48300	51040	54498	56920	58093	59652	61641	63061
2. Cotisations sociales	14461	14622	14603	14873	15181	15469	15748	16041
. Cotisations effectives à charge des employeurs	8210	8392	8568	8797	9056	9318	9612	9906
. Cotisations à charge des salariés	2270	2304	2366	2448	2539	2631	2729	2828
. Cotisations sociales imputées	3980	3926	3669	3629	3586	3521	3407	3308
3. Revenus nets de la propriété	-19023	-22244	-23244	-24570	-26036	-27217	-28186	-28853
. Intérêts	14602	17075	17843	18861	19986	20893	21637	22148
. Dividendes et autres revenus	-33625	-39319	-41087	-43431	-46022	-48110	-49823	-51001
4. Autres transferts courants nets	-1260	-1302	-1088	-1106	-1136	-1165	-931	-678
<b>b. Emplois</b>	27615	28720	29939	30615	31435	32245	33067	33825
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	13099	14007	15245	15650	16163	16684	17227	17692
2. Prestations sociales	11025	11093	11023	11235	11471	11690	11877	12082
3. Autres (*)	3491	3621	3671	3730	3801	3870	3962	4051
<b>c. Épargne nette</b>	14863	13396	14829	15503	14667	14495	15206	15746
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	5834	4481	3715	3522	3510	3268	3056	2871
1. Transferts en capital à recevoir	5834	4481	3715	3522	3510	3268	3056	2871
<b>b. Emplois</b>	9521	8239	4031	5167	5225	5519	5881	6031
1. Formation brute de capital fixe	60167	62327	62641	65811	68443	71449	74359	77553
2. Consommation de capital fixe (-)	51004	52348	53945	55950	58131	60400	62555	65036
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	1095	644	423	428	461	426	426	426
4. Variation des stocks	-975	-2628	-5334	-5372	-5798	-6207	-6602	-7167
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	2	2	2	2	2	2	2	2
6. Autres transferts en capital à payer	236	243	244	247	248	249	251	252
<b>III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement</b>	11176	9639	14513	13858	12953	12244	12380	12586

(\*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 26 - Compte du reste du monde

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	344932	354846	364948	383993	405322	427718	452117	478476
1. Importations de biens et services	332827	339353	348644	368353	389340	411387	435490	461516
2. Rémunération des salariés	2848	3105	3093	3149	3224	3299	3360	3430
3. Impôts indirects (à la production et à l'importation)	1288	1368	1431	1502	1577	1655	1741	1833
4. Revenus nets de la propriété	-1013	1831	1519	1450	1410	1365	1282	1204
5. Autres transferts courants nets	5425	5520	6571	5773	5901	6037	6177	6325
6. Cotisations sociales	2444	2534	2525	2571	2633	2695	2745	2802
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	1113	1135	1165	1194	1237	1279	1322	1366
<b>b. Emplois</b>	348157	358172	371418	391760	413127	435593	460116	486498
1. Exportations de biens et services	336399	346058	359296	379409	400479	422647	446916	473015
2. Rémunération des salariés	8564	8878	8847	9010	9226	9443	9618	9818
3. Subventions (d'exploitation et à l'importation)	597	597	597	597	597	597	597	597
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	972	918	941	970	1000	1030	1060	1093
5. Cotisations sociales	889	969	965	982	1006	1029	1049	1070
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	737	752	772	791	819	847	875	905
<b>c. Solde des opérations courantes</b>	-3225	-3326	-6321	-7613	-7647	-7712	-7831	-7849
1. Opérations sur biens et services	-3571	-6705	-10651	-11056	-11139	-11260	-11426	-11499
2. Rémunération nette des salariés	-5715	-5773	-5755	-5861	-6002	-6143	-6258	-6388
3. Revenus nets de la propriété	-1013	1831	1519	1450	1410	1365	1282	1204
4. Impôts, nets de subventions	-282	-147	-108	-65	-20	29	84	143
5. Autres transferts courants nets	7356	7468	8525	7765	7946	8135	8319	8518
<b>II. Opérations en capital</b>	881	56	254	102	109	114	120	126
1. Transferts nets en capital	290	145	343	191	198	203	209	215
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	591	-89	-89	-89	-89	-89	-89	-89
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-2344	-3270	-6067	-7511	-7539	-7598	-7711	-7723

## 6.4. Finances publiques

TABLEAU 27 - Compte des administrations publiques

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Recettes</b>	208309	210251	213876	219406	225070	230690	237267	244826
<b>A. Fiscales et parafiscales</b>	179653	182818	185284	190134	194835	199413	205206	212228
<b>1. Fiscales</b>	122531	124191	127397	131028	134066	136788	141113	145664
<b>a. Impôts directs</b>	66843	67685	68290	69898	70935	72090	75050	78156
Ménages	52690	52669	52009	53182	53675	54278	56663	59269
Sociétés	13099	14007	15245	15650	16163	16684	17227	17692
Autres	1053	1010	1035	1066	1096	1128	1160	1194
<b>b. Impôts indirects</b>	51782	52864	55012	56917	58798	60243	61680	63157
<b>c. Impôts en capital</b>	3906	3643	4095	4213	4333	4455	4383	4351
<b>2. Cotisations de sécurité sociale</b>	57122	58627	57886	59107	60769	62625	64093	66564
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	18265	17543	18402	18822	19353	19941	20310	20701
<b>1. Revenus de la propriété</b>	3898	3571	3565	3554	3631	3749	3895	4050
<b>2. Transferts courants reçus</b>	2993	2688	2502	2600	2715	2834	2693	2543
<b>3. Transferts en capital reçus</b>	234	211	202	220	224	227	230	234
<b>4. Ventes courantes de biens et services</b>	11140	11072	12133	12448	12784	13131	13491	13873
<b>C. Subventions salariales</b>	649	566	572	579	587	595	603	612
<b>D. Cotisations imputées</b>	9742	9324	9617	9871	10295	10741	11148	11284
<b>2. Dépenses</b>	220772	220638	225830	228773	235339	241502	248190	255582
<b>A. Dépenses primaires</b>	208191	208751	214640	218273	225220	231439	237909	244765
<b>a. Courantes</b>	191766	194456	200423	203954	210199	216426	223024	230025
<b>1. Rémunérations des salariés</b>	50919	51316	52557	53111	54262	55426	56768	58287
<b>2. Consommation intermédiaire et impôts</b>	17482	17265	17870	18086	18482	18838	19263	19713
<b>3. Subventions aux entreprises</b>	13766	13954	14211	14594	14982	15378	15806	16172
<b>4. Prestations sociales</b>	101358	103588	106631	109638	113883	118111	122424	126997
- Prestations sociales en espèces	69369	70892	73152	75026	77924	80745	83620	86646
- Prestations sociales en nature	31988	32696	33479	34612	35959	37366	38804	40351
<b>5. Transferts aux ménages et ISBL</b>	3155	2992	3261	3034	3045	3067	3092	3118
<b>6. Transferts aux entreprises</b>	305	329	332	334	337	340	343	346
<b>7. Contribution RNB à l'UE</b>	3001	3340	3769	3354	3412	3468	3525	3585
<b>8. Contribution TVA à l'UE</b>	500	512	523	538	555	572	589	606
<b>9. Autres transferts au reste du monde</b>	1282	1160	1268	1266	1240	1227	1213	1201
<b>b. En capital</b>	16424	14295	14217	14319	15022	15013	14885	14741
<b>1. Formation brute de capital fixe</b>	9634	9411	9654	10071	10712	10830	10836	10800
<b>2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers</b>	-47	-213	116	70	37	72	72	72
<b>3. Transferts aux ménages et ISBL</b>	685	449	380	454	554	629	701	772
<b>4. Transferts aux entreprises</b>	5680	4326	3560	3367	3355	3113	2901	2715
<b>5. Transferts au reste du monde</b>	473	322	507	357	363	369	375	381
<b>B. Charges d'intérêt</b>	12581	11887	11190	10500	10119	10063	10282	10817
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-12463	-10387	-11954	-9366	-10269	-10812	-10923	-10756
Épargne brute	-178	55	-2034	519	196	-480	-651	-601
<b>4. Solde primaire</b>	118	1501	-764	1134	-150	-748	-641	60
<b>p.m. Consommation finale</b>	97826	99113	100872	102632	105374	108136	111167	114496

TABLEAU 28 - Compte des administrations publiques

(pour cent du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Recettes</b>	52.0	51.4	50.9	50.7	50.5	50.2	50.2	50.2
<b>A. Fiscales et parafiscales</b>	44.8	44.7	44.1	43.9	43.7	43.4	43.4	43.6
1. Fiscales	30.6	30.3	30.3	30.3	30.1	29.8	29.8	29.9
a. Impôts directs	16.7	16.5	16.3	16.2	15.9	15.7	15.9	16.0
Ménages	13.2	12.9	12.4	12.3	12.0	11.8	12.0	12.2
Sociétés	3.3	3.4	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Autres	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
b. Impôts indirects	12.9	12.9	13.1	13.2	13.2	13.1	13.0	13.0
c. Impôts en capital	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
2. Cotisations de sécurité sociale	14.3	14.3	13.8	13.7	13.6	13.6	13.6	13.7
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	4.6	4.3	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2
1. Revenus de la propriété	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services	2.8	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8
<b>C. Subventions salariales</b>	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>D. Cotisations imputées</b>	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4	2.3
<b>2. Dépenses</b>	55.1	53.9	53.8	52.9	52.8	52.6	52.5	52.4
<b>A. Dépenses primaires</b>	52.0	51.0	51.1	50.4	50.5	50.4	50.3	50.2
a. Courantes	47.9	47.5	47.7	47.1	47.1	47.1	47.2	47.2
1. Rémunérations des salariés	12.7	12.5	12.5	12.3	12.2	12.1	12.0	12.0
2. Consommation intermédiaire et impôts	4.4	4.2	4.3	4.2	4.1	4.1	4.1	4.0
3. Subventions aux entreprises	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3
4. Prestations sociales	25.3	25.3	25.4	25.3	25.5	25.7	25.9	26.1
- Prestations sociales en espèces	17.3	17.3	17.4	17.3	17.5	17.6	17.7	17.8
- Prestations sociales en nature	8.0	8.0	8.0	8.0	8.1	8.1	8.2	8.3
5. Transferts aux ménages et ISBL	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
7. Contribution RNB à l'UE	0.7	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
8. Contribution TVA à l'UE	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
9. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
b. En capital	4.1	3.5	3.4	3.3	3.4	3.3	3.1	3.0
1. Formation brute de capital fixe	2.4	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	2.3	2.2
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
4. Transferts aux entreprises	1.4	1.1	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>B. Charges d'intérêt</b>	3.1	2.9	2.7	2.4	2.3	2.2	2.2	2.2
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-3.1	-2.5	-2.8	-2.2	-2.3	-2.4	-2.3	-2.2
Épargne brute	-0.0	0.0	-0.5	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
<b>4. Solde primaire</b>	0.0	0.4	-0.2	0.3	-0.0	-0.2	-0.1	0.0
<b>p.m. Consommation finale</b>	24.4	24.2	24.0	23.7	23.6	23.5	23.5	23.5



TABLEAU 29 - Compte du pouvoir fédéral

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Recettes</b>	112511	107739	105578	108537	111390	113856	117568	121622
<b>A. Fiscales et parafiscales</b>	104037	100474	98148	101140	103763	105950	109618	113633
1. Fiscales	101712	98135	95776	98739	101310	103449	107067	110707
a. Impôts directs	61252	57250	52855	54364	55332	56314	59010	61648
- Ménages	47405	42551	36889	37969	38398	38833	40959	43104
- Sociétés	12794	13690	14930	15330	15838	16353	16891	17350
- Autres	1053	1010	1035	1066	1096	1128	1160	1194
b. Impôts indirects	39656	40310	41971	43404	44985	46120	47217	48357
c. Impôts en capital	804	575	950	971	993	1015	840	701
2. Cotisations de sécurité sociale	2325	2338	2372	2401	2453	2501	2550	2926
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	5763	4646	4720	4647	4801	5001	4961	4908
1. Revenus de la propriété	2009	1454	1611	1569	1608	1683	1773	1865
2. Transferts courants reçus	1547	1202	1005	1039	1085	1130	916	682
3. Transferts en capital reçus	61	37	37	53	54	55	57	59
4. Ventes courantes de biens et services	2146	1953	2067	1986	2055	2133	2215	2303
<b>C. Cotisations imputées</b>	2508	2351	2382	2416	2492	2569	2648	2735
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	203	268	329	335	333	335	341	346
1. de la sécurité sociale	158	195	258	263	260	261	266	269
2. des Communautés et Régions	35	62	63	64	65	66	67	69
3. des pouvoirs locaux	10	11	8	8	8	8	8	8
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Dépenses</b>	122723	112779	115977	117491	118369	123890	127974	132074
<b>A. Dépenses primaires</b>	111180	102092	105915	108108	109314	114903	118764	122355
a. Finales courantes	32856	31936	32894	32219	32689	33154	33876	34654
1. Rémunérations des salariés	9437	9113	9357	9208	9242	9254	9459	9689
2. Consommation intermédiaire et impôts	3545	3240	3226	3214	3223	3181	3229	3280
3. Subventions aux entreprises	4850	4929	4501	4464	4570	4674	4782	4891
4. Prestations sociales	9539	9017	9524	9650	9934	10272	10575	10904
- Prestations sociales en espèces	9222	8659	9080	9248	9534	9861	10152	10467
- Prestations sociales en nature	318	357	444	402	400	412	424	437
5. Transferts aux ménages et ISBL	786	711	821	622	613	610	609	606
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB à l'UE	3001	3340	3769	3354	3412	3468	3525	3585
8. Contribution TVA à l'UE	500	512	523	538	555	572	589	606
9. Autres transferts au reste du monde	1197	1073	1173	1168	1140	1124	1108	1094
b. Finales en capital	4089	2928	3132	2804	2715	3051	2796	2525
1. Formation brute de capital	1029	921	857	879	875	1323	1200	1046
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-81	-268	48	2	-31	4	4	4
3. Transferts aux ménages et ISBL	311	75	47	57	64	68	68	68
4. Transferts aux entreprises	2362	1892	1692	1531	1463	1309	1171	1048
5. Transferts au reste du monde	468	309	487	337	343	348	354	360
c. Transferts aux administrations publiques	74235	67229	69889	73085	73911	78698	82092	85175
1. Transferts de recettes fiscales	50089	38930	39594	42014	42042	46016	48528	50666
2. Autres transferts courants	24070	28231	30202	31005	31821	32643	33526	34470
3. Transferts en capital	76	68	93	67	48	39	39	39
<b>B. Charges d'intérêt</b>	11543	10687	10062	9383	9055	8987	9210	9719
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-10212	-5041	-10399	-8954	-6979	-10034	-10406	-10453
Épargne brute	-6911	-2657	-8161	-7107	-5263	-8014	-8468	-8648
<b>4. Solde primaire</b>	1331	5646	-337	429	2076	-1048	-1196	-733
<b>p.m. Consommation finale</b>	12293	11899	12140	12060	12075	12024	12253	12508

TABLEAU 30 - Compte des communautés et régions

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Recettes</b>	<b>63027</b>	<b>73616</b>	<b>81107</b>	<b>83602</b>	<b>83536</b>	<b>87811</b>	<b>90298</b>	<b>93002</b>
A. Fiscales propres et parafiscales	9508	14158	19353	19820	20071	20372	20818	21414
1. Fiscales	9492	14142	19337	19803	20055	20355	20801	21398
a. Impôts directs - ménages	1159	5588	10403	10454	10430	10463	10617	10925
b. Impôts indirects	5231	5486	5789	6108	6285	6453	6642	6823
c. Impôts en capital	3102	3068	3145	3241	3340	3440	3543	3650
2. Cotisations de sécurité sociale	16	16	16	16	16	16	16	16
B. Autres recettes des autres secteurs	6969	7330	7869	8210	8361	8511	8661	8821
1. Revenus de la propriété	861	1122	947	961	977	992	1008	1024
2. Transferts courants reçus	724	931	915	943	971	999	1027	1057
3. Transferts en capital reçus	108	109	100	101	103	105	106	108
4. Ventes courantes de biens et services	5276	5168	5907	6204	6311	6414	6520	6631
C. Subventions salariales	271	258	258	260	262	265	268	271
D. Cotisations imputées	5626	5473	5696	5878	6164	6470	6741	6726
E. Transferts des administrations publiques	40653	46397	47930	49435	48676	52193	53811	55770
1. Transferts de recettes fiscales	33986	29384	29478	30461	29129	32021	32965	34212
2. Autres transferts	6667	17013	18453	18974	19547	20172	20846	21558
a. du pouvoir fédéral	6291	16712	18153	18670	19239	19859	20528	21236
b. de la sécurité sociale	128	61	62	63	64	65	66	67
c. des pouvoirs locaux	247	240	238	241	245	248	251	255
dont, en capital	69	50	74	54	35	26	26	26
<b>2. Dépenses</b>	<b>64585</b>	<b>79322</b>	<b>82263</b>	<b>83930</b>	<b>86362</b>	<b>88627</b>	<b>90869</b>	<b>93229</b>
A. Dépenses primaires	63581	78264	81099	82823	85319	87554	89742	91997
a. Finales courantes	45932	60564	62500	63915	65802	67650	69442	71436
1. Rémunérations des salariés	23177	23735	24267	24709	25416	26070	26705	27430
2. Consommation intermédiaire et impôts	8224	8362	8671	8785	8974	9170	9339	9518
3. Subventions aux entreprises	3302	6594	7085	7409	7579	7748	7927	8114
4. Prestations sociales	9930	20556	20993	21556	22357	23161	23947	24825
- Prestations sociales en espèces	6297	13215	13578	13860	14337	14818	15276	15797
- Prestations sociales en nature	3632	7341	7415	7696	8020	8344	8671	9029
5. Transferts aux ménages et ISBL	1102	1113	1270	1242	1260	1282	1305	1329
6. Transferts aux entreprises	137	141	141	141	141	141	141	141
7. Transferts au reste du monde	61	62	73	74	75	76	78	79
b. Finales en capital	7416	7132	7707	7792	8100	8165	8240	8151
1. Formation brute de capital	5210	5400	5606	5657	5816	5897	5974	5876
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	56	66	80	80	80	80	80	80
3. Transferts aux ménages et ISBL	309	300	258	323	416	487	558	630
4. Transferts aux entreprises	1836	1351	1744	1712	1768	1680	1607	1545
5. Transferts au reste du monde	5	14	20	20	20	21	21	21
c. Transferts aux administrations publiques	10233	10568	10892	11115	11417	11739	12060	12410
1. Transferts courants	9329	9671	9956	10201	10507	10815	11121	11454
2. Transferts en capital	904	897	936	914	909	924	940	956
B. Charges d'intérêt	1004	1058	1164	1107	1044	1073	1127	1231
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-1558</b>	<b>-5705</b>	<b>-1156</b>	<b>-328</b>	<b>-2826</b>	<b>-816</b>	<b>-571</b>	<b>-226</b>
Épargne brute	3483	-904	4168	4981	2705	4703	4933	5096
<b>Solde primaire</b>	<b>-554</b>	<b>-4648</b>	<b>8</b>	<b>780</b>	<b>-1783</b>	<b>257</b>	<b>556</b>	<b>1005</b>
p.m. Consommation finale	34987	39685	39966	40597	41810	42976	44098	45351

TABLEAU 31 - Compte des pouvoirs locaux

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Recettes</b>	<b>29177</b>	<b>29662</b>	<b>30842</b>	<b>31611</b>	<b>32417</b>	<b>33264</b>	<b>34091</b>	<b>35030</b>
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	<b>8465</b>	<b>9025</b>	<b>9296</b>	<b>9421</b>	<b>9554</b>	<b>9738</b>	<b>9887</b>	<b>10085</b>
1. Fiscales	8439	8999	9270	9395	9527	9711	9859	10056
a. Impôts directs	3008	3414	3540	3535	3563	3635	3673	3757
- Ménages	3008	3414	3540	3535	3563	3635	3673	3757
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	5431	5585	5730	5859	5964	6076	6186	6299
2. Cotisations de sécurité sociale	26	26	26	27	27	28	28	29
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	<b>4962</b>	<b>4761</b>	<b>4963</b>	<b>5168</b>	<b>5386</b>	<b>5612</b>	<b>5848</b>	<b>6100</b>
1. Revenus de la propriété	966	918	941	968	997	1026	1056	1087
2. Transferts courants reçus	572	405	436	470	507	547	591	638
3. Transferts en capital reçus	32	20	20	20	20	21	21	22
4. Ventes courantes de biens et services	3392	3419	3566	3709	3862	4018	4181	4353
<b>C. Subventions salariales</b>	<b>378</b>	<b>308</b>	<b>314</b>	<b>319</b>	<b>325</b>	<b>330</b>	<b>336</b>	<b>341</b>
<b>D. Cotisations imputées</b>	<b>1600</b>	<b>1501</b>	<b>1539</b>	<b>1577</b>	<b>1638</b>	<b>1702</b>	<b>1759</b>	<b>1823</b>
<b>E. Transferts des administrations publiques</b>	<b>13772</b>	<b>14067</b>	<b>14730</b>	<b>15125</b>	<b>15515</b>	<b>15882</b>	<b>16261</b>	<b>16681</b>
1. Transferts de recettes fiscales	166	205	161	163	166	169	171	174
2. Autres transferts	13605	13861	14569	14962	15349	15714	16090	16507
a. du pouvoir fédéral	3625	3500	3904	4052	4152	4210	4281	4365
b. des Communautés et Régions	9957	10361	10665	10910	11196	11504	11809	12142
c. de la Sécurité sociale	23	0	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	937	933	935	945	941	956	971	987
<b>2. Dépenses</b>	<b>29808</b>	<b>29810</b>	<b>30780</b>	<b>31696</b>	<b>32882</b>	<b>33226</b>	<b>34036</b>	<b>35107</b>
<b>A. Dépenses primaires</b>	<b>29469</b>	<b>29466</b>	<b>30466</b>	<b>31414</b>	<b>32627</b>	<b>32984</b>	<b>33805</b>	<b>34878</b>
a. Finales courantes	25724	26003	26908	27509	28235	28999	29765	30620
1. Rémunérations des salariés	16644	16856	17305	17557	17947	18426	18891	19414
2. Consommation intermédiaire et impôts	4608	4584	4855	4932	5090	5251	5417	5593
3. Subventions aux entreprises	522	622	642	661	681	701	723	746
4. Prestations sociales	2978	2971	3103	3327	3453	3524	3602	3698
- Prestations sociales en espèces	2646	2659	2858	3073	3189	3257	3333	3426
- Prestations sociales en nature	332	312	245	254	264	267	269	272
5. Transferts aux ménages et ISBL	804	782	811	839	868	898	930	964
6. Transferts aux entreprises	168	188	191	194	196	199	202	205
b. Finales en capital	3488	3212	3313	3656	4140	3729	3780	3995
1. Formation brute de capital	3297	3042	3143	3486	3970	3559	3610	3825
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-22	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-11
3. Transferts aux ménages et ISBL	49	57	57	57	57	57	57	57
4. Transferts aux entreprises	165	124	124	124	124	123	123	123
c. Transferts aux administrations publiques	258	251	246	249	253	256	260	263
1. Transferts courants	232	233	227	231	234	238	241	245
2. Transferts en capital	25	18	18	18	18	18	18	18
<b>B. Charges d'intérêt</b>	<b>338</b>	<b>344</b>	<b>313</b>	<b>282</b>	<b>254</b>	<b>242</b>	<b>232</b>	<b>229</b>
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-631</b>	<b>-148</b>	<b>62</b>	<b>-85</b>	<b>-464</b>	<b>39</b>	<b>54</b>	<b>-77</b>
Épargne brute	1914	2130	2438	2625	2733	2809	2861	2927
<b>4. Solde primaire</b>	<b>-292</b>	<b>196</b>	<b>376</b>	<b>197</b>	<b>-210</b>	<b>281</b>	<b>286</b>	<b>152</b>
p.m. consommation finale	20338	20623	21175	21407	21853	22380	22893	23466

TABLEAU 32 - Compte des administrations de sécurité sociale

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Recettes</b>	<b>89102</b>	<b>77905</b>	<b>78005</b>	<b>80663</b>	<b>83824</b>	<b>86976</b>	<b>90302</b>	<b>93680</b>
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	<b>57643</b>	<b>59161</b>	<b>58487</b>	<b>59753</b>	<b>61447</b>	<b>63353</b>	<b>64884</b>	<b>67097</b>
1. Fiscales	2889	2915	3015	3091	3175	3273	3386	3504
a. Impôts directs	1424	1433	1493	1545	1611	1678	1750	1825
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	1119	1116	1178	1225	1285	1348	1414	1483
- Sociétés (transferts au FAT)	306	317	315	320	326	331	336	342
b. Impôts indirects	1464	1482	1523	1546	1564	1595	1635	1679
- sur les primes d'assurance	1011	1013	1035	1061	1071	1092	1121	1152
- sur le CA pharma, -industrie	229	241	247	256	264	272	282	293
- cotisation unique des sociétés	220	215	216	217	219	220	221	223
- remboursement bio clinique	4	14	24	11	11	11	11	11
2. Cotisations de sécurité sociale	54754	56246	55472	56663	58273	60080	61498	63593
a. Employeurs, régime obligatoire	34493	35380	34494	35125	36031	37220	37945	39345
- entreprises	28212	28558	27425	27899	28605	29568	30064	31201
- secteur public	6000	6580	6832	6990	7184	7406	7632	7889
- entreprises publiques	282	242	237	236	242	245	249	254
b. Salariés, régime obligatoire	15151	15380	15566	16030	16627	17199	17826	18451
c. Indépendants, régime obligatoire	3726	3975	3852	3901	3945	3934	3935	3936
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	1205	1231	1278	1321	1380	1434	1496	1563
e. Assurance libre OSSOM	70	71	71	73	75	77	79	80
f. Cotisations à l'assurance soins de santé - Flandre	108	210	211	213	214	216	217	218
<b>B. Cotisations imputées</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>C. Autres recettes des autres secteurs</b>	<b>1043</b>	<b>1172</b>	<b>1160</b>	<b>1029</b>	<b>997</b>	<b>1015</b>	<b>1087</b>	<b>1196</b>
1. Revenus de la propriété	534	443	375	286	242	246	305	397
2. Transferts courants des ménages	10	11	11	11	12	12	13	13
3. Transferts des entreprises	173	186	181	183	187	191	194	200
4. Ventes courantes de biens et services	326	531	592	548	557	565	576	586
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	<b>30408</b>	<b>17571</b>	<b>18358</b>	<b>19880</b>	<b>21380</b>	<b>22608</b>	<b>24331</b>	<b>25388</b>
1. Transferts de recettes fiscales	15937	9340	9956	11390	12747	13826	15391	16280
a. Financement alternatif	13741	7244	6579	7976	9242	10235	11700	12462
b. Accises tabac	987	989	998	1042	1107	1139	1139	1135
c. Stock options et autres	1209	1107	2379	2372	2398	2452	2552	2684
2. Autres transferts	14471	8232	8402	8490	8633	8782	8940	9108
a. Du pouvoir fédéral	14230	8087	8238	8350	8478	8613	8755	8908
b. Des Communautés et Régions	241	145	165	141	155	170	184	200
<b>2. Dépenses</b>	<b>89164</b>	<b>77397</b>	<b>78466</b>	<b>80663</b>	<b>83824</b>	<b>86976</b>	<b>90302</b>	<b>93680</b>
<b>A. Dépenses primaires</b>	<b>88997</b>	<b>77232</b>	<b>78507</b>	<b>80703</b>	<b>83865</b>	<b>87016</b>	<b>90342</b>	<b>93720</b>
a. Dépenses courantes	87256	75953	78121	80311	83474	86622	89941	93314
1. Rémunérations des salariés	1661	1611	1629	1636	1657	1676	1713	1753
2. Consommation intermédiaire	1105	1079	1118	1155	1195	1236	1278	1322
3. Subventions aux entreprises	5092	1808	1983	2060	2153	2254	2375	2421
4. Prestations sociales	78911	71045	73010	75105	78139	81154	84300	87569
- Prestations sociales en espèces	51204	46359	47636	48845	50863	52810	54860	56955
- Prestations sociales en nature	27707	24686	25374	26261	27276	28344	29440	30613
5. Transferts aux ménages et ISBL	464	385	358	331	304	277	249	220
6. Transferts au reste du monde	23	25	23	24	25	26	27	29
b. Dépenses en capital	1431	1024	66	66	67	68	69	70
1. Formation brute de capital	97	48	49	49	50	51	52	53
2. Transferts aux ménages	17	17	17	17	17	17	17	17
3. Transferts aux entreprises financières	1317	958	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administrations publiques	310	256	320	326	324	326	332	337
<b>B. Charges d'intérêt</b>	<b>168</b>	<b>165</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-62</b>	<b>508</b>	<b>-462</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>
<b>Solde primaire</b>	<b>105</b>	<b>673</b>	<b>-502</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>

TABLEAU 33 - Détail des prestations sociales à charge de la sécurité sociale

(millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>A. Prestations sociales en espèces</b>	51204	46359	47636	48845	50863	52810	54860	56955
<b>1. Pensions</b>	28054	28925	30186	31290	32789	34133	35758	37565
- Salariés	22340	23047	24052	24953	26168	27253	28595	30062
- Indépendants	3286	3343	3489	3594	3740	3863	3999	4177
- Agents définitifs de l'ONSS-APL	2087	2199	2307	2401	2531	2663	2802	2953
- Affiliés à l'OSSOM	340	336	337	341	349	355	363	373
<b>2. Indemnités de maladie et invalidité</b>	7005	7511	7999	8474	9019	9622	10245	10808
- Salariés	6603	7091	7551	8002	8510	9071	9648	10170
- Invalidité	4293	4667	4988	5332	5731	6184	6645	7073
- Incapacité de travail	1661	1781	1899	1973	2047	2123	2204	2283
- Maternité	649	643	663	697	731	764	798	814
- Indépendants	402	420	448	472	509	552	597	638
<b>3. Allocations familiales</b>	5591	0	0	0	0	0	0	0
- Salariés	5118	0	0	0	0	0	0	0
- Indépendants	473	0	0	0	0	0	0	0
<b>4. Chômage</b>	9065	8256	7934	7697	7634	7592	7352	7029
- Allocations de chômage	6706	6079	5871	5742	5768	5825	5705	5467
dont chômeurs temporaires	580	488	492	457	472	481	471	449
- Interruption de carrière	829	701	656	644	649	650	655	665
- Chômage avec complément d'entreprise (partie ONEM)	1530	1476	1408	1311	1217	1117	992	897
<b>5. Accidents du travail</b>	217	227	234	240	252	265	279	293
<b>6. Maladies professionnelles</b>	279	278	279	272	268	264	260	256
<b>7. Soins de santé en espèces (conventions internationales)</b>	280	582	413	266	277	287	298	310
<b>8. Fonds de fermeture d'entreprises</b>	216	233	237	246	255	264	274	284
<b>9. Congé Education</b>	99	0	0	0	0	0	0	0
<b>10. Régime OSSOM (hors pensions)</b>	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>11. Assurance soins de santé Flandre</b>	337	343	350	357	366	378	391	406
<b>12. Allocations familiales garanties</b>	51	0	0	0	0	0	0	0
<b>13. Prestations sociales directes</b>	7	0	0	0	0	0	0	0
<b>B. Prestations en nature</b>	27707	24686	25374	26261	27276	28344	29440	30613
<b>1. Soins de santé (dans l'objectif budgétaire, régime général)</b>	25654	22699	23514	24348	25288	26283	27306	28394
<b>2. Prix de la journée d'hospitalisation</b>	1928	1950	1825	1877	1951	2023	2096	2180
<b>3. Soins de santé (régime OSSOM)</b>	24	24	23	24	25	25	26	26
<b>4. Autres prestations en nature</b>	100	12	12	12	12	12	13	13
<b>Prestations totales</b>	78911	71045	73010	75105	78139	81154	84300	87569
dont enveloppe bien-être théorique	0	0	0	296	537	868	1183	1508
p.m. Indexation des prestations sociales (en %)	0.0	0.0	1.2	0.8	2.0	1.7	1.7	1.8

## 6.5. Résultats par branche d'activité

**TABLEAU 34 - Valeurs ajoutées brutes en volume**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	1.1	-0.6	1.5
2. Énergie	-4.7	5.2	0.2	2.4	1.4	1.3
3. Industries manufacturières	3.6	3.5	0.0	1.6	1.6	1.1
a. Biens intermédiaires	6.1	4.1	1.5	1.6	3.1	0.8
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.3	0.7	-0.6	1.4
c. Biens de consommation	-0.1	4.5	-0.1	2.1	0.6	1.4
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	2.7	1.8	1.6
5. Services marchands	1.5	4.0	2.3	2.1	1.3	1.8
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	1.9	-0.6	1.3
. Transports terrestres	-0.7	4.2	1.6	-0.3	0.1	1.0
. Transports par eau et aériens	4.0	0.9	2.5	5.7	-1.5	1.4
. Services auxiliaires des transp. et communication	2.3	2.7	1.0	2.7	-0.8	1.5
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.8	0.6	1.6
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	2.6	2.8	2.2
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.0	5.2	1.3	2.1	0.8	1.7
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.7	5.1	3.0	2.8	1.9	1.9
6. Services non marchands	0.8	-0.8	1.2	1.1	0.7	0.3
<b>Total</b>	<b>1.0</b>	<b>3.3</b>	<b>1.5</b>	<b>1.9</b>	<b>1.2</b>	<b>1.4</b>

(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 35 - Valeurs ajoutées brutes à prix courants**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
1. Agriculture	6.7	3.7	-2.5	-1.4	1.0	-3.8
2. Énergie	5.7	-1.1	1.7	2.3	1.4	2.2
3. Industries manufacturières	6.6	5.9	1.9	1.0	1.9	1.9
a. Biens intermédiaires	7.8	5.2	2.6	1.4	2.3	1.3
b. Biens d'équipement	5.3	7.2	0.4	-0.7	2.9	1.4
c. Biens de consommation	5.8	6.0	1.9	1.6	0.7	3.0
4. Construction	-0.7	6.8	2.9	4.2	2.3	2.1
5. Services marchands	8.4	7.7	5.5	4.3	2.9	3.3
a. Transports et communication	6.4	9.3	5.1	3.6	0.4	2.1
. Transports terrestres	4.0	8.6	4.3	1.9	1.3	1.9
. Transports par eau et aériens	8.9	0.4	8.7	-0.5	-1.0	-1.3
. Services auxiliaires des transp. et communication	7.8	10.7	5.3	4.7	0.1	2.3
b. Commerce et horeca	6.5	8.4	3.3	4.0	2.6	3.5
c. Crédit et assurances	10.5	3.5	6.7	3.1	4.1	2.1
d. Soins de santé et action sociale (y.c. titres-services)	8.5	6.7	5.8	5.0	3.3	3.5
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	10.0	8.3	6.8	4.9	3.4	3.7
6. Services non marchands	6.0	1.6	5.2	4.0	2.9	2.4
<b>Total</b>	<b>6.8</b>	<b>5.8</b>	<b>4.3</b>	<b>3.6</b>	<b>2.7</b>	<b>2.8</b>

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 36 - Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2002	2007	2014	2021
1. Agriculture	2.3	2.2	2.0	1.4	1.1	1.0	0.7	0.4
2. Énergie	5.9	5.6	4.0	3.5	3.2	3.2	2.9	2.6
3. Industries manufacturières	22.8	22.6	22.7	20.2	18.4	16.4	13.6	12.8
a. Biens intermédiaires	9.9	10.4	10.1	9.4	9.0	8.4	6.8	6.2
b. Biens d'équipement	5.8	5.5	5.8	4.8	4.1	3.4	2.7	2.5
c. Biens de consommation	7.0	6.7	6.7	6.0	5.3	4.5	4.1	4.1
4. Construction	7.7	5.4	5.6	5.3	4.9	5.4	5.7	5.4
5. Services marchands	44.5	47.9	52.4	55.6	58.3	60.2	62.0	64.1
a. Transports et communication	6.6	6.5	7.6	7.9	7.6	7.9	6.8	6.6
. Transports terrestres	2.7	2.4	2.7	2.7	2.7	2.1	1.9	1.9
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.1	0.4	0.2	0.2
. Services auxiliaires des transp. et communication	3.4	3.6	4.5	4.7	4.8	5.3	4.7	4.5
b. Commerce et horeca	12.8	12.6	14.2	13.6	14.1	15.1	14.3	14.9
c. Crédit et assurances	5.1	6.1	5.4	6.1	5.9	5.1	6.2	5.9
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.0	5.4	5.6	6.0	6.4	6.5	7.6	7.9
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	15.0	17.4	19.5	22.0	24.2	25.6	27.1	28.8
6. Services non marchands	17.0	16.4	13.3	14.0	14.1	13.8	15.2	14.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 37 - Investissements en volume

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1981	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
1. Agriculture	5.9	6.6	-11.4	5.7	2.0	2.0
2. Énergie	1.7	4.8	1.6	3.4	-4.6	2.4
3. Industries manufacturières	9.0	13.6	-3.4	0.2	1.8	1.3
a. Biens intermédiaires	8.3	16.5	-3.0	1.5	2.5	0.3
b. Biens d'équipement	9.4	7.8	-3.6	-2.1	0.4	2.7
c. Biens de consommation	9.8	14.9	-3.9	-0.6	1.2	3.0
4. Construction	-5.0	17.5	-1.9	5.1	-0.2	2.9
5. Services marchands	-0.6	7.4	2.6	3.8	3.5	2.8
a. Transports et communication	-7.1	-0.4	7.7	2.7	0.0	2.4
. Transports terrestres	-12.5	-0.7	25.5	-2.2	0.2	2.6
. Transports par eau et aériens	8.0	4.5	-20.6	3.1	-6.4	1.5
. Services auxiliaires des transp. et communication	-11.8	-5.1	16.2	4.8	0.7	2.5
b. Commerce et horeca	9.0	15.0	-2.0	3.1	1.1	3.0
c. Crédit et assurances	10.9	8.4	-4.2	3.8	-2.0	2.5
d. Santé et action sociale	1.0	15.0	2.7	2.0	5.7	2.8
e. Autres services marchands (logements exclus)	-1.6	7.3	4.3	5.8	7.0	2.8
6. Logements	-0.9	11.6	1.0	0.1	0.3	1.6
7. Services non marchands	-6.7	-5.8	4.9	2.7	1.5	0.1
Total	-0.1	8.3	0.8	2.3	1.8	2.1

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 38 - Taux d'investissement

(investissements en pour cent de la valeur ajoutée)

	1987^1983	1992^1988	1997^1993	2009^1998	2015^2010	2021^2016
1. Agriculture	18.6	21.0	16.2	22.5	43.2	62.7
2. Énergie	19.7	28.1	31.9	30.8	40.1	38.5
3. Industries manufacturières	16.1	23.2	22.3	23.6	24.2	25.7
a. Biens intermédiaires	14.1	22.9	23.7	25.8	28.2	29.6
b. Biens d'équipement	19.4	23.1	21.5	22.2	21.3	23.4
c. Biens de consommation	16.4	23.8	20.8	21.0	19.3	21.2
4. Construction	8.6	13.2	12.8	16.5	16.2	17.2
5. Services marchands	17.3	18.2	16.8	18.9	18.9	20.7
a. Transports et communication	45.3	32.9	33.3	34.6	33.7	37.2
. Transports terrestres	23.1	18.7	37.7	35.4	26.9	28.9
. Transports par eau et aériens	138.6	206.4	45.0	65.9	44.7	101.6
. Services auxiliaires des transp. et communication	47.3	21.6	29.5	31.9	36.0	37.9
b. Commerce et horeca	12.0	17.3	15.4	15.6	14.9	15.4
c. Crédit et assurances	20.1	24.2	16.6	19.2	13.3	14.8
d. Santé et action sociale	9.4	15.3	15.2	13.8	15.5	16.4
e. Autres services marchands (logements exclus)	12.7	12.5	12.2	17.0	19.3	22.0
Total branches d'activité marchande	16.6	19.6	18.4	20.2	20.5	22.1
6. Services non marchands	16.5	13.5	13.4	12.8	13.5	13.1
Total (logements exclus)	16.6	18.8	17.7	19.1	19.5	20.8

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 39 - Emploi et population active**

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2002	2007	2014	2021
<b>1. Salariés</b>	3167.6	3000.8	3189.4	3169.6	3468.2	3668.3	3793.6	4020.6
a. Agriculture	11.7	11.8	13.1	14.7	16.9	17.1	21.7	24.7
b. Énergie	78.8	71.6	49.4	42.5	44.1	44.3	54.7	54.1
c. Industries manufacturières	867.8	756.5	735.9	644.3	608.5	565.3	485.8	459.5
Biens intermédiaires	335.7	280.9	273.0	243.0	238.8	233.4	199.6	185.3
Biens d'équipement	207.6	180.9	178.1	154.8	147.9	128.0	101.3	94.2
Biens de consommation	324.5	294.7	284.8	246.5	221.8	203.8	184.9	179.9
d. Construction	247.3	162.2	187.4	187.5	191.0	207.3	203.9	209.8
e. Transports et communication	278.0	263.0	259.9	256.1	273.2	272.1	259.9	263.4
Transports terrestres	121.7	113.4	113.5	108.3	124.7	107.0	109.8	107.9
Transports par eau et aériens	18.6	17.8	15.7	16.3	8.2	7.2	7.7	8.1
Services auxil. des transp. et communication	137.7	131.8	130.6	131.5	140.4	157.9	142.5	147.4
f. Commerce et horeca	437.9	426.1	483.3	492.9	551.7	596.8	605.2	647.9
g. Crédit et assurances	114.4	121.3	129.5	126.7	130.7	125.5	117.2	114.6
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	180.6	207.1	252.8	282.9	358.5	415.0	503.2	590.9
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	207.1	236.5	330.2	382.1	512.7	606.4	703.8	822.6
j. Services non marchands	744.0	744.8	748.0	739.9	780.9	818.5	838.2	833.1
j.1. Administration publique et enseignement	676.0	681.2	692.1	682.8	716.9	765.8	804.6	799.6
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.0	52.7	33.7	33.6
<b>2. Indépendants</b>	604.8	631.5	671.8	698.2	689.0	705.6	755.6	799.7
a. Agriculture	100.9	94.9	85.7	74.6	59.7	53.5	37.4	32.3
b. Énergie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6
c. Industries manufacturières	40.5	37.8	35.6	32.5	28.1	26.0	24.0	24.4
Biens intermédiaires	7.3	6.8	6.6	6.2	5.6	5.3	5.3	5.5
Biens d'équipement	1.2	1.3	1.3	1.3	1.2	1.1	1.1	1.1
Biens de consommation	32.0	29.7	27.7	25.0	21.4	19.6	17.6	17.8
d. Construction	44.2	44.2	47.9	52.6	52.2	54.3	63.8	69.0
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.6	11.8	11.7	11.6	12.8
Transports terrestres	7.5	6.8	6.6	6.5	5.5	4.4	3.6	3.6
Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.3	1.9	1.5	1.4
Services auxil. des transp. et communication	2.5	2.6	2.6	2.9	4.0	5.4	6.5	7.8
f. Commerce et horeca	231.8	235.7	236.9	216.8	171.4	143.7	121.3	116.3
g. Crédit et assurances	16.0	18.2	18.3	15.3	11.5	9.2	8.0	6.9
h. Santé et action sociale	28.8	38.6	50.7	60.8	68.0	69.1	76.4	83.9
i. Autres services marchands	124.8	146.4	182.4	231.4	284.3	334.9	406.6	446.6
j. Services non marchands (enseignement)	0.4	0.6	0.8	1.2	1.8	2.9	6.0	7.0
<b>3. Emploi intérieur (1+2)</b>	3772.4	3632.4	3861.2	3867.9	4157.3	4373.9	4549.2	4820.3
a. Agriculture	112.6	106.6	98.8	89.3	76.6	70.6	59.1	56.9
b. Énergie	79.3	72.0	49.8	42.9	44.4	44.5	55.1	54.6
c. Industries manufacturières	908.3	794.2	771.4	676.8	636.6	591.3	509.8	483.8
Biens intermédiaires	343.0	287.7	279.6	249.2	244.3	238.7	204.9	190.9
Biens d'équipement	208.8	182.2	179.4	156.1	149.1	129.1	102.5	95.3
Biens de consommation	356.5	324.4	312.4	271.6	243.1	223.4	202.4	197.7
d. Construction	291.6	206.4	235.3	240.1	243.2	261.6	267.7	278.7
e. Transports et communication	294.8	277.8	273.0	268.7	285.0	283.8	271.6	276.2
Transports terrestres	129.2	120.2	120.2	114.8	130.3	111.3	113.3	111.5
Transports par eau et aériens	25.4	23.2	19.5	19.6	10.4	9.1	9.2	9.5
Services auxil. des transp. et communication	140.2	134.4	133.3	134.4	144.3	163.3	149.0	155.2
f. Commerce et horeca	669.8	661.8	720.2	709.8	723.1	740.6	726.5	764.2
g. Crédit et assurances	130.4	139.5	147.8	142.0	142.2	134.7	125.2	121.5
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	209.4	245.7	303.5	343.8	426.5	484.1	579.6	674.8
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	331.9	382.9	512.6	613.5	797.0	941.4	1110.4	1269.3
j. Services non marchands	744.5	745.4	748.8	741.0	782.7	821.3	844.2	840.2
j.1. Administration publique et enseignement	676.4	681.8	692.9	684.0	718.7	768.7	810.5	806.6
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.0	52.7	33.7	33.6
<b>4. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	59.4	56.4	62.7	62.5	66.8	77.1	78.0	77.8
<b>5. Chômage complet, définition BFP</b>	359.4	572.4	455.1	649.1	643.8	633.5	656.1	527.4
<b>6. Population active, définition BFP</b>	4191.3	4261.2	4379.0	4579.5	4867.9	5084.4	5283.3	5425.5



TABLEAU 40 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2009-1995	2015-2009	2021-2015
<b>1. Salariés</b>	-166.8	188.5	-19.7	554.3	100.8	195.9
a. Agriculture	0.1	1.3	1.6	4.7	3.7	1.6
b. Énergie	-7.2	-22.2	-6.9	10.3	1.3	-0.1
c. Industries manufacturières	-111.4	-20.6	-91.5	-111.1	-55.5	-18.2
Biens intermédiaires	-54.8	-7.9	-30.0	-24.3	-20.3	-13.0
Biens d'équipement	-26.7	-2.8	-23.3	-42.8	-16.0	-1.7
Biens de consommation	-29.8	-10.0	-38.2	-44.0	-19.2	-3.4
d. Construction	-85.1	25.2	0.1	24.4	-11.9	9.7
e. Transports et communication	-15.0	-3.1	-3.8	24.8	-20.0	2.5
Transports terrestres	-8.3	0.1	-5.2	3.5	-2.8	-1.1
Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-8.8	0.3	0.3
Services auxil. des transp. et communication	-5.9	-1.2	0.9	30.1	-17.4	3.3
f. Commerce et horeca	-11.9	57.2	9.7	105.6	11.1	38.2
g. Crédit et assurances	6.9	8.2	-2.8	-3.3	-6.5	-2.4
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	26.4	45.7	30.1	160.3	73.4	74.3
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.4	93.7	51.9	247.5	96.5	96.6
j. Services non marchands	0.7	3.2	-8.1	91.0	8.6	-6.3
j.1. Administration publique et enseignement	5.3	10.9	-9.3	99.8	22.5	-5.5
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-8.8	-13.9	-0.8
<b>2. Indépendants</b>	26.7	40.3	26.4	23.3	44.4	33.8
a. Agriculture	-6.1	-9.1	-11.1	-26.4	-11.3	-4.6
b. Énergie	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	0.2	0.0
c. Industries manufacturières	-2.7	-2.2	-3.1	-7.5	-0.9	0.3
Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.8	-0.1	0.2
Biens d'équipement	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.0	-0.0
Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.6	-6.5	-0.8	0.1
d. Construction	-0.0	3.7	4.6	3.4	9.1	3.9
e. Transports et communication	-2.1	-1.7	-0.4	-0.8	-0.1	1.1
Transports terrestres	-0.7	-0.1	-0.2	-2.2	-0.6	0.0
Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.5	-0.3	-0.1
Services auxil. des transp. et communication	0.1	0.1	0.2	2.9	0.9	1.2
f. Commerce et horeca	3.9	1.2	-20.1	-83.4	-12.7	-4.4
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-3.0	-6.3	-1.0	-1.0
h. Santé et action sociale	9.8	12.1	10.2	9.8	7.6	5.6
i. Autres services marchands	21.6	36.0	49.0	132.4	50.9	32.0
j. Services non marchands (enseignement)	0.1	0.3	0.3	2.3	2.7	0.9
<b>3. Emploi intérieur (1+2)</b>	-140.1	228.8	6.7	577.6	145.2	229.7
a. Agriculture	-5.9	-7.8	-9.5	-21.8	-7.6	-3.0
b. Énergie	-7.2	-22.2	-6.9	10.2	1.6	-0.1
c. Industries manufacturières	-114.1	-22.8	-94.6	-118.6	-56.5	-17.9
Biens intermédiaires	-55.3	-8.1	-30.3	-25.1	-20.4	-12.9
Biens d'équipement	-26.6	-2.8	-23.4	-42.9	-16.1	-1.7
Biens de consommation	-32.1	-12.0	-40.9	-50.5	-20.0	-3.3
d. Construction	-85.1	28.9	4.7	27.8	-2.7	13.6
e. Transports et communication	-17.0	-4.8	-4.3	24.0	-20.1	3.6
Transports terrestres	-9.0	-0.0	-5.4	1.3	-3.4	-1.1
Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.0	-10.2	-0.1	0.2
Services auxil. des transp. et communication	-5.8	-1.1	1.1	33.0	-16.6	4.5
f. Commerce et horeca	-8.0	58.3	-10.4	22.2	-1.6	33.8
g. Crédit et assurances	9.1	8.3	-5.8	-9.6	-7.5	-3.3
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	36.3	57.8	40.3	170.1	81.0	79.9
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	51.0	129.7	100.9	379.9	147.3	128.6
j. Services non marchands	0.9	3.5	-7.8	93.3	11.3	-5.5
j.1. Administration publique et enseignement	5.4	11.1	-8.9	102.1	25.2	-4.7
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-8.8	-13.9	-0.8
<b>4. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	-3.0	6.3	-0.1	15.9	-0.7	-0.0
<b>5. Chômage complet BFP</b>	213.0	-117.3	194.0	-3.4	-17.9	-100.4
<b>6. Population active BFP</b>	69.9	117.8	200.5	590.1	126.6	129.3

**TABLEAU 41 - Situation sur le marché du travail - détail**

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Population totale (II+III)</b>	11234.8	11306.2	11391.1	11452.0	11496.1	11542.2	11589.5
I.bis Population d'âge actif	7280.1	7307.4	7340.7	7350.1	7344.9	7339.7	7335.6
<b>II. Population inactive (concept BFP)</b>	5938.6	5995.7	6048.2	6076.8	6095.3	6122.0	6164.1
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	163.5	151.6	141.2	128.3	116.4	104.0	97.2
- Dispenses pour raisons sociales et familiales	2.0	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8
- Dispenses pour reprise d'études	23.9	23.0	23.0	23.0	23.0	23.0	23.0
- Interruptions complètes de carrière (2)	21.7	19.7	19.1	18.8	18.7	18.6	18.5
- Chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	96.2	89.1	79.2	66.5	54.8	42.4	35.7
- Chômeurs complets en formation professionnelle	19.7	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3
<b>III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)</b>	5296.2	5310.5	5342.9	5375.3	5400.8	5420.2	5425.5
<b>IV. Emploi intérieur</b>	4590.7	4628.3	4664.7	4696.5	4728.1	4774.5	4820.3
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	386.4	371.5	365.0	361.9	357.4	354.5	353.0
- Temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	44.7	43.0	42.0	41.6	41.3	41.2	41.1
- Activation	74.8	75.0	75.4	75.6	75.9	76.6	77.5
** Agences locales pour l'emploi	1.3	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3
** Plan 'activa' (5)	54.0	56.3	57.6	58.2	58.8	59.7	60.6
** Réintégration de chômeurs âgés	15.3	14.4	13.8	13.5	13.4	13.3	13.3
** Programme de transition professionnelle	4.2	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
** Première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Interruptions partielles de carrière (2)	266.4	253.3	247.4	244.6	240.0	236.6	234.2
- Prépensions à temps partiel	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>V. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	77.8	77.8	77.8	77.8	77.8	77.8	77.8
<b>VI. Chômage (concept BFP)</b>	627.8	604.4	600.4	601.0	594.9	567.9	527.4
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	578.7	560.2	564.7	573.9	577.0	555.5	515.7
dont : chômage avec complément d'entreprise	5.7	6.4	8.4	12.7	16.1	18.8	18.1
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (1)	49.1	44.2	35.7	27.1	17.9	12.5	11.7
p.m. Temps partiels volontaires indemnisés (1)	28.3	27.1	26.5	26.2	26.0	26.0	25.9
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	27.6	27.4	24.9	24.9	24.7	23.6	21.9
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-42.1	-23.3	-4.2	3.1	3.3	-15.4	-29.2
p.m. Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein (total)	101.9	95.5	87.6	79.2	70.9	61.2	53.7

(1) Définition Statinfo (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps et le crédit temps de crise.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation de garantie de revenu.

(5) Y compris SINE, bonus de démarrage, bonus de stage et programme de réinsertion.

(6) Hors emplois ALE.

(7) Y compris la suspension de crise employés.

(8) Y compris dispensés ALE.

**TABLEAU 42 - Productivité horaire des branches d'activité marchande**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
<b>1. Agriculture</b>	5.6	2.1	7.2	2.4	1.6	2.8
<b>2. Énergie</b>	-1.9	13.2	3.0	0.9	1.1	1.3
<b>3. Industries manufacturières</b>	6.9	4.1	3.4	3.4	2.8	1.6
a. Biens intermédiaires	10.1	4.6	5.0	2.9	4.2	1.8
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.0	3.9	0.9	1.5
c. Biens de consommation	2.7	5.2	3.2	3.8	1.8	1.5
<b>4. Construction</b>	1.9	1.0	1.8	2.0	0.9	0.7
<b>5. Services marchands</b>	1.3	1.7	1.2	0.5	0.1	0.4
a. Transports et communication	2.9	7.1	2.3	1.5	0.1	1.0
. Transports terrestres	1.2	3.8	2.3	0.2	0.4	1.2
. Transports par eau et aériens	6.1	5.7	3.5	11.9	-0.6	1.4
. Services auxiliaires des transp. et communication	3.9	3.0	0.7	1.0	0.2	0.9
b. Commerce et horeca	-0.0	-0.0	1.2	1.2	0.7	0.8
c. Crédit et assurances	3.5	2.0	6.1	3.3	3.9	2.6
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.7	1.7	-1.1	-0.4	-1.5	-0.4
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.3	-0.4	-0.9	-0.9	-0.3	0.1
<b>Total</b>	2.7	2.6	1.9	1.2	0.6	0.6

(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 43 - Coût nominal du facteur travail par tête des branches d'activité marchande**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
<b>1. Agriculture</b>	6.7	3.9	2.8	2.5	3.0	1.9
<b>2. Énergie</b>	5.3	4.8	5.5	1.7	1.5	2.1
<b>3. Industries manufacturières</b>	8.1	5.9	5.0	2.3	2.7	1.6
a. Biens intermédiaires	10.0	5.3	5.3	2.3	2.6	1.7
b. Biens d'équipement	7.2	6.7	4.0	1.7	3.7	1.1
c. Biens de consommation	6.6	5.9	5.5	2.7	2.2	1.8
<b>4. Construction</b>	6.9	3.0	3.5	2.5	2.2	1.1
<b>5. Services marchands</b>	6.0	3.6	4.4	2.3	1.2	1.9
a. Transports et communication	6.2	5.2	6.9	2.8	2.1	1.9
. Transports terrestres	4.4	4.7	6.5	2.1	1.5	2.0
. Transports par eau et aériens	8.8	-1.1	10.0	3.4	0.3	1.2
. Services auxiliaires des transp. et communication	7.7	6.8	6.9	3.4	2.6	1.8
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.5	2.7	1.9	1.9
c. Crédit et assurances	6.9	4.3	3.4	2.3	1.4	2.0
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	4.5	1.6	4.2	2.0	1.1	2.1
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.0	1.5	5.1	2.4	1.0	2.2
<b>Total</b>	6.8	4.1	4.4	2.2	1.5	1.7

(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 44 - Coût réel du facteur travail par tête des branches d'activité marchande**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
<b>1. Agriculture</b>	0.8	1.4	0.3	1.1	1.7	0.6
<b>2. Énergie</b>	-0.6	2.2	3.0	0.3	0.2	0.8
<b>3. Industries manufacturières</b>	2.1	3.3	2.5	0.9	1.4	0.3
a. Biens intermédiaires	3.9	2.7	2.7	0.9	1.3	0.5
b. Biens d'équipement	1.2	4.1	1.4	0.3	2.3	-0.1
c. Biens de consommation	0.7	3.3	2.9	1.3	0.9	0.6
<b>4. Construction</b>	1.0	0.5	1.0	1.1	0.9	-0.2
<b>5. Services marchands</b>	0.1	1.0	1.8	0.9	-0.0	0.7
a. Transports et communication	0.3	2.6	4.3	1.4	0.8	0.7
. Transports terrestres	-1.4	2.2	3.9	0.7	0.3	0.8
. Transports par eau et aériens	2.7	-3.5	7.3	2.0	-1.0	-0.0
. Services auxiliaires des transp. et communication	1.7	4.2	4.3	2.0	1.3	0.6
b. Commerce et horeca	-0.0	2.3	1.0	1.3	0.6	0.6
c. Crédit et assurances	1.0	1.8	0.9	0.9	0.1	0.8
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.3	-0.9	1.7	0.6	-0.2	0.8
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.1	-1.0	2.5	1.0	-0.3	1.0
<b>Total</b>	0.8	1.6	1.9	0.8	0.2	0.5

(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 45 - Consommation privée par catégorie en volume**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.8	0.4	0.3	0.1	0.4
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	0.1	0.1	0.7
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	1.7	0.8	1.0
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.1	-0.2	2.0	0.4	-0.1
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	-0.3	-0.9	-1.2
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.3	2.0	1.3
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.3	1.2	1.4
4. Chauffage	-2.5	-2.9	2.6	2.6	0.2	-1.4
5. Électricité	3.5	3.5	3.3	0.8	-0.6	0.0
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.2	1.3	0.7
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.1	0.9	1.5	1.1	1.3
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	2.7	0.6	1.6
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.8	3.4	2.4	-0.7	-1.9	-1.3
a. Essence	-2.8	-0.3	1.5	-4.5	-2.6	-0.6
b. Diesel	7.3	9.8	6.7	3.0	-1.3	-1.7
10. Achats de services de transports	-1.2	0.0	0.9	3.4	-0.5	1.6
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	3.0	0.9	1.6
b. Transport de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	3.0	-0.3	1.6
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	3.9	-2.3	1.5
11. Communications	3.1	5.1	3.7	7.3	2.9	2.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	2.5	1.6	1.6
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.5	0.5	1.5
14. Restaurants, cafés et hôtels	2.3	4.1	3.0	0.7	1.6	1.4
15. Autres biens et services	3.1	5.4	3.1	1.7	1.4	1.8
16. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	1.5	4.2	2.9
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>1.3</b>	<b>2.8</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>	<b>1.1</b>	<b>1.3</b>

(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 46 - Structure de la consommation privée par catégorie à prix courants**

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2002	2007	2014	2021
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.6	22.3	20.1	17.3	16.2	15.2	15.6	15.0
a. Produits alimentaires	17.5	17.5	15.5	13.0	11.6	10.7	11.0	10.5
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0
2. Habillement et chaussures	7.5	6.6	7.0	6.0	4.7	4.6	4.3	4.4
3. Loyer	12.9	14.2	14.8	15.7	15.5	15.2	15.4	15.5
4. Chauffage	3.2	3.4	1.6	1.4	2.2	2.3	3.1	2.1
5. Électricité	2.0	2.4	2.2	2.2	2.1	1.8	1.7	2.0
6. Services domestiques	0.9	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7
7. Meubles, équipement ménager,...	6.5	6.0	5.9	5.5	5.0	4.9	5.0	5.0
8. Achats de véhicules	3.0	3.0	3.9	2.9	3.2	3.3	2.9	2.8
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.4	3.4	2.7	2.8	2.8	3.1	2.8	2.2
a. Essence	2.8	2.4	1.7	1.6	1.3	1.1	0.8	0.6
b. Diesel	0.4	0.7	0.7	0.9	1.2	1.6	1.7	1.3
10. Achats de services de transports	1.7	1.5	1.2	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Transport de voyageurs par route	0.5	0.5	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4
c. Autres services de transport	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4
11. Communications	1.2	1.3	1.4	1.5	2.5	2.5	2.2	2.1
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.9	4.2	4.0	4.9	5.2	5.4	5.8	6.1
13. Loisirs, enseignement, culture	7.2	7.4	8.3	9.2	8.9	9.4	8.6	8.6
14. Restaurants, cafés, hôtels	4.0	4.1	4.6	5.1	5.4	5.3	5.7	6.1
15. Autres biens et services	16.1	16.3	18.0	19.2	19.5	20.4	18.9	19.6
16. Consommation des ménages à l'étranger	3.7	3.3	3.8	4.5	5.0	4.9	6.1	6.6
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

TABLEAU 47 - Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.4	2.1	1.9
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	2.3	1.8	1.5
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.9	2.1	1.5
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.9	2.0	2.4
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.5	4.1	3.9
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.3	1.8
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	2.0	1.4	1.5
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	5.4	1.7	1.2
5. Électricité	7.7	-0.4	1.4	1.4	2.6	4.2
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.4	3.4	1.0
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.3	1.1	1.7
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.2	0.6	0.9
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.4	-2.8	2.1	3.7	2.4	3.0
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	3.8	0.9	1.2
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	3.8	2.9	3.9
10. Achats de services de transports	5.9	0.9	-0.2	0.2	3.3	2.0
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.1	1.5	1.7
b. Transport de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	0.3	3.3	1.8
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-1.2	5.2	2.6
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.4	-1.9	0.5
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.0	1.4	1.9
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	0.9	0.9	1.5
14. Restaurants, cafés, hôtels	5.8	3.2	2.9	2.9	2.5	2.6
15. Autres biens et services	4.8	1.4	2.1	1.7	1.4	1.3
16. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.5	1.7	1.7
Consommation totale des ménages	6.3	2.0	2.2	1.9	1.5	1.7

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 48 - Bilan énergétique, tous produits

(millions de tep)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2009//1995	2015//2009	2021//2015
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-0.2	-1.9	1.6	-5.1	8.7
Importations	-5.1	5.1	1.9	1.0	0.4	-0.4
Exportations totales	-5.4	7.2	-1.2	2.7	1.2	0.5
Soutes	-0.6	11.9	-0.9	4.3	-3.7	2.8
Consommation intérieure brute	-1.1	2.2	2.1	0.4	-1.2	1.1
Entrées en transformation	-5.1	5.5	-0.7	0.7	-2.1	1.1
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.6	1.8	0.7	-4.5	-4.6
Centrales nucléaires	22.8	4.8	-0.6	1.0	-9.4	10.4
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-5.8	-2.5	-0.5
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-7.3	4.0	-0.4
Raffineries	-9.3	7.6	-0.3	1.2	0.3	-0.3
Chauffage urbain	-.-	-.-	4.3	3.4	-3.7	3.0
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	0.8	-0.6	0.3
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.7	-1.3	-1.8
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.0	-9.4	10.4
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-5.8	-2.9	-0.4
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-7.3	4.0	-0.4
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	1.2	0.3	-0.3
Echanges et transferts	-.-	-.-	2.7	2.8	-11.7	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.3	-1.1	-0.6	-0.3	0.2
Pertes sur les réseaux	2.1	4.3	0.5	1.8	-3.7	0.8
Disponible pour la consommation finale	-1.5	1.5	3.1	0.5	0.2	0.1
Consommation finale non énergétique	1.0	2.5	13.2	1.0	3.8	-0.1
Consommation finale énergétique	-1.8	1.9	1.8	0.1	-0.2	0.2
Industrie	-3.4	3.0	-0.1	-0.7	1.7	0.5
Transports	0.9	5.1	1.9	1.4	-0.4	0.1
Foyers domestiques	-1.1	-0.6	2.7	-0.6	-2.2	-0.9
Commerce, services, agriculture	-2.5	-1.3	5.5	1.1	-0.8	1.1

(//) Taux de croissances moyens

**TABLEAU 49 - Émissions de gaz à effet de serre par secteur**

 (millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Énergie</b>	<b>82.3</b>	<b>83.7</b>	<b>79.9</b>	<b>78.5</b>	<b>77.4</b>	<b>76.6</b>	<b>75.6</b>	<b>74.8</b>
1A. Combustion de carburants	81.7	83.1	79.2	77.8	76.8	75.9	74.9	74.2
1A1. Secteurs d'énergie	18.7	17.9	13.9	13.2	13.1	12.8	12.5	12.2
1A2. Industrie	12.9	13.5	13.7	13.6	13.4	13.1	12.7	12.4
1A3. Transport	25.2	25.8	25.2	24.8	24.4	24.5	24.6	24.7
1A4. Autres secteurs	24.8	25.9	26.3	26.1	25.8	25.4	25.1	24.8
1A5. Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
1B. Émissions fugitives	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
<b>2. Processus industriels</b>	<b>19.8</b>	<b>20.3</b>	<b>20.0</b>	<b>19.6</b>	<b>19.4</b>	<b>19.3</b>	<b>19.1</b>	<b>19.0</b>
<b>3. Agriculture</b>	<b>9.9</b>	<b>10.0</b>	<b>10.0</b>	<b>10.1</b>	<b>10.1</b>	<b>10.2</b>	<b>10.3</b>	<b>10.3</b>
<b>5. Déchets</b>	<b>1.8</b>	<b>1.7</b>	<b>1.7</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>	<b>1.4</b>	<b>1.3</b>
<b>Total</b>	<b>113.9</b>	<b>115.7</b>	<b>111.5</b>	<b>109.8</b>	<b>108.5</b>	<b>107.5</b>	<b>106.4</b>	<b>105.5</b>
<b>Soutes internationales</b>	<b>21.8</b>	<b>22.2</b>	<b>22.6</b>	<b>23.1</b>	<b>23.7</b>	<b>24.2</b>	<b>24.7</b>	<b>25.3</b>

# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP publie les résultats de ses études, veille à en assurer une plus large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGS, des *Perspectives démographiques de long terme*.

#### *Working Papers*

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement

économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

### *Planning Papers*

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## **Autres publications**

### *Rapports*

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

### *Ouvrages*

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.





**Bureau fédéral du Plan**  
*organisme d'intérêt public*

Avenue des Arts 47-49  
1000 Bruxelles  
tél. : +32-2-5077311  
fax : +32-2-5077373  
e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>

Impression : Conseil Central de l'Économie